

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 42

Wednesday, May 18, 1988

Chairman: Lawrence O'Neil

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 42

Le mercredi 18 mai 1988

Président: Lawrence O'Neil

part
C-8
F-8
I-57

*Minutes of Proceedings and Evidence of the
Standing Committee on*

Aboriginal Affairs and Northern Development

*Procès-verbaux et témoignages du Comité
permanent des*

Affaires autochtones et du développement du Nord

RESPECTING:

Order of Reference pursuant to Standing Order
96(2), consideration of the 1985 amendments of the
Indian Act

CONCERNANT:

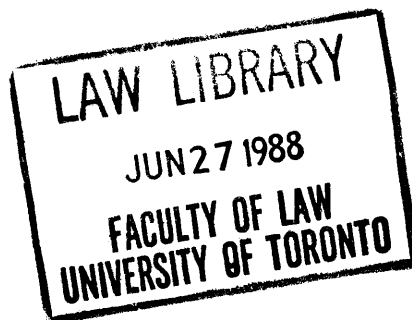
Ordre de renvoi conformément à l'article 96(2) du
Règlement, étude de la mise en oeuvre des
amendements de 1985 à la Loi sur les Indiens

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Second Session of the Thirty-third Parliament,
1986-87-88

Deuxième session de la trente-troisième législature,
1986-1987-1988

STANDING COMMITTEE ON ABORIGINAL AFFAIRS
AND NORTHERN DEVELOPMENT

Chairman: Lawrence O'Neil
Vice-Chairman: Guy St-Julien

Members

Jim Fulton
Keith Penner
Allan Pietz
Thomas Suluk
Robert L. Wenman—(7)

(Quorum 4)

Marie Louise Paradis
Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES
AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU
NORD

Président: Lawrence O'Neil
Vice-président: Guy St-Julien

Membres

Jim Fulton
Keith Penner
Allan Pietz
Thomas Suluk
Robert L. Wenman—(7)

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Marie Louise Paradis

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MAY 18, 1988

(57)

[Text]

The Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development met at 3:45 o'clock p.m., this day, in room 701, 151 Sparks Street, the Chairman, Lawrence O'Neil, presiding.

Members of the Committee present: Lawrence O'Neil, Keith Penner, Robert Wenman.

Acting Members present: Jim Manly for Jim Fulton; Girve Fretz for Allan Pietz.

In attendance: From the Research Branch, Library of Parliament: Bruce Carson, Wendy Moss and Joan Vance, Research Officers.

Witnesses: From the MicMac Band Operated School: Marie Battiste; Marjorie Gould; Levi Sock; Brian Arbuthnot; Delbert Moulton. *From the National Indian Education Forum:* Darryl Nicholas; Gilbert Whiteduck; Linda Simon; Allen Murray; Beverley Scow. *From the Confederacy of Mainland Micmacs:* Danny Paul, Executive Director; Chief Frank Meuse, Bear River; Chief Lawrence Paul, Millbrook; Chief Rita Smith, Horton; Chief Peter Perro, Afton; Chief John Knockwood, Shubenacadie. *From the United Native Nations:* Ron George, President; Sherry Clark, Bill C-31 Coordinator.

The Committee resumed consideration of the 1985 amendments to the Indian Act pursuant to Standing Order 96(2).

Marie Battiste, Marjorie Gould, Levi Sock and Brian Arbuthnot made an opening statement and the witnesses answered questions.

On motion of Robert Wenman, it was agreed,—That the presentation of Brian Arbuthnot be appended to this day's Minutes of Proceedings (*See Appendix "AUTO-20"*).

The witnesses made an opening statement and answered questions.

At 5:50 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 6:20 o'clock p.m., the Committee resumed.

Danny Paul made an opening statement and answered questions.

The witnesses made an opening statement and answered questions.

It was agreed,—That the the United Native Nations presentations be appended to this day's Minutes of Proceedings (*See Appendix "AUTO-21"*).

At 8:10 o'clock p.m., the Committee was suspended.

At 8:11 o'clock p.m., the Committee resumed *in camera*.

The Committee proceeded to discuss its future business.

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 18 MAI 1988

(57)

[Traduction]

Le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord se réunit aujourd'hui à 15 h 45, au 151 de la rue Sparks, pièce 701, sous la présidence de Lawrence O'Neil, (*président*).

Membres du Comité présents: Lawrence O'Neil, Keith Penner, Robert Wenman.

Membres suppléants présents: Jim Manly remplace Jim Fulton; Girve Fretz remplace Allan Pietz.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Bruce Carson, Wendy Moss et Joan Vance, attachés de recherche.

Témoins: De l'École dirigée par la bande MicMac: Marie Battiste; Marjorie Gould; Levi Sock; Brian Arbuthnot; Delbert Moulton. *Du National Indian Education Forum:* Darryl Nicholas; Gilbert Whiteduck; Linda Simon; Allen Murray; Beverley Scow. *De la Confederacy of Mainland Micmacs:* Danny Paul, directeur exécutif; chef Frank Meuse, Bear River; chef Lawrence Paul, Millbrook; chef Rita Smith, Horton; chef Peter Perro, Afton; chef John Knockwood, Shubenacadie. *Des Nations autochtones unies:* Ron George, président; Sherry Clark, coordinatrice, Projet de loi C-31.

Le Comité reprend l'étude des amendements à la Loi sur les Indiens, conformément aux dispositions du paragraphe 96(2) du Règlement.

Marie Battiste, Marjorie Gould, Levi Sock et Brian Arbuthnot font une déclaration préliminaire, puis les témoins répondent aux questions.

Sur motion de Robert Wenman, il est convenu,—Que l'exposé de Brian Arbuthnot figure en appendice aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui (*Voir Appendice «AUTO-20»*).

Les témoins font une déclaration préliminaire et répondent aux questions.

À 17 h 50, le Comité interrompt les travaux.

À 18 h 20, le Comité reprend les travaux.

Danny Paul fait une déclaration préliminaire et répond aux questions.

Les témoins font une déclaration préliminaire et répondent aux questions.

Il est convenu,—Que les exposés des Nations autochtones unies figurent en appendice aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui. (*Voir Appendice «AUTO-21»*).

À 20 h 10, le Comité interrompt ses travaux.

À 20 h 11, le Comité reprend les travaux, mais à huis clos.

Le Comité entreprend de déterminer ses futurs travaux.

At 8:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

À 20 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Marie Louise Paradis
Clerk of the Committee

Le greffier du Comité
Marie Louise Paradis

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

[Texte]

Wednesday, May 18, 1988

• 1546

The Chairman: We have the pleasure today to welcome five witnesses from New Brunswick and Nova Scotia. I am not sure who is going to lead off the discussion for our witnesses.

Dr. Battiste, we would like to welcome you and your group to the committee. We appreciate the effort you have all made to come here and to prepare a submission. I would invite you to perhaps introduce the others who are with you, and proceed as you wish. Now if you would like you can make an opening statement or read a statement or you can file your statement, have it read into the record, and articulate the points you wish to make. We have found that if witnesses make an introductory statement and then hit the high points of their submission it leaves more time for question and answer; and nothing is lost, because the brief can be read into. . . Proceed.

Dr. Marie Battiste (Education Director, Chapel Island Reserve, Micmac Band Operated School): Thank you. Honourable chairman and members of the Standing Committee on Aboriginal Affairs,

[Witness continues in native language]

On behalf of my colleagues from the Maritimes and the reserves we represent, we wish to thank you for the opportunity to speak to you today on the issues involved with band-operated schools, control of Indian education, and as well as to discuss the effect Bill C-31 has had on our education.

In the order of presentations I would like to introduce my colleagues. First of all, I am the education director of Chapel Island Reserve in Cape Breton Island, Nova Scotia. Also I am the principal of a band-operated school with kindergarten through grade six. Ms Marjorie Gould is the education director of Burnt Church Reserve in New Brunswick; she will be discussing the issues of post-secondary education. Levi Sock is the education director for Big Cove Reserve, New Brunswick; his presentation will be regarding administration issues. Mr. Brian Arbuthnot is the education director at Wagmatcook Reserve in Cape Breton Island; his presentation will be regarding capital constructions. Mr. Delbert Moulton is the education director of Tobique Reserve in New Brunswick; he is with us today in support of our testimony.

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

[Traduction]

Le mercredi 18 mai 1988

Le président: Nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui cinq témoins du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Je ne sais pas exactement qui va entamer la discussion.

Madame Battiste, nous vous souhaitons la bienvenue ainsi qu'aux membres de votre groupe à notre Comité. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir fait l'effort de venir jusqu'ici et d'avoir préparé un mémoire. Je vous demanderais de bien vouloir nous présenter les personnes qui vous accompagnent et vous pouvez commencer quand vous le désirez. Si vous le souhaitez, vous pouvez faire une déclaration préliminaire, la lire ou nous la remettre afin qu'elle soit considérée comme lue, et nous exposer votre point de vue. En général, si les témoins commencent par une déclaration d'introduction et exposent ensuite les points saillants de leur mémoire, nous avons davantage de temps à consacrer aux questions et aux réponses; et rien n'est perdu, puisque le mémoire figure. . . Nous vous écoutons.

Mme Marie Battiste (directeur de l'éducation, Chapel Island Reserve, Micmac Band Operated School): Je vous remercie. Honorables président et membres du Comité permanent des affaires autochtones,

[Le témoin continue en langue autochtone]

Au nom de mes collègues des Maritimes et des réserves que nous représentons, nous tenons à vous remercier de nous avoir donné la possibilité de venir aujourd'hui vous donner notre point de vue sur les écoles dirigées par les bandes, le contrôle de l'éducation indienne et de discuter des effets du projet de loi C-31 sur notre système d'éducation.

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes collègues, dans l'ordre où ils prendront la parole. Tout d'abord, je suis directeur de l'éducation de la Chapel Island Reserve dans l'île du Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse. Je suis également directeur d'une école dirigée par la bande et qui va du jardin d'enfants à la 6^e année. M^{me} Marjorie Gould est directrice de l'éducation de la Burnt Church Reserve au Nouveau-Brunswick; elle parlera de l'enseignement postsecondaire. Levi Sock est directeur de l'éducation pour la Big Cove Reserve au Nouveau-Brunswick; son exposé portera sur les questions administratives. M. Brian Arbuthnot est directeur de l'éducation à la réserve de Wagmatcook, à l'île du Cap-Breton; il parlera des capitaux nécessaires à la construction des écoles. M. Delbert Moulton est directeur de l'éducation de la réserve Tobique au Nouveau-Brunswick et il est à nos côtés pour nous aider dans nos témoignages.

[Text]

Our meeting and our testimony today is of extreme importance to the future success of Indian control of Indian education. In the past, we have made numerous attempts through the regular bureaucratic channels to negotiate and bargain and to sometimes plead for modest amounts of education funding to support the operation of our band-operated school programs. Throughout the process, the Department of Indian Affairs has consistently changed its policies and procedures, which have ultimately impacted on our ability at the reserve level to plan effectively for the future of our children.

Recently Queen Beatrix of Holland created a stir by favourably mentioning the Durham Report in the evolution of responsible government in Canada. The cause for that commotion was that the Durham Report suggested that the French people should be assimilated into English society. This remains an emotionally charged topic in Canadian society. Today we address the same issue for the native people of maritime Canada in the Micmac and Malecite Nations. We too desire that our right to our linguistic and cultural heritage be preserved.

• 1550

The original federal policy and also laws affecting Indian people have been aimed toward the assimilation of Indian people into English-speaking society. Similar to the French people, the Constitution Act of 1982 witnessed the final defeat of the assimilative century. The Constitutional Act and the Charter of Human Rights guarantee the constitutional protection of the linguistic and cultural integrity of the Micmac and Malecite Nations.

The federal government's assimilative era violated the Indian family and their communities, dividing and disintegrating the Indian family. Boarding schools and urban relocation of Indian families, the government making education agreements with the provinces and transferring their education to the provinces, the disenfranchising of Indian women through the Indian Act, and disenfranchising educated natives, all had the effect of weakening the traditional tribal base to the point of destruction.

The federal government forced Indian women to choose between their cultural heritage and the provincial society. For many decades and many generations, native women were forced off their ancestral homelands because of their marriage to men who were not Indians, regardless of their clan affiliations and lines and the mother-tongue lines.

Bill C-31 has attempted to undo the damage to Indian women created by the Indian Act by reuniting the families. The Government of Canada has admitted that efforts to break up families was wrong. The right to freely associate within a cultural group has been restored. Bill C-31 was a form of compensation but the social and

[Translation]

La réunion et les témoignages d'aujourd'hui sont extrêmement importants pour le succès future de l'éducation indienne sous contrôle indien. Nous avons déjà tenté à plusieurs reprises, en passant par les voies bureaucratiques, de négocier et de plaider notre cause pour obtenir de modestes crédits à l'éducation pour nous aider dans nos programmes scolaires. Le ministère des Affaires indiennes a constamment modifié ses politiques et ses procédures, ce qui nous a empêchés dans les réserves de planifier adéquatement pour assurer l'avenir de nos enfants.

Dernièrement, la reine Béatrix de Hollande a suscité un grand émoi en parlant en termes élogieux du rôle joué par le rapport Durham dans l'évolution du gouvernement au Canada. Si ces propos ont suscité une telle réaction, c'est que le rapport Durham préconisait l'assimilation de la population française dans la société anglaise. C'est un sujet qui soulève encore des passions dans la société canadienne. Aujourd'hui, la même question se pose pour les autochtones des Provinces maritimes appartenant aux nations Micmac et Malécite. Nous désirons également préserver nos droits et notre patrimoine culturel et linguistique.

A l'origine, la politique fédérale et également les lois affectant les Indiens tendaient vers une assimilation du peuple indien dans la société anglophone. Comme pour les Français, la Loi constitutionnelle de 1982 a marqué l'échec final de ce siècle d'assimilation. La Loi constitutionnelle et la Charte des droits de la personne garantissent la protection constitutionnelle de l'intégrité linguistique et culturelle des nations Micmac et Malécite.

La politique d'assimilation du gouvernement fédéral niait la famille et les communautés indiennes, qu'elle divisait et désintégrait. Les pensionnats et le départ vers les villes des familles indiennes, le gouvernement confiant par des ententes l'éducation des Indiens aux provinces, l'émancipation des femmes indiennes en vertu de la Loi sur les Indiens et l'émancipation des autochtones éduqués, tout ceci a contribué à affaiblir la base tribale traditionnelle presque au point de la détruire.

Le gouvernement fédéral a contraint les femmes indiennes à choisir entre leur patrimoine culturel et la société provinciale. Pendant des dizaines d'années et pendant de nombreuses générations, les femmes autochtones étaient obligées de quitter leurs terres ancestrales lorsqu'elles se mariaient avec des hommes non-indiens, quel que soit le clan auquel elles étaient affiliées et leur lignée ou leur langue maternelle.

Le projet de loi C-31 tente de remédier au tort causé aux Indiennes par la Loi sur les Indiens en permettant la réunification des familles. Le gouvernement du Canada a reconnu que la politique de séparation des familles avait été une erreur. Le droit de s'associer librement dans un groupe culturel a été rétabli. Le projet de loi C-31

[Texte]

cultural damage can only be repaired through education. Undoing the admitted evil effect of disruption can only be achieved through strengthening the education systems under the Indian Act.

In 1982, it was a well-established policy that community control of education enhancing cultural integrity was an existing aboriginal right. Reserve schools were seen as the proper means to equalize educational opportunities and enhance traditional values and culture. Indian control of Indian education policy under the NIB was supported by the federal Parliament and responsibility for education came gradually to be assumed by the local Indian communities.

In the Maritimes, eight bands have assumed administration of their elementary schools and have attempted to improve the relevance of Indian education through the introduction of language and cultural education to the extent that they are able within the resources they have. Bill C-31, however, has placed new responsibilities on Indian bands and put new strains on the community. After rejoicing at the reunion of the families in Bill C-31, reserve schools were faced with an old problem in a new context. Many of the returning Bill C-31 families, some second generation families, had little understanding of the cultural struggles of the people, had no knowledge of the values and traditions of the community they returned to and could not speak or understand the language of the community.

They were characteristically different, although outwardly appeared native, and often they and their families and children experienced rejection from the reserve communities because of the linguistic and cultural distance between them and the local community. To Bill C-31 families, what was self-evident values in the community were considered inferior or foreign to them.

Indian women and their families are likened to new immigrants to reserve life. As new returnees, they cannot exercise their rights in a community where they cannot fully participate in the language and cultural traditions of the people. They and their children experience rejection and must struggle as outsiders within their own community. To undo what is a fact requires that linguistic and cultural education in reserve schools be provided with the necessary resources and networks and funds to create new areas of curriculum development and train native teachers to assume the new responsibilities.

• 1555

Restoring Indian people's legal rights cannot be construed as restoring their social and cultural status within the community without restoring language and culture through education. Only through band schools

[Traduction]

représentait une certaine compensation mais les dégâts sociaux et culturels ne peuvent être réparés que par l'éducation. Ce n'est qu'en raffermissant le système d'éducation régi par la Loi sur les Indiens qu'il sera possible d'effacer les traces laissées par cette politique de séparation.

En 1982, on reconnaissait clairement que le contrôle de la communauté sur une éducation renforçant l'intégrité culturelle constituait un droit aborigène. On considérait que les écoles des réserves permettaient de donner des chances égales en matière d'éducation et de renforcer les valeurs de la culture traditionnelle. Le Parlement fédéral a encouragé la politique de contrôle indien de l'éducation indienne proposée par la FNI et les communautés indiennes locales ont graduellement assumé la responsabilité de l'éducation.

Dans les Maritimes, huit bandes se sont chargées de l'administration de leurs écoles élémentaires et ont tenté de donner un caractère plus indien à l'enseignement en instituant des cours sur la langue et la culture indienne dans la mesure de leurs moyens. Cependant, le projet de loi C-31 donne aux bandes indiennes de nouvelles responsabilités et impose de nouvelles exigences à la communauté. Après la joie suscitée par la réunification des familles selon le projet de loi C-31, les écoles des réserves se sont heurtées à un problème ancien dans un contexte nouveau. La plupart des familles revenant en vertu du projet de loi C-31, quelques fois de la deuxième génération, comprenaient mal les luttes culturelles du peuple, ne connaissaient absolument pas les valeurs et les traditions de la communauté dans laquelle elles revenaient et ne parlaient ni ne comprenaient la langue.

Elles étaient différentes, quoique d'apparence indiennes, et souvent ces familles et ces enfants étaient rejetés par les membres de la réserve étant donné la distance linguistique et culturelle les séparant. Pour ces familles du projet de loi C-31, les valeurs reconnues de la communauté étaient inférieures ou étrangères.

Les femmes indiennes et leurs familles sont comme de nouveaux immigrants dans les réserves. Comme elles viennent d'arriver, elles ne peuvent exercer leurs droits dans une communauté dont elles ne connaissent pas pleinement la langue et les traditions culturelles. Elles se sentent rejetées ainsi que leurs enfants et doivent lutter comme des étrangers dans leurs propres communautés. Pour remédier à cette situation, il faut consacrer à l'éducation linguistique et culturelle dans les écoles de réserves les ressources, les contacts et les fonds nécessaires pour développer et élargir le programme scolaire et former des professeurs autochtones pour assumer de nouvelles responsabilités.

On ne peut pas considérer que l'on rend aux Indiens leur statut social et culturel en leur rendant leurs droits légaux sans leur rendre également leur langue et leur culture par l'éducation. Ceci ne peut se faire que grâce

[Text]

can this be achieved. The provincial schools do not provide education for natives. So band schools must exist and provide language and cultural education for women and their families re-entering the communities.

It should be remembered that Bill C-31, although it was brought forth as an issue on sexist discrimination, was the issue of women's having the right to have cultural associations and to have the right to live as Indian people. The real objective then needs to be accomplished; that is, they should have the opportunity to live and grow up as Indians.

Reserve schools, the mechanism for cultural renewal under the constitutional envision of Canada, have been facing additional strains and complexities created by Bill C-31. As reserve schools are not adequately resourced, as my colleagues will relate to you, our schools have the appearance of not being on par with the provincial schools. We do not have the many layers of the hierarchy of services offered to us. Our buildings are dilapidated and are unfinished. Our teachers are not provided adequate professional development moneys to create new curriculum areas or become knowledgeable of areas of need. Our schools do not have the proper facilities, gymnasiums, and laboratories. Language and culture are relegated in the department's budget to the lowest in terms of distribution of moneys.

The department has responded to our plight by reducing our reserve schools' budgets while increasing provincial expenditures. This act is a breach of the spirit and wording of the Constitution Act. It is an unreflective response of the federal agency which has exclusive authority over Indians in the Constitution Act, while the provinces have exclusive responsibility for the rest of the Canadian people. The department is exclusively concerned with development of human capacity of aboriginal peoples. There is nowhere else where Indian people can retrieve their language and culture. Reserve schools and communities are the only avenues.

Bill C-31 restores a broader racial and sexual definition of Indianness, but the federal government should retain reserve schools as the centre of cultural and linguistic integrity. It should not be sacrificed to federal fiscal restraint or overspending with the provinces' education system. The equalization of payments from the federal government to the provinces under the Constitution Act is adequate to ensure provincial competence in instructing Indian children off reserves.

Indian reserve schools have no similar funding or resources as the provincial schools have. It makes no sense to attempt to provide additional funding to provincial schools to meet the cultural linguistic needs of off-reserve Indian students. The Constitution Act

[Translation]

aux écoles de bandes. Les écoles provinciales ne donnent pas cette éducation aux autochtones. Il faut donc des écoles de bandes pour enseigner la langue et la culture aux femmes et aux familles revenant au sein des communautés indiennes.

Il ne faut pas oublier que le projet de loi C-31, bien qu'il ait été présenté comme un remède à une discrimination sexiste, portait en fait sur le droit des femmes à avoir des liens culturels et à vivre comme des Indiennes. Il faut donc accomplir le véritable objectif, c'est-à-dire leur donner à elles et à leurs enfants, la possibilité de vivre et de grandir comme des Indiens.

À la suite du projet de loi C-31, les écoles des réserves, qui assurent la renaissance culturelle selon la vision constitutionnelle canadienne, se sont heurtées à de nouveaux obstacles et à de nouvelles difficultés. Puisqu'elles ne disposent pas des ressources adéquates, comme mes collègues vous l'expliqueront, nos écoles semblent ne pas être du même niveau que les écoles provinciales. Nous ne bénéficions pas de la même gamme de services. Nos bâtiments sont délabrés ou ne sont pas terminés. Nos professeurs n'ont pas les ressources nécessaires pour se perfectionner et ajouter de nouvelles matières aux programmes ou approfondir les secteurs où il existe un besoin. Nos écoles n'ont pas l'équipement voulu, gymnases et laboratoires. La langue et la culture sont reléguées au dernier rang du budget ministériel en termes d'affectation des crédits.

Le Ministère a répondu à nos demandes en diminuant les budgets de nos écoles de réserves tout en augmentant les dépenses provinciales. Cet acte va à l'encontre de l'esprit et de la lettre de la Loi constitutionnelle. C'est une réaction irresponsable de la part de l'organisme fédéral qui dispose d'un pouvoir exclusif sur les Indiens d'après la Loi constitutionnelle, alors que les provinces sont exclusivement responsables pour le reste de la population canadienne. Le ministère est le seul organisme responsable du développement du potentiel humain des populations aborigènes. Les Indiens ne peuvent aller nulle part ailleurs pour retrouver leur langue et leur culture. Les écoles de réserves et les communautés sont les seuls moyens.

Le projet de loi C-31 rétablit une définition raciale et sexuelle plus large de «l'indianité» mais le gouvernement fédéral devrait considérer les écoles de réserves comme le centre de l'intégrité culturelle et linguistique. Il ne faut pas les sacrifier au nom de l'austérité financière fédérale ou parce que le budget alloué au système d'éducation des provinces a été dépassé. Les paiements de péréquation versés par le gouvernement fédéral aux provinces en vertu de la Loi constitutionnelle, suffisent pour permettre aux provinces d'assurer l'instruction des enfants indiens à l'extérieur des réserves.

Les écoles de réserves indiennes ne disposent pas des mêmes fonds ou des mêmes ressources que les écoles provinciales. Il est ridicule de donner des crédits supplémentaires aux écoles provinciales pour leur permettre de répondre aux besoins linguistiques et

[Texte]

preserves that right to the reserve schools. It is only reasonable that reserve schools develop cultural curriculum and historical research packages that the provincial schools can purchase from us. The reserve schools welcome the opportunity to educate and affirm our ancient cultural linguistic heritage to the new Bill C-31 families, and provincial education systems in general, to keep faith with the constitutional vision and to keep up with the educational requirements of the 21st century.

I would like to close my presentation and turn this over now to Mrs. Gould.

The Chairman: Thank you, Dr. Battiste. Mrs. Gould.

Mrs. Marjorie Gould (Director of Education, Burnt Church Reserve, Micmac Band Operated School): I should just mention that the chairman, Mr. Lawrence O'Neil, is from my riding in Cape Breton. I am very glad to see him.

The Chairman: I am glad to see you too.

Mrs. Gould: The last time I saw him was on February 11, 1986, when he dropped into my parents' 50th anniversary party. He brought a plaque from the Premier of the province of Nova Scotia and I do not think I ever had an opportunity to thank him. I do so now.

• 1600

The Chairman: Thank you very much.

Mrs. Gould: First of all, Mr. Chairman and members of the Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development, I want to let you know that I am very pleased to be here today with my colleagues from the Micmac and Malecite nations of the maritime provinces to discuss our grave concerns about the education of our children. My colleague, Dr. Battiste, has already outlined some concerns in relation to the Bill C-31 program, as well as some of the problems we are all experiencing on this issue in the elementary and secondary programs. My role this afternoon is to outline some of the issues as seen by our leaders in the maritime provinces on the issue of post-secondary education.

I am particularly very happy to be addressing this issue for two reasons. One, I have been personally involved in the delivery of this program at both the Department of Indian Affairs district level, and in my present capacity as director of education for the Burnt Church Indian Nation, administering and delivering this program to the community. I have some very, very deep feelings about it in my own heart that I would like to share with you.

I guess the second reason why I am very pleased to have the opportunity to talk to you is that this post-

[Traduction]

culturels des étudiants indiens à l'extérieur des réserves. La Loi constitutionnelle donne ce droit aux écoles de réserves. Il est normal que les écoles de réserves élaborent des programmes d'enseignement culturels et historiques que les écoles provinciales pourraient nous acheter. Les écoles de réserves sont très heureuses de pouvoir affirmer et transmettre notre patrimoine linguistique culturel aux familles revenues en vertu du projet de loi C-31 et aux systèmes provinciaux d'éducation en général, en accord avec la vision constitutionnelle et pour répondre aux besoins du 21^e siècle en matière d'éducation.

Je voudrais terminer ici mon exposé et donner la parole à M^{me} Gould.

Le président: Merci, madame Battiste. Madame Gould.

Mme Marjorie Gould (directrice de l'éducation, Burnt Church Reserve, Micmac Band Operated School): Je voudrais simplement signaler que le président, M. Lawrence O'Neil, vient de ma circonscription à Cape-Breton. Je suis très heureuse de le voir.

Le président: Je suis heureux de vous voir également.

Mme Gould: La dernière fois que je l'ai vu, c'était le 11 février 1986, lorsqu'il est arrivé au cours du party donné à l'occasion du 50^e anniversaire de mariage de mes parents. Il a apporté une plaque de la part du Premier ministre de Nouvelle-Écosse et je crois que je n'avais jamais eu l'occasion de l'en remercier. Je voudrais le faire maintenant.

Le président: Merci beaucoup.

Mme Gould: Tout d'abord, monsieur le président et messieurs les membres du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord, je tiens à vous dire que je suis très heureuse d'être ici aujourd'hui avec mes collègues des nations Micmac et Malécite des provinces des Maritimes pour débattre de nos graves préoccupations concernant l'éducation de nos enfants. Mon collègue, M^{me} Battiste, vous a déjà décrit la situation concernant le programme relevant du projet de loi C-31 ainsi que certains des problèmes que ceci nous pose dans les programmes élémentaires et secondaires. J'aurai pour rôle cet après-midi de vous exposer le point de vue de nos dirigeants des provinces maritimes sur la question de l'enseignement postsecondaire.

Je suis particulièrement heureuse d'aborder ce sujet pour deux raisons. Tout d'abord, je me suis personnellement occupée de l'exécution de ce programme, au niveau du district pour le ministère des Affaires indiennes et dans mes fonctions actuelles de directrice de l'éducation pour la nation indienne de Burnt Church, ce qui m'amène à administrer et exécuter ce programme dans la communauté. Certaines questions me tiennent très profondément à coeur à cet égard et je voudrais vous en faire part.

La deuxième raison pour laquelle je suis heureuse d'avoir l'occasion de vous parler est que ce programme

[Text]

secondary educational assistance program is the number one priority of our Micmac and Malecite nations. It is seen by our leaders as the key to our success in the devolution of programs at the local level and a catalyst in our first steps towards self-government.

Our Indian leaders in the maritime provinces are very concerned about the federal government's conviction of not allowing the post-secondary educational assistance program to continue to grow at its present rate, from roughly 3,500 students 10 years ago to 12,000 students in the 1986-87 academic year. This is a national statistic.

We cannot understand the wisdom of the government to cap funding on the only program, from our point of view, that has shown some results and is so important to the future development of the Micmac and Malecite nations. Our leaders are concerned that the 1985 legislation—Bill C-31—has had a major impact on recent policy changes in the post-secondary educational assistance program announced by the Minister of Indian Affairs, Mr. Bill McKnight.

Although the government continues to tell us that funds for Bill C-31 students are in a separate pot, we cannot help but conclude that in the near future there will be one pot of limited funds for both regular students and Bill C-31 students, all required to follow the same policy and the same operating guidelines. The result that we see in the very near future is less eligible students from our communities entering institutions of higher learning, thus curtailing the development of our needed human resources and stagnating our already slow journey to self-government. These concerns I am expressing are those I have heard among our leaders for the past year, and I want you to really feel how important the concerns are about this program.

• 1605

I mentioned previously some of the changes that are going on. You who are on the Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development are probably very much aware of the announcements made to the chiefs and councils of the First Nations on May 12, 1987, regarding three interim changes to the E-12 Guidelines. The details of this probably you were briefed on. They are all over the country. I will just briefly state what these interim changes were: (1) a 12-month Canadian residency requirement; (2) graduate student incentive grants and special allowances terminated; (3) no appeal process for students refused assistance due to unavailability of funds.

At the same time, the minister announced a priority system for student applications, summarized as follows:

[Translation]

d'aide à l'enseignement postsecondaire est la première priorité de nos nations Micmac et Malécite. Nos dirigeants considèrent en effet que c'est là la clé du succès de nos programmes au niveau local et un élément catalyseur dans notre progression vers l'autonomie indienne.

Nos chefs indiens dans les provinces Maritimes sont très inquiets de la décision du gouvernement fédéral de ne pas maintenir le taux actuel de croissance du programme d'aide à l'enseignement postsecondaire, d'environ 3,500 étudiants il y a 10 ans à 12,000 étudiants au cours de l'année scolaire 1986-1987. Ce chiffre est un chiffre national.

Nous ne comprenons pas pourquoi le gouvernement a décidé de bloquer le programme qui est le seul d'après nous à avoir donné des résultats et qui est tellement important pour le développement futur des nations Micmac et Malécite. Nos chefs se préoccupent également du fait que la législation de 1985—le projet de loi C-31—eu un impact majeur sur les récents changements de politiques apportés au programme d'aide à l'éducation postsecondaire annoncé par le ministre des Affaires indiennes, M. Bill McKnight.

Bien que le gouvernement continue de nous dire que les fonds destinés aux étudiants visés par le projet de loi C-31 se trouvent dans une case séparée, nous ne pouvons nous empêcher de conclure qu'à l'avenir, il n'y aura qu'une réserve de fonds limitée pour les étudiants habituels et les étudiants du projet de loi C-31, tous devant suivre la même politique et les mêmes directives de fonctionnement. Nous pensons que dans un avenir très proche, il y aura moins d'étudiants de nos communautés en mesure d'entrer dans des établissements d'enseignement supérieur, ce qui entravera le développement de nos ressources humaines et ralentira encore notre progression déjà laborieuse vers l'autonomie indienne. Les préoccupations que j'exprime ici sont celles que j'ai entendu nos dirigeants exprimer l'année passée et j'espère réussir à vous montrer l'inquiétude que suscite ce programme.

Je vous ai expliqué certains des changements qui sont intervenus. Puisque vous faites partie du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord, vous êtes sûrement au courant des déclarations faites aux chefs et aux conseils des Premières nations le 12 mai 1987, au sujet des trois modifications intérimaires apportées aux directives E-12. On vous a sûrement déjà donné des précisions à ce sujet. On en parle dans tout le pays. Je vais rapidement rappeler ce que sont ces changements: (1) un minimum de 12 mois de résidence au Canada; (2) l'épuisement des subventions d'encouragement aux étudiants du premier et deuxième cycle et des allocations spéciales; (3) aucun processus d'appel pour les étudiants auxquels l'aide a été refusée en raison du manque de fonds.

En même temps, le ministre a annoncé un système de priorités pour les demandes présentées par les étudiants.

[Texte]

(1) funding available only to continuing students; (2) funding available to students deferred the previous year; (3) funding available to first-time applicants, including high-school and mature students; (4) first-time college entrance students and post-graduate students; (5) returning students who have previously dropped out.

At the same time, the minister announced the policy on Bill C-31 students as follows: (1) students will be governed by the above guidelines; (2) assistance will be granted to students as long as funds are available to provide assistance by the region to regular post-secondary students and when the regular budget is exhausted all Bill C-31 student applications will be deferred. These were the announcements that were made around May of last year, and some more recently.

At the same time, the minister also made a commitment to enter discussions with the Indian people on an improved student grants program, and the following timetable has recently been announced: (1) May 1988 through September 1988, consultation period; (2) December 1988, policy decision announced; (3) April 1, 1989, implementation of the new policy.

These are the things that are happening in this program right now. We, the Micmac and Malecite Nations of the maritime provinces, are all in agreement that these things that are happening in this program—and the announcements that were made, the consultation and policy implementation timetable—are totally unacceptable. We are particularly disturbed by the timing of the consultation process, which is to take place in June, July, and August. This is the time when most Micmacs and Malecites are on vacation and are not available for business.

I want to demonstrate to your committee and most of you who have significant Indian populations in your ridings the reason why this shift in policy on the post-secondary education assistance program is detrimental to our Micmac and Malecite Nations. As a starting point in my deliberations to demonstrate why we think it is important to take a second look at all these things that are happening, I am just going to go away from the subject for a few minutes, and please allow me to blow my own horn for about a minute.

On May 18, 1960, 28 years ago today, I graduated with a bachelor of arts degree from St. Francis Xavier University in Antigonish, Nova Scotia. In researching graduates of Micmac and Malecite ancestry who graduated prior to 1960, I found two who graduated between 1950 and 1960. These were two men, one Micmac and one Malecite, both with engineering diplomas or degrees. So you can see from these statistics that our history of opportunity for post-secondary education is less than 40

[Traduction]

qui se résume ainsi: (1) fonds disponibles seulement pour les étudiants qui continuent; (2) fonds disponibles pour les étudiants refusés l'année précédente; (3) fonds disponibles pour les candidats présentant une demande pour la première fois, y compris les étudiants mûrs et du secondaire; (4) étudiants entrant pour la première fois au collège et étudiants du troisième cycle; (5) étudiants reprenant des études après les avoir abandonnées temporairement.

En même temps, le ministre a annoncé la politique suivante pour les étudiants relevant du projet de loi C-31: (1) les étudiants seront régis par les directives ci-dessus; (2) l'aide sera accordée aux étudiants tant que des fonds seront disponibles pour que la région puisse aider les étudiants du niveau postsecondaire et lorsque le budget normal sera épuisé, toutes les demandes présentées par les étudiants touchés par le projet de loi C-31 seront reportées. Ces déclarations ont été faites au mois de mai l'année dernière environ et certaines plus récemment.

En même temps, le ministre s'est également engagé à entamer des discussions avec les Indiens en vue d'apporter des améliorations au programme de subventions pour les étudiants et on a annoncé récemment le calendrier suivant: (1) de mai 1988 à septembre 1988, période de consultation; (2) décembre 1988, annonce de la décision de politiques; (3) premier avril 1989, mise en oeuvre de la nouvelle politique.

Voici donc la situation en ce qui concerne ce programme pour l'instant. Les nations Micmac et Malecite des provinces des Maritimes sont unanimes à juger totalement inacceptables les décisions prises à l'égard de ce programme, c'est-à-dire les déclarations effectuées et les projets de consultation et de mise en oeuvre de la politique. Nous sommes particulièrement opposés au calendrier choisi pour le processus de consultation, qui doit avoir lieu en juin, juillet et août. C'est la période où la plupart des Micmac et des Malecite sont en vacances et ne travaillent pas.

Je voudrais essayer de montrer à votre Comité et à la plupart d'entre vous dont les circonscriptions comprennent une nombreuse population indienne, pour quelles raisons ce changement dans la politique du programme d'aide à l'enseignement postsecondaire est néfaste pour les nations Micmac et Malecite. Nous pensons qu'il faut étudier plus attentivement cette question et, pour commencer mon exposé, je voudrais m'éloigner un peu du sujet pendant quelques minutes, et si vous me le permettez, vous parler de moi pendant quelques instants.

Le 18 mai 1960, il ya 28 ans aujourd'hui, j'ai obtenu un baccalauréat en art à la St. Francis Xavier University à Antigonish, Nouvelle-Écosse. En faisant des recherches sur les personnes d'ascendance Micmac et Malecite ayant obtenu leurs diplômes avant 1960, j'en ai trouvé deux ayant terminé entre 1950 et 1960. Ce sont deux hommes, un Micmac et un Malecite, tous deux avec des diplômes en génie. Vous voyez donc d'après ces chiffres que l'enseignement post-secondaire n'a chez-nous que 40 ans

[Text]

years old, compared to a society where post-secondary education has been available in some form or another for the past 300 or 400 years.

• 1610

As the attached chart indicates, our success rate in the field of post-secondary education has not been phenomenal over the past 40 years. The statistics the government puts out about the amounts and the millions of dollars being spent over a decade are sometimes very, very deceiving, because this certainly does not reflect the costs of delivering a program, such as administrative costs and the costs involved in funding special programs that are designed especially for native people, which cost an awful lot of money.

In terms of the people who have graduated, at least from our end of the country, we could say that compared with the dominant society, our graduation numbers from university have not been that great. For example, from 1950 to 1988 approximately 200 students graduated from university from these three Atlantic provinces. Of this group, 85 are teachers who have graduated from special teacher education programs that were conducted at the University of New Brunswick and the Nova Scotia Teachers College from 1977 to 1984.

It is also interesting to note that 20 of this group graduated in the science or health fields. In this group we would include nurses and bachelor of science graduates and one medical doctor after 500 years of contact with an education system. We have at last, in the early 1980s, graduated a medical doctor, unfortunately not of Micmac ancestry but of Malecite ancestry, and we are very proud of him. So this gives you some idea of what is happening with our people.

Now, to go a little further on these figures, I noted 85 and 20; that is roughly 100. The remaining 100 or so people on our list of graduates include three lawyers from New Brunswick. Once again I say that unfortunately these are all of Malecite ancestry, and we have no Micmac lawyers yet in Nova Scotia or in New Brunswick, for that matter. Of course, we are proud to have one Ph.D. from Cape Breton Island, Dr. Marie Battiste.

So these are the kinds of things that have been happening; these are our results. At the present time, special training programs are in progress at Dalhousie University and St. Thomas University to meet the demand for 15 native social workers needed in the devolution of the child and family services program in the Atlantic region. We have made some progress, you could say, in the area of post-secondary education in the Maritimes, but we have a lot of catching up to do if we are going to deliver the quality of programs comparable in standards to those delivered by the provinces where we live, the Maritimes.

[Translation]

alors qu'il existe dans la société en général, sous une forme ou une autre, depuis 300 ou 400 ans.

Comme le montre le tableau ci-joint, notre taux de réussite dans le domaine post-secondaire n'a pas été phénoménal au cours des 40 dernières années. Les statistiques publiées par le gouvernement sur les sommes consacrées aux cours des années sont souvent très trompeuses car elles ne reflètent certainement pas le coût d'exécution d'un programme, les coûts d'administration et les coûts de financement de programmes spéciaux destinés particulièrement aux autochtones, qui sont extrêmement élevés.

Le nombre d'autochtones diplômés de l'université, dans notre région tout au moins, n'a pas été très élevé par rapport aux résultats de la société dominante. Par exemple, de 1950 à 1988, environ 200 étudiants ont terminé des études universitaires dans ces trois provinces Maritimes. Dans ce groupe, 85 sont des professeurs ayant suivis les programmes spéciaux de formation à l'enseignement organisés par l'Université du Nouveau-Brunswick et le Nova Scotia Teachers College, entre 1977 et 1984.

Il est également intéressant de signaler que 20 membres de ce groupe ont obtenu un diplôme dans des disciplines scientifiques ou relatives à la santé. J'inclus dans ce groupe des diplômés en science infirmière et en science et un docteur en médecine, et ce après 500 ans de contacts avec un système d'enseignement. Nous avons enfin eu, au début des années 1980, un docteur en médecine diplômé, malheureusement pas d'ascendance Micmac mais d'ascendance Malecite, et nous sommes très fiers de lui. Ceci vous donne une idée de la situation dans laquelle se trouvent les autochtones.

Je voudrais maintenant aller plus loin dans ces chiffres; j'ai noté 85 et 20, ce qui fait à peu près 100. Parmi les 100 avocats restant sur notre liste de diplômés, il y a trois avocats du Nouveau-Brunswick. Là encore, ils sont tous malheureusement d'ascendance Malecite et nous n'avons pas encore d'avocat Micmac en Nouvelle-Écosse ou au Nouveau-Brunswick. Bien sûr, nous sommes très fiers d'avoir un détenteur de doctorat de l'Île du Cap Breton, M^{me} Marie Battiste.

Voilà donc ce qui s'est passé et nos résultats. À l'heure actuelle, il existe des programmes spéciaux de formation à l'Université Dalhousie et à l'Université Saint-Thomas destinés à assurer la formation de 15 travailleurs sociaux autochtones qui ont été demandés pour un programme de services à la famille et à l'enfance dans la région de l'Atlantique. Nous avons fait certains progrès dans le domaine de l'enseignement post-secondaire dans les Maritimes, mais nous avons encore beaucoup de retard à rattraper pour parvenir à un niveau de qualité comparable à celui des programmes des provinces où nous habitons, les Maritimes.

[Texte]

[Traduction]

• 1615

As you can see from the numbers who have graduated from university and the types of programs our people have been pursuing, there is a long way to go. We certainly need more people trained in the continuous development of our programs.

I want to illustrate for you a case in point of what is happening. In the band-operated school program, since the take-over of the schools by the bands, our teachers who are presently enrolled in these schools have lost the privilege of sabbatical leave, which was once enjoyed when they were employed by the Department of Indian Affairs, before they came into the band-operated school program. The reason they have lost this privilege is that now the regions distribute the money to eight different bands in the Atlantic region that run band-operated schools. All the training moneys are disbursed, and not one band can afford... For example, if they are launching a goal of major curriculum development to train specialists in curriculum development in their staff, they do not have the money. They hardly have the money to exist.

This is an area that is a big beef of mine. We know teachers employed by the federal government in our neighbouring school district. If it is a big district, they send at least five teachers on sabbatical leave at 70% salary, while they also pay their tuition and their books. Here we are, developing, and we do not have the money to develop further those things that Dr. Battiste pointed out are so crucial to the development of our schools on the reserve under our control.

In 1987, when we started talking about this issue about our needs for training and the needs for training our people, and we noted what the problem was of the disbursing of funds to all the different regions, we thought we could tap the Post-Secondary Education Assistance Program, the clause under the incentive grants and special allowances to post-secondary students, to send our teachers to these training programs, which are absolutely crucial and vital to the development of our locally controlled school programs. That particular aspect of that program was cut last year. In spite of that, some of our dedicated teachers who have been working in our schools, dedicated to the people and the culture and the community and the language of our people, have gone at their own expense. They were denied funding under the special program because the program was cut. We think it is very, very important for the government to have a very strong look at that particular aspect of that policy as it pertains to the total education program.

In my discussions with various leaders and chiefs of our Indian nations from the maritime provinces, a concern has been special post-secondary education programs. These programs involve demand training

Comme vous pouvez le voir d'après le nombre de diplômés de l'université et le type de cours suivis par nos membres, il y a encore beaucoup à faire. Il nous faut un plus grand nombre de personnes ayant la formation voulue pour assurer le développement continu de nos programmes.

Je voudrais vous citer en exemple un cas précis pour illustrer la situation. Dans le programme scolaire dirigé par la bande, depuis que les bandes ont repris la direction des écoles, les professeurs en poste actuellement ont perdu le privilège du congé sabbatique, auquel ils avaient droit lorsqu'ils étaient employés par le ministère des Affaires indiennes, avant de faire partie du programme dirigé par la bande. Ils ont perdu ce privilège parce que les régions distribuent maintenant les fonds à huit bandes différentes qui dans la région atlantique dirigent des écoles. Tous les fonds destinés à la formation sont dépensés et aucune bande n'a les moyens... Par exemple, si l'on désire améliorer les programmes scolaires et pour cela donner un complément de formation dans ce domaine aux membres du personnel, on ne dispose pas des fonds nécessaires. Il y a à peine assez d'argent pour subsister.

C'est une question à laquelle je tiens beaucoup. Nous connaissons des professeurs travaillant pour le gouvernement fédéral dans le district scolaire voisin du nôtre. C'est un grand secteur et au moins cinq professeurs ont droit à un congé sabbatique avec 70 p. 100 de leur salaire, les frais d'inscription et les livres étant payés. Et nous, nous essayons de créer quelque chose et nous n'avons même pas l'argent voulu pour mettre en place les éléments essentiels au développement de nos écoles dans notre réserve, comme l'a expliqué M^{me} Battiste.

En 1987, lorsque nous avons commencé à discuter de nos besoins en matière de formation, nous nous sommes rendu compte que le problème était en partie dû au fait que les fonds étaient alloués aux différentes régions; nous avons alors pensé que nous pourrions utiliser le programme d'aide à l'enseignement postsecondaire, en invoquant les dispositions relatives aux subventions d'encouragement et aux allocations spéciales pour les étudiants postsecondaires, pour envoyer nos professeurs suivre ces programmes de formation qui sont absolument cruciaux et vitaux pour l'élaboration des programmes scolaires de nos écoles. Cette partie du programme a été supprimée l'année dernière. Malgré tout, certains des professeurs qui travaillaient dans nos écoles, dévoués à notre peuple, à sa culture et à sa langue et à sa communauté, ont décidé de suivre les cours à leurs frais. Les subventions prévues au programme spécial leur ont été refusées puisque le programme avait été diminué. Il est absolument essentiel que le gouvernement étudie attentivement ces aspects de la politique, qui se rapportent à l'ensemble du programme d'éducation.

Dans les discussions que j'ai eues avec divers dirigeants des chefs de nos nations indiennes dans les Maritimes, on m'a particulièrement parlé des programmes d'enseignement postsecondaire. Ces programmes

[Texte]

is paramount in any educational system, that of an administrative unit. To do this I have chosen to describe to you the multi-layered system of administration used in the province of New Brunswick.

First and foremost is the school level, where there are resources like principals, department heads, teachers, janitors, bus drivers and parents. All of these people have one major concern, which is to provide the best educational opportunity for the children they are dealing with, so they can develop their potential to the maximum, and become contributing, caring people.

Then we have another unit, which is called the school board office or the district office, which consists of the superintendent, in some cases assistant superintendents, curriculum supervisors, and the financial administrative units, which are composed of financial officers, purchasing officers, transportation officers and secretaries. The school board is composed of usually 9 to 12 members. Most of them have some professional background. This unit is also concerned about the quality and development of children at the school level. They ensure that the programming maximizes the potential each child has within himself or herself. They act not only as resource people to the schools, but also as supervisors ensuring that developments in the system are taken advantage of.

• 1625

From the district office or the school board level, the next layer of administration is the provincial Department of Education, which consists of the Minister of Education, the deputy minister, two assistant deputy ministers, various sub-units dealing with specifics such as finance, curriculum development, program evaluation, program implementation and others.

Beyond this, there is also another layer of resource, the other associations, which are the New Brunswick Teachers' Federation, the New Brunswick School Trustees' Association, the New Brunswick School Superintendents Association, the New Brunswick School Supervisors' Association, and the New Brunswick School Business Administration Association. In turn, a lot of these units have resources at the national associations, such as the Canadian School Trustees' Association, the Canadian Education Association, and others.

When a person looks at the resourcing that is needed to make an educational system and compare it with what is happening in Indian education, the only conclusion you can come to is that the federal government is not really serious about providing quality education to Indian people. To compare the resourcing we get for our educational system, I will take a typical example of local control of an educational system structure. At the base, we have the school where we have teachers, the principal who in most cases has some teaching responsibility as well. And in some cases we have some part-time

[Traduction]

aujourd'hui d'un élément essentiel dans tout système d'éducation, le service administratif. Pour cela, j'ai choisi de vous présenter le système d'administration à plusieurs niveaux utilisé dans la province du Nouveau-Brunswick.

Nous avons d'abord et avant tout le niveau scolaire, où se trouvent les directeurs, chefs de département, professeurs, concierges, conducteurs d'autobus et parents. Toutes ces personnes ont une préoccupation majeure: donner à leurs enfants la meilleure éducation possible, de façon à leur permettre de développer au maximum leur potentiel et de devenir des adultes actifs et sensibles.

Nous avons ensuite l'unité suivante appelée le bureau du Conseil scolaire ou bureau de district, qui se compose du surintendant, dans certains cas de surintendants adjoints, de surveillants du programme scolaire, et les unités administratives financières, composées d'agents financiers, de responsables des achats, du transport et de secrétaires. Généralement, le conseil scolaire compte de neuf à douze membres. La plupart ont une formation professionnelle. Ce service s'occupe également de la qualité et du développement des enfants au niveau scolaire. Ils s'attachent à faire en sorte que les programmes favorisent le développement maximal des enfants. Ce sont non seulement des personnes ressources auprès des écoles, mais également des agents d'encadrement qui s'emploient à tirer le meilleur parti possible de l'évolution du système.

Au-dessus du bureau de district ou du conseil scolaire, l'échelon administratif suivant est le ministère provincial de l'éducation, qui comprend le ministre de l'Éducation, le sous-ministre, deux sous-ministres adjoints, diverses sous-sections qui assurent des services comme les finances, l'élaboration des programmes, la mise en oeuvre des programmes, pour ne citer que ceux-là.

On compte en outre d'autres ressources comme les autres associations: la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick, l'Association des directeurs généraux d'écoles du Nouveau-Brunswick, la School Supervisors Associations du Nouveau-Brunswick et l'Association des administrateurs scolaires du Nouveau-Brunswick. Celles-ci peuvent faire appel dans bien des cas aux organismes nationaux qui les chapeautent; telles l'Association canadienne des commissaires d'écoles, l'Association canadienne d'éducation et d'autres encore.

Mais lorsqu'on examine les ressources nécessaires à l'administration d'un système d'éducation et qu'on se penche par comparaison sur ce qui se passe dans le domaine de l'éducation des Indiens, on ne peut que conclure que le gouvernement fédéral ne prend pas vraiment au sérieux sa responsabilité d'assurer la prestation d'une éducation de qualité aux Indiens. Pour donner une idée des ressources que nous obtenons pour notre système d'éducation, je prendrai l'exemple caractéristique des structures locales d'administration scolaire. À la base, il y a évidemment l'école avec ses

[Text]

programs that are called either by the government or by the bands to meet an immediate need for a program that has been devolved to the band level. At present six proposals are in front of the federal government regional offices in Amherst. These proposals include: a bachelor of social work program at St. Thomas University; a health careers program at Dalhousie University; a native studies expansion program at the College of Cape Breton; a community college program at Halifax; a native studies program at St. Thomas University; a native teacher training program at the University of New Brunswick.

• 1620

Now our leaders are firmly convinced these programs are absolutely necessary in terms of what is happening on the reserves and the things that they have to do in order to run their programs properly and effectively. Although they believe they are vitally important, they are of the view they would be willing to give support to these programs only on the condition that eligible students from their own reserves are not denied funds to attend university. In other words, what they are saying is that because this money for these special training programs comes from the post-secondary education budget, if it means giving, for example, a new bachelor of social work program and denying 15 students funding, they will not go for it.

These are the kinds of concerns our leaders have. I hope by this time I have convinced you, the politicians and the members of this particular very, very distinguished, very important committee, the Standing Committee on Aboriginal Affairs, that it is very, very important to find out and to investigate what is going on a little bit more deeply in this program, and the effects it is having on our communities.

I hope that as a result of what I have said you will make sure the post-secondary education program continues to be volume-driven, that Bill C-31 students continue to be funded under a separate pot, that the small numbers now entering university will not be denied assistance, and that the doors we have opened to the institutions of higher learning since 1977 in the maritime provinces will continue to remain open, as these institutions are our only allies in our plight for self-determination. I thank you very much.

The Chairman: Thank you very much, Mrs. Gould.

Mr. Levi Sock (Education Director, Big Cove Reserve): Honourable chairman, members of the Standing Committee on Aboriginal Affairs, I come to you on behalf of our Indian children in the Maritimes to relate to you some of the problems encountered in accessing educational opportunities. My topic today is the need that

[Translation]

comprennent des programmes de formation spéciaux demandés soit par le gouvernement, soit par les bandes pour répondre à un besoin immédiat et exécuter un programme confié à la bande. Six propositions sont actuellement en attente dans les bureaux régionaux du gouvernement fédéral à Amherst. Ces propositions sont les suivantes: un programme de baccalauréat en travail social à l'université de Saint-Thomas, un programme concernant les carrières de la santé à l'université de Dalhousie, un programme d'expansion des études autochtones au collège du Cap-Breton, un programme de collège communautaires à Halifax, un programme d'études autochtones à l'université Saint-Thomas, et un programme de formation de professeurs autochtones à l'université du Nouveau-Brunswick.

Nos dirigeants sont convaincus que ces programmes sont absolument nécessaires étant donné ce qui se passe dans les réserves et pour assurer le fonctionnement harmonieux et efficace des programmes. Bien qu'ils les considèrent importants, ils ne sont disposés à appuyer ces programmes qu'à condition que les étudiants admissibles de leur propre réserve ne se voient pas refuser des fonds pour suivre des cours à l'université. Autrement dit, comme les fonds destinés aux programmes spéciaux de formation proviennent du budget de l'enseignement postsecondaire, ils n'accepteront pas le système s'il faut, pour instituer un nouveau programme de baccalauréat en travail social, refuser des subventions à 15 étudiants.

Je vous ai exposé les préoccupations de nos dirigeants. J'espère avoir réussi à vous convaincre, vous les membres de cet éminent comité qui est le Comité permanent des affaires autochtones, de l'importance de cette question et vous avoir démontré qu'il faut étudier d'un peu plus près l'évolution de ce programme et ses effets sur nos communautés.

J'espère qu'à la suite de ce que je vous ai dit, vous veillerez à ce que le programme d'aide à l'enseignement postsecondaire continue à être fonction du volume, à ce que les étudiants relevant du projet de loi C-31 continuent à être financés sur une caisse séparée, et que vous ferez en sorte que l'on ne refuse pas de subventions au petit nombre d'étudiants entrant à l'université; j'espère aussi que les portes des établissements d'enseignement supérieur ouvertes depuis 1977 dans les provinces Maritimes le resteront, puisque ces établissements sont nos seuls alliés dans notre lutte pour l'autonomie. Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup, madame Gould.

M. Levi Sock (directeur de l'éducation, Big Cove Reserve): Honorable président, membres du Comité permanent des affaires autochtones, je me présente devant vous au nom des enfants Indiens des Maritimes pour vous exposer les problèmes auxquels ils se heurtent pour acquérir une éducation. Je voudrais vous parler

[Texte]

is paramount in any educational system, that of an administrative unit. To do this I have chosen to describe to you the multi-layered system of administration used in the province of New Brunswick.

First and foremost is the school level, where there are resources like principals, department heads, teachers, janitors, bus drivers and parents. All of these people have one major concern, which is to provide the best educational opportunity for the children they are dealing with, so they can develop their potential to the maximum, and become contributing, caring people.

Then we have another unit, which is called the school board office or the district office, which consists of the superintendent, in some cases assistant superintendents, curriculum supervisors, and the financial administrative units, which are composed of financial officers, purchasing officers, transportation officers and secretaries. The school board is composed of usually 9 to 12 members. Most of them have some professional background. This unit is also concerned about the quality and development of children at the school level. They ensure that the programming maximizes the potential each child has within himself or herself. They act not only as resource people to the schools, but also as supervisors ensuring that developments in the system are taken advantage of.

• 1625

From the district office or the school board level, the next layer of administration is the provincial Department of Education, which consists of the Minister of Education, the deputy minister, two assistant deputy ministers, various sub-units dealing with specifics such as finance, curriculum development, program evaluation, program implementation and others.

Beyond this, there is also another layer of resource, the other associations, which are the New Brunswick Teachers' Federation, the New Brunswick School Trustees' Association, the New Brunswick School Superintendents Association, the New Brunswick School Supervisors' Association, and the New Brunswick School Business Administration Association. In turn, a lot of these units have resources at the national associations, such as the Canadian School Trustees' Association, the Canadian Education Association, and others.

When a person looks at the resourcing that is needed to make an educational system and compare it with what is happening in Indian education, the only conclusion you can come to is that the federal government is not really serious about providing quality education to Indian people. To compare the resourcing we get for our educational system, I will take a typical example of local control of an educational system structure. At the base, we have the school where we have teachers, the principal who in most cases has some teaching responsibility as well. And in some cases we have some part-time

[Traduction]

aujourd'hui d'un élément essentiel dans tout système d'éducation, le service administratif. Pour cela, j'ai choisi de vous présenter le système d'administration à plusieurs niveaux utilisé dans la province du Nouveau-Brunswick.

Nous avons d'abord et avant tout le niveau scolaire, où se trouvent les directeurs, chefs de département, professeurs, concierges, conducteurs d'autobus et parents. Toutes ces personnes ont une préoccupation majeure: donner à leurs enfants la meilleure éducation possible, de façon à leur permettre de développer au maximum leur potentiel et de devenir des adultes actifs et sensibles.

Nous avons ensuite l'unité suivante appelée le bureau du Conseil scolaire ou bureau de district, qui se compose du surintendant, dans certains cas de surintendants adjoints, de surveillants du programme scolaire, et les unités administratives financières, composées d'agents financiers, de responsables des achats, du transport et de secrétaires. Généralement, le conseil scolaire compte de neuf à douze membres. La plupart ont une formation professionnelle. Ce service s'occupe également de la qualité et du développement des enfants au niveau scolaire. Ils s'attachent à faire en sorte que les programmes favorisent le développement maximal des enfants. Ce sont non seulement des personnes ressources auprès des écoles, mais également des agents d'encadrement qui s'emploient à tirer le meilleur parti possible de l'évolution du système.

Au-dessus du bureau de district ou du conseil scolaire, l'échelon administratif suivant est le ministère provincial de l'éducation, qui comprend le ministre de l'Éducation, le sous-ministre, deux sous-ministres adjoints, diverses sous-sections qui assurent des services comme les finances, l'élaboration des programmes, la mise en oeuvre des programmes, pour ne citer que ceux-là.

On compte en outre d'autres ressources comme les autres associations: la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick, l'Association des directeurs généraux d'écoles du Nouveau-Brunswick, la School Supervisors Associations du Nouveau-Brunswick et l'Association des administrateurs scolaires du Nouveau-Brunswick. Celles-ci peuvent faire appel dans bien des cas aux organismes nationaux qui les chapeautent; telles l'Association canadienne des commissaires d'écoles, l'Association canadienne d'éducation et d'autres encore.

Mais lorsqu'on examine les ressources nécessaires à l'administration d'un système d'éducation et qu'on se penche par comparaison sur ce qui se passe dans le domaine de l'éducation des Indiens, on ne peut que conclure que le gouvernement fédéral ne prend pas vraiment au sérieux sa responsabilité d'assurer la prestation d'une éducation de qualité aux Indiens. Pour donner une idée des ressources que nous obtenons pour notre système d'éducation, je prendrai l'exemple caractéristique des structures locales d'administration scolaire. À la base, il y a évidemment l'école avec ses

[Text]

secretaries. At the school that is all we have in all cases in the Atlantic provinces.

The next level in our educational system is that of a band council, or the education authority. In this area we have the director of education, the financial administrative unit, and a school board, which usually consists of five to eight people. The majority of them have very little knowledge about the educational process but have a lot of concern about their children.

In order to acquire adequate financial resources to develop these units, you need an enrolment of approximately 820 students in your system before the funding formula which we now fund it under would generate enough financial resources to provide these basic units. Most of our schools in the Maritimes have less than this number.

In the province of New Brunswick ours is the biggest community, and we only have 320 kids in the school. So you can see the discrepancy is such that we cannot really provide adequate basic units in the system.

Hon. members, this is what is actually in place for the educational system at the reserve level. Therefore, if you compare the structures that are in place with the provincial system, you will realize the resources given to education systems are inadequate to meet the needs of Indian children. I will leave you with this. You can think about it, and I hope you can understand why in most cases we cannot provide even adequate resourcing for our children. Thank you.

The Chairman: Thank you very much. Mr. Arbuthnot will now make his presentation.

Mr. Brian Arbuthnot (Education Director, Wagmatcook Reserve, Micmac Band Operated School): Thank you very much, Mr. Chairman and members of the Standing Committee on Aboriginal Affairs. My presentation today will focus on the area of education capital for school construction.

I realize that some of the testimony I will present today is controversial; however, it is true. I also realize that some Indian Affairs representatives will not appreciate the scope and the nature of my testimony. However, for the sake of the Micmac youth I represent, and other Indian students in band-operated schools across this country, the truth must be told. I simply ask for your empathy, fairness, and understanding in assisting us to facilitate a solution to some very real education concerns and dilemmas we face while attempting to educate Indian youth.

If you can be moved by some of the concerns and the dilemmas that we express to you here today, all of us are

[Translation]

professeurs, le principal qui, bien sûr, enseigne lui-même, et à l'occasion quelques secrétaires à temps partiel. C'est à cela que se limitent les ressources dans toutes les écoles des provinces atlantiques.

À l'échelon supérieur de notre système d'éducation, on trouve le conseil de bande ou l'administration scolaire. À ce niveau, il y a le directeur de l'éducation, les services financiers et administratifs, ainsi qu'un conseil scolaire, qui comprend le plus souvent de cinq à huit personnes. La majorité de ses membres ne sont pas ferrés sur le plan théorique, mais s'intéressent de près au sort des enfants qui leur sont confiés.

Pour obtenir les ressources financières qui permettraient de développer ces services, il faut environ 820 élèves dans le système avant que la formule de financement actuellement en vigueur produise des effets favorables. Or, la plupart de nos écoles dans les Maritimes ont un effectif bien inférieur à ce nombre.

Au Nouveau-Brunswick, nous sommes la collectivité la plus importante et, pourtant, il n'y a que 320 élèves dans notre école; à ce niveau d'inscriptions nous ne pouvons même pas offrir des services de base convenables.

Mesdames et messieurs, voilà en résumé la situation du système scolaire dans les réserves. Par comparaison avec les structures de l'éducation provinciale, on s'en rend compte aisément, les ressources dont nous bénéficions sont nettement insuffisantes pour répondre aux besoins des enfants Indiens. Je vais m'arrêter là et vous laissez réfléchir à la question, dans l'espoir que vous comprendrez pourquoi, le plus souvent, nous ne sommes pas en mesure d'offrir à nos enfants l'éducation de qualité qu'ils méritent. Merci.

Le président: Merci beaucoup. Écoutons maintenant l'exposé de M. Arbuthnot.

M. Brian Arbuthnot (directeur de l'éducation, réserve de Wagmatcook, École Micmac): Merci beaucoup, monsieur le président, et vous tous, du Comité permanent des affaires autochtones. Mon exposé d'aujourd'hui porte sur les budgets d'immobilisation scolaire, en particulier au poste de la construction.

Je suis conscient que certains éléments de mon témoignage d'aujourd'hui risquent de soulever des tollés. Pourtant, les faits sont véridiques. Je me rends compte également que la portée et la nature de mon témoignage ne plairont pas forcément à certains représentants des Affaires indiennes. Néanmoins, par égard pour la jeunesse Micmac que je représente et pour les autres élèves indiens des écoles administrées par la bande d'un bout à l'autre du Canada, il importe que la vérité soit révélée. Je fais appel à votre bienveillance, à votre sentiment d'équité et à votre compréhension pour nous aider à trouver une solution aux problèmes bien réels auxquels nous sommes confrontés dans notre tâche d'éducation des jeunes Indiens.

Si vous vous montrez sensibles aux préoccupations et aux dilemmes que nous vous présenterons aujourd'hui.

[Texte]

confident that our community-controlled schools and Indian students will at one point in the future achieve a fair measure of success in developing the self-reliance and skills necessary for them to meet any future socio-economic opportunities.

• 1630

Equally, we believe that an Indian contribution to the development of Indian education will benefit all Indian students, thereby helping to build a healthy perception of nationality, culture and language. Most importantly, we hope our view of the current dilemmas facing Indian education and the enormous potential of our students will inspire you and your colleagues to strive to address our concerns fairly and objectively.

The dilemma of education capital for school construction on reserves is a very complex matter. Currently, education capital funding for school construction is not given any priority or uniqueness. Essentially, it is considered by the department as part of a band's capital plan. Bands are required to prioritize their education capital needs with all other capital requirements on a five-year plan, so education capital for school construction is forced to compete for position on a community's five-year plan with other capital areas such as housing, sewer and water, and roads.

Bands are told to place school construction on the five-year plan, but that there are not guarantees of school construction actually taking place because of limits on a region's capital budget. Consequently, band councils are making the right decision to focus on other capital needs of the community because school construction is in such a nebulous state. In other words, you can put the school construction project on a capital plan, but if there are not sufficient dollars in the region the school will not be built.

With this in mind, bands are placed in a precarious situation. They ask the question: why bother putting the school construction on a five-year plan when there is no guarantee that the moneys will be there? Bands must choose between school construction or water and sewer or housing for the reserve. The inclusion of education capital for school construction on a community's five-year capital plan negates the importance of building a school facility to educate children and forces the community to make an unfair choice as to what should be built.

I submit to you that schools and schooling is a basic right that all Indian children should have, just as basic as

[Traduction]

nous pourrons alors espérer que nos écoles administrées localement seront un jour à la hauteur de la situation et que nos élèves indiens pourront, grâce à la confiance en soi et aux compétences acquises, relever les défis socio-économiques qui leur sont lancés.

Par ailleurs, nous croyons également que la participation des Indiens au développement de leur propre système scolaire sera avantageux pour tous les élèves indiens à qui seront inculqués des sentiments salutaires d'appartenance ethnique, culturelle et linguistique. Avant tout, nous espérons que nos points de vue sur les obstacles qui font entrave à l'éducation des Indiens et sur le potentiel énorme qu'offrent nos élèves vous inciteront tous à répondre à nos préoccupations avec équité et objectivité.

Le problème des budgets d'immobilisation aux fins de la construction d'écoles dans les réserves est extrêmement complexe. À l'heure actuelle, le financement de la construction des écoles n'est absolument pas considéré comme prioritaire ni même comme un poste budgétaire distinct. Pour l'essentiel, le ministère assimile le budget de construction des écoles au plan général des immobilisations de la bande. Les bandes sont tenues de sérier leurs besoins en immobilisation d'éducation en même temps que tous les autres besoins en immobilisation, dans le cadre de la planification quinquennale, de sorte que les budgets de construction d'écoles entrent en concurrence directe avec tous les autres budgets du plan, que ce soit pour le logement, les égouts et d'adduction d'eau, la voirie ou autres.

On demande aux bandes de prévoir la construction des écoles dans le plan quinquennal, mais rien ne garantit que les écoles seront effectivement construites étant donné les graves limitations qui frappent les budgets régionaux des immobilisations. Les conseils de bandes prennent le plus souvent la décision, et on ne peut les en blâmer, d'accorder la primauté aux autres besoins de la collectivité en matière d'immobilisation. C'est ainsi que le plan des immobilisations peut faire état d'un projet de construction d'une école sans que ce projet ne réalise jamais faute de fonds.

Les bandes se retrouvent donc dans une situation précaire. Elles finissent par se dire qu'il ne sert à rien de prévoir les constructions scolaires dans le plan quinquennal puisque, de toute façon, les fonds ne sont pas débloqués. Les bandes sont mises en demeure de choisir entre la construction d'une école, d'un système d'égouts et l'adduction d'eau ou encore de logements pour les habitants de la réserve. L'inclusion du budget de construction d'écoles dans le plan quinquennal des immobilisations équivaut à nier l'importance des installations scolaires pour l'éducation de nos enfants et oblige la collectivité à faire des choix douloureux sur les travaux à exécuter en priorité.

Je prétends pour ma part que les écoles et l'éducation représentent un droit fondamental pour tous les enfants

[Text]

the right to proper and adequate housing. There should not be any choices. The fact that the Department of Indian Affairs includes education capital for school construction on a local band council's capital plan suggests that Indian Affairs does not consider education a priority program and that the scope of the Indian control programs will be dependent upon the availability of capital funding to build schools and not on the education needs expressed by the local Indian community.

The current policy of the department to include education capital for school construction on a five-year plan is a mockery of the priority vested with the department to provide sufficient funding to bands to operate education programs. For us to deliver a quality program, we require adequate school facilities; yet the department continues to deny us funding to construct schools that meet local needs.

The limited education capital the Department of Indian Affairs provides to regions is divided essentially into three categories: education equipment, renovations to existing facilities, and design and construction of new facilities. These capital funds are expended in consultation with the department's regional education and technical services staff. At no point do the band councils have any input into how this education capital should be expended in the regions.

Perhaps the most serious and controversial issue raised by the lack of band input in representation totally by department officials in determining how education capital should be expended is departmental subjectivity. District and regional departmental staff have commented to me: you are not going to get this capital project approved because so-and-so does not like you. In fact, one department representative told me that "the capital management committee in the region is not interested in helping bands to construct or renovate schools unless it is an emergency situation". In other words, if a school burns down they will deal with it.

I submit to you that the Department of Indian Affairs makes the decisions as to what the education capital priorities will be in any given fiscal year for a band and that personality compliance to departmental policy and practice is a major influencing factor toward making decisions. Simply put, if the department staff like you and if your local education capital need is sufficient and in keeping with their vision, then you are assured of the capital moneys; if not, you are out of luck, and your capital project is deferred with a nice letter from the regional office.

Several years ago the Department of Indian Affairs initiated a process to revise the school space

[Translation]

indiens, au même titre qu'un logement salubre et convenable. Il ne faudrait pas être tenu de choisir entre les deux. Le fait même que le ministère des Affaires indiennes englobe le budget de la construction d'écoles dans le plan local des immobilisations du conseil de bandes montre bien le peu d'importance qu'il accorde à ce droit fondamental. C'est ainsi que la construction des écoles, dans les programmes de contrôle est soumis à la disponibilité des fonds plutôt qu'aux besoins en éducation exprimés par la collectivité indienne locale.

La politique actuelle du ministère qui consiste à inclure le budget de la construction d'écoles dans le plan quinquennal fait fi de la mission confiée à ce ministère de fournir des fonds suffisants pour permettre aux bandes d'administrer des programmes scolaires. Pour que nous puissions offrir des programmes de qualité, il nous faut des installations scolaires adéquates. Or, le ministère continue à nous refuser les fonds nécessaires à la construction d'écoles qui répondent aux besoins locaux.

Les fonds limités qu'accorde aux régions le ministère des Affaires indiennes au poste de l'éducation se répartissent en trois catégories principales: le matériel d'éducation, les renovations aux installations en place et la construction de nouvelles installations. Ce budget est dépensé en consultation avec le personnel de l'éducation régionale et les services techniques du ministère. Les conseils de bandes n'ont absolument pas l'occasion de faire valoir leur point de vue sur la façon dont le budget d'éducation devrait être dépensé dans les régions.

La conséquence la plus grave et la plus néfaste de la non-participation des bandes aux décisions sur la façon de dépenser les budgets a trait sans doute à l'arbitraire qui caractérise l'action des fonctionnaires du ministère. Il m'est arrivé d'entendre des employés du ministère, au niveau du district ou de la région, affirmer qu'un projet d'immobilisation demandé ne se réaliserait pas parce que la bande n'avait pas réussi à s'attirer la faveur de telle ou telle personne. D'ailleurs, un représentant du ministère m'a avoué que le comité de gestion des immobilisations de la région n'était pas intéressé à aider les bandes à construire des écoles ou à rénover les installations en place sauf en cas d'urgence, c'est-à-dire en cas d'incendie ou d'un autre sinistre du même genre.

Je déclare que le ministère des Affaires indiennes prend sur lui de décider quelles doivent être les priorités de la bande en matière d'installations scolaires au cours de l'exercice financier et que l'interprétation personnelle de la politique et des pratiques du ministère est un facteur déterminant dans la prise de décisions. Autrement dit, si une bande à l'heure de plaire à certains employés du ministère, qu'ils disposent d'un budget d'immobilisation suffisant et que ses projets concordent avec les priorités du ministère, elle pourra obtenir une décision favorable. Autrement, tant pis pour elle, et son projet d'immobilisation sera reporté *sene die*, comme l'expliquera le bureau régional dans une lettre polie.

Il y a quelques années, le ministère des Affaires indiennes a entrepris de revoir les normes de surface

[Texte]

accommodation standards currently used to determine school size for school construction. This process was initiated by the headquarters of the education directorate of the Indian and Inuit Affairs Program, in consultation with the regional education staff, capital management, technical services, and contracts and finances.

[Traduction]

corrigée en vigueur pour la détermination de la grandeur des écoles à construire. Le projet a été lancé à l'administration centrale par la Direction générale de l'éducation du Programme des affaires indiennes et inuits, en consultation avec le personnel régional de l'Éducation, de la Gestion des immobilisations, des Services techniques, ainsi que des Contrats et des finances.

• 1635

The results of this department effort are contained in a March 11, 1988, draft paper entitled *School Space Accommodation Standards Proposed*. It is interesting to note that these new space accommodation standards were developed for use in the construction of federal elementary and secondary schools for Indian students. As you know, there are fewer and fewer federal schools on reserves today, yet the Department of Indian Affairs and Northern Development has developed these revised school space accommodation standards to serve their own needs and not the school facility requirements of band-operated schools.

Les résultats de ces travaux sont présentés dans un document préliminaire, daté du 11 mars 1988, intitulé *Normes d'échelle d'occupation des bâtiments scolaires*. Curieusement, ces normes de surface scolaire sont celles-là même qui ont été élaborées pour la construction des écoles élémentaires et secondaires du gouvernement fédéral à l'intention des Indiens. Comme vous le savez, ces écoles fédérales sont de moins en moins nombreuses de nos jours dans les réserves, mais le ministère des Affaires indiennes et du Nord a jugé que ces normes convenaient à ses propres écoles, mais pas aux écoles administrées par les bandes.

Essentially, the new school space accommodation standards propose to double the space used for instruction currently under the existing standards. This would be a tremendous boost for all of our communities. These proposed standards are a more realistic guide for the design and construction of schools.

En gros, les nouvelles normes de surface des bâtiments scolaires proposent de doubler l'espace utilisé pour l'enseignement par rapport aux normes actuelles. Si elles étaient adoptées pour nos écoles, ce serait tout simplement extraordinaire. Ces normes représentent en effet un modèle réaliste pour la conception et la construction des écoles.

However, this departmental exercise appears to have been initiated for nothing. The results can only be measured by government documents produced for discussion purposes only. We were advised that the new school space accommodation standards were to be given final approval by both Cabinet and Treasury Board in 1986 and then again in 1987. The actual processing of the proposed standards was put on hold by the education branch pending the development of a general policy on school construction. Education was now questioning where, when, and why schools should be built on reserves. To my knowledge, this general policy on school construction from the education branch is not finalized, nor has it been viewed by any of the Indian communities represented here today.

Malheureusement, ces travaux du Ministère n'ont abouti à rien de concret. Ce ne sont, en somme, que des hypothèses de travail. On nous avait pourtant avisé que les nouvelles normes de surface des bâtiments scolaires devaient faire l'objet d'une approbation finale par le Cabinet et le Conseil du Trésor en 1986, puis de nouveau en 1987. Mais l'application des normes proposées a été bloquée par la Direction générale de l'éducation en attendant que soit élaborée une politique générale sur les constructions scolaires. La Direction générale de l'éducation s'interroge maintenant sur le lieu, le moment et le bien-fondé de la construction d'écoles dans les réserves. À ma connaissance, cette politique générale sur la construction des écoles n'a pas encore été parachevée et n'a pas été soumise pour commentaires aux collectivités indiennes qui sont représentées ici aujourd'hui.

The point of this discussion is that the Department of Indian Affairs and Northern Development has developed the perception that they are genuinely interested in developing new school space accommodation standards but that in reality the exercise was just another misguided project. The education branch is the main architect in helping to stall the submission of the new standards for approval by insisting on the development of a policy to guide the standards.

L'idée à retenir de tout cela, c'est que le ministère des Affaires indiennes et du Nord s'est tout à coup avisé de l'opportunité d'élaborer de nouvelles normes de surface des bâtiments scolaires, pour ensuite reculer devant leur mise en application. La Direction générale de l'éducation est la principale responsable des retards dans l'approbation des nouvelles normes du fait qu'elle insiste sur l'élaboration préalable d'une politique générale d'application.

I have made numerous inquiries, at both headquarters and regional levels, on the status of the new school space accommodation standards. The capital management directorate point the fingers of delay at the education

Je me suis renseigné à plusieurs reprises, tant à l'administration centrale qu'au bureau régional, sur la situation des nouvelles normes de surface des bâtiments scolaires. La Direction de la gestion des immobilisations

[Text]

directorate, and then they turn around and point the fingers for the delay back to the education branch.

Perhaps the most critical information related to this exercise is the confirmation by two headquarters staff that the school space accommodation standards will never be approved because the education branch does not see the need to have the new standards now.

The Chairman: Do you have much left in your presentation? We are now over the time budgeted for the submission. Is the other gentleman going to speak as well?

Mr. Arbutnot: No, he is not.

The Chairman: Perhaps you could summarize it.

Mr. Arbutnot: Okay. I suppose essentially what I am attempting to say in this testimony is first that school construction is very, very important. We are currently working with the schools that are unfinished; for example, on Chapel Island they are working out of temporary trailers.

There is one part I would just like to finalize. I think it capsulizes everything we have talked about, and it impacts on our community in particular. Our community initiated discussions with the Department of Indian Affairs and Northern Development in January 1984 to facilitate the transfer of the federal school to band control. In September 1985 the band council started a process to obtain control of the education program. We conducted a community-wide needs assessment, and essentially the plan that came out of that reflected that we needed support for (a) a local Micmac administration and teaching staff, (b) a long-term curriculum development project, and (c) school facilities.

Throughout the school transfer negotiations with the Department of Indian Affairs and Northern Development, the issue of our school capital was always addressed. Initially, the band was told to forget about funding for the basement and a gym. We just finished having a brand-new school built in the community. It was open in September 1985, but it was unfinished according to what the band desired. The district and the regional staff told the band to get the program transferred and then to deal with the education capital requirements on the band's five-year capital plan. The band resisted this because it felt that adequate school facilities were necessary in order to achieve a measure of success quickly with the band-operated school.

• 1640

To make a long story short—and it is a very complex issue—on May 15, 1986, the Micmac Council of Wagmatcook and several other attendees, including our consulting architect and attorney, held a meeting with the regional director general and one assistant. The regional

[Translation]

renvoie la balle à la Direction générale de l'éducation qui, à son tour, impute les retards à la Direction de la gestion des immobilisations.

Le pire, c'est qu'il m'a été confirmé par deux employés de l'administration centrale que ces normes ne seraient jamais approuvées pour la simple raison que la direction générale de l'éducation n'en voit pas la nécessité.

Le président: Avez-vous bientôt terminé votre exposé? Nous avons déjà dépassé le temps que nous avions prévu. L'autre monsieur a-t-il lui aussi un exposé à faire?

M. Arbutnot: Non.

Le président: Vous pourriez peut-être résumer.

M. Arbutnot: D'accord. L'idée essentielle de mon témoignage, c'est que les bâtiments scolaires revêtent une importance primordiale. Nous travaillons actuellement dans des écoles non terminées. À Chapel Island, par exemple, l'enseignement est prodigué dans des roulottes temporaires.

Permettez-moi de terminer sur une question qui résume, en quelque sorte, tout ce dont nous avons parlé aujourd'hui et qui présente un intérêt tout particulier pour notre collectivité. Nous avons entrepris des discussions avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord en janvier 1984 pour faciliter le transfert à la bande de l'administration de l'école fédérale. En septembre 1985, le Conseil de la bande a entamé le processus de prise en charge de l'administration du programme d'éducation. Nous avons effectué une analyse des besoins de la collectivité, qui nous a permis de mettre en évidence les besoins suivants: a) une administration et un personnel enseignant Micmac locaux, b) un projet à long terme d'élaboration de programmes et c) des installations scolaires.

Pendant toute la durée des négociations avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord sur le transfert de l'administration scolaire, la question des immobilisations n'a cessé de revenir sur le tapis. Dès le départ, on a demandé à la bande de renoncer au financement du sous-sol et du gymnase. Une toute nouvelle école venait d'être construite dans la réserve. Elle a été inaugurée en septembre 1985 mais, pour nous, elle demeurait inachevée. Le personnel du district et de la région a déclaré à la bande qu'il fallait d'abord transférer le programme et qu'il serait toujours temps par la suite de prévoir les immobilisations nécessaires dans le plan quinquennal de la bande. Cette dernière s'est opposée à cette façon de procéder parce qu'il lui semblait qu'il était essentiel de disposer d'installations scolaires convenables pour partir du bon pied dans la nouvelle administration.

Pour en venir droit au but—car ce dossier est fort complexe, le Conseil Micmac de Wagmatcook et plusieurs autres participants, dont notre architecte conseil et notre avocat, ont rencontré le 15 mai 1986 le directeur général régional et un adjoint. Le directeur général régional, à

[Texte]

director general personally, and as an agent of the Minister of Indian Affairs, made a solid commitment to the chief and council to assist in the drafting of a special separate Treasury Board submission for education capital funding to complete the existing school facilities in Wagmatcook.

The regional director general also agreed that the band should incorporate an education capital section in our comprehensive education transfer arrangement. The regional director agreed that major capital was required in order to complete the band schools for school construction.

In early June the band's comprehensive education arrangement was presented to the regional officials. In spite of opposition by a couple of senior regional staff to the band including capital requirements in its arrangement, the regional director continued to show his support to his May 15 commitment to the chief and council.

We met here in Ottawa with an assistant deputy minister and relayed the information to an ADM that we had received this assurance from the regional director that additional funding would be forthcoming to complete the school facility at Wagmatcook. Five months went by and we heard nothing. The chief and council submitted band council resolutions to find out where the Treasury Board document was in terms of development. Then we were told that in fact the regional director did not say this to the band. Out of frustration, and because the band council was misled, a decision was made to file a statement of claim against the Minister of Indian and Northern Affairs because the Atlantic regional director general breached an agreement with the Wagmatcook people.

The band council believes the verbal agreement is binding, and because the regional director general breached the agreement, the Department of Indian Affairs is seriously undermining the success of the band-operated school program. What makes this action so frustrating is the position the Department of Indian Affairs is taking. They will not negotiate a settlement out of court, in spite of the band council's attempt to reduce the claim. They continue to deny the band objective representation in dealing with the current lack of space at the Wagmatcook school. They are forcing the band council to go to court over this matter, in spite of a weak statement of defence and internal department authorities which allow the regional director general to personally approve a project and the band's eligibility for litigation funding from the department.

In conclusion, the dilemmas we face in Wagmatcook with education capital for school construction and the current statement of claim against the Department of Indian Affairs are symptomatic of a large and serious problem—an uncaring, out-of-touch federal bureaucracy which views services to Indian people on programs as a matter of financial inconvenience. The fact that the

[Traduction]

titre d'agent du ministère des Affaires indiennes, s'est engagé personnellement devant le chef et le conseil à participer directement à la rédaction d'une demande spéciale au Conseil du trésor pour l'obtention de fonds qui permettraient de parachever l'école de Wagmatcook.

Le directeur général régional a également convenu de l'opportunité d'inclure des dispositions relatives à un budget d'immobilisation scolaire dans l'accord global de transfert du programme d'éducation. Le directeur régional était tout à fait conscient de l'ampleur des sommes qu'il fallait investir pour terminer l'école.

Au début du mois de juin, la bande a présenté au personnel régional son projet d'accord global de prise en charge du programme scolaire. Malgré l'opposition de quelques agents supérieurs de la région, notamment au sujet des immobilisations, le directeur régional a réitéré l'engagement qu'il avait pris le 15 mai devant le chef et le conseil.

Nous avons rencontré le sous-ministre adjoint, ici à Ottawa, et nous lui avons fait part de la promesse du directeur régional d'accorder les fonds supplémentaires nécessaires au parachèvement de l'école de Wagmatcook. Cinq mois plus tard, rien ne s'était encore passé. Le chef et le conseil ont alors essayé de découvrir où en était le document qui devait être présenté au Conseil du trésor. C'est alors que nous avons appris que le directeur régional nous avait fait faux bond. Frustré d'attendre et d'avoir été trompé, le conseil de la bande a décidé de déposer une requête en dommages-intérêts contre le ministre des Affaires indiennes et du Nord pour obtenir réparation du préjudice causé par le directeur général de la région de l'Atlantique en manquant à sa parole envers les habitants de Wagmatcook.

Le conseil de la bande est d'avis que l'accord est exécutoire et qu'en raison de la violation de cet accord par le directeur général régional, le ministère des Affaires indiennes compromet gravement la réussite du programme scolaire administré par la bande. Le ministère des Affaires indiennes a adopté une attitude intransigeante et tout à fait inacceptable. Il refuse de négocier un règlement extrajudiciaire, malgré la volonté de conseil de la bande de réduire le montant des dommages-intérêts. Il continue à faire la sourde oreille aux revendications de la bande concernant le manque d'espace à l'école de Wagmatcook. Il contraint le conseil de la bande à porter l'affaire devant les tribunaux, alors même que les arguments de défense sont extrêmement faibles et qu'il appartient au directeur général régional lui-même d'approuver les fonds d'aide judiciaire demandés par la bande au ministère pour plaider sa cause en justice.

En conclusion, les difficultés auxquelles nous nous heurtons à Wagmatcook pour l'obtention d'un budget d'immobilisation scolaire, ainsi que l'état actuel de notre requête contre le ministère des Affaires indiennes sont les symptômes d'un problème global extrêmement grave, à savoir l'insensibilité et l'indifférence des fonctionnaires fédéraux qui ne voient dans les programmes à l'intention

[Text]

Wagmatcook Band Council has taken court action typifies the frustration of trying to acquire adequate facilities to educate local Indian children.

It is a shame really that a statement of claim had to be filed, but since the band is dependent on the department to represent their interests, this court action was deemed a last resort to force the department to act on their commitment. In fact, if this case does go to court, the taxpayers of Canada will bear the burden of paying for the legal and court costs.

It is ironic that a government agency like the Department of Indian Affairs, which prides itself on protecting the taxpayers' money, can take such a flippant and could-not-care-less attitude about this action. We wonder if the Canadian taxpayers will be told the truth about who is wasting money in this case. In all of this, the Department of Indian Affairs has not considered what their broken commitment means to our Indian youth, and we have not forgotten this.

Mr. Chairman and members of the committee, we would like to invite you to come to our communities and share with us in a more concrete way exactly what we are talking about. I think if you visited with us, spoke to our children, and saw what was happening, you would see what we mean by our presentations today. I am sorry I could not read all of my presentation.

The Chairman: It will all form part of the record.

Mr. Arbuthnot: Thank you very much.

The Chairman: Thank you very much for an excellent presentation.

Mr. Penner: I want to extend a word of welcome to the educators from Cape Breton and other parts of Nova Scotia and New Brunswick who are giving testimony today.

• 1645

Mr. Chairman, I was pleased to see you getting a bit of praise from one of your constituents. Maybe that makes up for some of the abuse you get from us.

We sometimes abuse our chairman, and for good reason. We get impatient, as you do, with the lack of direction in the department and the approach they often take.

The testimony received today has been very helpful to this committee. I want to begin by asking about the so-called C-31 people, the people who have been reinstated and are returning to the communities. Can you tell us whether in any of the communities, as a result of these new people registering in the schools, there is now a shortage of classroom space?

[Translation]

des Indiens que des tracasseries financières. Le fait que le conseil de la bande de Wagmatcook ait été acculé à entamer une procédure judiciaire est le meilleur témoignage de la frustration provoquée par l'impossibilité d'obtenir des installations convenables pour éduquer les jeunes Indiens.

Il est vraiment dommage que cette requête en dommages-intérêts doive être déposée; mais puisque la bande est obligée de compter sur le ministère pour défendre ses intérêts, il a été jugé que ce recours judiciaire était la seule façon d'obliger le ministère à respecter ses engagements. Si cette affaire est effectivement portée devant les tribunaux, ce sont les contribuables canadiens qui devront en définitive assumer les frais judiciaires.

N'est-il pas paradoxal qu'un organe de l'État comme le ministère des Affaires indiennes, qui se fait fort de protéger l'argent des contribuables, puisse adopter une attitude si désinvolte et je-m'en-foutiste devant ce recours. Il faut espérer que les contribuables canadiens ne seront pas dupes. Dans toute cette affaire, le ministère ne s'est pas demandé quel préjudice son manque de parole a pu causer aux jeunes Indiens. Nous ne sommes pas près de l'oublier.

Monsieur le président, mesdames et messieurs, j'aimerais vous inviter à venir nous rendre visite dans notre réserve pour que vous soyez à même de constater les faits dont nous avons parlé. Venez nous voir, parlez à nos enfants, voyez ce qui se passe, et vous comprendrez réellement le sens de notre intervention d'aujourd'hui. Je regrette de n'avoir pu vous lire mon exposé au complet.

Le président: Il sera annexé au dossier.

M. Arbuthnot: Merci.

Le président: Merci pour votre excellent exposé.

M. Penner: Permettez-moi d'abord de souhaiter la bienvenue aux éducateurs du Cap Breton et d'ailleurs, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, qui sont venus nous présenter leur témoignage.

Monsieur le président, il m'a fait plaisir d'entendre les éloges que vous a faits l'un de vos commettants. Ils compensent peut-être un peu pour tous les mauvais traitements que nous vous faisons subir.

Nous déblatérons parfois contre notre président, mais il faut nous comprendre. Nous sommes impatientés, tout comme vous, par l'irrésolution du ministère et par certaines de ses orientations.

Le témoignage que vous nous avez présenté sera très utile pour le Comité. Je voudrais commencer par une question au sujet des personnes visées par la loi C-31, celles qui ont regagné leur statut et qui retournent dans les réserves. Pourriez-vous nous dire si, en raison de cet afflux et des nouvelles inscriptions qui s'ensuivent dans les écoles, les locaux scolaires se trouvent surchargés?

[Texte]

Mr. Arbuthnot: One of the points I was going to make in my presentation was that we recently submitted a proposal for the department to consider, using 11 factors they published in November 1986. It is an assessment of student enrolment projections. One of those factors is the Bill C-31 students. I used 8 of those factors. We were denied access to the funding based on 1 factor, current student projections.

It is my impression that Indian Affairs have not anticipated whether the bands are going to have Bill C-31 students, and I do not really think they care. We are being denied. . . We talked to them about potential students. I think we submitted eight names. But it is my impression that they are denying us recognition of that by sending us back a memo that basically indicated that we were not eligible for this expansion.

Mr. Penner: So the answer is that there are examples or instances of added pressure on existing space.

Mr. Arbuthnot: Yes.

Mr. Penner: The point was also made that federally funded Indian schools are not adequately resourced. You feel this particularly in language and culture programs, where emphasis has to be given now that people are returning from other places where they have lost contact with their culture. As a result of these people coming back into the communities, are you finding there is added strain on these resources? Are they being stretched even further than they were before?

Dr. Battiste: Bill C-31 families as they return require certain kinds of services we do not have currently in place: the materials, the curriculum, the language instruction, the appropriate materials that go with it, the training of teachers in different dialectical issues that come as a result of other families leaving and bringing back different dialects from where they come, as well as maybe even having a different language. In our community we see that for us to be able to meet the needs of returning Bill C-31s, our programs within the schools must be secure, with the base foundation for the children who are there, and then on top of that they must provide the necessary development of programs to meet the needs of newly coming people. I think that is one of the key issues. We need to have adequate resourcing to lay the foundation before they come, and then to be able to apply on top of that foundation specific programs to help them in their transition back into the community.

Mr. Penner: Members of this committee have heard departmental officials and the minister himself refer to something called "formula funding". It is supposed to establish a more predictable basis for bands in determining the funding they may expect to receive.

[Traduction]

M. Arbuthnot: J'allais justement expliquer dans mon exposé que nous avons récemment présenté une proposition au ministère, à partir des onze facteurs publiés en novembre 1986. Il s'agit de prévisions sur les effectifs scolaires. Les élèves visés par le projet de loi C-31 comptent naturellement parmi ces facteurs. J'ai utilisé huit facteurs. Mais, on nous a refusé le financement sur la foi d'un facteur, celui des prévisions actuelles d'inscription.

J'ai l'impression que le ministère des Affaires indiennes n'a pas prévu que les bandes allaient devoir accueillir les élèves visés par le projet de loi C-31. En fait, je dirais qu'il s'en moque complètement. Nous avons abordé avec les responsables la question des nouveaux élèves. Je leur ai même présenté huit noms. Mais on a refusé de reconnaître la nouvelle situation et, dans une note de service, on nous a fait savoir que nous n'étions pas admissibles à l'expansion.

M. Penner: On peut donc en conclure que les nouvelles inscriptions ont pour effet de comprimer un espace déjà insuffisant.

M. Arbuthnot: Oui.

M. Penner: Il a été également soutenu que les écoles indiennes financées par le gouvernement fédéral ne disposent pas de ressources suffisantes. C'est le cas particulièrement des programmes linguistiques et culturels, auxquels il conviendrait d'accorder une place de choix pour faciliter la réintégration des nouveaux venus ayant perdu tout contact avec leur culture. Le retour de ces personnes dans les réserves fait-il peser de nouvelles contraintes sur les ressources? Ces ressources sont-elles encore plus étirées qu'auparavant?

Mme Battiste: Les familles visées par le projet de loi C-31, au moment de leur arrivée, auraient besoin de certains services que nous ne pouvons pas actuellement leur offrir: le matériel pédagogique, les programmes, les cours de langue, la formation des maîtres pour leur permettre de comprendre les dialectes, voire d'autres langues, parlées par les nouveaux membres ayant évolué dans un milieu différent. Chez nous, pour que nous puissions répondre aux besoins des nouveaux venus, il faudrait, en plus de l'enseignement de base à l'intention de nos enfants, que l'on puisse offrir des programmes spéciaux de réadaptation. Ce problème est fondamental. C'est pourquoi nous demandons les ressources nécessaires, d'abord pour consolider l'enseignement de base avant l'arrivée des nouveaux venus, et ensuite pour mettre en place les programmes qui s'imposent pour faciliter la transition.

M. Penner: Les membres du Comité ont entendu les fonctionnaires du ministère et le ministre lui-même parler de «financement selon une formule». Ce mode de financement, nous a-t-on dit, permettrait aux bandes de mieux prévoir le montant des fonds auquel ils peuvent s'attendre.

[Text]

[Translation]

• 1650

I have a letter here from the minister that came to my office recently about formula funding. I would love to read it into the record, but you will cut me off soon anyway, Mr. Chairman, so I will not do it. I just want to say that I have read this paragraph frequently to try to understand it.

Jim, in my education I once made an effort to learn classical Greek. Did you?

Mr. Manly: Why, yes.

Mr. Penner: You did. Well, I got nowhere with trying to read classical Greek.

Mr. Manly: I also took Russian.

Mr. Penner: I never got beyond the conjugation of the word "book". Anyway, I want to tell you that my struggles with classical Greek are nothing compared to trying to make sense out of Bill McKnight's paragraph describing what formula funding is. Can you help me? What the devil is formula funding? Have you experienced it, and what does it mean?

Dr. Battiste: Formula funding is one of the things we have been telling you about, how they have taken us where data base was—at one time we were up in arms about data base and how that affected us—before they changed it to formula funding. Formula funding was supposed to be a means through which they were going to distribute funds equally across the country based on these units called "people".

The problem is they were trying to say to us that it was equitably distributing funds. However, when you look at the differences in enrolments across the country between a large school and a very small school, a small school gets very, very little based on the units they have in their school, and therefore it is not equitable to say that they have a foundation to begin with. All the infrastructures have to be the same. You still have to have lights, you still have to have teachers, you still have to have books, and you still have to have places to put these people in and programs to give them. And if there is only a unit funding for professional development, they are only going to give you times a number of students—that amount of professional development for the total staff—which is now just minimal numbers on all levels of the formula funding. It is incomprehensible to us.

And just as soon as we put a position paper on the whole thing to a recent meeting with the regional director, in came a consultant who was going to change this formula funding. We had met for months on how to address formula funding, and then we are told "do not worry about what you have there, the old formula funding does not apply any longer". It just deflated

J'ai ici une lettre du ministre, que nous avons reçue récemment à mon bureau, sur la formule de financement. J'ai terriblement envie de la lire pour qu'elle soit consignée dans le Procès-verbal, mais comme je risque de me faire dire bientôt que mon temps est échu, monsieur le président, je m'abstiendrai. Je tiens cependant à signaler que j'ai dû la lire à plusieurs reprises pour pouvoir la comprendre.

Jim, lorsque j'étais à l'école, j'ai essayé d'apprendre le grec classique. Est-ce également votre cas?

M. Manly: Oui.

M. Penner: Bravo. Pour ma part, je ne suis pas allé très loin dans la compréhension de cette langue.

M. Manly: J'ai également appris le russe.

M. Penner: À vrai dire, j'en suis resté à la déclinaison du mot «livre». Quoi qu'il en soit, je dois dire que mes difficultés d'interprétation du grec classique ne sont rien du tout à comparer avec celles que j'ai eues en essayant de déchiffrer ce paragraphe de Bill McKnight sur la nature du financement préétabli. Pourriez-vous m'aider? Qu'entend-on au juste par financement préétabli? En avez-vous fait l'expérience?

Mme Battiste: Il a déjà été question, indirectement, du financement préétabli dans ce que nous vous avons exposé. Dans un premier temps, on nous a harcelés par la nécessité de constituer une base de données, qui était sensée faciliter la gestion, puis celle-ci a cédé la place au financement préétabli. Le financement préétabli devait permettre de répartir les fonds équitablement d'un bout à l'autre du pays, grâce à la définition de l'unité de calcul, c'est-à-dire «la personne».

On a essayé de nous convaincre de cette méthode équitable et objective de répartition des fonds. Toutefois, en raison des différences d'effectifs entre les grandes écoles et les petites écoles, d'une région à l'autre, les petites écoles se trouvent défavorisées parce qu'elles ne comportent pas suffisamment d'unités, de sorte que l'on peut affirmer sans risque d'erreur que ce beau système est tout simplement inéquitable. L'infrastructure scolaire doit être partout la même. Le prix de l'électricité, le salaire des enseignants, le coût des livres sont partout les mêmes, et il faut des locaux pour accueillir les élèves de même que les programmes à enseigner. Comme, par ailleurs, les fonds réservés au perfectionnement professionnel sont également calculés à l'unité, c'est-à-dire en fonction du nombre d'élèves inscrits, les petites écoles sont encore une fois désavantagées. C'est à cela que se résume le financement préétabli. Pour nous, c'est de la foutaise.

Or, au moment même où nous allions déposer un document d'opinion sur la question à l'occasion d'une réunion récente avec le directeur régional, voilà qu'un expert-conseil prend la parole pour annoncer qu'on venait d'adopter une nouvelle formule de financement. Pendant des mois, nous nous étions réunis pour étudier les modalités du financement préétabli, et voilà que d'un

[Texte]

everything we had been doing for several months in trying to address a particular issue regarding formula funding; and they would not hear it. We asked if this was consultative to this meeting, if he was here on a consultative basis, and the answer was no, only to learn from the regional director in Ottawa that it was a consultative meeting and they were there to hear what we had to say about formula funding. But they would not give us the opportunity.

The Chairman: Thank you, Dr. Battiste. I will go to Mr. Wenman.

Mr. Manly: On a point of order, Mr. Chairman, is it not customary to deal with both opposition parties first before you go to the government side?

Mr. Wenman: We usually cross back and forth. We will all have the same chance. If you are really keen, go ahead. It does not matter to me.

The Chairman: Do you want a turn now, Jim?

Mr. Manly: Sure. I would like to welcome the educators from the Maritimes. It has been a number of months since I have sat on this committee. I was involved in passing Bill C-31, and I remember at that time that the government made some very firm commitments that there would be adequate funding so that no Indian band would suffer as a result of people returning to the band, and that there would be adequate funding for the people who came back into the membership. It is disappointing to see that those commitments have not been met. The one thing that does not seem to have changed is the process of consultation, where the government promises consultation and yet it always seems to be a very distorted process.

• 1655

I would like to ask some general questions regarding the people who come back to the reserve. Is there a shortage of space in the schools because people have come back to the reserve? Is there a shortage of space in homes? As educators, I think you are aware of the problems this can create. If people do not have enough space at home for studies, then studies suffer. Perhaps you could give some indication of what the availability of homes has meant to the educational process.

Mr. Delbert Moulton (Director of Education, Tobique Indian Nation): I come from the Tobique Indian Nation. When Bill C-31 people came back to the reserve it affected us. The first year we were told we were going to get 31 homes; later it was cut down to 15. We were then told there were no labour dollars to build 15 homes. We were told to build 10, so we did that. The Indian Affairs people told us that we would get the money back for the other five homes the following fiscal year.

[Traduction]

seul coup ce mode de financement est devenu désuet. Nous avons pourtant, pendant plusieurs mois, essayé de nous adapter à ce mode de financement. Quand nous avons demandé si la nouvelle formule de financement nous était présentée pour obtenir des commentaires, on nous a répondu que non, que la décision avait déjà été prise. Nous avons appris par la suite, de la part du directeur régional à Ottawa, qu'il s'agissait effectivement d'une réunion de consultations. Mais on ne nous a jamais donné l'occasion de faire connaître notre avis.

Le président: Merci, madame Battiste. Passons maintenant à monsieur Wenman.

M. Manly: J'invoque le Règlement, monsieur le président. La coutume ne veut-elle pas que les deux partis d'opposition interviennent avant le parti au pouvoir?

M. Wenman: Nous procédons volontiers selon un chassé-croisé. Au bout du compte, tout le monde a l'occasion de s'exprimer. Mais si vous tenez à la lettre du Règlement, allez-y. Cela m'est égal.

Le président: Désirez-vous prendre la parole maintenant, Jim?

M. Manly: Bien sûr. Je souhaite la bienvenue aux éducateurs des Maritimes. Je n'ai pas siégé à ce Comité depuis plusieurs mois. J'ai participé à l'adoption du projet de loi C-31 et je me rappelle qu'à l'époque le gouvernement s'est engagé officiellement à accorder un financement nécessaire pour que les bandes d'Indiens n'aient pas à souffrir du retour de leurs compatriotes dans les réserves. Il est décevant de constater que cet engagement n'a pas été respecté. Une chose n'a pas changé: malgré les promesses du gouvernement au sujet de la consultation, on s'aperçoit que le processus de consultation n'est toujours pas bien établi.

J'aimerais poser quelques questions d'ordre général concernant les Indiens qui sont revenus dans les réserves. Ce retour a-t-il provoqué une pénurie de locaux dans les écoles? Assiste-t-on à une pénurie de logements ou à un manque d'espace dans les maisons? A titre d'éducateurs, vous connaissez mieux que quiconque les conséquences de cet état de chose. Lorsque les enfants n'ont pas de place à la maison pour étudier, ce sont les études qui en souffrent. Pourriez-vous nous dire s'il s'est présenté une crise du logement et, dans l'affirmative, quels en ont été les effets sur l'éducation.

M. Delbert Moulton (directeur de l'Éducation, Nation indienne de Tobique): J'appartiens à la Nation indienne de Tobique. Lorsque les personnes visées par la loi C-31 sont revenues à la réserve, nous avons été perturbés. La première année, on nous a promis 31 maisons, mais par la suite ce chiffre a été ramené à 15. Plus tard encore, on nous a dit que les fonds manquaient pour construire 15 maisons. Nous avons dû nous contenter de 10. Le personnel du ministère des Affaires Indiennes nous a

[Text]

So we went ahead and built the 10 homes and then we got the money back for the five homes. We built the other five homes to make up the 15 units and then asked where is the remainder of our Bill C-31 money? They said sorry, the money is all used up. In fact that same year they sent back more than \$400,000 of Bill C-31 money.

Presently we are in a tremendous deficit in the housing situation at Tobique. We are struggling every day with the government officials to allot us our share of the money. About two weeks ago we tried to get a commitment for a new regional office. They said there is no more capital money for Bill C-31 for Tobique. That was a regional decision, because Tobique got too much of the money the first year. We have not received our share to this point. We are still arguing.

Mr. Manly: You say there is a tremendous deficit—

Mr. Moulton: Yes.

Mr. Manly: —in terms of housing and you talk about the figures in terms of the number of houses. Can you say what this means in terms of what happened to the people who came back and what happened to the people who were already in Tobique?

Mr. Moulton: It is devastating for the children. A lot of those people who come back are single-parent families and you have other concerns under the child welfare program.

Mr. Manly: So where have they gone?

Mr. Moulton: Some of these people are with parents, some of them are with friends. Some of them are in shacks, any place they can find. Some of them are paying rent. Some of them are in motels. They are back there, but where do you put them?

Mr. Manly: When you talk about shacks, what do you mean?

Mr. Moulton: A service station has been renovated and is now used as a home, but it has been condemned. People moved into another house on the reserve which has been condemned; it is ready to fall apart.

Mr. Manly: How many people would be living in that house?

Mr. Moulton: I am not sure at the moment. I do not have the figures before me, but I could get them for you in a matter of days.

[Translation]

affirmé que les fonds seraient débloqués pendant l'exercice suivant pour la construction des cinq autres maisons.

Nous avons construit 10 maisons et avons obtenu l'année suivante l'argent nécessaire à la construction de cinq nouvelles maisons. Après cette première étape, nous avons demandé quand nous recevriions le reste des fonds promis dans le cadre des dispositions de la loi C-31. On nous a répondu que tout l'argent avait été dépensé. En fait, cette année-là, un montant de 400,000\$ des fonds prévus au titre de la loi C-31 a été retourné.

Nous manquons terriblement de logements actuellement à Tobique. Tous les jours, nous devons nous battre avec les fonctionnaires pour essayer d'obtenir notre part des fonds. Il y a environ deux semaines, nous avons essayé d'obtenir un engagement de la part du nouveau bureau régional. On nous a répondu que le budget des immobilisations prévues par la loi C-31 était épuisé pour Tobique. Il s'agissait d'une décision de répartition à l'échelle régionale, car Tobique aurait obtenu trop d'argent la première année. Mais nous n'avons pas reçu la part qui nous revient jusqu'à présent. Nous continuons de lutter.

M. Manly: Vous dites que vous manquez terriblement de logements. . .

M. Moulton: Oui.

M. Manly: . . . et vous avez précisé certains chiffres concernant le nombre de logements. Pourriez-vous nous en expliquer les conséquences et pour les personnes qui sont revenues et pour la population de Tobique déjà en place?

M. Moulton: Les conséquences ont été dévastatrices pour les enfants. Dans bien des cas, ce sont des familles monoparentales que nous avons accueillies et toutes sortes de problèmes se sont présentés du point de vue des prestations sociales à l'intention des enfants.

M. Manly: Où ces personnes se sont-elles installées?

M. Moulton: Certaines sont allées habiter avec des parents, d'autres avec des amis. D'autres encore vivent dans des cabanes, c'est-à-dire le seul endroit qu'elles aient pu trouver. Certaines personnes ont loué un appartement, d'autres demeurent dans un motel. Nous accueillons tout le monde à bras ouverts, mais ne savons pas où les loger.

M. Manly: Quand vous parlez de cabanes, qu'entendez-vous au juste?

M. Moulton: Une station service a été rénovée et utilisée comme maison, mais l'endroit a fini par être condamné. Les occupants ont déménagé dans un autre abri de la réserve, qui à son tour, a été condamné parce qu'il était bien près de s'effondrer.

M. Manly: Combien de personnes vivaient dans cette maison?

M. Moulton: J'ai oublié les chiffres exacts, mais je pourrais vous les communiquer d'ici quelques jours.

[Texte]

Mr. Manly: Would some of the other people care to say how this kind of crowding affects students and their studies?

Dr. Battiste: A Bill C-31 grandmother came back to our reserve and she had daughters who also had children. They put her in a single-parent home which had just two rooms and a bathroom. Then her children started to come back—they were in school—and they brought their children. So the grandmother and her daughter and her son are all in a little house that is pretty much just a two-bedroom kind of thing. All of them sleep in one bedroom. This was a young fellow who was at the top of his class before, in a private Catholic school in the United States. He now comes back and goes into the band-operated school. His achievement begins to falter, primarily because he has no place to study, the family are all living within two rooms, and he is trying to struggle with the TV and whatever they have, trying to meet the particular needs. It puts a tremendous strain on children to have to live in that kind of environment.

• 1700

Mr. Manly: This is what we have received people back into.

I would like to ask about the effect of this on the traditional migration and return of people who never lost status. There has always been movement of people back and forth, off the reserve and back onto the reserve. What effect has this crowding that has accompanied the return of Bill C-31 people had on other people who might have traditional patterns of moving on and off the reserve?

Dr. Battiste: In our community we find people who leave the reserve try to retain their home for themselves on their return. However, they get displaced by another family who is waiting in line, and their home then is used by someone else until another facility is bought that they can use. So people get kicked out of their houses left and right by one or another family. You feel this is my house, but you cannot have it and go and come back again. When you come back, somebody else will be living in your home.

Mr. Manly: That causes tensions throughout the whole community.

Dr. Battiste: Yes.

Mr. Wenman: Your excellent reports would mean we could do a whole range of studies just on education, let alone Bill C-31 and all the other things that need to be done to help your communities find their way and find their potential. But since we are charged with Bill C-31, I want to stick to that just for a minute. How many of your tribe have actually applied for Bill C-31 status? Do you know that?

Mr. Arbuthnot: I do not have that particular information.

[Traduction]

M. Manly: Les autres témoins auraient-ils quelque chose à ajouter concernant les répercussions de cette surpopulation sur les élèves et sur leurs études?

Mme Battiste: Une grand-mère est revenue dans notre réserve, en application de la loi C-31. Cette femme avait des filles, qui elles-mêmes avaient des enfants. On l'a mise dans une maison pour famille monoparentale, ne comportant que deux pièces et une salle de bains. Puis, ses enfants ont commencé à arriver—they étaient d'âge scolaire—en amenant avec eux leurs propres enfants. C'est ainsi que la grand-mère, sa fille et son fils se sont retrouvés dans une toute petite maison de deux pièces. Tout le monde dormait dans la même chambre. Le jeune homme s'était toujours jusque là parmi les premiers de sa classe, dans une école catholique des États-Unis. À son arrivée à la réserve il s'est mis à fréquenter l'école administrée par la bande. Son rendement scolaire s'est rapidement dégradé, tout simplement parce qu'il n'a pas de place pour étudier, qu'il est dérangé par la télévision, et par tout le va-et-vient dans ces deux pièces. Ces conditions matérielles sont bien peu propices aux études sérieuses.

M. Manly: Voilà donc une belle réintégration pour ces gens-là.

Parlons maintenant des conséquences sur les modes de migration traditionnelles et sur le retour des personnes n'ayant jamais perdu leur statut d'Indiens. Il y a toujours eu des mouvements de va-et-vient entre la réserve et l'extérieur. Le retour des Indiens visés par la loi C-31 a-t-il eu une incidence sur les mouvements traditionnels en provenant et à destination de la réserve?

Mme Battiste: Les gens qui quittent notre réserve essaient le plus souvent de conserver leur maison en prévision de leur retour. Toutefois, en leur absence, la maison est occupée par une autre famille qui figure sur une liste d'attente du moins en attendant qu'elle se trouve un autre logement. C'est ainsi que ces personnes se trouvent éjectées de leur propre foyer. À leur retour, elles s'aperçoivent que quelqu'un d'autre vit dans leur maison.

M. Manly: J'imagine que cela cause des frictions au sein de la collectivité.

Mme Battiste: Évidemment.

M. Wenman: Si l'on en juge d'après vos excellents mémoires, il conviendrait d'entreprendre toute une série d'études sur ce sujet de l'éducation, sans parler de la loi C-31 et des autres mesures à prendre pour aider les collectivités à s'épanouir. Puisque notre mandat porte sur la loi C-31, je vais m'y limiter pour l'instant. Savez-vous combien de personnes de votre tribu ont présenté une demande au titre de la loi C-31?

M. Arbuthnot: Je n'ai pas en main de chiffre précis.

[Text]

Mr. Wenman: How many do you think?

Mr. Arbuthnot: With the data the band manager has provided me to date, we are projecting at least eight new students.

Mr. Wenman: Eight new students—coming from how many people, how many applications?

Mr. Arbuthnot: I cannot recall, but I can get that information.

Mr. Wenman: You are just projecting. How many have you received to this point?

Mr. Arbuthnot: In Wagmatcook I believe there are three new students.

Mr. Wenman: So basically your system has only had to accommodate three new students under Bill C-31.

Mr. Arbuthnot: Yes.

Mr. Wenman: And by next fall there may be as many as eight more.

Mr. Arbuthnot: Yes.

Mr. Wenman: Out of a total enrolment of how many?

Mr. Arbuthnot: There are 98 students on reserve.

Mr. Wenman: How far do you think you are in the identification of Bill C-31 people in your tribe? If you were to project three years from now. . . Or are you able to do that? Have most been identified and applied? Are we past the crunch yet?

Mr. Arbuthnot: I do not believe we are. It is perhaps a very unrealistic exercise to complete. When we talk about projecting current student enrolments, individual students we have on hand, we are questioned by the department even on that. So it is very difficult for bands to say well, we are going to go through an exercise of projecting Bill C-31 students for the purposes of education funding. There is the matter of contacting people. There is the matter of those individuals becoming aware of the law and their rights, currently.

• 1705

Mr. Wenman: What percentage of your people, both those who have gained status and those who are still trying to gain status, would live off the reserve?

Mr. Arbuthnot: There is one case in our community with which I am familiar. A woman returned, lived in a neighbouring community for a complete winter in an apartment, and has now moved onto the reserve with her son.

Mr. Wenman: What I am really trying to get at is that we have to make recommendations to the government.

[Translation]

M. Wenman: Avez-vous une idée générale?

M. Arbuthnot: D'après les données que le gestionnaire de la bande m'a remises jusqu'à présent, on envisage la réintégration de huit nouveaux élèves.

M. Wenman: Huit nouveaux élèves provenant de combien de familles?

M. Arbuthnot: J'ai oublié les chiffres.

M. Wenman: Vous dites que vous envisagez la réintégration de ces élèves. Combien de personnes sont revenues jusqu'à présent?

M. Arbuthnot: À Wagmatcook, actuellement, je crois qu'il y a trois nouveaux élèves.

M. Wenman: Pour l'instant, par conséquent, votre école n'a eu à accueillir que trois nouveaux élèves au titre de la loi C-31.

M. Arbuthnot: Oui.

M. Wenman: Mais d'ici l'automne prochain, il pourrait y en avoir huit autres?

M. Arbuthnot: Oui.

M. Wenman: Et quel est l'effectif total?

M. Arbuthnot: Il y a 98 élèves dans la réserve.

M. Wenman: À votre avis, le processus de retour des Indiens en application de la loi C-31 est-il bien engagé ou ne fait-il que commencer? Si vous deviez établir des projections sur les trois années à venir. . . Seriez-vous en mesure de le faire? La plupart des personnes admissibles ont-elles été identifiées et combien d'entre elles ont présenté une demande? A-t-on déjà dépassé le seuil critique?

M. Arbuthnot: Je ne crois pas. Il serait très difficile, cependant, d'établir des projections. Le ministère, lui-même, d'ailleurs, nous demande d'en faire sur les effectifs d'étudiants, sur le nombre d'inscriptions auxquelles il faut s'attendre. Mais il est très difficile pour les bandes de préciser combien de nouveaux élèves arriveront en application de la loi C-31 et quel sera, par conséquent, le niveau de financement nécessaire. Il faudrait pour cela pouvoir communiquer avec tous les candidats possibles. Il faudrait en outre que les intéressés soient au courant de la loi et connaissent leurs droits.

M. Wenman: Quel pourcentage des gens de chez-vous, et je parle ici autant de ceux qui ont été rétablis dans leurs droits que de ceux qui attendent toujours, vivraient ailleurs que dans la réserve?

M. Arbuthnot: Il y a un cas dans notre communauté que je connais assez bien. Une femme est revenue. Elle a vécu en appartement dans une communauté voisine pendant tout un hiver et elle s'est depuis installée dans la réserve avec son fils.

M. Wenman: Si je vous pose la question, c'est que nous devons faire des recommandations au gouvernement.

[Texte]

When the government brought the bill, they thought that three years later we would have an idea of the impact of Bill C-31. But is what we hear from people the tip of an iceberg, or have we got most of it? Most people say that it is a bit premature to determine the impact. Will we be able to have a better idea of the impact in 1990, say, in another two years or another three years or five years?

In the kind of recommendation we might put forward—for example, say we were to recommend that we have a further report or the minister reports further to Parliament, or whatever, on Bill C-31—how long would we project that into the future? Would we say next year, the year after, 1990, 1991? What would be a reasonable timeframe for you to get a handle on the full impact of C-31s on your situation?

Dr. Battiste: If I might just address that quickly, if you look at the population of Micmacs—and I will not take up the Malecite issue—I would say that there probably are in the neighbourhood of 7,000 to 8,000 on-reserve Micmacs, and of the total number of Micmacs that exist by virtue of the accounts the Native Council gives and so on, you might say that there are even more than the on-reserve off the reserve.

If you will just take the instance in my own family, while we were not Bill C-31, we did leave the reserve. My family were gone for 25 years before they returned, and then when they returned they required housing and so on. In some instances, families may want to have their children raised, grow up, go to school, and finish before they return to the reserve, because of fears of what kind of educational systems exist there. That is the cause for my parents going that way. Therefore you would say that it is going to take, just thinking about this, 25 years or maybe even 40 years before you are going to have the whole settlement of people as to whether they are going to go back or not.

Mr. Wenman: Whether they go back or not. It is just that I am trying to concentrate on the C-31s now. It is a new provision, just a few years ago. It takes a while for the word to spread. The word spreads. Obviously it will go on for 25, 50, 100 years. We will always be having some coming into the system, perhaps; but we should get the majority or there should be a peak period of time or a period of time that is reasonable for us to let people know, have them make their applications, and then kind of cover most people. How long do you think that might take? Or are we there now? Are most people now reapplied?

[Traduction]

Lorsque le gouvernement a déposé le projet de loi, il pensait que trois ans plus tard nous aurions une bonne idée de l'incidence du projet de loi C-31. Ce que les gens nous disent correspond-il à la pointe de l'iceberg, ou bien a-t-on un tableau d'ensemble assez complet? Beaucoup de gens disent qu'il est un peu trop tôt pour se prononcer sur son incidence. Aurait-on une meilleure idée de l'incidence du projet de loi en 1990, mettons, ou d'ici deux, trois ou cinq ans?

Pour ce qui est du genre de recommandation que nous pourrions faire—admettons, par exemple, que nous recommandions un autre rapport ou bien que le ministre fasse un nouveau rapport au Parlement au sujet du projet de loi C-31—jusqu'en quelle année devraient aller nos projections? Devrait-on s'arrêter à l'an prochain, à l'année d'après, à l'année 1990 ou à l'année 1991? Quelle serait une période de temps raisonnable pour vous permettre de cerner la pleine incidence qu'auront le projet de loi C-31 et les réinscriptions qui en découleront sur votre situation?

Mme Battiste: Si vous me permettez, je tâcherai de répondre brièvement à votre question. Prenez la population des Micmacs—je ne vais pas parler de la population des Malecite—je dirais qu'il y a entre 7,000 et 8,000 Micmacs qui vivent dans la réserve, et si l'on se fie au nombre total de Micmacs cité par le Conseil des autochtones, il y aurait peut-être même plus de Micmacs hors réserve que de Micmacs vivant dans la réserve.

Je citerai à titre d'exemple ma propre famille. Bien que nous ne soyons pas visés par le projet de loi C-31, nous avons quitté la réserve. Ma famille avait vécu en dehors de la réserve pendant 25 ans avant d'y retourner, et lorsqu'elle est revenue, il lui a fallu des logements, etc. Dans certains cas, les familles tiennent à ce que leurs enfants grandissent, aillent à l'école et terminent avant qu'ils ne retournent dans la réserve, car elles ont quelques inquiétudes quant aux écoles dans les réserves. C'est justement la raison pour laquelle mes parents étaient partis. Ainsi, l'on pourrait très bien dire qu'il faudra attendre 25 ans ou même peut-être 40 ans avant que toutes les personnes désireuses de retourner dans les réserves l'aient fait.

M. Wenman: Qu'ils retournent ou non, j'essaie pour l'heure de m'en tenir aux Indiens visés par le projet de loi C-31. Il est question ici d'une toute nouvelle disposition qui n'est en vigueur que depuis quelques années. Cela prend du temps pour que les gens se mettent au courant. Évidemment, cela va durer pendant 25, 50, 100 ans. Il se pourrait qu'il y en ait toujours d'autres qui veulent entrer dans le système, mais nous devrions au moins atteindre la majorité. En tout cas, il devrait y avoir une période de pointe ou une période de temps raisonnable au cours de laquelle les renseigner et les inviter à faire leur demande, et ce processus devrait couvrir la plupart des intéressés. Combien de temps pensez-vous que cela demanderait? Ou bien en sommes-nous déjà là? La plupart des intéressés ont-ils déjà fait leur demande?

[Text]

Dr. Battiste: No. I am certain, sir, that you are going to have to wait a good 20 to 25 years before you have any numbers solidly as to what they are going to do.

People often may go and come back but not necessarily stay until they get into their elder years. Those are the years when you want to settle with your family, when you settle into the community you come from. I think that is when you are going to find more people returning to settle in.

Mr. Wenman: Have those who have received Bill C-31 status all received their medical and dental benefits and their post-secondary education, if requested, as far as your people are concerned in your region?

Dr. Battiste: As far as I am concerned, I believe they have.

Mr. Wenman: Therefore that would have to be considered rather positive, that Bill C-31 at least gave something more to native Indian people as well as the pride in their own heritage, and so forth. So it has generally been good to that extent, although of course it is not enough. Is that a fair statement?

Mr. Arbuthnot: It is different in different communities. My band manager just provided me with some statistics that I think will probably highlight—

Mr. Wenman: Maybe you could just give them on the record quickly. I will not ask more questions, although I have lots I would like to ask.

The Chairman: Read them into the record.

• 1710

Mr. Arbuthnot: In Wagmatcook there are currently 100 families. With Bill C-31 there are 22 new families, which basically represents a 22% increase. I know in the current fiscal year the housing the band has is not going to meet that need. As far as dealing with education, for the most part when people are coming back they are not aware of the post-secondary programs that may be available to them. I have not had any inquiries, but I daresay I probably will.

Mr. Wenman: What is your student-teacher ratio for the 98 students you have?

Mr. Arbuthnot: Well, we are a little bit unusual, and that is a whole other discussion we could have.

Mr. Wenman: Just give me a number. How many teachers do you have for 98 children?

Mr. Arbuthnot: For 98 children we have 8 teachers.

Mr. Wenman: Eight?

[Translation]

Mme Battiste: Non. Je suis convaincu, monsieur, qu'il vous faudra attendre encore 20 à 25 ans avant d'avoir une bonne idée des intentions des gens.

Les gens vont sans doute être nombreux à aller et venir, pour ne se fixer en permanence que lorsqu'ils seront vieux. En effet, c'est lorsqu'on compte parmi les anciens que l'on veut s'installer avec sa famille et s'insérer dans la communauté à l'intérieur de laquelle on est né. Je pense qu'au fur et à mesure que ces personnes vieillissent vous les verrez retourner dans leur réserve.

M. Wenman: Pour ce qui est des gens dans votre région qui ont été rétablis dans leurs droits en vertu du projet de loi C-31, jouissent-ils tous, s'ils en ont fait la demande, de services médicaux et dentaires et de services d'éducation post-secondaire?

Mme Battiste: Oui, que je sache.

M. Wenman: Il s'agit donc là de quelque chose de positif: le projet C-31 aura donné quelque chose de plus aux autochtones, outre leur fierté dans leur patrimoine, etc. Ce n'est bien sûr pas suffisant, mais c'est déjà une bonne chose. Seriez-vous d'accord avec cette affirmation?

M. Arbuthnot: La situation varie d'une communauté à une autre. Le gestionnaire de ma bande vient de me fournir certaines statistiques qui feront je pense ressortir...

M. Wenman: Vous pourriez peut-être les passer rapidement en revue avec nous afin qu'elles figurent au Procès-verbal, auquel cas je ne vous poserai plus de question, bien que j'en ai beaucoup.

Le président: Je vous prierais de nous faire lecture de ces statistiques, afin qu'elles figurent au Procès-verbal.

M. Arbuthnot: À Wagmatcook, on compte à l'heure actuelle 100 familles. Depuis l'adoption du projet de loi C-31, on y a accueilli 22 nouvelles familles, ce qui constitue une augmentation de 22 p. 100. Je sais que, pour l'année financière en cours, les logements dont dispose la bande ne vont pas suffire pour satisfaire la demande. En ce qui concerne l'éducation, lorsque les gens reviennent, ils ne sont en général pas au courant des programmes d'éducation postsecondaire dont ils pourraient bénéficier. Je n'ai encore reçu aucune demande de renseignement, mais cela va sans doute venir.

M. Wenman: Quel est le rapport élèves-enseignants pour les 98 élèves que vous comptez à l'heure actuelle?

M. Arbuthnot: Notre situation est assez peu habituelle, et nous pourrions avoir toute une discussion là-dessus.

M. Wenman: Donnez-moi tout simplement le nombre. Combien d'enseignants avez-vous pour ces 98 enfants?

M. Arbuthnot: Pour les 98 enfants, nous avons 8 enseignants.

M. Wenman: Huit?

[Texte]

Mr. Arbutnot: Yes. We have the lowest, but we do not pay according to a scale.

The Chairman: Thank you, witnesses, for an excellent presentation. We appreciate your making the effort to be here, as I said earlier, and we wish you well in your journey home.

I would ask our next witnesses, the National Indian Education Forum, to come forward.

Mr. Darryl Nicholas (Co-Chairman, National Indian Education Forum): Thank you, Mr. Chairman. It is a pleasure to be here to share with you some very vital concerns in our world.

Beverley Scow is a third-year student at the University of British Columbia. She is the president of her native council in UBC. We have with us a planner and education adviser from the the Alexander Indian Nation in Alberta. Gilbert Whiteduck is the director of the First Nations Education Council of Quebec, and he is also a member of the National Indian Education Forum. Mrs. Linda Simon is the chairperson.

Mr. Wenman: Mr. Chairman, you have to recognize that the House is calling a vote. I think we are called at 5.45 p.m.

The Chairman: That is right. Yes.

Mr. Wenman: So we have half an hour. Is this our last group?

The Chairman: No, no; we have two others.

Mr. Wenman: How are we going to do this so it is fair? We took way too long on the other groups, I can see, but if we have three groups. . . I certainly want to make sure that everybody's brief is at least received. Maybe we should ask each of the three groups to summarize their briefs—we attach the briefs—so we can at least have everybody appear at the table.

The Chairman: What is the availability of members after the vote?

Mr. Wenman: Could we come back say from 6.15 p.m. until 7 p.m.? If we have two groups, a half-hour each would be maximum then.

The Chairman: If you could take that into account. . . Obviously it restricts our opportunity to ask questions.

Mr. Nicholas: The path to self-determination, dignity, responsibility, and cultural diversity is not simple or easy, as recent articles in the media would indicate. It is not easy for the people of Quebec, and it is not easy for the Indian nations of Canada. Bill C-31 has brought with it additional opportunities and additional pressures,

[Traduction]

M. Arbutnot: Oui. Nous avons le nombre le plus faible, mais nous ne les payons pas en fonction d'une échelle de salaire.

Le président: J'aimerais remercier les témoins pour leur excellent exposé. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous apprécions beaucoup l'effort que vous avez fait pour venir ici et nous espérons que votre voyage se passera bien au retour.

J'inviterais les témoins suivants, qui représentent le National Indian Education Forum, à venir s'installer à la table.

M. Darryl Nicholas (co-président, National Indian Education Forum): Merci, monsieur le président. Je suis très heureux d'être ici aujourd'hui pour partager avec vous certaines de nos très sérieuses préoccupations.

Beverley Scow est inscrite en troisième année à la University of British Columbia. Elle est présidente de son conseil autochtone à l'UBC. Nous avons également avec nous un planificateur et un agent d'éducation de la nation indienne Alexander en Alberta. Gilbert Whiteduck est quant à lui directeur du First Nations Education Council of Québec, et il est également membre du National Indian Education Forum. C'est M^{me} Linda Simon qui en est la présidente.

M. Wenman: Monsieur le président, nous sommes convoqués à un vote à la Chambre. Je pense que le vote doit avoir lieu à 17h45.

Le président: C'est exact.

M. Wenman: Il nous reste donc une demi-heure. Ce groupe est-il le dernier?

Le président: Non. Il y en a encore deux autres.

M. Wenman: Comment allons-nous procéder de façon à ce que ce soit juste pour tout le monde? Je constate que nous avons accordé beaucoup trop de temps aux autres groupes, mais s'il en reste trois. . . Je tiens à ce que nous ayons au moins les mémoires de toutes ces délégations. Nous pourrions peut-être demander à chacun des trois groupes de résumer leur mémoire—étant donné que nous pourrions les annexer au procès-verbal de la réunion—afin qu'ils puissent tous au moins comparaître.

Le président: Les membres du Comité pourraient-ils revenir après le vote?

M. Wenman: Nous pourrions peut-être revenir pour siéger de 18h15 à 19 heures. Si nous avons deux groupes, nous pourrions alors leur accorder à chacun un maximum d'une demi-heure.

Le président: Si vous pouviez tenir compte de cela. . . Évidemment, cela nous limitera quant aux questions que nous pourrions poser.

M. Nicholas: Le chemin qui mène à l'autonomie politique, à la dignité, à la responsabilité et à la diversité culturelle n'est ni simple ni facile, comme l'ont fait ressortir des articles parus récemment dans la presse. Ce n'est pas facile pour le peuple québécois et ce n'est pas non plus facile pour les nations indiennes du Canada. Le

[Text]

opportunities to practise tolerance and understanding, and pressures on already overburdened Indian band and tribal infrastructures and programs. One of these programs is education. A general discussion on the inadequacies of the present minority schooling could only touch on a thin sliver of the educational issues facing North American Indian communities. Actually, schooling is an interconnected second-order problem. The primary problem is life itself, and the way of life being led in native communities.

[Translation]

projet de loi C-31 a amené avec lui des possibilités et des pressions supplémentaires, des possibilités de mettre en pratique la tolérance et la compréhension, et des pressions qui viennent s'exercer sur les infrastructures et les programmes des bandes et des tribus qui sont déjà surchargés. L'un de ces programmes est celui de l'éducation. Une discussion générale sur les lacunes du système scolaire actuel offert à la minorité que nous sommes ne permettrait que d'effleurer les problèmes en matière d'éducation auxquels se trouvent confrontées les communautés indiennes de toute l'Amérique du Nord. En vérité, l'éducation est un problème secondaire qui découle d'un autre. Le premier problème, c'est celui de la vie elle-même et du genre de vie que l'on retrouve dans les communautés autochtones.

• 1715

Many communities suffer from a constellation of social pathologies—alcohol, drug abuse, educational collapse, family breakdown, a youth crisis that often leads to violence, suicide epidemics, sexual abuse of children, no jobs, no hope of there ever being jobs, welfare dependency, a weakening and even breakdown of traditional family structures, of language, and of symbols, values and teachings that made it possible to survive and to dwell in a sense of self worth fundamental to human learning. All of these combine to form only too familiar a pattern. The increase of many people due to Bill C-31 on this already shaky community funding and infrastructure demands all our immediate attention.

De nombreuses communautés souffrent d'une quantité de problèmes sociaux endémiques: l'alcoolisme, l'abus de drogue, le décrochage, l'éclatement des familles, la crise des jeunes qui débouche souvent sur la violence, le suicide, l'abus sexuel d'enfants, le chômage, le manque d'espoir de jamais trouver du travail, la dépendance du bien-être social, l'affaiblissement et même l'effondrement des structures familiales traditionnelles ainsi que de la langue, des symboles, des valeurs et des enseignements qui faisaient qu'il était possible de survivre et de se sentir valorisé, éléments qui sont essentiels à l'apprentissage de la vie. Toutes ces choses se combinent pour constituer un modèle qui revient bien trop souvent. L'augmentation de nos rangs qu'aura amenée l'adoption du projet de loi C-31, avec une infrastructure et des fonds déjà précaires, exige toute notre attention.

Last year the Alexander Tribal Council in Alberta hosted a National Indian Education Forum on August 17, 18, and 19. This meeting consisted of elders, educators, parents, students, concerned individuals, politicians, and most notably leaders of the Assembly of First Nations and Prairie Treaty Nations Alliance, and numerous chiefs of concerned bands. The subject of concern was education, particularly the implementation of the new policy on capping post-secondary resources, distributing in-school resources via the new formula funding and special-education inadequacies. Out of the symposium came a mandate for the formation of a non-political body to advocate the need for quality education for Indian people.

L'an dernier, le Conseil tribal Alexander, en Alberta, a tenu une tribune sur l'éducation des autochtones, qui s'est déroulée les 17, 18 et 19 août. La rencontre a regroupé des anciens, des éducateurs, des parents, des élèves, des citoyens intéressés, des politiciens ainsi que les leaders de l'Assemblée des Premières nations et de la Prairie Treaty Nations Alliance et de nombreux chefs de bandes intéressés. Le sujet à l'ordre du jour était l'éducation, et notamment l'application de la nouvelle politique de plafonnement des ressources pour l'éducation postsecondaire, la distribution des ressources des écoles par l'intermédiaire de la nouvelle formule de financement et les lacunes du côté de l'éducation spécialisée. La réunion a débouché sur une recommandation visant la création d'un organe non politique qui serait chargé de faire reconnaître le besoin d'assurer une meilleure éducation aux autochtones.

Yesterday we met with people from the Maritimes who had just made presentations to your committee. We strongly support their concerns and educational needs. Their views and needs are the same as those of Indian people across Canada.

Hier, nous avons rencontré des gens des Maritimes qui venaient tout juste de comparaître devant votre comité. Nous appuyons fermement leurs préoccupations et leurs besoins en matière d'éducation. Leurs opinions et leurs besoins sont les mêmes que ceux de tous les autochtones du pays.

The National Indian Education Forum is comprised of Indian professionals and others concerned with education

Le National Indian Education Forum regroupe des professionnels indiens et d'autres personnes intéressés par

[Texte]

with the view of drawing attention to this abrogation of rights. This group has met several times this year, and has mandated those of us here before you to seek solutions.

We come before you concerned that our people have taken comfort in the Prime Minister's assurance that the Neilsen report is not policy and that it will not be implemented. Furthermore, the Prime Minister strengthened his commitments at the conclusion of the first minister's conference, where he promised Indians and in fact the Canadian public he would increase his efforts to enhance Indian self determination.

We face a contradiction that persists. The current crisis will escalate. It is our intention to present to you the gravity of the problems and to state our position as to the necessary actions required to stem the crisis.

On the capping of the post-secondary resources, it is evident that hundreds of students are being denied entry this year to various institutions. We wish to assert the need for suspending the post-secondary resources capping so as to permit those students immediate entry. Further, we must agree to a moratorium being placed on the implementation of budget and program changes to the post-secondary education program announced on May 14, 1987 by the Hon. William McKnight in his communiqué. This moratorium must be upheld pending full discussions with our people and their concurrence. Such an agreement must reflect the protection of our rights.

• 1720

With respect to formula funding, we are distressed, because in principle it is an inappropriate way of resourcing Indian education. As a first step to correcting these problems, we must reach an understanding wherein those bands that have suffered as a consequence of the formula funding policy will be compensated with offsetting new funds that do not diminish current resources that have been allocated to bands. Thereafter, we must enter immediately into full discussions respecting the adequacy of resources for all bands.

Special education is of continuing concern to all grass-roots people, and we wish to discern the government's plan for assessing the inadequacy of the service. We believe that education has a purpose, and that purpose is to help us define who we are as a people and to ensure our survival in the future. It is also the purpose of education to help define the quality of that survival. How we view ourselves will be expressed in language, so it is for that reason that we say our culture is our language.

[Traduction]

l'éducation. Elle a pour objet d'attirer l'attention du pays sur cette abrogation de nos droits. Le groupe s'est réuni plusieurs fois cette année et il a chargé ceux d'entre nous qui sommes ici devant vous aujourd'hui de chercher des solutions.

Ceux que nous représentons ont été rassurés par le fait que le premier ministre a déclaré que le rapport Nielsen n'est pas une politique et que les propositions qu'il contient ne seront pas mises en oeuvre. Le premier ministre a par ailleurs renforcé ses engagements à la fin de la conférence des premiers ministres lorsqu'il a promis aux Indiens et au public canadien tout entier qu'il multiplierait ses efforts pour favoriser l'autonomie politique des Indiens.

Il demeure cependant une certaine contradiction. La crise actuelle va aller en s'aggravant. Ce que nous voulons faire, c'est vous exposer la gravité des problèmes et vous expliquer notre position quant aux mesures qui devront être prises pour stopper la crise.

En ce qui concerne le plafonnement des ressources consacrées à l'éducation postsecondaire, il est évident que des centaines d'étudiants se feront cette année refuser l'entrée à diverses institutions. Nous maintenons que le plafonnement des ressources postsecondaires doit être suspendu de façon à permettre à ces étudiants de s'inscrire tout de suite dans ces établissements. D'autre part, il doit y avoir un moratoire sur la réalisation des changements visant le budget et les programmes des services d'éducation postsecondaire annoncés par l'honorable William McKnight dans son communiqué du 14 mai 1987. Ce moratoire devrait être maintenu jusqu'à la tenue de discussions approfondies avec notre peuple et à l'obtention de son accord. Toute entente dans ce domaine doit assurer la protection de nos droits.

Pour ce qui est de la méthode de financement préétablie, cela nous ennuie beaucoup, car en principe, ce n'est pas une bonne façon de financer l'éducation pour les autochtones. La première étape pour redresser la situation serait d'en arriver à une entente en vertu de laquelle les bandes qui auraient souffert de la politique de financement préétablie se verraient accorder des fonds compensatoires, puisés ailleurs, qui ne réduiraient pas les fonds déjà alloués aux bandes. Par la suite, il faudrait sans tarder prévoir des discussions au sujet des besoins des différentes bandes.

L'éducation spécialisée nous intéresse tous de très près, et nous savons que le gouvernement compte faire une évaluation du service. Nous croyons que l'éducation vise un but, et que ce but c'est de nous aider à définir qui nous sommes en tant que peuple et de garantir notre survie. L'éducation vise également à nous aider à définir la qualité de cette survie. La façon dont nous nous percevons nous-mêmes sera exprimée dans une langue, et c'est pourquoi nous disons que notre culture est notre langue.

[Text]

Our research into the survival of our culture suggests to us that this is an important item, not just a philosophical nicety. Across Canada, elders tell us we must grow and adapt if we are to survive as a people, that we must train our young people and teach them to have respect for work, that we must adapt the new tools and technologies to our purposes and weave them into our own vision of the future. Not to do this would make us captives of the visions of others.

We live in a time of great peril, a time when the future of all people is in danger. We believe native education and native languages have a larger role to play in the world than just to educate children or people of one isolated community. They can, when properly understood, offer an alternative view of man's relationship with the world around him and provide models for different ways of living that may in the long run be the only salvation for life on this planet.

My friends, we are not trying to be the same Indians as our ancestors were; nor are we willing to accept the values and conditions of the present age as the models of how we should be. The task for us is not to learn how to worship around the campfires of the past, but how to remain human in the skyscrapers and villages of our present day. To accomplish this will take the best of our past, our present, and our ability to visualize a new future. We must pass on to our children that new vision of possibility.

Next I would like to call on Gilbert Whiteduck, First Nations Education Council of Quebec.

M. Gilbert Whiteduck (National Indian Education Forum): Merci. Je suis très content de cette possibilité de vous présenter quelques points. J'avais espéré plus de temps pour exposer l'état de la situation au Québec. Mais, comme on n'a pas beaucoup de temps, je dois essayer de résumer la situation dans laquelle on se trouve.

On a mentionné plus tôt le projet de loi C-31. Les gens qui retournent à nos communautés ou ceux qui font application pour y retourner ne le font pas à cause de nous. Nous n'avons pas posé cette affiche traitant du projet de loi C-31. Cette affiche a été posée par les gens du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les femmes indiennes et les enfants qui sont revenus sont des Indiens statués.

Alors, quand on parle d'éducation, on parle pour toute notre population; elle inclut ceux qui sont concernés par le projet de loi C-31. La question qui nous préoccupe vraiment est le financement de nos systèmes d'éducation. Il est très clair, et depuis longtemps, que le financement n'est pas adéquat. Il y a à peu près un an et demi, on a essayé de développer une formule dans laquelle on parlait d'équité; mais on ne parlait pas de développer une éducation de qualité qui rencontrerait les besoins de nos

[Translation]

Nos travaux de recherche sur la survie de notre culture laisse entendre qu'il s'agit là d'une question très importante et pas juste des détails philosophiques. D'un bout à l'autre du Canada, les anciens nous disent que nous devons grandir et nous adapter si nous voulons survivre en tant que peuple, que nous devons former nos jeunes gens et leur apprendre à respecter le travail, que nous devons adapter les nouveaux outils et la technologie à nos objectifs et les faire entrer dans notre vision de l'avenir. Si nous nous refusons à faire cela, nous deviendrons prisonniers des visions des autres.

Nous vivons une époque de grands périls, une époque où l'avenir de tous les êtres humains est en danger. Nous pensons que la culture et les langues autochtones ne doivent uniquement servir dans le monde à éduquer les enfants ou les membres d'une communauté isolée. Elles peuvent, si elles sont bien comprises, constituer une solution de rechange pour les rapports que l'homme entretient avec le monde qui l'entoure et offrir des modèles de genres de vie différents qui pourraient bel et bien être la seule solution pour la vie sur cette planète.

Chers amis, nous n'essayons pas de ressembler à nos ancêtres, mais nous ne sommes pas non plus prêts à accepter les valeurs et les conditions de l'époque actuelle comme modèle. Notre but n'est pas d'apprendre à prier autour des feux de camp du passé mais d'apprendre à rester humains dans les villages et les gratte-ciel d'aujourd'hui. Pour y parvenir, nous utiliserons le meilleur de notre passé et de notre présent ainsi que notre capacité de nous imaginer un nouvel avenir. Nous devons enfin transmettre à nos enfants cette vision nouvelle des possibilités qui s'offrent à nous.

J'aimerais maintenant céder la parole à Gilbert Whiteduck, de la First Nation Education Council of Québec.

Mr. Gilbert Whiteduck (National Indian Education Forum): Thank you. It is a pleasure for me to be here to discuss a certain number of issues with you. I had hoped for a little more time, to explain the situation in Québec to you, but since we do not have very much time, I will try to summarize the situation we now find ourselves in.

Mention was made earlier of Bill C-31. Those people who are returning to their communities or who are applying in order to do so are not doing this because of us. We did not put up this poster on Bill C-31. This poster was put up by the people from the Department of Indian and Northern Affairs. The Indian women and children who have come back are registered Indians.

So when we talk about education, we are talking about our entire population including those people who come under Bill C-31. The issue that really worries us is the financing of our education systems. It has been clear for a very long time now that the financing is not sufficient. Approximately a year and a half ago, they tried to develop a formula based on equality but there was no mention made of developing quality education to meet the needs of our youth. This is however what we have been looking

[Texte]

jeunes. C'est pourtant ce qu'on recherchait, à savoir une éducation de qualité qui répondrait à nos besoins, qui développerait tous les aspects de la langue et de la culture. Ce financement n'est jamais venu. Il y a bien eu des prises en charge au Québec et ailleurs au Canada, mais les chances de vraiment réussir n'y sont pas. Le financement n'est pas assez fort. Les Affaires indiennes nous disent qu'ils ont fait beaucoup de progrès dans l'avancement de l'éducation. Il y a eu beaucoup de progrès si on compare à la situation d'il y a 15 ans, alors qu'il n'y avait rien. On avait une école provinciale ou une école fédérale, mais on n'avait rien. Maintenant, on a de petites écoles de bande dans lesquelles on essaie de faire des choses très positives pour l'avancement de nos communautés.

• 1725

The issues I am trying to raise are in regard to those 24 communities in Quebec that I work with and the difficulty they are having with resourcing. It is the same old story; I am sure it has been brought here before. It affects our community when Bill C-31 people come back with their children. That is a whole new ball game. Special services have to be given.

Another situation in Quebec is that many of those people are coming from either the United States, Ontario, or other places, and they have never learned any French. So we have to offer them some special programs in French to fit in that Québécois society of which we are part.

So all those things create an added burden for our education system, an added burden for our communities in deciding what approach should be taken. I think the Nova Scotia people, when they spoke earlier about the language and the culture when these people come back, indicated the difficulty there is in adapting to the situation and that a whole learning process has to take place.

Now, regarding the post-secondary program, again in Quebec last year no students were denied access to the post-secondary program. There was enough funding. But the story this year is quite different. A letter has just gone out from the region to all the chiefs in Quebec, saying we have a problem, guys, and you help us find the solution; tell us where to cut back. What this is telling us is that some 200 students in 1988-89 will be denied access to a post-secondary program, or if we do not want to deny access to certain students, we will have to cut special programs that are meeting the needs of our communities, such as teacher training and band manager training. In my mind that is a serious problem, and how do we deal with it? Of course, it is more resourcing, and the department is telling us there is no more resourcing, that we have to live within a fixed allocation.

[Traduction]

for, namely quality education, in accordance with our needs, that would develop all aspects of our language and culture. The necessary financing never came. Certain efforts were made in Québec and elsewhere in Canada, but there were never any real chances for success. There were never sufficient funds. The Department of Indian Affairs tell us that they have made a lot of progress in the area of education. A lot of progress has been made if one compares the situation to that which existed 15 years ago, when there was absolutely nothing. We had a provincial or a federal school, but we did not have anything really. Today, we have small band schools where we try to do very positive things for the advancement of our own communities.

Les questions que je soulève concernent les 24 communautés québécoises avec lesquelles je travaille et les difficultés qu'elles ont à obtenir des fonds. C'est toujours la même histoire et je suis certain que ce n'est pas la première fois que vous l'entendez. Notre communauté est touchée lorsque les Indiens rétablis dans leurs droits en vertu du projet de loi C-31 reviennent avec leurs enfants. Cela change tout. Des services spéciaux s'imposent.

Un autre problème particulier au Québec c'est qu'un grand nombre de ces personnes arrivent des États-Unis, de l'Ontario ou d'ailleurs, et elles n'ont jamais appris le français. Il nous faut donc leur offrir des programmes spéciaux en français pour qu'elles puissent s'intégrer à la société québécoise dont nous faisons partie.

Toutes ces choses ne font qu'ajouter au fardeau de notre système éducatif et de nos communautés, qui doivent décider quelle approche suivre. Les gens de Nouvelle-Écosse, lorsqu'ils ont parlé plus tôt des questions de langue et de culture qui se posent lorsque ces personnes reviennent ont fait ressortir les difficultés qu'amène l'adaptation à une nouvelle situation et le fait que tout un apprentissage doit se faire.

En ce qui concerne le programme d'éducation postsecondaire, l'an dernier encore au Québec aucun étudiant ne s'est vu refuser l'accès à un programme d'éducation postsecondaire. Il y avait suffisamment d'argent. Mais cette année, c'est une toute autre histoire. Une lettre vient d'être envoyée par la région à tous les chefs québécois leur disant qu'il y a un problème et les invitant à essayer de trouver des solutions et à dire où des réductions pourraient se faire. Cela signifie qu'en 1988-1989 quelque 200 étudiants se verront refuser l'accès à un programme d'éducation postsecondaire ou que, pour éviter cela, il nous faudra réduire certains programmes spéciaux dont nos communautés ont besoin, notamment la formation d'enseignants et la formation de gérants de bande. Il s'agit selon moi là d'un grave problème, et nous ne savons que faire. Bien sûr, il faudrait davantage de ressources, et le ministère nous dit qu'il n'y en a plus, qu'il nous faudra nous débrouiller avec les fonds qui nous ont déjà été alloués.

[Text]

Our communities have not achieved a level, certainly in Quebec, where we can say we are well off or at par with other societies. I will give you a couple of quick figures to give you an idea of the situation in Quebec. These are statistics that have been produced by the Quebec government.

There is the fact that 65% or more of registered Indians in Quebec have no high school diploma. Only 7% of Indian people in Quebec versus 27% of the Québécois population have some kind of post-secondary education. How then can we participate in what is going on in Canada, in all that information and decision-making that is necessary within our communities, when our people do not even have the background to understand what is going on? That is a serious problem, a very serious problem.

Now we are hit in Quebec again by the fact that many of our young people who had a dream of going on to post-secondary education will be denied. It is so easy, and we hear this from the region: you can wait one more year; wait one or two years and then you can get into the program. That would be nice if we had employment in our communities, if we had recreational facilities. If we had all these things, maybe we could tolerate it—maybe—and I question that.

But that is not the case. It is certainly not the case. You have overcrowding in some homes. Within one year many of those kids will not return to school, and the social problems that will bring to the community again add to the issue.

So I put to you that the post-secondary cap must be lifted. It is a reality; it is a fact. Something has to be done with that.

I want to bring to your attention also the issue of occupational skills, which has never been properly addressed. It is nice to say that we want lawyers, engineers, doctors and teachers within our communities, but we also need plumbers, mechanics and those kinds of people who are going to help us develop our communities. We speak of self-government as if it is a pie in the sky, but to us real things will be happening within our communities and we need those kinds of people. Yet there is no funding to adequately meet this kind of training.

You might ask why we do not go to Manpower. At Manpower you have to wait a year or two years. There is the whole waiting list kind of situation, and our needs are still not being met.

Another point I want to bring to your attention is that of literacy. A lot of our people dropped out of school very early. A lot of parents who now have kids going to school

[Translation]

Nous ne pouvons pas encore dire de nos communautés, en tout cas pas au Québec, qu'elles sont à l'aise ou qu'elles peuvent se comparer à d'autres sociétés. Je vais vous donner rapidement quelques chiffres pour que vous ayez une idée de la situation qui existe au Québec. Il s'agit de statistiques qui ont été produites par le gouvernement du Québec.

Au moins 65 p. 100 des Indiens inscrits au Québec n'ont pas de diplôme d'études secondaires. Seuls 7 p. 100 des Indiens vivant au Québec, par opposition à 27 p. 100 de la population québécoise ont fait des études postsecondaires. Comment donc pouvons-nous participer à ce qui se passe au Canada, aux échanges d'information et au processus décisionnel qui s'impose pour nos communautés, alors que notre peuple n'a même pas les connaissances nécessaires pour comprendre ce qui se passe? Il s'agit-là d'un très grave problème.

Et voici qu'on nous frappe de nouveau au Québec en arrachant à nombre de nos jeunes gens le rêve qu'ils avaient de faire des études postsecondaires. C'est si facile, et voici ce qu'on nous dit: Vous pouvez attendre encore un an; attendez un an ou deux et vous pourrez alors participer au programme. Ce serait très bien s'il y avait des emplois dans nos communautés et s'il y avait des services de loisirs. Si nous avions toutes ces choses, nous pourrions peut-être, je dis bien peut-être, tolérer cela, mais je ne sais pas.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas le cas. Pas du tout. Dans certains logements, les gens sont tassés les uns sur les autres. Dans un an, un grand nombre des jeunes ne voudront plus retourner à l'école et les problèmes sociaux que cela amènera à la communauté ne feront qu'exacerber la situation.

C'est pourquoi je dis que le plafonnement des fonds pour l'éducation postsecondaire doit être supprimé. C'est une réalité; c'est un fait. Il faut absolument faire quelque chose.

J'aimerais également porter à votre attention la question de la formation professionnelle, dont on n'aura jamais discuté de façon approfondie. C'est très bien de dire que nous voulons des avocats, des ingénieurs, des médecins et des enseignants dans nos communautés, mais il nous faut également des plombiers, des mécaniciens et toutes sortes d'autres personnes qui vont nous aider à développer nos communautés. On parle de l'autonomie politique comme si ce n'était qu'un rêve farfelu. Or, des choses très concrètes vont se passer au sein de nos communautés et nous aurons besoin de ce genre d'ouvriers. Cependant, il n'y a pas suffisamment de fonds pour assurer ce genre de formation.

Pourquoi ne nous adressons-nous pas au ministère du Travail demandez-vous. Au ministère du Travail, il faut attendre un ou deux ans. Il y a toute une liste d'attente et nos besoins ne sont pas satisfaits.

Une autre question que je voulais aborder avec vous est celle de l'alphabétisation. Les gens sont nombreux chez nous à avoir abandonné l'école. Un grand nombre de

[Texte]

cannot even help their kids. We need to develop within our communities literacy programs to help these people.

Another point is the Assembly of First Nations study that will be coming out at the end of May, which is a major study, as you well know, with \$6 million spent and major recommendations. I am hoping the federal government, through the Department of Indian Affairs, will seize this opportunity to bring about major changes to Indian education on the resourcing side, but also on the important issue of jurisdiction, a question that has not been clarified. I believe that adequate resourcing of First Nations education is probably one of the best investments that can be made. I believe this because I think if you do not develop your human resources first then whether you have economic development, whether you have other kinds of development, it is going to flop, or else we are going to go on a very bumpy road for a long time. We need to develop human resources.

• 1730

I wish to say that personally I have two daughters who attend a band-run school in Maniwaki, some 80 miles away from here. I am hoping as I look towards the future that they will have the opportunity to take their rightful place, to have access to a post-secondary program, to either contribute to their own community or to contribute to Canada.

I think many of our native people have a place to play in this country, but it is not by capping, it is not by saying we are now funding 14,000 native people that the problem is solved. We still have a long way to go and this must be recognized. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Gilbert. Now I will call on Linda Simon please.

Ms Linda Simon (National Indian Education Forum): Thank you. Honourable chairman, members of the standing committee, I am speaking on behalf of a small reserve near Oka, Quebec, Kanesatake. Perhaps in talking about our community I would hope to put some focus on what has been said here in generalities. We have been asked to speak on the impact of C-31 and our reserves in Kanesatake. Our population has risen from 761 prior to the legislation to over 1,200 to 1,400, counting people who are not resident on the reserve.

Our reserve does not have a land base to support such community growth, because this growth affects not only our housing and space requirements, but it also affects our requirements for water, because we live in a rural community. We do not have sewage and a water system. We have requirements for wells, we have requirements

[Traduction]

parents dont les enfants fréquentent l'école ne peuvent même pas les aider. C'est pourquoi il nous faut mettre au point au sein de nos communautés des programmes d'alphabétisation afin de leur venir en aide.

Autre chose: l'étude de l'Assemblée des Premières nations va sortir en mai. Comme vous le savez, il s'agit d'une étude d'envergure qui a coûté 6 millions de dollars et qui a débouché sur d'importantes recommandations. J'espère que le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère des Affaires indiennes, profitera de cette occasion pour apporter d'importants changements au niveau du financement des programmes d'éducation pour les Indiens et pour bouger sur l'importante question de la juridiction, qui n'a pas encore été tirée au clair. Je pense que prévoir des ressources suffisantes pour l'éducation des membres des Premières nations serait l'un des meilleurs investissements à faire. Et si je pense cela, c'est que je crois qu'à moins de développer d'abord vos ressources humaines, le développement économique ou autre que vous pourrez entreprendre va échouer, ou du moins, rester hésitant pendant très longtemps. Il nous faut développer nos ressources humaines.

J'ai deux filles qui fréquentent une école gérée par la bande à Maniwaki, à quelque 80 milles d'ici. Lorsque je contemple l'avenir, j'espère qu'elles auront l'occasion de prendre la place qui leur revient, d'avoir accès à un programme d'éducation postsecondaire, afin qu'elles puissent contribuer à leur propre communauté ou au Canada tout entier.

Je pense que nombre des autochtones ont un rôle et une place au sein du pays, mais ce n'est pas en plafonnant les fonds et en disant que nous n'allons offrir une aide qu'à 14,000 autochtones que le problème sera résolu. Nous avons encore beaucoup de chemin à faire, et il faut que cela soit reconnu. Merci.

Le président: Merci beaucoup, Gilbert. J'inviterais maintenant Linda Simon à prendre la parole.

Mme Linda Simon (National Indian Education Forum): Merci. Monsieur le président, membres du Comité, je vais parler au nom d'une petite réserve près d'Oka, au Québec, la réserve de Kanesatake. Peut-être qu'en parlant tout particulièrement de ma communauté, je pourrais ajouter une dimension concrète aux propos généraux qu'on vous aura tenus ici. On nous a demandé de parler de l'incidence du projet de loi C-31 et de notre réserve à Kanesatake. Avec l'adoption du projet de loi C-31, notre population est passée de 761 personnes à entre 1,200 et 1,400 personnes, si l'on compte ceux et celles qui ne vivent pas dans la réserve proprement dite.

Notre réserve n'a pas l'assise territoriale nécessaire pour appuyer pareille croissance, car celle-ci augmente non seulement nos besoins en matière de logements et d'espace, mais également nos besoins en matière d'eau, car notre communauté est rurale. Nous n'avons pas de systèmes d'égout et d'épuration des eaux. Nous avons des

[Text]

even for sewage disposal. The doubling of a population has a large effect on that.

Our recreational areas are industrial and commercial growth in our traditional systems of band custom, because in Kanesatake we do not operate under the Indian Act. We operate by band custom.

Most important is our education system, a system that encompasses not only pre-school, elementary and secondary, but also the requirements for post-secondary and adult education. In education we are forced to support the status of each of the C-31 children in hopes of getting some type of funding in the future, because the C-31 women who come back to the reserve often bring children of a previous marriage with them, or children who were born before that marriage or after that marriage. That causes all kinds of problems when these children are attending the school. They do not fit into the nice neat little definition of the government protocols. We often try to support these children by placing them in a very vague category called the A to F category whereby if they are fit in A, B, C or D they can be funded.

Also, a problem there is that our band council has not yet described its criteria for band membership. We are being asked by the regional office to always support the status with the BCR, but the band council is often a little reticent to grant a BCR providing membership or funding to one person, when later on they may have to refuse them because the band membership criteria will not allow them to be members of the band.

The Quebec regional office of the Department of Indian Affairs has been mandated to decentralize all educational services by 1991. The mere establishment of such a mandate has given the regional office the power to withhold budgets, threaten cut-backs and use whatever other means of coercion are at its disposal to force bands, particularly small communities or isolated ones, to take over their educational systems.

This pressure was brought to bear in Kanesatake in particular. The regional office reported erroneously that Kanesatake was ready to take over its education, and turned that information over to Ottawa. Ottawa asked the regional office then to return the person-years for these employees, even though we had not yet taken over. Consequently the regional office was then forced to impose a regional work force task reduction of 26 people, and they chose to use teachers mainly for that work force task reduction.

Last March there were 269 employees at the regional office, but they did not cut very many of those. On our reserve where we have four teachers in our small school we were asked to cut two of them, a 50% cut. With the

[Translation]

besoins en matière de puits et de système de traitement des déchets. Le doublement de notre population a eu une très forte incidence à ce niveau.

Nos loisirs et nos activités industrielles et commerciales s'inscrivent dans notre système traditionnel de coutumes, car à Kanesatake, nous ne sommes pas assujettis à la Loi sur les Indiens, et nous nous en tenons aux coutumes de la bande.

L'élément le plus important pour nous est notre système d'éducation, qui englobe non seulement des programmes préscolaires, élémentaires et secondaires, mais également des programmes postsecondaires et d'éducation permanente. Nous sommes obligés d'appuyer chacun des enfants rétablis dans leurs droits en vertu du projet de loi C-31, dans l'espoir d'obtenir une aide financière à l'avenir, car les femmes rétablies dans leurs droits en vertu du projet de loi C-31 reviennent souvent dans la réserve avec leurs enfants d'un mariage précédent, ou avec des enfants nés avant ou après ce mariage. Cela crée toutes sortes de problèmes lorsque ces enfants s'inscrivent à l'école. Ils ne cadrent pas avec les jolies petites définitions du gouvernement. Nous essayons d'appuyer ces enfants en les inscrivant dans une catégorie très vague, la catégorie A à F, où, s'ils s'insèrent dans les groupes A, B, C ou D, ils peuvent recevoir une aide financière.

Un autre problème est que notre conseil de bande n'a pas encore établi ses critères d'appartenance. Le bureau régional nous demande d'appuyer systématiquement les réinscriptions par résolution du conseil de bande, mais le conseil de bande hésite souvent à adopter une résolution pour accorder l'appartenance ou une aide financière à un demandeur, étant donné que plus tard, il sera peut-être obligé de refuser cette même personne, compte tenu des critères d'appartenance qui auront été établis.

Le bureau régional du ministère des Affaires indiennes au Québec a été chargé de décentraliser tous les services d'éducation d'ici 1991. Le simple établissement de ce mandat a habilité le bureau régional à refuser des budgets, à menacer d'imposer des réductions et à utiliser tous les autres moyens coercitifs à sa disposition pour obliger les bandes, surtout les petites communautés et les bandes isolées, à prendre en main leur propre système d'éducation.

C'est justement ce qui s'est produit dans le cas de Kanesatake. Le bureau régional a déclaré, à tort, que la bande de Kanesatake était prête à s'occuper elle-même de ses programmes d'éducation et a transmis ce message à Ottawa. Ottawa a alors demandé au bureau régional de lui rendre les années-personnes correspondant aux employés, même si nous n'avions encore rien pris en main. Le bureau régional a donc été obligé de réduire son équipe régionale de 26 personnes et il a choisi de supprimer surtout des enseignants.

En mars dernier, le bureau régional comptait 269 employés, mais on n'y trouvait pas beaucoup d'enseignants. Dans notre réserve, nous avions quatre enseignants pour notre petite école, et on nous a demandé

[Texte]

of those teachers we lose also other kinds of funding, so we were in a bit of a quandary how to fund ourselves. We came up with the "adopt a child" program. I believe you have been presented with a folder. The newspaper article is on the front cover.

• 1735

Under the adopt-a-child foster parent plan Canadian parents would be asked to sponsor one of the children in our school for a 10-month period for \$25 a month. Hopefully these funds would generate enough money to pay for the salary of an extra teacher. We had to do this because we could not pick which two of the four teachers would be cut. They decided, okay you do not want to do that, then naughty, naughty, we are going to put all of your federal employees on surplus. They sent out letters to everyone of our employees and put them on a surplus status. So we had the possibility of no teaching staff left.

At the beginning of April we went to the regional office. They told us there was a technicality and they had put everybody back, but if we would take over the educational system to stop the cut-backs they would have to send everybody else a letter again, putting them on surplus again. The war of the letters has started. They have wanted us to go ahead anyway and cut one teacher and put another one on a letter.

So finally on April 25 we went back to the regional office and confirmed that we would take over our federal school to maintain the level of funding we were at. They said that was okay, but we cannot give it back because they have a "no-take-back" policy. When we asked what the "no-take-back" policy was, we were told that because they have to send back person-years when we take over our system, if along the way we run into difficulty or lack of funding or some other problem comes up and we feel that we can no longer administer the system, we cannot give it back to them. We have to find somebody else to take it over.

Now this was told to us by the regional office. But Akwesasne, which is a reserve near St. Régis, has negotiated with the Ontario regional office for a three-year trial agreement. Now which regional office is telling us the truth, Quebec or Ontario?

While we were considering the possibility of taking over education in our reserve, the department put in a federal employee as acting director of education. He was in place for two years. On April 6 of this year he was

[Traduction]

d'en supprimer deux, soit une réduction de 50 p. 100. En perdant ces enseignants, nous perdons également d'autres formes de financement; nous faisons donc face à certaines difficultés sur la façon de nous financer. Nous avons mis sur pied le programme «Adopter un enfant». Je crois que vous avez reçu un cartable à ce sujet. L'article de journal figure sur la couverture.

Dans le cadre du plan pour les parents qui adoptent un enfant, on demanderait aux parents canadiens de parrainer un des enfants de notre école pour une période de dix mois et ce, au coût de 25\$ par mois. Il est à espérer que ces fonds généreraient suffisamment d'argent pour payer le traitement d'un enseignant supplémentaire. Nous avons eu à agir ainsi parce que nous ne pouvions choisir deux des quatre enseignants qui devraient être remerciés. Ils ont décidé, bon, vous ne voulez pas faire cela, alors voilà, nous allons déclarer tous vos employés fédéraux excédentaires. Ils ont envoyé des lettres à chacun de nos employés et leur ont assigné un statut excédentaire. Nous nous retrouvons donc devant la possibilité de ne plus avoir de personnel enseignant.

Au début d'avril, nous nous sommes adressés au bureau régional. On nous y a dit qu'il y avait un point de technicalité et qu'ils avaient replacé tout le monde en situation normale, mais que si nous acquérions le contrôle du système d'éducation pour enrayer les coupures, ils devraient alors envoyer à tous les employés une autre lettre, les avisant de leur statut d'employés excédentaires. La guerre des lettres a débuté. Ils voulaient que nous allions de l'avant de toute façon, que nous remercions un enseignant et que nous envoyions une lettre à un autre.

Finalement, le 25 avril, nous sommes retournés au bureau régional et avons confirmé que nous prendrions le contrôle de notre école fédérale afin de maintenir le niveau de financement actuel. Ils nous ont répondu qu'ils étaient d'accord, mais que nous ne pouvions le rendre parce qu'ils ont une politique contraire à cet égard. Lorsque nous avons demandé en quoi cette politique consistait, on nous a répondu que parce qu'ils doivent renoncer à des années-personnes lorsque nous assumons la responsabilité de notre système, si nous devons faire face à des difficultés ou à un manque de financement, ou encore si d'autres problèmes surgissent et que nous sommes d'avis que nous ne pouvons plus administrer le système, nous ne pouvons le leur redonner. Nous devons trouver quelqu'un d'autre qui assumera la responsabilité du système.

Tout ceci nous a été dit par le bureau régional. Mais Akwesasne, une réserve près de St-Régis, a négocié un accord provisoire de trois ans avec le bureau régional de l'Ontario. Donc, quel bureau régional nous dit la vérité, celui du Québec ou celui de l'Ontario?

Bien que nous envisagions la possibilité de nous charger nous-mêmes de l'éducation dans notre réserve, le ministère a affecté un employé du fédéral en qualité de directeur intérimaire de l'éducation. Il a été en poste deux

[Text]

removed. When we asked for a replacement for him we were told there would not be one because his position does not exist. That means the regional office has spent training dollars for two years for a position that does not exist.

The only training the regional office has made available to us in our educational take-over and our need to provide training for our personnel is that if we travel on one of the regional administrator's travel allowances to Quebec, they will talk to us for a day or two and tell us what we need to know.

We have asked for many things. We have asked for textbooks. In Quebec, the MEQ has funded all the school boards with a once-in-a-lifetime purchase of textbooks because it has changed its programs. It has brought in new programs. We asked for that once-in-a-lifetime purchase for ourselves because our pupils have to compete with those from the provincial program at the high school level and we were told that no moneys existed, that we could not do that.

We asked for our language consultants and our social studies consultants to be continued, because they cut pedagogical services. We were told that there are no moneys for that, that we could take a contract out with somebody, but under formula funding there are no moneys for that in this small school.

We asked for instruction in native language. We were told that under formula funding they only fund two. In our community there are three languages: French, English, and Mohawk. We are the last generation to speak our language fluently. If we do not teach our children, our language will be lost and we will lose our identity. At the same time, our children also have to speak French. For example, to become a nurse you have to be able to pass a competency test in French. What do we do? We have three languages, but there is only funding for two.

The USO report in our community stated that we had such poor elementary schooling over the last decade due to frequent turnover that half the kids who are now in high school are going to fail and are failing. At the high school level, the Department of Indian Affairs pays thousands and thousands of dollars for tuition agreements. Only 5% of our students graduate out of all the students who go to high school—5%. The DIAND has also funded all kinds of schools in Quebec. In 1951 they gave \$42,000 for a school in Oka Village. In 1960 they gave \$65,000 away to another school on behalf of Indian peoples. They find it very easy to give money to the provincial system, but not to ourselves.

[Translation]

ans. Le 6 avril dernier, il a été démis de ses fonctions. Lorsque nous avons demandé qu'il soit remplacé, on nous a répondu qu'il n'en serait rien parce que son poste n'existe pas. Ceci signifie que le bureau régional a dépensé des dollars de formation pendant deux ans pour un poste qui n'existe pas.

La seule formation que le bureau régional nous ait offerte au cours de notre prise du contrôle du système d'éducation et pour répondre aux besoins de formation de notre personnel, est que si nous nous rendons à Québec grâce aux allocations de voyage de l'administrateur régional, les autorités là-bas s'entreprendront avec nous pendant une journée ou deux et nous diront ce que nous avons besoin de savoir.

Nous avons demandé beaucoup de choses. Nous avons demandé des manuels. Au Québec, le MEQ a financé tous les conseils scolaires avec une somme forfaitaire pour l'achat de livres parce qu'il a changé les programmes dans les écoles. Et encore, ce financement ne s'effectue qu'une fois. Le Québec a appliqué de nouveaux programmes. Nous avons demandé à recevoir cette subvention parce que nos étudiants doivent faire concurrence à ceux qui ont suivi le programme provincial au niveau secondaire: on nous a répondu qu'aucun fonds n'était disponible, que nous ne pouvions faire ça.

Nous avons demandé que soient maintenus les postes de nos experts-conseils en langues et en études sociales, parce que ces coupures visent les services pédagogiques. On nous a répondu qu'il n'existe aucun fonds, que nous devrions conclure un contrat avec quelqu'un, mais qu'en vertu du financement préétabli, il n'existe aucune somme d'argent qui soit destinée à ces fins dans notre petite école.

Nous avons demandé des cours dans notre propre langue. Selon eux, en vertu du même financement préétabli, ils n'en financent que deux. Il existe trois langues dans notre collectivité: le français, l'anglais et le mohawk. Nous sommes la dernière génération à parler notre langue couramment. Si nous ne l'enseignons pas à nos enfants, notre langue mourra et nous perdrons notre identité. En même temps, nos enfants doivent aussi parler français. Par exemple, pour devenir infirmière, il vous faut être en mesure de réussir un test de compétence en français. Qu'allons-nous faire? Nous avons trois langues, mais le financement n'est là que pour l'apprentissage de deux.

Selon le rapport USO dans notre collectivité, notre système d'éducation au niveau élémentaire est tellement médiocre depuis les dix dernières années en raison du roulement fréquent, que la moitié des jeunes qui sont maintenant à l'école secondaire failliront et ils le font déjà. Au niveau secondaire, le ministère des Affaires indiennes paie des milliers et des milliers de dollars pour des accords sur les frais de scolarité. Seulement 5 p. 100 de tous les étudiants qui vont à l'école secondaire obtiennent leur diplôme—5 p. 100. Le MAINC a également accordé des fonds à toutes sortes d'écoles au Québec. En 1951, il a donné 42,000\$ à une école du village Oka. En 1960, il a accordé 65,000\$ à une autre

[Texte]

[Traduction]

école au nom des peuples indiens. Ils donnent très facilement de l'argent au système provincial, mais ce n'est pas le cas pour nous.

• 1740

What we are trying to say here, as a small community, is that for our children we feel that because they are our children, we can do a good job. We know what to do to educate them. We are right there on the job and we are asking Parliament to simply give us open honest communication at all levels. No games. No trickery. Just a fair consultation process.

Ce que nous essayons de dire ici à titre de petite collectivité, c'est que nous croyons que parce qu'il s'agit de nos enfants, nous pouvons faire du bon travail. Nous savons quoi faire pour les instruire. Nous sommes là sur place, et nous demandons au Parlement de nous donner simplement une communication ouverte et honnête à tous les niveaux. Pas de jeux. Pas de mauvais coups. Simplement un processus de consultation équitable.

We are asking for training dollars so that we can put our personnel in to take over the system. We are asking for administration dollars which in regional offices does not exist. But they administer programs. Surely those dollars should come down to us when we administer the programs. And we are asking for equitable and adequate funding to run an efficient system of educational delivery. I think if you can give us that, then we can give you Indian control of Indian education.

Nous demandons des dollars de formation afin que nous puissions rendre notre personnel responsable du système. Nous demandons des dollars d'administration lesquels, dans les bureaux régionaux, n'existent pas. Mais ils appliquent des programmes. Puisque nous appliquons les programmes, nous devrions pouvoir nous prévaloir de ces dollars. Et nous demandons un financement adéquat et juste pour être en mesure d'appliquer un système efficace de prestations de cours. Je pense que si vous pouvez répondre à nos besoins de cette façon, nous pourrions assumer le contrôle indien de l'éducation des Indiens.

Ms Beverly Scow (National Indian Education Forum, Kwicksutaineuk Band, British Columbia): I will make mine brief. I am Bev Scow of the Kwicksutaineuk Band in British Columbia. I am president of the Student Union in UBC, Pacific region delegate of the indigenous caucus of the Canadian Federation of Students. I am here today to share with you concerns, as a native person and as a student, about recent policy directions and recent policy proposals regarding post-secondary education for native students.

Mme Beverly Scow (Conseil national indien de l'éducation, bande indienne de Kwicksutaineuk, Colombie-Britannique): Je serai brève. Mon nom est Bev Scow et je viens de la bande de Kwicksutaineuk en Colombie-Britannique. Je suis présidente du Syndicat d'étudiants de l'UBC, déléguée de la région du Pacifique de la Fédération canadienne des étudiants. Je suis ici aujourd'hui pour vous faire part de nos préoccupations, en tant qu'étudiante et autochtone, au sujet des récentes orientations de la politique et des propositions de politique récentes touchant l'éducation postsecondaire des autochtones.

I also have here our colleague, Walt J. Matt, vice-president of the Ontario Native Indian Student Union and chairperson of the native caucus of the Ontario Students Federation who also endorses and shares the same concerns.

J'ai ici avec moi notre collègue, Walt J. Matt, vice-président de la Ontario Native Indian Student Union et président du caucus autochtone de la Fédération des étudiants de l'Ontario, qui partage les mêmes préoccupations que moi et les appuie.

Education is the key to the development of the native community. Time and time again, the federal government has stated and reinforced its statement. However, their policy direction and proposals are limiting the access of native students to obtain a post-secondary education. I cannot stress to you enough how important it is just to obtain a job. As a recent study shows, already 7% of employers in Toronto practice some form of discrimination. I really feel strongly that having that piece of paper is necessary to give native people an edge to participating in society as a whole.

L'instruction est le clé du développement de la collectivité autochtone. Le gouvernement fédéral a, à d'innombrables reprises, fait cette déclaration et l'a renforcée. Cependant, l'orientation et les propositions de sa politique limitent l'accès des autochtones à une éducation postsecondaire. Je ne peux assez vous rappeler combien il est important de détenir un diplôme juste pour retenir un emploi. Selon une récente étude, déjà 7 p. 100 des employeurs de Toronto exercent une certaine forme de discrimination. Je crois fortement que ce bout de papier est nécessaire pour donner aux autochtones la chance de participer à la société à part entière.

Education is a means to reduce native dependency upon the federal government. It is a means to develop the government's untapped resource. It is there. We can

L'instruction est un moyen de diminuer la dépendance des autochtones à l'égard du gouvernement fédéral. C'est un moyen de développer une ressource neuve du

[Text]

contribute to society and through education we can break the perception of us being a burden on society.

Right now we are under-represented in post-secondary institutions all across the country, and the timing of the cut-backs capping post-secondary education is so significant; it is at a time when there is such a shift, an increasing success of native students who are in post-secondary education. The special programs that are in effect, like the Native Indian Teaching Education Program, the Native Law Program, the Native Indian Education Centre, that are in Vancouver, are being effective in producing. The Native Indian Teaching Education Program is graduating their 100th student this year and they have 60 enrolled in the program. There are 18 students at UBC enrolled in law school. Native Indian Education Centre. It is exciting, but the motivation and energy that I experienced, I see within the students, in the programs. The strengths in being able to identify with their culture by being in these programs is making them that much more successful in their studies.

It is also so significant right now as the government is continuously saying yes, we are for self-government. How does it expect us to effectively administer, to manage, to govern our communities effectively and tend the needs of the communities without the tools to do it? Education will provide us the tools to do it effectively.

We have some serious concerns regarding the proposed student grants program. There is no guarantee that the level of education funds for native students, however insufficient they are right now, is matched with the level of inflation, as at least a minimum budget. It is not enough. There needs to be more but we, at least, need some of the guarantees that there is some minimum, that you are not going to cut after this year, after the election, after this consultation process, that you are not going to start cutting us out again. The 10% increase from \$93.7 million to \$110 million is insufficient. Keith Penner himself has said that over 1,000 students were refused.

• 1745

There is no guarantee that after 1990 Bill C-31 students will have adequate funding. If they are put in with the rest of the native students, there is no guarantee the budget will take care of all their concerns.

[Translation]

gouvernement. Elle est là. Nous pouvons contribuer à la société et grâce à l'instruction, nous pouvons enrayer la perception que nous sommes un fardeau pour la société.

À l'heure actuelle, nous sommes sous-représentés dans les établissements d'enseignement postsecondaire partout au pays, et la période à laquelle se produisent les coupures à ce niveau est tellement importante; elles se produisent à un moment où il y a un tel revirement de la situation, à un moment où les étudiants autochtones ont de plus en plus de succès au niveau postsecondaire. Les programmes spéciaux qui sont en vigueur, comme le Native Indian Teaching Education Program, le Programme d'accession des autochtones aux études de droit, le Native Indian Education Centre, qui sont à Vancouver, sont efficaces dans la production de diplômés. Cette année, le centième étudiant du Native Indian Teaching Education Program recevra son diplôme et 60 autochtones se sont inscrits à ce programme. À l'UBC, 18 étudiants se sont enrôlés en études de droit. Le Native Indian Education Centre. C'est excitant, mais je vois chez les étudiants inscrits aux programmes, la même motivation et la même énergie qui m'ont poussée. La force qu'ils retirent de la possibilité de pouvoir s'identifier à leur culture en entreprenant ces programmes leur permet de connaître encore davantage de succès dans leurs études.

Il est également très significatif qu'à l'heure actuelle, au moment où le gouvernement dit continuellement oui, nous prônions un auto-gouvernement. Comment le gouvernement s'attend-il à ce que nous administrions, nous gérons et nous gouvernions nos collectivités de façon efficace et que nous répondions à leurs besoins sans disposer des outils pour le faire? Et c'est là que l'instruction entre en jeu.

Nous avons de sérieuses préoccupations au sujet du programme de subventions aux étudiants. Il n'existe aucune garantie que le niveau des fonds à l'éducation pour les étudiants autochtones, quoi qu'ils soient aussi insuffisants qu'ils le sont maintenant, que ce niveau, dis-je donc, corresponde au niveau d'inflation, au moins au titre d'un budget minimum. Ce n'est pas suffisant. Il faut davantage d'argent mais nous, au moins, avons besoin de certaines garanties qu'il y aura un minimum, qu'il n'y aura pas d'autres coupures l'an prochain, après les élections, à la fin du présent processus de consultation, enfin que vous ne commenciez pas une fois de plus à nous imposer des coupures. L'augmentation de 10 p. 100, c'est-à-dire 93,7 millions de dollars à 110 millions de dollars, est insuffisante. Keith Penner lui-même a déclaré que plus de 1,000 étudiants avaient été refusés.

Rien ne garantit qu'après l'adoption du projet de loi C-31 de 1990, les étudiants bénéficieront d'un financement adéquat. Si on les met dans la même catégorie que le reste des étudiants autochtones, il n'existe aucune garantie que le budget pourra s'occuper de toutes leurs préoccupations.

[Texte]

The native students of Canada want negotiation over education policy, policy that will have an immense impact on their lives personally and their communities as a whole. In the past, consultation with native students has not been considered in the development of education policy and Indian control of Indian education is still not in place.

The Nielsen task force, in its survey for the perception of E-12 guidelines in post-secondary education. . . basic response: people are basically happy. What happens? It is thrown out. There is just no regard for what native people actually feel about education policy. For this year of consultation regarding post-secondary education the native students asked for honest consultation, which takes into account the concerns and positions of native students.

Mr. Penner: I have just one question. All the testimony was excellent, and I am sorry I cannot question each one of the witnesses. I would like just to turn to the last witness for a moment.

Bev, you were present earlier this year—or was it late last year, I cannot recollect exactly—when you met all the caucuses on Parliament Hill.

Ms Scow: No, this is my first visit to Ottawa.

Mr. Penner: Oh, this is your first visit. But the Canadian Union of Students did meet with representatives of all the various caucuses regarding the problem of the capping. . . well, not just that problem, a whole range of problems. But one of the problems that came up was the capping for post-secondary education for Indian students. Of course a lot of statistics are thrown around. The fact that the program has grown it seems to me should be a justification for funding it, if it is successful. But my thinking differs from that of the government at the present time.

We have been trying to get an estimate of the number of students who have been affected. We think at least 1,000 have been affected since last September. At UBC, have you personally come in contact with students who have had plans for their education and these plans have had to be curtailed or cancelled because of the current policy of capping?

Ms Scow: No, I am with students who are in school and have their funding there. I have not had personal contact.

Mr. Manly: Just to follow up on Mr. Penner's question, could you project what the impact is going to be on your home village of Alert Bay?

Ms Scow: I cannot say even for that. I am not familiar with what is going on there.

[Traduction]

Les étudiants autochtones du Canada veulent la tenue de négociations au sujet de la politique sur l'éducation, politique qui aura une immense incidence sur leur vie personnelle et sur leurs collectivités. Par le passé, il n'y a pas eu de consultations avec les étudiants autochtones au cours de l'élaboration de la politique en matière d'éducation, et le contrôle indien de l'éducation des Indiens n'est toujours pas en place.

Le groupe de travail Nielsen a donné une réponse fondamentale dans son sondage de la perception des lignes directrices E-12 de l'éducation postsecondaire: les gens sont fondamentalement heureux. Que se passe-t-il? C'est relégué aux oubliettes. Il n'y a aucun égard pour ce que les autochtones ressentent véritablement au sujet de la politique en matière d'éducation. Au cours du processus de consultation de cette année sur l'éducation postsecondaire, les étudiants autochtones ont demandé des consultations honnêtes qui tiennent compte de leurs préoccupations et de leurs positions.

M. Penner: Je n'ai qu'une question. Les témoignages étaient excellents et je regrette de ne pouvoir interroger chacun des témoins. J'aimerais seulement m'adresser au dernier témoin pour le moment.

Bev, vous étiez ici plus tôt cette année—ou était-ce à la fin de l'an dernier, je ne peux me rappeler exactement—lorsque vous avez rencontré tous les caucus sur la Colline parlementaire.

Mme Scow: Non, c'est ma première visite à Ottawa.

M. Penner: Oh, c'est votre première visite. Mais l'Union canadienne des étudiants a rencontré des représentants de tous les caucus au sujet du problème du plafonnement. . . enfin, non seulement ce problème, mais une diversité d'entre eux. Mais l'un des problèmes qui a été soulevé a été le plafonnement de l'éducation postsecondaire pour les étudiants autochtones. Évidemment, on cite des statistiques à gauche et à droite. Le fait que ce programme ait grandi me semble justifier son financement, s'il est couronné de succès. Mais mon opinion diffère de celle du gouvernement à l'heure actuelle.

Nous avons tenté d'obtenir une estimation du nombre d'étudiants qui ont été touchés. Nous croyons que depuis le mois de septembre dernier, leur nombre se situerait à au moins 1,000. À l'UBC, avez-vous personnellement rencontré des étudiants qui avaient fait des plans pour leur éducation et qui ont vu ces derniers restreints ou annulés en raison de la politique actuelle du plafonnement?

Mme Scow: Non, j'étudie avec des gens qui sont en classe et qui obtiennent leur financement là-bas. Je n'ai pas eu de contacts personnels.

M. Manly: Pour poursuivre avec la question de M. Penner, pouvez-vous prévoir quelle sera l'incidence de cette politique sur votre village d'origine, Alert Bay?

Mme Scow: Non, je ne le peux même pas. Je ne sais pas vraiment ce qui se passe là-bas.

[Text]

Mr. Wenman: We have heard now from Quebec, we have heard from the Maritimes, and we have heard from all across Canada; but I understand in British Columbia we have a larger number of people who have been turned down under the program. Do you have any idea why it might be higher in the west than it is in the centre and the east of the country? Is there more demand there?

Ms Scow: There are more people there, for one thing. There is a real enthusiasm, which I have experienced with the people around me, for getting education and self-government and everything that is going around. I feel positive about the growth and development that are happening.

Mr. Wenman: Do you deal in some way with urban status natives, people who are living off-reserve in Vancouver, living on the streets in Vancouver, and who have a need to be helped off the streets and into opportunities such as you are expressing and appreciating? Do you deal with that in any way, or does your student federation deal with these people in any way?

Ms Scow: Not directly. There is involvement, and people are always concerned with their communities and helping out in any way through programs such as Urban Images, which is in Vancouver, Native Job Development. We are helping out at the Vancouver Indian Centre. These programs are reaching out to them.

Mr. Wenman: I am sorry, we have to go for the vote.

• 1750

The Chairman: On behalf of the committee, I would like to thank you for your presentation. It is very excellent and will be of value to us as we prepare a report.

We will adjourn until after the vote. Thank you.

• 1751

• 1828

The Chairman: I would like to welcome our witnesses from the Confederacy of Mainland Micmacs. Mr. Paul is the executive director. Please proceed.

Mr. Danny Paul (Executive Director, Confederacy of Mainland Micmacs): I would like to introduce Chief Frank Meuse of the Bear River Band, Chief Rita Smith of the Horton Band, Chief Lawrence Paul of the Millbrook Band, Chief John Knockwood of the Shubenacadie Band, and Chief Peter Perro of the Afton Band. Chief Roddy Frances of the Picto Landing Band had a death on his reserve and was not able to come up with us today. He would have been here if that had been possible.

[Translation]

M. Wenman: Nous avons eu des témoignages du Québec, des Maritimes, de partout au Canada; mais je sais qu'un plus grand nombre de personnes qu'ailleurs ont été refusées dans le cadre du programme en Colombie-Britannique. Avez-vous une idée pourquoi ces chiffres seraient plus élevés dans l'Ouest qu'ils ne le sont dans le centre et dans l'Est du pays? La demande est-elle plus grande là-bas?

Mme Scow: En fait, il y a plus de gens là-bas. Ils sont vraiment enthousiastes pour ce qui est de s'instruire, de s'autogouverner et à l'égard de tout ce qui se passe autour; et c'est ce que j'ai pu ressentir quand j'étais là-bas. Mes sentiments à l'égard de la croissance et du développement qui se produisent là-bas sont d'ailleurs positifs.

M. Wenman: Vous occupez-vous d'une façon ou d'une autre des autochtones à statut urbain, ces gens qui vivent à l'extérieur des réserves à Vancouver, dans les rues de Vancouver, et qui ont besoin d'aide pour quitter les rues et se prévaloir d'occasions comme celles dont vous parlez et que vous louez? Vous occupez-vous d'eux d'une certaine façon ou est-ce votre Fédération des étudiants qui s'en charge?

Mme Scow: Pas directement. Il y a un certain engagement, et les gens se préoccupent toujours de leurs collectivités; ils les aident de façon différente par le biais de programmes comme Urban Images, à Vancouver, ou la Création d'emplois pour les autochtones. Nous tentons de les aider à partir du Vancouver Indian Centre. Ces programmes tentent de les rejoindre.

M. Wenman: Je suis désolé, mais nous devons maintenant aller voter.

Le président: J'aimerais vous remercier, au nom du Comité, de vos commentaires fort enrichissants qui sauront nous aider lors de la rédaction de notre rapport.

Nous reprendrons la séance après le vote. Merci.

Le président: J'aimerais souhaiter la bienvenue aux représentants de la Confederacy of Mainland Micmacs et à son directeur général, M. Paul. Vous avez la parole.

M. Danny Paul (directeur général, Confederacy of Mainland Micmacs): J'aimerais vous présenter M. Frank Meuse, chef de la bande Bear River, M^{me} Rita Smith, chef de la bande Horton, M. Lawrence Paul, chef de la bande Millbrook, M. John Knockwood, chef de la bande Shubenacadie et M. Peter Perro, chef de la bande Afton. En raison d'un décès au sein de sa réserve, M. Roddy Frances, le chef de la bande de Picto Landing ne pourra être des nôtres. Si cela avait été possible, il serait ici aujourd'hui.

[Texte]

The Chairman: Thank you. We allow witnesses to determine how they spend their time. Of course, we have more time for questioning if you want to summarize your brief, and we could have the brief read into the record. Is it your intention to have each member of the delegation speak, or are you going to make the presentation on their behalf?

Mr. Paul: I am going to make the presentation.

The Chairman: Okay, whenever you are ready, Mr. Paul.

• 1830

Mr. Paul: Hon. members, on behalf of our chief and councillors of our organization, I wish to thank you for allowing us the opportunity to appear before this committee to express our concerns and views on various issues that are causing grave concerns within our communities.

Perhaps the first and foremost among our concerns is the after-effects and disarray vested upon us by the passage of Bill C-31. I personally must state at the outset that the legislation in effect prior to the passage of Bill C-31 was repugnant to me, in the sense that it allowed a country to assume the powers of God; that is to say, make an Indian out of a non-Indian—or conversely, make a non-Indian out of an Indian. That being said, let us move on to what we view as being the major shortcomings of the legislation.

The underestimating of the number of individuals who were to be reinstated is a major factor. Prior to the passage of the bill, as an employee of the department, in the capacity of superintendent of reserves and trusts for Nova Scotia district, I expressed my concerns to Les Smith on two occasions with regard to the estimates of 20,000 to 25,000 individuals who would be directly affected by the provisions of the legislation. These concerns were also expressed to the ADM and the deputy.

I personally felt at that time that as many as 100,000 to 150,000 individuals would actually be affected. This, as the past few years have proved, was a more realistic figure. There was, however, one element that did not to any great degree occur to any of us. This was the fact that all the publicity associated with the passage and implementation of the bill would make many thousands of others aware of the fact that they were entitled to registration as Indians under the old provisions of the Indian Act.

In Nova Scotia alone, during the first year subsequent to the passage of the bill, the number of people being registered under the old provision was just about equal to those reinstated under Bill C-31. During the debate leading up to the enactment of the amendments, there were promises and commitments made to the effect that the legislation would not in any way adversely affect or cause dislocation among our bands. Hon. members, this has not been the case. The legislation has cost us virtually

[Traduction]

Le président: Merci. Nous laissons les témoins décider de l'utilisation du temps qui leur est réservé. Évidemment, si vous résumez votre mémoire, il pourrait être annexé au compte rendu, et nous aurons plus de temps pour les questions. Tous les représentants de votre groupe diront-ils quelques mots? Présenterez-vous le mémoire en leur nom?

M. Paul: C'est moi qui présenterai le mémoire.

Le président: C'est bien. Vous pouvez commencer, monsieur Paul.

M. Paul: Messieurs les députés, au nom des chefs et conseillers de notre organisation, je vous remercie de nous offrir l'occasion de témoigner devant votre Comité pour lui faire part de nos inquiétudes et de nos vues concernant diverses questions qui préoccupent nos collectivités.

Nous sommes surtout préoccupés par les conséquences et le désordre que l'adoption du projet de loi C-31 a apportés. Je dois d'abord déclarer que la loi en vigueur avant l'adoption du projet de loi C-31 me répugnait car elle autorisait un pays à s'arroger des pouvoirs divins, c'est-à-dire à faire un Indien d'un non-Indien ou à l'inverse, de faire un non-Indien d'un Indien. Ceci dit, passons aux principales lacunes de la loi selon notre organisation.

La sous-estimation du nombre de personnes devant être réintégrées dans leur qualité d'Indien constitue un facteur de première importance. Avant l'adoption du projet de loi, en ma qualité de superviseur des réserves et fidéicommiss du district de la Nouvelle-Écosse, j'ai, à deux reprises, fait part à Les Smith de mes inquiétudes concernant le nombre estimatif de personnes directement touchées par le projet de loi, soit entre 20,000 et 25,000 personnes selon le ministère. J'ai aussi informé le sous-ministre adjoint et le sous-ministre de mes préoccupations.

Je croyais à l'époque qu'entre 100,000 et 150,000 personnes seraient en effet touchées par la loi. L'expérience des années récentes montre que ces prévisions étaient plus réalistes. Il s'est cependant produit un phénomène que personne n'avait prévu. Toute la publicité que l'adoption et l'exécution de la loi ont suscité a fait prendre conscience à des milliers d'autres personnes qu'elles avaient droit au statut d'Indien inscrit en vertu des anciennes dispositions de la Loi sur les Indiens.

Dans la seule province de la Nouvelle-Écosse, au cours de la première année qui suivit l'adoption de la loi, le nombre de personnes inscrites à titre d'Indiens en vertu des anciennes dispositions de la loi fut à peu près égal au nombre de personnes réintégrées en leur qualité d'Indiens en vertu de la loi C-31. Au cours du débat qui a précédé l'adoption de la loi modificative, le gouvernement a promis que les nouvelles dispositions ne nuiraient aucunement à nos bandes et ne les bouleverseraient pas.

[Text]

all the problems we had foreseen. Prior to Bill C-31 the housing situation in our communities was considered critical. Today it has graduated to what we would call desperately critical.

Funds have been made available to assist in providing shelter for those reinstated individuals who had some inclination to return home to our reserve. This, however, has been largely negated by the fact that there was not any substantial increase in 56.1 units available through MHC. As a matter of fact, 56.1 units are being decreased substantially in the Atlantic region. During fiscal year 1987-88 we had 102 units; for fiscal year 1988-1989 we go down to 86; the next fiscal year it is 66 and the following year it is down to 50.

Hon. members, our bands are extremely poor. The burden of providing shelter for our people is becoming overwhelming. We are fast approaching the point where many of our people will be forced to once again take up residence in tar-paper shacks. This is unacceptable in a country such as Canada. Reinstatement funding is also meant to assist and provide in health treatment, education, and other services to persons reinstated under the legislation. Perhaps unknown to you is the selected methodology being utilized by the bureaucrats in determining who is entitled to be considered eligible for this funding.

For instance, the thousands of women whose names were not removed from the band list on marriage to non-Indians are not considered eligible for reinstatement funding. As a consequence, service to these individuals and their children is severely straining the limited resources that were available to bands prior to the legislation.

Before going into other matters I wish to state at this time that we will make recommendations at the end of this narrative which if enacted we believe will go a long way towards addressing our growing problems.

As previously stated in this presentation, I am a former employee of the department. This employment began in 1971 and was terminated in March of 1986, when I accepted full-time employment with the Confederacy of Mainland Micmacs as executive director. During my employment with the department there were many things that I found appalling, to say the very least. Foremost among these were the indifference shown toward the development of sound administration and financial systems at the band level and the level of politicking by the bureaucrats for promotion.

[Translation]

Messieurs les députés, ce n'est pas ce qui s'est produit. La loi nous a causé presque tous les problèmes que nous avions prévus. Avant l'adoption du projet de loi C-31, la pénurie de logements dans nos collectivités était grave; aujourd'hui, c'est une crise très grave.

Des fonds nous ont été offerts pour aider à loger les personnes qui ont été réintégrées dans leur qualité d'Indiens et qui voulaient se réinstaller dans nos réserves. Cependant, ces ressources nous ont aidé très peu car le nombre d'unités de logement disponibles par l'entremise de la SCHL n'a pas augmenté beaucoup. De fait, le nombre d'unités de logement construits en vertu de l'article 56.1 a beaucoup diminué dans la région de l'Atlantique: au cours de l'exercice 1987-1988, la région a reçu 102 unités; en 1988-1989, ce nombre passe à 86, puis il doit baisser à 66 au cours de l'exercice suivant et à 50 par la suite.

Messieurs les députés, nos bandes sont extrêmement pauvres. Loger nos gens est en train de devenir un fardeau écrasant. Un grand nombre de nos membres seront bientôt contraints de vivre de nouveau dans des cabanes de papier goudronné. A mon avis, cela est inacceptable dans un pays comme le Canada. Les fonds accordés pour faciliter la réintégration des personnes destituées de leur qualité d'Indiens doivent aussi servir à la prestation de soins de santé, de services éducatifs et d'autres services. Vous ignorez peut-être la méthode que les bureaucrates utilisent pour déterminer qui a droit à ces fonds.

Par exemple, les milliers de femmes qui ne furent pas radiées des listes des bandes lorsqu'elles ont épousé des non-Indiens n'ont pas droit aux fonds de réintégration. Par conséquent, la prestation de services à ces femmes et à leurs enfants grève les ressources restreintes dont les bandes disposaient avant l'adoption du projet de loi C-31.

Avant d'aborder d'autres sujets, je voudrais préciser qu'à la fin de notre exposé, nous formulerons des recommandations qui, à notre avis, aideront beaucoup à résoudre nos problèmes croissants, si elles sont mises en oeuvre.

Comme je l'ai déjà dit, je suis un ancien fonctionnaire du ministère des Affaires indiennes. Je suis entré au ministère en 1971 et je l'ai quitté en mars 1986 lorsque j'ai accepté un emploi à plein temps à la Confédération en qualité de directeur général. Pendant les années que j'ai passées au ministère, beaucoup de choses m'ont consterné, c'est le moins que je puisse dire. Je fus atterré par deux choses surtout: l'indifférence que les fonctionnaires montraient pour l'établissement de bons systèmes d'administration et de gestion financière au niveau des bandes et l'ampleur des manigances politiques auxquelles les bureaucrates se livraient pour obtenir de l'avancement.

[Texte]

[Traduction]

• 1835

When I entered the public service with the department in 1971, the so-called devolution of programs to bands was well under way. Many of our bands in Nova Scotia had already assumed administration of various programs and were being pressured into accepting more at an ever-increasing rate.

During 1972 things began to go sour for both the department and the bands. Banks and other creditors were beginning to become very nervous and hesitating about extending further services to band councils due to bank overdrafts and late payments of accounts. It was during this period that I was drafted to assist the bands in setting up financial records. It was also at this time that I discovered, to my absolute horror, that I was the only employee in the region who had the capacity to do so.

Prior to my involvement in this area, bands had been receiving financial and administrative advice from such persons as the district manager, the superintendent of finance and administration, or other persons who were in any way connected to governmental finances. To be a financial officer in the department did not mean you had to have an accounting background.

During my first field trip, I was appalled to discover that the bands had been advised to set up separate bank accounts for each program administered on behalf of the department. In one instance, a band had a total of 47 different bank accounts. I could go on for quite some time in relating the appalling financial and administrative messes the bands were either wittingly or unwittingly led into. However, this would then become a book rather than a presentation.

However, to this day some of the areas where great problems still exist as a result of the manner in which programs were devolved to bands are administrative and financial, record keeping, budgeting, forecasting, financial records, commitments, tendering and contracts, financial and personnel policies, etc. While this was going on, ballooning of the bureaucracy was also well in progress, with new positions being created almost on a monthly basis and old positions being rated upwards to almost unimaginable levels.

As a result, the level of politicking within the department became almost indescribable. Normally decent human beings became blind, deaf, and dumb. No one wanted to rock the boat. Corrective actions required at the band council level, where in some cases misappropriations were occurring, were blatantly ignored. No meaningful actions were being taken or contemplated in assisting the bands to put their administrative and financial houses in order.

My friends, the political bureaucrats would have made you, the professional politicians, look like novices in a

A mon arrivée au ministère en 1971, le soi-disant transfert des programmes aux bandes indiennes était déjà bien amorcé. En Nouvelle-Écosse, un grand nombre de bandes s'étaient déjà chargées de l'administration de divers programmes et le ministère les poussait à en accepter encore davantage à une allure croissante.

En 1972, les choses ont commencé à se gâter pour le ministère aussi bien que pour les bandes. Les banques et autres créanciers commençaient à s'inquiéter et hésitaient à offrir d'autres services aux conseils des bandes à cause du découvert de leurs comptes et de leurs créances en souffrance. C'est à cette époque que je fus chargé d'aider les bandes à établir des livres comptables. C'est aussi à cette époque que j'ai constaté avec horreur que j'étais le seul employé de la région qui fusse capable de le faire.

Auparavant, les bandes avaient pour conseillers financiers et administratifs le directeur du district, le superviseur des finances et de l'administration ou d'autres personnes chargées, à un titre quelconque, des services financiers du gouvernement. Il n'était pas nécessaire d'avoir une formation de comptable pour occuper un poste d'agent des services financiers au ministère.

Lors de mon premier voyage d'étude auprès des bandes, je fus consterné de découvrir qu'on avait conseillé aux bandes d'ouvrir un compte bancaire distinct pour chaque programme qu'elles administraient au nom du ministère. Une bande, entre autres, avait au total 47 comptes différents. Je pourrais continuer pendant longtemps à vous décrire l'épouvantable fouillis financier et administratif dans lequel les bandes avaient été mises, sciemment ou sans le savoir. Mais cet exposé prendrait alors l'ampleur d'un livre.

Cependant, un grand nombre d'activités présentent encore aujourd'hui de graves problèmes à cause de la façon dont les programmes furent transférés aux bandes, notamment: l'administration et la gestion financière, la comptabilité, la budgétisation, l'établissement des prévisions, la tenue des livres comptables, les engagements de dépenses, les appels d'offre et la passation de marchés, les politiques financières, et les politiques de gestion du personnel. Parallèlement, la bureaucratie connaissait une véritable explosion. De nouveaux postes étaient créés tous les mois, ou presque, et les anciens postes étaient reclassifiés, leur niveau étant relevé à des cotes qui étaient quasi inconcevables auparavant.

Par conséquent, les manoeuvres politiques ont foisonné dans le ministère. Des personnes qui étaient normalement honnêtes sont devenues aveugles, sourdes et muettes. Personne ne voulait semer le trouble. Des mesures correctives qui s'imposaient au niveau des conseils de bande, dans des cas de détournement de fonds notamment, furent négligées d'une manière flagrante. Aucune mesure utile ne fut prise, ni envisagée, pour aider les bandes à mettre de l'ordre dans leurs affaires.

Mes amis, à côté des bureaucrates qui menaient cette politique politicienne, vous, les professionnels de la

[Text]

professional ballerina troupe. The quest for promotion in too many cases became the one and only goal. The client Indians became just a minor consideration in their pursuit of personal attainment and enrichment.

This has cost us immeasurably, for the future has now been imposed upon us. Our professionalism in administrative and financial procedures must be upgraded substantially in order for us to put systems in place that will be responsible and workable, while at the same time coming to grips with educating and preparing our people to take their rightful place in Canadian society.

As a people, we want to return to self-government. The first step on your part should be to ensure that we can assume self-government at a leisurely pace, with the ways and means provided for us to do so in a competent and meaningful manner, not in a manner that will still leave us at the bottom rung of the ladder.

On land claims and other claims, funds from this source could quite probably be our salvation to a large extent, as it should provide us with much needed capital for investments and expansion without all the red tape that is incorporated into receiving funds from other sources. However, this light is severely dimmed when pitted against the restrictions imposed by the process that has been in place by governments for settlement of claims.

The foremost among these restrictions is a budget of \$50 million that, to our minds, will ensure that our grandchildren will be roaming around the happy hunting grounds for quite some time before any substantial progress is made in settling these matters. We have been informed in recent weeks that land claims we are currently working on could very well be validated for a considerable length of time before meaningful negotiations for settlement can occur due to funding restrictions. To us, this is totally unacceptable, as it will greatly impede our goal of an equitable future for our people.

• 1840

Economic and social development: Education is the prime factor in socio-economic development. Billions of dollars have been expended over the years by the government in an attempt to come up with a solution to what we consider to be our major impediment to success, the lack of an economic base and expertise. In our considered opinion, the major problem in this area is that the solutions to a large extent have been fashioned by governments with very little, if any, input from our communities—which, as you are no doubt aware, has

[Translation]

politique, auriez fait figure de novices dans une compagnie de ballet. Trop souvent, la recherche de l'avancement était l'unique but du fonctionnaire; dans la poursuite de ses ambitions personnelles et de l'argent, il accordait peu d'importance aux clients, les Indiens.

Cela nous a nuï infiniment dans notre préparation pour l'avenir, un avenir qui nous est aujourd'hui imposé. Nous devons améliorer sensiblement la qualité de nos procédures administratives et financières afin d'implanter des systèmes qui répondront à nos besoins et marcheront bien; en même temps, nous devons former nos gens et les préparer pour qu'ils occupent la place qui leur revient dans la société canadienne.

En tant que peuple, nous voulons de nouveau nous administrer nous-mêmes. Quant à vous, votre première tâche devrait être de garantir que nous puissions assumer notre autonomie gouvernementale sans nous presser et que les moyens de le faire nous soient fournis d'une manière habile et utile, et non d'une manière qui nous laissera encore au bas de l'échelle.

Passons aux revendications foncières et autres. Il se peut fort bien que les fonds provenant du règlement de nos revendications foncières et autres nous sauvent dans une large mesure car ils devraient nous fournir les capitaux dont nous avons grand besoin à des fins d'investissement et d'expansion, et ce sans toutes les chinoïseries administratives par lesquelles nous devons passer pour obtenir des fonds d'autres sources. Cet espoir est cependant estompé par les restrictions que comporte le processus gouvernemental de règlement des revendications.

La plus importante de ces contraintes est un budget, 50 millions de dollars, qui, à notre avis, garantira que nos petits-enfants seront au paradis bien longtemps avant que le règlement des revendications ne progresse sensiblement. Nous avons appris au cours des dernières semaines qu'à cause des contraintes financières, il se pourrait fort bien que les revendications foncières auxquelles nous travaillons présentement soient validées pendant très longtemps avant que des négociations sérieuses ne soient amorcées en vue de leur règlement. Ce retard est tout à fait inacceptable à notre avis, car il nous gênera beaucoup dans la réalisation de notre but qui est d'assurer un avenir équitable à notre peuple.

Développement économique et social: Dans le secteur du développement socio-économique, le facteur prépondérant est l'éducation. Les gouvernements ont dépensé des milliards de dollars au fil des ans pour trouver une solution à l'obstacle numéro un de notre réussite, soit l'absence d'une base économique et de connaissances spécialisées dans le domaine. Après avoir mûrement réfléchi, nous pensons que le grand problème, c'est que les solutions ont été formulées essentiellement par les gouvernements avec très peu de participation de la

[Texte]

resulted in a very minor degree of success through these programs.

[Traduction]

part de nos collectivités. Par conséquent, ces programmes ont eu très peu de succès, comme vous le savez sans doute.

Recommendations on Bill C-31:

(a) That special funding for those reinstated by the provisions of the legislation be extended for a further five-year period. This would allow for the reinstatement process to be completed while at the same time giving our bands breathing room to accommodate the logistics required to provide adequate services to a large influx of new members.

(b) Include all individuals entitled to the special assistance that were not entitled to registration as Indians under the provisions of the old act.

(c) Reinstate an off-reserve housing program that would allow reinstated band members to acquire homes off the reserve through normal mortgage arrangements. This would alleviate to a large extent the financial strains now being encountered by bands in providing housing on the reserve.

Self-government: The government should consider retreating to square one in this area and totally evaluate the consequences of the haphazard manner in which programs were devolved to bands and then take major corrective actions, which must include:

(a) Funding to upgrade the expertise at the band level in administrative and financial practices.

(b) Funding to allow bands the wherewithal to enact by-laws in such areas as provided for under the Indian Act that will be both meaningful and enforceable. Funding should also be made available for the prosecution of the by-laws when necessary. Note that the by-law-making powers provided for under the present Indian Act can permit a band to have a large measure of self-government if properly enacted. The enactment of enforceable by-laws must be done, however, with the advice of legal counsel and other professionals to ensure that they will be meaningful. To my knowledge, funding has never been provided for this purpose.

(c) Forecasting and planning are essential to any modern-day government operation. Band governments are no exception. Funding must be provided to upgrade our expertise in these areas.

(d) Funding under contribution arrangements should be more fluid, to allow bands who do not wish at this point in time to enter into alternate funding arrangements to utilize excess funds that have been surplused by

Recommandations sur le projet de loi C-31:

a) Que les fonds spéciaux destinés aux personnes qui sont réintégrées dans leur qualité d'Indiens en vertu de la loi, soient disponibles pendant une période supplémentaire de cinq ans. Cette prolongation permettrait de compléter la réintégration des personnes visées par la loi et donnerait aux bandes une marge de manoeuvre pour se doter des équipements nécessaires à la prestation de services adéquats au gros afflux de nouveaux membres.

b) Que toutes les personnes qui n'avaient pas qualité d'Indiens aux termes de l'ancienne Loi aient droit à une aide spéciale.

c) Que le gouvernement rétablisse un programme de logement hors réserves qui permettrait aux Indiens réintégrés d'acheter des maisons à l'extérieur des réserves en souscrivant des hypothèques aux conditions habituelles. Cela atténuerait beaucoup les pressions financières que le logement des nouveaux membres dans les réserves exerce présentement sur les bandes.

L'autonomie gouvernementale des autochtones: Le gouvernement devrait songer à revenir à la case de départ et à évaluer toutes les conséquences de la façon improvisée dont les programmes ont été transférés aux bandes, puis à prendre de grandes mesures correctives, y compris:

a) Prévoir des fonds pour accroître la compétence des bandes dans le domaine des pratiques administratives et financières;

b) Prévoir des fonds pour permettre aux bandes d'adopter des statuts administratifs, qui soient à la fois significatifs et exécutoires, dans les domaines de compétence prévus dans la Loi sur les Indiens. Prévoir aussi des fonds pour l'exécution des statuts administratifs. Il y a lieu de noter que s'ils sont utilisés à bon escient, les pouvoirs de réglementation prévus dans la présente Loi sur les Indiens permettent aux bandes de s'administrer elles-mêmes dans une grande mesure. Cependant, lorsque les bandes adoptent des statuts administratifs, elles doivent consulter des juristes et d'autres experts pour s'assurer que ces règlements ont la portée recherchée. A ma connaissance, des fonds ne leur ont jamais été accordés à cette fin.

c) Prévoir des fonds pour permettre aux bandes d'accroître leur compétence dans les domaines de la prévision et de la planification. Aujourd'hui, tout gouvernement doit nécessairement faire des prévisions et élaborer des plans; les administrations des bandes ne font pas exception.

d) Assouplir les conditions des contributions versées aux bandes, afin de permettre aux bandes qui ne veulent pas conclure maintenant des ententes de financement de rechange, d'affecter leurs fonds excédentaires, dont elles

[Text]

competent budgetary management in areas that will enhance the overall lifestyle of the community.

(e) The government should in all haste alter the procedure that to a great extent ignores constructive and positive suggestions for change in programs that are coming from the area where the knowledge of needs and requirements is most critically felt at the band level.

(f) Professionalism within the department should be upgraded to the extent that each employee has an in-depth knowledge of the laws, TB directives, etc., under which the department operates.

Land claims and other claims: The foremost reason for the vast amount of the claims the government today is faced with is simply the past and present lack of expertise in managing its constitutional trust responsibility for Indians and Indian land. There is no doubt in my mind, hon. members, that as we sit here today discussing these matters, somewhere in this country one or two, perhaps more, future cases for us to litigate are being put into motion. The reason why we are pointing this out today is not for any purpose other than to point out that all these actions or this lack of actions, whatever they may be, will quite probably be beneficial to some degree to our descendants. They will not in too many cases be beneficial to our present needs and development.

With this in mind, we would recommend the following:

(a) That decisive action be taken to ensure that all departmental employees be well versed in the law that governs the day-to-day activities of the department.

(b) That a substantial increase be made in the budget for claim settlements.

(c) That an impartial tribunal be set up to judge the merits of each claim, with the intent of saving each side millions of dollars in litigation fees. Note: these funds would be far more effective in improving the lifestyles of our people rather than enhancing the lifestyles of the legal profession. The tribunal's mandate should include the wherewithal to acquire all needed information—appraisals, etc.—that will enable it to arrive at a fair and just settlement. The members of the tribunal should be selected by both government and our people. The government should instruct its employees to drop the defensive combatant and aggrieved party stance that seems to be prevalent and henceforth co-operate to the fullest extent in settling these matters in an open and equitable manner.

• 1845

Economic and social development: Our recommendations in this area are interchangeable with many of our previous recommendations since enactment would enhance and improve all aspects of our lives. Education opportunities should be made available to all native people, with more emphasis placed on preparing

[Translation]

disposent grâce à une saine gestion financière, à des activités qui amélioreront le mode de vie général de la collectivité;

e) Modifier sans tarder la procédure qui accorde peu de poids aux projets constructifs et positifs de réforme des programmes qui sont formulés par les personnes les mieux renseignées sur les besoins au niveau des bandes;

f) Accroître la compétence du personnel du ministère; tous les employés devraient connaître à fond les lois, les directives du Conseil du Trésor, etc. qui régissent le ministère.

Revendications foncières et autres: Si le gouvernement fait face aujourd'hui à une masse de revendications, c'est principalement à cause de l'incompétence avec laquelle il s'acquitte, et s'est acquitté par le passé, de sa charge constitutionnelle de fiduciaire des Indiens. Messieurs les députés, il n'y a pas de doute qu'aujourd'hui même, pendant que nous nous penchons sur ces questions, des démarches sont entreprises quelque part dans le pays pour saisir les tribunaux d'une ou de plusieurs de nos revendications. Si nous soulevons ce sujet aujourd'hui, c'est uniquement pour signaler que même si ces actions, ou cette inaction profitent un jour à nos descendants, elles n'aideront pas, dans beaucoup trop de cas, à satisfaire à nos besoins actuels ni à favoriser notre développement.

En tenant compte de ces faits, nous présentons les recommandations suivantes:

a) Que des mesures énergiques soient prises pour garantir que tous les fonctionnaires du ministère connaissent à fond la législation qui régit ces opérations courantes;

b) Que les fonds affectés au règlement des revendications soient augmentés considérablement;

c) Qu'un tribunal impartial soit constitué et chargé d'établir la validité de chaque revendication afin de permettre aux deux parties d'économiser des millions de dollars en frais de justice. Nota: ces fonds seraient beaucoup mieux utilisés s'ils servaient à améliorer le mode de vie de notre peuple, plutôt qu'à enrichir les gens de loi. Le tribunal devrait être habilité à recueillir tous les renseignements (rapports d'évaluation, etc.) dont il a besoin pour rendre un jugement juste et équitable. Les membres du tribunal devraient être désignés conjointement par le gouvernement et les autochtones. Le gouvernement devrait ordonner à ses employés d'abandonner la position de partis lésés, antagonistes défensives qui semblent être répandue, et, dorénavant, de collaborer pleinement avec nous afin que ces affaires soient réglées d'une manière ouverte et franche.

Développement économique et social: nos recommandations dans ce domaine reprennent un grand nombre de nos recommandations précédentes car leur mise en oeuvre améliorerait tous les aspects de notre vie. Tous les autochtones devraient avoir l'occasion de poursuivre leurs études. Les programmes d'éducation

[Texte]

individuals and groups to embark on entrepreneurial ventures and careers.

There is one area that seems to elude the perception of the non-Indians in their relationships with our people, and that is cultural differences. For all intents and purposes, when we leave our reserves we are faced with a set of values and lifestyles that in some respects are almost completely incomprehensible. In this regard, we would recommend that funding be found that will enable us to expand upon existing skills and establish new life skill courses that will assist our people in bridging the gap.

We are experimenting with a new idea that initially seems to be proving quite successful. This concept is to assist junior high students in selecting future careers, adults and children in selecting vocational studies, etc., with the intent of providing support in life skills and finding employment in the work force.

For economic development purposes, we must recommend to you that consideration be given to putting the horse before the cart for a change; that is to say, before we can embark on this course, we need extensive courses in business management and operations.

In non-Indian society the information required by an individual in business development is usually provided by his peers, parents, friends, etc. For us, to a great degree, we find this expertise practically non-existent. Therefore, we would recommend that substantial funding be made available for preparation, in order that we may undertake to avail ourselves of the implementation process with substantial prospects for success.

We fully realize that many people on both sides may view some of the before-mentioned statements and recommendations with some degree of apprehension. However, the present system seems to be going nowhere, which in our opinion would lead to the obvious conclusion that the time has arrived for substantial change. We also realize that some of the changes recommended could prove at the outset to be quite expensive. However, in the long run, if a positive approach is adopted by all they may prove to be instrumental in charting out a viable future for our people in this country.

If we had put all our concerns on paper and spelled them out in detail, it would have taken more time to prepare. However, hon. members, the before-mentioned are some of our major concerns, and we would respectfully request that they be given your fullest consideration. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Paul.

Mr. Penner: I thank the confederacy for a thoughtful and carefully prepared brief, and I welcome them to the

[Traduction]

devraient accorder plus d'importance à la préparation des particuliers à des carrières d'entrepreneurs et à la préparation des groupes au lancement d'entreprises.

Il y a une chose qui semble échapper aux non-Indiens dans leur rapport avec notre peuple: les différences culturelles. Lorsque nous quittons nos réserves, nous sommes en fait confrontés à des valeurs et modes de vie que nous avons énormément de difficulté à comprendre sous certains rapports. A cet égard, nous recommandons que des fonds soient mis à notre disposition pour nous permettre de développer nos cours actuels de dynamique de la vie et d'en créer de nouveaux qui aideront nos gens à faire la transition.

Nous expérimentons un nouveau type de service qui, à prime abord, semble donner de bons résultats. Nous aidons les élèves du premier cycle du niveau secondaire à choisir une carrière, les adultes et les enfants à choisir des cours de formation professionnelle, etc. L'objet est de leur fournir une aide en dynamique de vie et de leur trouver un emploi.

Aux fins de notre développement économique, nous devons vous recommander de songer à mettre les boeufs devant la charrue pour une fois. En d'autres termes, avant de nous lancer dans cette voie, nous avons besoin de cours approfondis en administration des affaires et en commerce.

Dans la société non-indienne, un entrepreneur obtient habituellement les renseignements dont il a besoin auprès de ses pairs, ses parents, ses amis, etc. Dans nos collectivités, par contre, ces connaissances sont très rares. Par conséquent, nous recommandons que des fonds considérables soient affectés à notre préparation afin que nous puissions entreprendre notre développement économique avec de bonnes chances de succès.

Nous nous rendons bien compte que certaines de nos affirmations et recommandations troubleront beaucoup de gens des deux camps. Toutefois, le système actuel ne semble pas donner les résultats recherchés; nous en venons donc à la conclusion que le moment est venu d'y apporter des changements importants. Nous sommes conscients que certains changements proposés risquent d'être très coûteux au début. A long terme, cependant, si tous les intéressés adoptent une approche constructive, ces réformes aideront peut-être à aménager un avenir viable pour notre peuple dans ce pays.

Il nous aurait fallu plus de temps pour former toutes nos préoccupations en détail, noir sur blanc, mais, messieurs les députés, le présent exposé fait état de quelques-unes de nos principales inquiétudes et nous vous prions de bien en tenir compte. Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Paul.

M. Penner: Je tiens à remercier les représentants de la Confédération de leur mémoire détaillé et enrichissant. Je

[Text]

committee. I have a few questions that arise out of the brief.

For the communities that come under the confederacy, have you been keeping figures on the number of reinstated people who are returning to the communities? Do you have statistics?

Mr. Paul: I do have them, but I do not have them with me.

Mr. Penner: Would it be possible at a later time to send that to the committee clerk?

Mr. Paul: Yes.

Mr. Penner: Thank you very much. I have two others questions then, and one has to do with the CMHC 56.1 units. Your testimony indicates that from a high of 102 in the last fiscal year, in subsequent years you are going to go down to 50. How did you get this information, and what was the explanation given? Was this a directive that came out of CMHC; and if so, what rationale was provided along with this directive for this significant reduction in 56.1 units?

• 1850

Mr. Paul: The rationale that was offered to us was that these units were needed more desperately out west than in the Atlantic region.

Mr. Penner: But had Canada Mortgage and Housing done a needs survey they shared with you, or are you aware of such a needs survey that was undertaken?

Mr. Paul: Not to my knowledge, no. They may have done it nationally; I am not sure. But the figures we were given. . . I think in March we had a budgetary meeting with the department regional office, and at that time they gave us all these figures. Their explanation was that the rationale being used was that units were needed elsewhere more than they were need in our area. . . and to put it on a more equitable basis across the country.

Mr. Penner: But you are challenging that. You are indicating to the committee that there is a substantial need for these units, and with this cut-back you are going to feel the effects quite dramatically. That is what you are telling the committee.

Mr. Paul: I am telling the committee that prior to any cut-backs, and prior to Bill C-31 coming into place, there was a housing shortage among our bands at that time—a critical one. Now we have a large influx of people coming back and fully expecting to receive homes on the reserve, which by those figures I gave you have become almost impossible for a band council to provide. They have long-

[Translation]

tiens d'ailleurs à leur souhaiter la bienvenue. J'aimerais vous poser quelques questions sur certains des commentaires présentés dans votre mémoire.

Savez-vous combien de personnes qui ont été réintégrées dans leur qualité d'Indiens retourneront dans les réserves qui font partie de la Confédération? Avez-vous des statistiques là-dessus?

M. Paul: Oui, mais je ne les ai pas apportées aujourd'hui.

M. Penner: Pourriez-vous les faire parvenir à la greffière du Comité?

M. Paul: Oui.

M. Penner: Merci beaucoup. J'ai deux autres questions à vous poser; la première porte sur les unités de logements construites en vertu de l'article 56.1. Vous avez dit dans votre exposé que c'était l'année dernière où il y avait eu plus d'activités à cet égard, soit la construction de 102 unités; vous avez également précisé que ce chiffre baissera à 50. Comment l'avez-vous appris? Comment explique-t-on cette décision? S'agit-il d'une directive de la SCHL? Dans l'affirmative, comment justifie-t-on cette réduction considérable des unités de logements construites en vertu de l'article 56.1?

M. Paul: On nous a dit que le besoin était beaucoup plus grand dans l'Ouest que dans les provinces Maritimes.

M. Penner: Est-ce que la Société canadienne d'hypothèques et de logement avait procédé à une étude là-dessus? Vous a-t-elle fait part des résultats de cette étude? Savez-vous si on a procédé à un examen des besoins?

M. Paul: Pas à ma connaissance. On a peut-être procédé à une étude nationale, je ne le sais pas. Les chiffres qu'on nous a fournis. . . Je crois que nous avons eu en mars dernier une réunion sur le budget avec les représentants du bureau régional; c'est à ce moment-là qu'ils nous ont fourni toutes ces statistiques. Ils nous ont dit que ces décisions avaient été prises parce qu'une autre région avait davantage besoin de ces unités de logement que nous. . . ils ont dit qu'il fallait assurer une distribution équitable de ces unités au Canada.

M. Penner: Vous ne croyez pas que c'est vrai. Vous dites au Comité qu'il existe dans votre région un besoin considérable et qu'en raison de ces réductions vous éprouvez de graves difficultés. C'est ce que vous nous dites.

M. Paul: Je vous dis simplement qu'avant ces réductions, et avant la mise en oeuvre des dispositions du projet de loi C-31, il y avait déjà une pénurie de logements chez les bandes qui font partie de la Confédération—une grave pénurie. Maintenant, beaucoup de gens reviennent vivre dans les réserves et ils s'attendent à y obtenir un logement; comme les chiffres que je vous ai

[Texte]

term residents still in need of housing. Some of our bands have up to two or three families living in one unit.

The 56.1 itself expanded on this, because no provisions were made by CHMC at the same time, when the extra money became available to bands, to provide more 56.1 units—and not only in Nova Scotia; I would assume that is right across the country.

Mr. Penner: Mr. Paul, I thank you for that. We will have to look further into that. That is a very puzzling arrangement that has been imposed on you.

My final question is also on page 3, and it has to do with your reference to the thousands of women whose names were not removed from the band lists on marriage to non-Indians and who are not considered eligible for reinstatement funding. I wonder if you could just explain that. To the best of my knowledge, this is something we have not run across before. Is this an error of the department in the way they have managed their records? What exactly is it?

Mr. Paul: It is an interpretation. For instance, as of April 17, 1985, if a lady had married a non-Indian prior to that and because of her being married, say, in other parts of the country or in the United States, or whatever, her marriage was never recorded, then it has been interpreted to mean she was still a registered Indian at that time. However, the provisions of the old act stated quite clearly that upon marriage the woman lost her right to be a registered Indian. It was supported by a decision of the Supreme Court of Canada in that instance, where a woman who had married a non-Indian was not entitled to registration. What we are saying there is that in some cases some of our bands had substantial numbers of names on their lists as of April 17, 1985 and they are not entitled to receive housing funds for these individuals through the supplementary funding provided by Parliament.

Mr. Penner: So these individuals, Mr. Paul, are not applying for reinstatement?

Mr. Paul: No, they are considered registered.

Mr. Manly: I would like to welcome Mr. Paul and the Confederacy of Mainland Micmacs. I would like to ask about the reference on page 2 to the publicity that brought in all kinds of members, apart from the provisions of Bill C-31; people who were entitled to be registered under the already existing provisions of the Indian Act. Could you give us more information about that? Are these people who want to come back and live on the reserve, or are they people who want to get benefits in terms of education, or have aboriginal rights in terms of hunting? Could you describe the impact of that on some of your communities?

[Traduction]

cités l'indiquent, les conseils de bande ne peuvent absolument pas leur en offrir. Il existe en effet dans les réserves des gens qui vivent là depuis longtemps et qui attendent toujours un logement. Chez certaines bandes, deux ou trois familles cohabitent.

L'article 56.1 de la loi prévoit la construction de nouveaux logements; malheureusement la SCHL n'a pas prévu financer la construction de nouvelles unités en vertu de cette disposition, même lorsque les bandes avaient reçu des fonds supplémentaires—et cette situation n'existe pas simplement en Nouvelle-Écosse. Je crois qu'elle existe dans toutes les régions du pays.

M. Penner: Monsieur Paul, je vous remercie de votre réponse. Nous devons étudier la question en plus de détails. On vous a imposé une situation très étrange.

Ma dernière question porte également sur un commentaire que l'on trouve à la page 3 de votre mémoire. Vous y parlez des milliers de femmes qui ne furent pas radiées des listes de bandes lorsqu'elles ont épousé des Non-indiens et qui n'ont pas droit au fonds de réintégration. Pouvez-vous nous expliquer ce dont il s'agit. À ma connaissance, c'est la première fois qu'on entend quelque chose là-dessus. Est-ce une erreur qu'a commise le ministère dans ses listes d'Indiens? Que s'est-il passé?

M. Paul: C'est une question d'interprétation. Par exemple, si une Indienne avait épousé un Non-indien avant le 17 avril 1985, et qu'il s'étaient mariés par exemple dans une autre région du pays ou aux États-Unis, peu importe, le mariage ne figurait pas dans les dossiers de bande et on estimait qu'elle était toujours Indienne inscrite. Cependant, les dispositions de l'ancienne loi indiquaient bien clairement que lorsqu'une Indienne épouse un Non-indien, elle n'a plus le droit d'être Indienne inscrite. D'ailleurs cette interprétation a été confirmée par une décision rendue par la Cour suprême du Canada, en vertu de laquelle une Indienne qui épousait un Non-indien n'avait pas le droit d'être Indienne inscrite. Certaines de nos bandes ont découvert sur leurs listes de membres telles qu'établies le 17 avril 1985 le nom d'un bon nombre de personnes qui n'ont pas droit au fonds de logement assuré par le Parlement.

M. Penner: Monsieur Paul, ces personnes ne demandent pas leur réintégration?

M. Paul: Non, on les considère comme des Indiens inscrits.

M. Manly: J'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Paul et aux représentants de la Confederacy of Mainland Micmacs. Vous signalez à la page 2 de votre mémoire que toute la publicité entourant l'adoption du projet de loi C-31 a fait prendre conscience à plusieurs personnes qu'elles avaient droit au statut d'Indien inscrit. Vous dites qu'elles y avaient droit en vertu des dispositions de l'ancienne Loi sur les Indiens. Pourriez-vous nous dire ce que vous entendez par cela? S'agit-il de personnes qui veulent revenir pour vivre sur la réserve, ou sont-ce des personnes qui veulent bénéficier davantage sur le plan de l'éducation, ou qui ont des droits de chasse ancestraux?

[Text]

[Translation]

Pouvez-vous décrire l'incidence de cette situation sur certaines de vos collectivités?

• 1855

Mr. Paul: I can give you one instance where 47 members were added to a band list. It had nothing to do with Bill C-31. These were people who were unaware of the fact they were entitled to be registered, or perhaps somebody knew in the family that they were entitled to be registered, but who really never gave much thought to it. In particular, the children started coming back looking for education assistance and what have you. It was really a substantial amount. In the first year of the enactment of the bill, because of the publicity, somewhere in the neighbourhood of 200 or 300 people got on the band list.

Mr. Manly: Have there ever been any special funding arrangements made for these people?

Mr. Paul: No, there has not been. A substantial number are returning to the reserves. Some of them are staying with relatives and so on. That is another area that strained the funding that was available to the bands prior to Bill C-31.

Mr. Manly: On page 12, you talk about cultural differences, and you talk about the need for funds to bridge the gap. As I read the brief, you are talking about helping Indian people to adjust to non-Indian society in terms of business expertise and so on. Is that correct?

Mr. Paul: That is correct.

Mr. Manly: I would like to ask about the reverse process. Is there a problem with people returning under Bill C-31 who have cultural differences. Some of our previous witnesses have talked about the need for special educational funds to help them adjust to the culture of the Indian community into which they want to be reintegrated.

Mr. Paul: To a large extent, in Nova Scotia in particular, outside of women losing their status because of marrying non-Indians, we never had a substantial number of so-called non-status Indians. Over the years most of these people kept in close contact with their families, and in most cases their children are well versed in how living in an Indian community would be. There are instances where people had no idea whatsoever that they would ever be entitled to be registered as Indians under the Indian Act and had really never met any Indians until they became involved in that process through native councils, non-status associations, and so forth. We have some of those, but the majority are people who are well acquainted with their families and relatives on reserves and know to a large extent how we live.

M. Paul: Je peux vous parler d'un cas où 47 noms de membres ont été ajoutés à la liste de la bande. Cela n'avait rien à voir avec le projet de loi C-31. Ces gens ne savaient pas qu'ils avaient le droit d'être inscrits, ou peut-être un membre de leur famille le savait-il, mais ils n'y avaient jamais vraiment pensé. Plus particulièrement, les enfants ont recommencé à revenir pour obtenir de l'aide à l'éducation et nombre d'autres choses. Leurs demandes se chiffraient à une somme considérable. Au cours de la première année de la promulgation de ce projet de loi, en raison de la publicité, entre 200 ou 300 personnes ont porté leur nom sur la liste de la bande.

M. Manly: Est-ce que des dispositions spéciales de financement ont été prises pour ces gens?

M. Paul: Non, aucune. Un nombre considérable d'autochtones retournent aux réserves. Certains d'entre eux vivent avec des parents par exemple. Voilà une autre situation qui a grevé le budget de financement qui était disponible aux bandes avant l'introduction du projet de loi C-31.

M. Manly: Vous parlez, à la page 12, des différences culturelles, et vous mentionnez le besoin de fonds pour combler le fossé. En lisant le document, je vous entends parler d'aider les Indiens à s'adapter à la société non indienne au point de vue des connaissances spéciales en affaires et autres. Est-ce exact?

M. Paul: C'est exact.

M. Manly: J'aimerais vous demander quelque chose au sujet du processus inverse. Les gens qui retournent en vertu du projet de loi C-31 et qui ont des différences culturelles font-ils l'objet d'un problème? Certains de nos témoins précédents ont mentionné le besoin d'un fonds spécial destiné à l'éducation pour aider ces gens à s'adapter à la culture de la collectivité indienne, à laquelle ils souhaitent être réintégrés.

M. Paul: Dans une large mesure, plus particulièrement en Nouvelle-Écosse, nous n'avons jamais eu une quantité importante de soi-disant Indiens non inscrits, à l'exception des femmes qui perdent leur statut parce qu'elles épousent des non-Indiens. Au cours des années, la majorité de ces gens ont entretenu des contacts rapprochés avec leur famille, et dans la majorité des cas, leurs enfants savent très bien ce que serait la vie dans une collectivité indienne. Il existe certains exemples de personnes qui n'avaient aucune idée qu'elles pourraient un jour être inscrites comme Indiens en vertu de la Loi sur les Indiens, et qui n'avaient jamais vraiment rencontré d'Indiens jusqu'à ce qu'elles s'intéressent activement au processus par l'entremise de conseils autochtones, d'associations d'Indiens non inscrits, etc. Nous avons certains de ces cas, mais la majorité des gens connaissent bien leur famille et leurs parents qui vivent dans des

[Texte]

Mr. Manly: Have there been any problems that have arisen in your area with newly reinstated people exercising their aboriginal rights in terms of fishing or hunting? Is this a problem, or do they just kind of fall into the natural pattern?

Mr. Paul: Generally speaking, it falls into the natural pattern. To my knowledge, I have not heard of any real problems in that area. As I said, after the enactment of Bill C-31, most so-called non-status people became eligible for Indian registration anyway.

Mr. Manly: You talk about the delays in land claims due to lack of funding. Are you talking here about specific claims, or are these general claims?

• 1900

Mr. Paul: I am talking about any claims. I will put it this way. You can have smoking guns lying on the table showing the guilt of the department, yet a band is forced into court to try to get restitution made on its injuries, which they cannot afford. It would be far better for the band and for the government to really look at how the situation occurred and how it should be resolved, rather than forcing this very poor community to take moneys they really cannot afford to use to try to protect their rights or have a situation redressed.

For a specific claim, as I mentioned earlier, you are looking at over a year before it is even indicated whether that claim is going to be validated or not, and sometimes as long as two years. After it is validated, you may be looking at another couple of years before substantial negotiations take place. Our information is that this process, for a specific land claim, could take up to five years. It is really a situation that is unacceptable to us, and it should be unacceptable to the government to have something of this nature drag on for this length of time.

Mr. Manly: Have there been a substantial number of specific land claims settled, or are they still dragging on?

Mr. Paul: They are still dragging on. I suppose I could make the comment at this time that a lot of money was given to an organization in Nova Scotia to do land claims. Unfortunately, over the last 18 years there really has not been any substantial amount of progress made. Our organization has applied for and received funding in this area, and to date we have submitted three fully documented land claims for validation.

[Traduction]

réserves, et savent, dans une grande mesure, comment nous vivons.

M. Manly: Il y a-t-il eu des difficultés dans votre région lorsque des membres nouvellement rétablis exercent leurs droits de chasse et de pêche ancestraux? La situation pose-t-elle un problème, ou les gens suivent-ils le modèle naturel?

M. Paul: De façon générale, cela relève du modèle naturel. À ma connaissance, il n'y a eu aucun problème réel dans ce secteur. Comme je le disais, après l'adoption du projet de loi C-31, la majorité des soi-disant Indiens non inscrits sont devenus admissibles à l'inscription de toute façon.

M. Manly: Vous parlez des retards dans le traitement des réclamations relatives aux terres, en raison du manque de financement. S'agit-il là de réclamations précises, ou de réclamations générales?

M. Paul: Je parle de tous les types de réclamations. Voyez mon point de vue. Vous pouvez avoir toutes les preuves du monde de la culpabilité du ministère; néanmoins, une bande doit aller en cour pour tenter d'obtenir une restitution à l'égard de ces lésions, mais elle ne peut financièrement se le permettre. Il serait de beaucoup préférable pour la bande et pour le gouvernement d'examiner vraiment la façon dont le problème s'est posé et comment on pourrait le résoudre, au lieu de forcer cette collectivité très pauvre à accepter de l'argent qu'elle ne peut vraiment se permettre d'utiliser pour tenter de protéger ses droits ou essayer d'obtenir que la situation soit redressée.

Dans le cas d'une réclamation précise, comme je le mentionnais plus tôt, il faut compter plus d'un an avant même qu'il ne soit même indiqué si cette réclamation sera validée ou non, et parfois, il faut compter aussi longtemps que deux ans. Après la validation de la réclamation, on peut s'attendre à une autre couple d'années avant que des négociations substantielles n'interviennent. Selon nos renseignements, ce processus, dans le cas d'une réclamation spécifique touchant des terres, pourrait prendre jusqu'à cinq ans. Cette situation est vraiment inacceptable à nos yeux, et il devrait également être inacceptable pour le gouvernement de laisser trainer quelque chose de cette nature pour une aussi longue période.

M. Manly: Y a-t-il eu un nombre important de réclamations qui ont été réglées, ou s'éternise-t-on encore?

M. Paul: On s'éternise toujours. Je suppose que je devrais faire remarquer, à ce point, qu'une organisation de la Nouvelle-Écosse a reçu énormément d'argent pour s'occuper de ces revendications foncières. Malheureusement, depuis 18 ans, aucun progrès substantiel n'a été accompli. Notre organisation a fait la demande de fonds dans ce secteur, et nous les avons reçus; jusqu'ici, nous avons présenté pour validation trois revendications solidement étayées.

[Text]

We have a land claim for the Afton Band now being evaluated by our solicitor. We are also working on right-of-ways into several reserves. Some of the past power line and highway right-of-ways going through some of our reserves are questionable. We are investigating those. But all together I would say we have in the neighbourhood of between 200 and 300 claims that in the next 4 or 5 years we should be bringing forward. It is a pot of funding that a band can look forward to if they have the expertise in investments, for instance. A good example is a tribe in Maine that had a substantial settlement and now have become the largest block of capital in that state in investment funds.

If we are ever going to be able to assume our place in this society, we are going to have to have an economic base. Today we have none. There is not an Indian in Nova Scotia—out of almost 8,000, for instance—who has \$1 million in the bank. We have no millionaires. We have no medical doctors, no lawyers, no civil engineers, and no chartered accountants. We are starting from scratch. I think we are a community that needs to be allowed to take the future in our hands and be supported to develop programs that will encourage our children to participate in business development and know how it is done.

Most of our bands have a very small reserve base. Investment is going to have to take place by these bands in such metropolitan areas as Halifax, or what have you. We have to be able to realize some income with no strings attached, and then we can apply it to where we think it is best needed.

For instance, some of the programs you get through Indian Affairs are bogged down in red tape—not only in Indian Affairs but CEIC where they have these training programs. Some of the people who would benefit the most by being allowed to participate in them are not allowed to because they are not that long out of the work force, or out of school, or what have you. So flexibility is what we need at the band level to begin to come to grips with our economic problems.

• 1905

Mr. Wenman: I liked your brief, and I can see several recommendations in there that I will personally request be put into the recommendations of this committee.

You consulted the right oracles or something and managed to get a correct assessment of 100,000 to 150,000 when the department was back at 20,000 to 25,000. Do you feel in retrospect, having been correct at that time, that your figure still is in line, and if that is so and we are at that 100,000 mark now, we are probably talking about another 50,000 applications still left to be dealt with?

[Translation]

Notre avocat évalue actuellement une réclamation relative aux terres pour le compte de la bande indienne Afton. Nous étudions aussi les droits de passage dans plusieurs réserves. Certains des droits de passage pour les fils électriques et les grandes routes à travers certaines de nos réserves sont de nature douteuse. Nous enquêtons actuellement à ce sujet. Mais dans l'ensemble, je pourrais dire qu'au cours des quatre ou cinq prochaines années, nous devrions pouvoir présenter entre 200 et 300 réclamations. Si une bande possède des connaissances en investissements, par exemple, elle peut envisager de faire profiter le financement qui lui est accordé. Prenons par exemple, une tribu du Maine qui a reçu un règlement considérable et qui est devenue le plus gros bloc de capital dans cet État au point de vue des fonds d'investissement.

Si nous voulons assumer notre place dans cette société, nous aurons besoin d'une base économique. Aujourd'hui, nous n'en avons aucune. Il n'existe aucun Indien en Nouvelle-Écosse—parmi près de 8,000 par exemple—qui ait 1 million de dollars à la banque. Nous n'avons pas de millionnaire. Nous n'avons aucun docteur en médecine, aucun avocat, aucun ingénieur civil, aucun comptable agréé. Nous partons du début. Je crois que nous sommes une collectivité qui a besoin qu'on lui permette de prendre son avenir dans ses mains, et que l'on nous appuie financièrement pour que nous mettions au point des programmes qui encourageront nos enfants à participer au développement des affaires et qui sauront de quelle façon s'y prendre.

La majorité de nos bandes proviennent de très petites réserves. Elles devront faire des investissements dans des régions métropolitaines comme Halifax notamment. Nous devons être en mesure de réaliser un certain revenu de façon autonome, et nous pourrions ensuite le consacrer aux secteurs qui, selon nous, en ont le plus besoin.

Par exemple certains des programmes mis sur pied par les Affaires indiennes sont littéralement noyés dans les méandres administratifs—non seulement aux Affaires indiennes, mais à la CEIC qui offrir ces programmes de formation. Certains de ceux qui gagneraient le plus à obtenir la permission d'y participer ne le peuvent pas, parce qu'il n'y a pas assez longtemps qu'ils ont quitté la population active ou encore l'école, pour ne citer que quelques exemples. Nous avons donc besoin de latitude au niveau de la bande afin de commencer à relever le défi que posent nos problèmes économiques.

M. Wenman: J'ai bien aimé votre document, et j'y vois plusieurs recommandations qui, à ma demande personnelle, seront intégrées à celles du présent Comité.

Vous avez consulté les bons oracles ou quelque chose du genre, et avez réussi à obtenir une évaluation correcte de 100,000 à 150,000 demandes, alors que le ministère n'en comptait que de 20,000 à 25,000. Croyez-vous, avec le recul, que vos chiffres étaient exacts à ce moment-là, qu'ils le sont toujours, et si c'est le cas et que nous avons atteint le point des 100,000 demandes maintenant, parlons-

[Texte]

Mr. Paul: When the bill was enacted and passed, put into law, many people decided that they would not apply. I would say that a substantial group of these people are still deciding whether they are or not, and you could be looking at another 20,000 to 50,000.

Mr. Wenman: So basically you are saying that we still have to identify and encourage or wait for approximately 20,000 to 50,000 more applications. That is what the department should now anticipate?

Mr. Paul: I would say that it is entirely possible. I have, for instance, done over 1,000 applications in Nova Scotia, assisted people in the reinstatement process and what have you. You find families that for all intents and purposes appear to be not entitled, but they do a little investigating and come up with an aunt or an uncle or what have you on reserve. You soon tie this in and discover that not only is this individual entitled to registration but perhaps a half a dozen or a dozen with that one individual. So it is a thing that is really hard to estimate. In the cases where women remain on the band list for instance, some of these people came back, in one instance I think with 14 kids. All of a sudden her children were brought in for registration. So it is really hard to put a figure on it.

Mr. Wenman: Keeping that, but having taken your estimate now and taking it in conjunction with your recommendations, you have suggested on page 8 that special funding for those reinstated be extended for a further five-year period. I would assume, then, that you are thinking that if we could get one or two or three or four or more, maybe up to five, years then by that time most people should have had their opportunity to make their application, gain their status, and have been assessed within whatever structures there are to do?

Mr. Paul: Correct, and allow the bands—not in Nova Scotia I presume, but right across the country—to have more time to accommodate themselves to the big changes in their population base.

Mr. Wenman: Having come out of the department, can you tell me, in the educational funding, post-secondary funding for C-31s, why it is that in western Canada more people have been turned down or are on waiting lists or whatever else for that funding, whereas we find that in central and eastern Canada all of the applications—I have asked every group that has come—everyone who has applied for and been legitimately able to receive the educational funding under C-31, have received post-secondary education? Why the discrepancy between eastern and western Canada?

[Traduction]

nous probablement de 50,000 autres demandes qui attendent toujours d'être traitées?

M. Paul: Lorsque le projet de loi a été présenté et adopté, qu'il est devenu loi, nombreux sont ceux qui ont décidé qu'ils ne présenteraient pas de demandes. Je dirais qu'une bonne majorité de ces gens sont encore à décider s'ils le feront ou non, et on pourrait compter recevoir de 20,000 à 50,000 autres demandes.

M. Wenman: Enfin, ce que vous dites, c'est qu'il nous reste à identifier, à encourager ou à attendre près de 20,000 à 50,000 autres demandes. Est-ce à quoi le ministère devrait maintenant s'attendre?

M. Paul: Je dirais que c'est tout à fait possible. J'ai, par exemple, examiné plus de 1,000 demandes en Nouvelle-Écosse, aidé des gens dans le processus de réintégration et fait diverses autres choses. On trouve des familles qui, en fait, semblent ne pas y avoir droit, mais elles font quelques recherches et retrouvent un oncle, une tante ou un autre parent dans la réserve. Le processus s'enclenche et vous découvrez que non seulement cette personne a droit d'être inscrite, mais peut-être la demi-douzaine ou la douzaine de personnes de son entourage y ont aussi droit. C'est donc quelque chose qui est vraiment difficile à évaluer. Dans les cas où des femmes demeurent sur la liste de la bande par exemple, certaines d'entre elles reviennent et dans un cas par exemple, avec quatorze enfants. Tout à coup, ces enfants sont venus se faire inscrire. Il est donc vraiment difficile d'arriver avec un chiffre exact.

M. Wenman: Je suis d'accord, mais à la lumière de votre estimation actuelle et si on la prend de concert avec vos recommandations, vous avez suggéré en page 8 que soit prolongé pour une période supplémentaire de cinq ans le financement spécial accordé à ceux qui sont rétablis dans leurs droits. J'imaginerais donc que vous croyez que si nous pouvions avoir une prolongation d'une, de deux, de trois ou de quatre années ou plus, peut-être même de cinq, eh bien qu'à ce moment-là, la majorité des gens auraient l'occasion de présenter leurs demandes, d'obtenir leur statut, et d'avoir été évalués à l'intérieur des structures qu'ils mettront en place?

M. Paul: C'est exact, et cela permettrait aux bandes—pas en Nouvelle-Écosse je présume, mais d'un bout à l'autre du pays—d'avoir plus de temps de s'adapter aux changements se produisant au sein de leur population.

M. Wenman: Vous arrivez du ministère; pouvez-vous me dire sur le plan du financement de l'éducation, du financement des études postsecondaires pour les personnes touchées par le projet de loi C-31, comment se fait-il que dans l'Ouest du Canada, un plus grand nombre de personnes ont été refusées, ou sont encore sur des listes d'attente ou attendent ce financement pour d'autres motifs, alors que dans le centre et l'Est du Canada—et j'ai demandé à chaque groupe que j'ai rencontré—tous ceux qui ont fait une demande et qui étaient légitimement admissibles au financement au titre des études en vertu du projet de loi C-31, ont bénéficié d'une éducation

[Text]

Mr. Paul: I can tell you this much: out of our six bands, last year there were two deferred and two students went out and got student loans under the provincial student loans program to go to university. So when people are saying that everybody was funded, that is not entirely correct. In that case, sure, for the ones who went to school, went to university, there were sufficient funds to do it. But a few were left behind in our six bands.

Mr. Wenman: Is it proportionately different across the nation, or is that not something you can judge for us?

Mr. Paul: I really could not say. Again, you have the people considered not to be of Bill C-31 status; their funding for higher education is coming out of the budget that was in place prior to the enactment of the bill.

• 1910

The budget at the time the bill was enacted was more than sufficient, in our area, to cover anybody who wanted to go on to secondary education. But right now, if for instance the special funding were dropped in 1991, or whenever it is due to be dropped, and there were no provision to increase the budget, I think you would see a substantial amount of deferments in that first year, right across the country.

Mr. Wenman: When you get into your self-government section, you start talking about recommendations. At the end of each recommendation, where you talk about the need for people experienced in administration, financial consultants, all these kinds of things, each time you conclude by saying more funding must be made available for this purpose. There is always more, more, more. The question is when do you get to enough, enough, enough? That is probably never, never, never. This is found throughout government administration, no matter where you are or on what level of government.

Where are we going in self-government, then, when it gets to finding local bases of taxation, either through some kind of municipal format or, as you say, establishing an economic infrastructure that can generate its own funds? How are we coming to this area? Do you see us getting to any future where there will be a self-government financial base similar to what is found in the municipalities of Canada?

Mr. Paul: I would say if given the tools to pursue that goal... and again I emphasize cutting out an awful lot of the red tape. You have to take into consideration that in 1968-69, when devolution of programs was first undertaken by the department, if steps had been taken at

[Translation]

postsecondaire? Comment expliquer cet écart entre l'Est et l'Ouest du Canada?

M. Paul: Tout ce que je peux vous dire c'est que l'an dernier, de nos six bandes, deux demandes ont été reportées et deux étudiants ont demandé et obtenu un prêt aux étudiants en vertu du Programme provincial de prêts aux étudiants pour aller à l'université. Alors lorsque les gens disent que tout le monde a bénéficié de financement, ce n'est pas entièrement exact. Dans ce cas, évidemment, il y avait suffisamment de fonds pour ceux qui sont allés à l'école, qui sont allés à l'université. Mais quelques-uns d'entre eux n'ont pas eu cette chance dans nos six bandes.

M. Wenman: Est-ce proportionnellement différent d'un bout à l'autre du pays, ou n'est-ce pas un point sur lequel vous pouvez nous faire part de votre jugement?

M. Paul: Je ne saurais vraiment dire. Et il y a encore les gens dont le statut n'est pas considéré comme étant celui du projet de loi C-31; le financement d'études supérieures provient du budget qui était en place avant la promulgation du projet de loi.

Au moment de la promulgation du projet de loi, le budget était plus que suffisant, dans notre région, pour aider quiconque voulait entreprendre un cours secondaire. Mais actuellement, si par exemple le financement spécial était abandonné en 1991, ou à la date à laquelle il doit être abandonné, et qu'aucune disposition n'était prise pour augmenter le budget, je crois que vous verriez un nombre important d'abandons au cours de la première année, d'un bout à l'autre du pays.

M. Wenman: Lorsque vous parlez de l'auto-gouvernement, vous commencez à parler de recommandations. A la fin de chaque recommandation, lorsque vous parlez du besoin d'experts-conseils expérimentés en administration, en finance, dans ce genre de domaines, vous terminez à chaque fois en disant que plus de fonds doivent être débloqués à cette fin. C'est toujours plus, plus, plus. La question est de savoir: quand en aurez-vous assez, assez, assez? La réponse est probablement jamais, jamais, jamais. Cette attitude se retrouve dans toute l'administration du gouvernement, qui que vous soyez ou à quel que palier que vous soyez.

Qu'arrive-t-il à l'auto-gouvernement, alors, lorsqu'il nous faut trouver des bases locales d'imposition, que ce soit par le biais d'un format municipal ou, comme vous le dites, par l'établissement d'une infrastructure économique qui puisse générer ses propres fonds? Comment y arriver? Nous voyez-vous avoir un avenir lorsqu'il y aura une base financière d'auto-gouvernement qui soit semblable à ce que l'on retrouve dans les municipalités au Canada?

M. Paul: Je dirais que si nous disposions des outils pour poursuivre ce but... et je souligne encore l'importance de réduire une grande proportion de la paperasserie et des délais administratifs. Vous devez prendre en ligne de compte qu'en 1968-1969, lorsque le

[Texte]

that time to provide competent financial advice to band councils, to set up administrations that would have been responsive to their band members, I think even at this date, in 1988, you would see most of the bands across the country operating in a very capable manner. During that period of time they would have produced great expertise in administration that we could have tapped into.

Unfortunately the financial practices of government were inflicted on the bands in those days. As I can remember from the 1970s, deficits were of really no consequence in government itself. As a result, I think in some instances it was assumed the bands had the same flexibility, where you put the bands quite a way in the hole. Most of the bands in Nova Scotia, the majority at this moment, are under financial recovery plans.

What I am saying is give us some funds and allow us to establish programs where we are going to be able to provide the financial training, the administrative training, needed by our administrators. Right now most of them are in their positions with grade 10, grade 11, and so on, with no experience in business colleges, universities, or whatever, on how to operate a business. A band council operation is a business. In some cases it is a large business. Some of the bands have budgets of \$10 million or more. So you are looking at a need for a great deal of expertise in financial management. Let us put into effect some programs and provide training facilities, or what have you, to try to get our band administrations up to the point where they are efficient and productive.

I am not saying we expect funding to continue forever. What I am asking for in our brief is that we be provided with funding so that we can begin to avail ourselves of some of the opportunities that could be ours if we had the expertise to get into it.

• 1915

Mr. Wenman: Is there an equal problem in motivating? You say you are starting from scratch. One thing you have to do is motivate your own people to take these courses; and secondly, the programs have to be available. Are the programs available? Is problem just in accessing them?

Mr. Paul: I have a statistic that I would like to share with you. At the friendship centre in Nova Scotia we went to CEIC four years ago, and this is only a small program. We started what we call a computer school and over the next few years we incorporated it into a life-skills course and so on. Over that period of time, 122 people completed the course. At this point in time 46 of those

[Traduction]

ministère a d'abord entrepris des programmes, si des mesures avaient été prises à cette époque pour offrir des conseils d'ordre financier de façon éclairée aux conseils de bande, d'établir des administrations qui auraient été responsables face aux membres des bandes, je crois que même aujourd'hui, en 1988, vous verriez la majorité des bandes d'un bout à l'autre du pays gérer leurs exploitations de façon très sensée. Au cours de cette période, ils auraient formé de bons spécialistes en administration auxquels nous aurions pu avoir recours.

Malheureusement, à cette époque, les pratiques financières du gouvernement ont été imposées aux bandes. Comme je me le rappelle au cours des années 1970, les déficits ne portaient pas vraiment à conséquence pour le gouvernement. Comme résultat, je crois que dans certains cas on a cru que les bandes disposaient de la même souplesse, et ces dernières se sont presque littéralement retrouvées sur le pavé. La plupart des bandes de la Nouvelle-Écosse, en fait la majorité à l'heure actuelle, vivent en fonction de plans leur permettant de reprendre pied financièrement.

Ce que je vous dis c'est en fait: donnez-nous des fonds pour nous permettre d'établir des programmes grâce auxquels nous pourrions offrir la formation financière et administrative dont nos administrateurs ont besoin. A l'heure actuelle, la majorité d'entre eux sont en poste avec une 10^e année, une 11^e année, etc.; ils n'ont aucune expérience des collèges commerciaux, des universités, de la façon d'exploiter une entreprise. Un conseil de bande est une entreprise. Dans certains cas, c'est même une grande entreprise. Certaines des bandes ont des budgets de 10 millions de dollars et plus. Il existe donc un besoin de connaissances spécialisées en gestion financière. Laissez-nous mettre certains programmes en oeuvre et offrir des installations de formation afin d'amener les administrations de nos bandes vers l'efficacité et la productivité.

Je ne dis pas que nous nous attendons à recevoir du financement de façon permanente. Je demande simplement dans notre document que nous recevions des fonds afin de pouvoir commencer à nous prévaloir de certaines des occasions qui pourraient être nôtres si nous avons les connaissances nécessaires pour les saisir.

M. Wenman: Est-ce que la motivation est un problème de même importance? Vous dites que vous partez de rien. Il vous faut d'abord motiver les membres des bandes à prendre ces cours; et deuxièmement, les programmes doivent être disponibles. Le sont-ils? Le problème en est-il un d'accès?

M. Paul: J'ai ici des statistiques que j'aimerais partager avec vous. Il y a quatre ans, le Centre d'amitié de la Nouvelle-Écosse s'est rendu à la CEIC et ce n'est qu'un petit programme. Nous avons établi ce que nous appelons une école d'informatique, et au cours des quelques années suivantes, nous l'avons intégré par un cours d'aptitude et de dynamique de vie, etc. Au cours de cette période, 122

[Text]

people are employed. Those who have gone on to other training, 22; university, 5; unemployed, 8. There were 22 people who dropped out.

I think it shows that we can start a program, put a program into place, and manage a program. We can come to grips with the needs of our people. We know what our people need in that regard.

Ontario is more fortunate, because they have community colleges here. In Nova Scotia we do not have community colleges at this point in time. We hope to have community colleges some time in the near future. We have students who are in university today who would prefer to be in vocational schools and what have you. However, due to the funding restrictions imposed by the education program through the department, we cannot fund them.

The Chairman: I would like to thank you, Mr. Paul, for an excellent presentation, and I thank the witnesses. As the other members of the committee indicated, it is very valuable evidence for us. Have a safe trip home.

Mr. Paul: Thank you. I would appreciate coming forward again some time to discuss our problems and our concerns with you. In the meantime, thank you for your time.

The Chairman: Our next witness is the United Native Nations, and representing the United Native Nations are Ron George and Miss Clark. I am sure you are familiar by this time with our procedures. Mr. George and Miss Clark, if it is your preference to give us a synopsis of your brief, we can have it appended to the *Minutes of Proceedings and Evidence*, and then we can go right into questions and answers.

• 1920

Mr. Ron A. George (President, United Native Nations Society): Members of the committee, I would like to thank you for allowing us the time to make this presentation.

Before I start, I would like to tell you that unlike those who made the presentation before us, we deal with the other end of the spectrum, the people who run into problems because their bands or whatever cannot accommodate their particular situation. They come to us because we are the last stop in the system. I would like to inform you that we are doing this without benefit of any funding from the department that created this situation.

Our first recommendation is that if this is to continue, and if we are to take the overload or the overlap of all the problems, we definitely require the funding, because the United Native Nations is being considered for a cut-back in Secretary of State funding while our workload is increasing. While we have staved off the cut-back in our funding this year, we are informed it is in the plans for

[Translation]

personnes ont terminé le cours. À cette date, 46 d'entre elles ont un emploi. Vingt-deux ont entrepris une autre formation, cinq sont à l'université et huit sont sans emploi. De ce groupe, 22 personnes ont abandonné.

Je crois que ces statistiques prouvent que nous pouvons mettre un programme sur pied, le mettre en place et le gérer. Nous pouvons faire face aux besoins de notre peuple parce que nous savons ce dont ils ont besoin à cet égard.

Parce qu'elle bénéficie d'un collège communautaire, l'Ontario a plus de chances. En Nouvelle-Écosse, nous n'avons pas encore de collège communautaire, mais nous espérons en avoir dans un avenir rapproché. Certains de nos étudiants universitaires aujourd'hui préféreraient être dans des écoles professionnelles notamment. Toutefois, en raison des restrictions sur le plan du financement imposées par le programme d'éducation dans tout le département, nous sommes dans l'impossibilité de les financer.

Le président: J'aimerais vous remercier, monsieur Paul, de votre excellente présentation, et je remercie les témoins. Comme l'indiquaient les autres membres du Comité, cette preuve nous est très précieuse. Bon voyage de retour.

M. Paul: Merci. J'aimerais revenir à un autre moment pour discuter de nos problèmes et de nos préoccupations avec vous. Dans l'intervalle, je vous remercie de votre temps.

Le président: Notre prochain témoin est la United Native Nations, représentée par Ron George et M^{lle} Clark. Je suis certain que vous connaissez bien nos procédures maintenant. Monsieur George et mademoiselle Clark, si vous préférez nous donner un synopsis de votre document, nous pouvons le joindre en annexe aux *Procès-verbaux et témoignages*, et passer tout de suite aux questions et réponses.

M. Ron A. George (président, United Native Nations Society): J'aimerais remercier les membres du comité de nous avoir laissé le temps de faire notre exposé.

J'aimerais d'abord préciser que contrairement aux intervenants qui nous ont précédés, nous visons l'autre extrémité du spectre, les personnes qui ont des problèmes parce que leur bande n'a pas de place pour leur cas particulier. Ces gens viennent nous voir parce que nous sommes le dernier point du système. Je m'empresse d'ajouter que nous le faisons sans recevoir la moindre aide financière du ministère qui a créé cette situation.

Notre première recommandation est la suivante: Si cela doit continuer et si nous devons absorber le trop-plein ou l'excédent de tous les problèmes, il est certain que nous aurons besoin d'une aide financière, car la United Native Nations doit faire l'objet de coupures du Secrétariat d'État, même si la charge de travail augmente. Même si nous avons pu éviter les coupures de fonds cette année,

[Texte]

next year. You will likely be hearing about that in the near future.

The UNN Society represents approximately 60,000 aboriginal people in British Columbia. Our membership is open to everyone of aboriginal ancestry. Our society maintains all aboriginal people are equal in status and band membership rights. We view aboriginal ancestry as a birthright that cannot be taken away except by the Creator.

Our major concern is to represent properly the interests of those aboriginal people who presently have no political voice in matters affecting their lives and affairs. One example is the act to amend the Indian Act, Bill C-31, which Parliament passed June 28, 1985, retroactive to April 17, 1985. This bill was intended to remove discriminatory provisions of the Indian Act, 1951, to comply with the Charter of Rights and Freedoms. The amendments in the act are to correct past injustices created by the discriminatory sections of the Indian Act in determining status, thereby affecting the equity of access to rights and benefits. It also allows bands to define their own membership rules.

In January 1986 the UNN received a one-time grant of \$216,315 from Indian and Northern Affairs to inform the people most likely to be eligible for registration as status Indians under the reinstatement provisions of the Indian Act. Subsequently the UNN hired two full-time staff, who conducted 74 workshops with native communities and organizations throughout British Columbia.

I should add that these statistics are not up to date. We had a little accident with our computer before we came over here. We will have to send you some corrected information afterwards.

These workshops dealt with the meaning and implications of the amendments. Some 21 workshops were held with Indian bands within the province, 7 of which were specifically on band membership codes. We estimate 3,000 persons were informed through presentations, media interviews, and workshops. Approximately 500 to 600 applications for status were distributed through the workshops and in our offices.

The Indian and Northern Affairs grant expired in March 1987. Despite continued need by applicants, DIAND refused to continue federal financial assistance. For April, May, and June 1987 the UNN carried the salary of one staff person to continue the implementation process, first, to assist in disseminating information about the amendments to individuals, communities, and native organizations; secondly, to assist individuals to apply for status, including the securing of information, i.e., birth records and family histories, to support applications where appropriate; and thirdly, to maintain files and

[Traduction]

on nous informe qu'il y en a d'autres de prévues pour l'an prochain. Vous en entendrez probablement parler dans un proche avenir.

La UNN Society représente environ 60,000 autochtones de Colombie-Britannique. Toute personne d'origine autochtone peut devenir membre. Notre premier principe est que tous les autochtones sont égaux, en ce qui a trait au statut et aux droits d'appartenance à une bande. Nous considérons l'origine autochtone comme un droit de naissance inaliéable par le Créateur.

Notre principal souci est de représenter adéquatement les intérêts des autochtones qui n'ont actuellement aucune voix, sur le plan politique, dans les questions qui touchent leur vie et leurs affaires. Un des exemples de ce fait est la Loi modifiant la Loi sur les Indiens, le projet de loi C-31 adopté par le Parlement le 28 juin 1985 et entrant rétroactivement en vigueur au 17 avril 1985. La loi visait à éliminer les dispositions discriminatoires de la Loi sur les Indiens de 1951, conformément à la Charte des droits et libertés. Les modifications à la loi visent à corriger les injustices passées dues aux articles discriminatoires de la Loi sur les Indiens, dans la détermination du statut, d'où des effets sur l'équité d'accès aux droits et aux avantages. En outre, on permet aux membres de définir leurs propres règles d'appartenance.

En janvier 1986, l'UNN recevait une subvention spéciale de 216,315\$ du ministère des Affaires indiennes et du Nord afin d'informer les personnes les plus susceptibles d'être admissibles à l'inscription comme Indiens inscrits en vertu des dispositions de réhabilitation de la Loi sur les Indiens. Par la suite, l'UNN a retenu les services de deux personnes à plein temps, ces deux personnes ont organisé 74 ateliers avec des collectivités et organismes autochtones dans l'ensemble de la Colombie-Britannique.

J'aimerais mentionner que ces données statistiques ne sont pas à jour. Notre ordinateur nous a causé quelques difficultés, un peu avant notre départ. Nous devons vous envoyer l'information corrigée.

Ces ateliers portaient sur la signification et les conséquences des amendements. Quelque 21 ateliers s'adressaient à des bandes indiennes de la province, dont sept spécifiquement sur les codes d'appartenance aux bandes. À notre avis, 3,000 personnes ont pu ainsi être informées, grâce aux exposés, entrevues des médias et ateliers. Environ 500 à 600 demandes de statut ont été distribuées dans les ateliers et à nos bureaux.

La subvention du MAIN a expiré en mars 1987. Même si les postulants en avaient encore besoin, la MAIN a refusé de maintenir l'aide financière fédérale. En avril, mai et juin 1987, l'UNN a absorbé la rémunération d'un des employés afin de poursuivre le mécanisme de mise en place, tout d'abord pour participer à la diffusion de l'information sur des amendements auprès des personnes, collectivités et organismes autochtones et, en second lieu, pour aider les personnes à présenter une demande d'inscription, c'est-à-dire obtenir l'information, notamment les extraits de naissance et documents

[Text]

statistical data on trends and awareness and reaction to the new legislation.

• 1925

As of April 1987, 278 requests for assistance had been received at the UNN head office. Over 50% of the requests concerned assistance in the application process. Of the applicants, 30% did not have the basic information to determine eligibility. Approximately one-third of staff time was spent assisting applicants to search for documentation.

While disseminating information and application assistance were our two primary concerns, many more issues demanded staff attention and services. Assistance was requested for (a) determining where in the system specific applications were and how long it would take to process them; (b) prioritizing applications for urgent cases—i.e., health and education problems; (c) determining retroactivity of benefits—i.e., if benefits were retroactive to the date of amendment or the date of notification of status; if the decision is for the date of notification then in some cases processing may take up to five years; are there legal grounds for appeal?; (d) correcting applications to the appropriate registration section; (e) obtaining legal determination regarding access to specific rights and benefits, band membership access, and benefits off reserve.

The manpower required to fulfil this type of need was beyond the resource capabilities of the UNN. However, given its importance we applied in April 1987, through the Law Foundation of B.C., for a challenge grant of \$15,000. The Law Foundation granted the funds in June 1987, which enabled us to continue employing one staff person to provide Bill C-31 assistance from July to December 1987.

In the past two years, UNN assistance has been specifically requested in these four major areas: registration applications, follow-up/reinstatement concerns, rights and benefits, and miscellaneous. Each of these items is discussed in the body with examples, and we recommend that you read them because they are real, live examples.

I will turn it over to Sherry to give you a quick overview of the body.

Ms Sherry Clark (Bill C-31 Co-ordinator, United Native Nations): Good afternoon. I have chosen just to go over the four points listed on page 4 very briefly in terms of the types of problems I deal with. But I also recommend that you really take a good look at the whole, because it gives more very strong examples as to the types of problems of Bill C-31.

[Translation]

familiaux à l'appui des demandes, s'il y a lieu, et, en troisième et dernier lieu, pour tenir les dossiers et les données statistiques sur les tendances et la sensibilisation et la réaction des gens à la nouvelle loi.

En avril 1987, le siège social de l'UNN avait reçu 278 demandes d'aide et, dans plus de la moitié des cas, elles portaient sur le mécanisme de demande. Parmi les postulants, 30 p. 100 n'avaient pas l'information fondamentale permettant de préciser l'admissibilité. Le personnel a consacré environ le tiers de son temps à aider les candidats à rechercher les documents nécessaires.

Mais si la diffusion de l'information et l'aide à la préparation des demandes étaient nos préoccupations principales, nombre d'autres questions sollicitaient l'attention des services du personnel. On nous demandait de l'aide pour a) trouver où en étaient les demandes et quel seraient les délais nécessaires; b) classer les demandes par priorité, lorsqu'il s'agissait de cas urgents—par exemple, problèmes de santé ou d'éducation; c) déterminer la rétroactivité des avantages ou prestations, c'est-à-dire préciser si les prestations étaient rétroactives à la date de préparation de l'avis d'inscription; si la décision porte sur la date d'avis, et il existe des cas où le traitement pourrait prendre jusqu'à cinq ans; existe-t-il des motifs d'en appeler en droit?; d) réacheminer les demandes à la section d'enregistrement appropriée; e) obtenir un avis juridique sur l'accès à des droits et avantages particuliers, l'accès à l'appartenance à une bande, et les prestations hors-réserve.

La main-d'oeuvre nécessaire pour répondre à ce genre de besoin dépassait les capacités des ressources de l'UNN. Cependant, compte tenu de son importance, nous avons demandé en avril 1987, par l'intermédiaire de la Law Foundation de la Colombie-Britannique, une subvention d'assistance de 15,000\$. La Fondation nous a accordé les fonds en juin 1987, et nous avons ainsi pu conserver les services d'un employé pour fournir de l'aide au sujet du projet de loi C-31, de juillet à décembre 1987.

Depuis deux ans, l'aide de l'UNN a été spécifiquement sollicitée dans quatre grands secteurs: demandes d'inscription, suivi/inscription, droits et prestations, ainsi que problèmes divers. Chacun de ces aspects est abordé dans le cadre du mémoire qui est assorti d'exemples, nous vous prions de les lire, car il s'agit d'exemples réels, de cas vécus.

Je laisserai à Sherry le soin de vous donner un bref aperçu du corps du mémoire.

Mme Sherry Clark (coordonnatrice du projet de loi C-31, United Native Nations): Bonjour, j'ai choisi les quatre points mentionnés à la page 4 et j'illustrerai brièvement les types de problèmes que je dois régler. Par contre, je vous recommande de vraiment prendre connaissance de l'ensemble du document, car vous y trouverez des exemples tout à fait patents du type de problèmes issus du projet de loi C-31.

[Texte]

First of all, registration: I deal with people applying for registration for first-time registration or reinstatement. They may have lost status somehow, or whatever. I explain the application itself and, given the vagueness of the application itself, people do not understand Part D, grounds for registration. I explain to them that it is asking you why are you entitled to status. Therefore you fill that in. Plus I explain that this is not good enough for the department and therefore that they must research this in as much depth as they can, and I assist them in doing that.

I do a family chart for each individual who applies that way and I say, okay, this is how status was lost. We figure it all out. I put in the section numbers of the Indian Act to which I think they are entitled, and I say okay, the registrar may be asking you for the following documents, therefore apply for them in case they ask you for them.

So I am putting them through the system before they hit the system. That is very time-consuming, very hard and frustrating. Therefore one of the recommendations you will find in here is that the Department of Indian Affairs, at the regional and district levels, have one person on staff who does exactly that. Then in the reinstatement unit that will cut down on the delay, etc. It is all in the report.

Follow-up and reinstatement concerns are types of things like where in the system is my application? Somebody has applied in 1985 but to this date has not found out or heard from the reinstatement. I find that some people's applications are lost in the system somehow, or their documentation has been lost, or something to that effect. So they have to reapply. So that is another long process in itself. These types of people under follow-up and reinstatement concerns are not necessarily people I have assisted. Those are people who have been assisted by other organizations and bands.

• 1930

There is another thing I would like to mention regarding registration application. The applicant keeps a file of their own. I keep a file of my own. The originals. . . some go to the reinstatement. So should that happen, in the long run we always have that and we do not have to redo the whole system.

Other reinstatement concerns are wrongful entitlement. For example, one native woman was very concerned about her grandchildren not being entitled. She had married a non-status Indian. The department told her in her confirmation letter that because she married a non-Indian she is entitled under paragraph 6.(1)(c)—that regardless of who she married, she is a 6.(1)(c). However, with that kind of a mistake, that she was told that marrying a non-Indian gives her children a 6.(2), with

[Traduction]

Tout d'abord, l'inscription: j'ai affaire à des personnes qui demandent l'inscription pour la première fois, ou une réinscription. Certains ont perdu leur statut, pour une raison ou pour une autre. J'explique en quoi consiste la demande, et compte tenu du fait qu'elle est très vague, les gens ne comprennent pas la partie D, les motifs d'inscription. Je leur explique que cela revient à leur demander les raisons pour lesquelles ils ont droit au statut et c'est pour cette raison qu'ils doivent remplir la formule. De plus, je leur explique que cela ne suffit pas au ministère et qu'ils doivent donc aller plus loin, aussi loin que possible et je les aide en cela.

Je dresse un arbre généalogique pour chaque personne qui fait une demande de cette façon; nous pouvons ainsi savoir de quelle façon le statut d'Indien inscrit a été perdu. Je précise les numéros des articles de la Loi sur les indiens en vertu desquels, à mon avis, ils ont un droit et je leur dis, voilà, le registraire pourra vous demander tel ou tel document, faites-en donc la demande, juste dans l'éventualité où on vous demanderait de les fournir.

Je leur fais suivre la filière, avant qu'ils ne s'y butent. Cela prend beaucoup de temps, c'est difficile et parfois rebutant. Voilà donc pourquoi l'une des recommandations dit en substance ceci: que le ministère des Affaires indiennes au niveau de la région et du district, ait une personne faisant exactement cela, de sorte qu'à la section de la réinscription, les délais soient moins longs. Tout cela se trouve dans le rapport.

Les questions de suivi et de réinscription sont du genre «où en est ma demande»? Une personne a présenté une demande en 1985; jusqu'à maintenant, elle n'a encore eu de nouvelle; elle ne sait pas si elle est réinscrite, je constate que les demandes de certaines personnes se perdent dans le système ou qu'on égare leur documentation, ou autres incidents analogues, de sorte que ces personnes doivent refaire une autre demande. C'est en soi un autre processus fastidieux. Dans ces questions de suivi ou de réinscription, ce ne sont pas nécessairement des personnes auxquelles j'ai apporté mon aide. Ce sont des personnes qui ont reçu de l'aide d'autres organismes ou bandes.

Autre point que je voudrais soulever à propos des demandes d'inscription: les candidats conservent leur propre dossier; j'en garde un également. Les originaux. . . certains vont au mécanisme de réinscription. Si cela se produit, il nous reste au moins cela et nous n'avons pas à tout recommencer depuis le début.

D'autres questions de réinscription touchent les droits erronés. À titre d'exemple, une autochtone s'inquiétait énormément de ce que ses petits-enfants n'aient pas le droit d'être inscrits. Elle avait épousée un Indien non inscrit. Le ministère lui avait dit dans sa lettre de confirmation que, puisqu'elle avait épousé un non-Indien, elle tombait sous le coup de l'article 6.(1)(c), que sans égard à la personne qu'elle avait épousée, son cas correspondait aux dispositions de l'article 6.(1)(c).

[Text]

further research, we find that this woman married a non-status Indian and therefore her six children will be entitled under 6.(1)(f), which means that her grandchildren can have that status. Problems like that come to the office as well, and that is just one of them.

The death rule provision has hit quite a few students. They have prioritized their application for the purpose of needing post-secondary education funding. Some of them are getting letters back, and some of them are verbally being told that because of the death rule provision, blah, blah, blah, they are not entitled or a decision cannot be made. Either intentionally or unintentionally some people have been denied status because of the death rule provision. The appeal stage should be extended because no major decision has been made as to what is going to happen because of the death rule provision. These people are mistakenly being denied Indian status because of that provision. The department does not intentionally do that, so they say. But for those people, how long is it going to take before this provision is actually going to be amended properly or abolished? We are hoping it will be abolished. Those people who are protesting the decision of not being entitled to status because of that provision have already wasted one year. You have had three years to protest our appeal. That should be changed. It should be extended for that one purpose.

Regarding half-breed scrip, a lot of them think they are not entitled. The descendants of half-breed scrip, they say they are not entitled. I found out today that they can be entitled. If a young guy applies for status, and his father took half-breed scrip in the 1900s, but his father's parents did not take half-breed scrip, that guy is entitled to status even though he is a descendant of half-breed scrip. That provision of the Indian Act is misleading; or whoever is explaining that is mistakenly telling these people that half-breed scrip descendants are not entitled to status, because I found out today that they are entitled. There are many different ways that people can be entitled under that section.

On rights and benefits, last August a number of Bill C-31 people came to me who had just recently become reinstated. They said they went to their band and to the Department of Indian Affairs to apply for post-secondary education, but all of a sudden there was no more money. They had said there was money available for Bill C-31 applicants—another misleading thing. Because I was getting so many people being denied housing subsidies, etc., from their band or from the Department of Education, I personally educated myself with the system of each section.

[Translation]

Cependant, il y avait là une erreur, car on lui avait dit qu'en épousant un non-Indien, ses enfants tombaient sous le coup de l'article 6.(2), mais en poursuivant nos recherches, nous avons constaté que cette femme avait épousé un Indien non inscrit et que, conséquemment, ses six enfants auraient droit aux dispositions de l'article 6.(1)f, ce qui signifie que ses petits-enfants peuvent être inscrits. Des problèmes comme celui-là, nous en traitons des masses.

La disposition portant sur la règle de décès a frappé un certain nombre d'étudiants. Leurs demandes sont classées par priorité pour obtenir des bourses d'études postsecondaires. Certains reçoivent une réponse écrite, mais d'autres se font dire verbalement que, compte tenu de la règle du décès et patati et patata, ils n'ont pas droit aux bourses ou aucune décision ne peut être prise. Que ce soit intentionnel ou non, certaines personnes se sont vu refuser le statut d'Indien inscrit en raison de la règle de décès. La période d'appel devrait être prolongée, car aucune décision importante n'a été prise sur ce qui se produira en raison de cette disposition. On refuse par erreur le statut d'Indien à ces personnes en raison de cette disposition. Le ministère ne le fait pas intentionnellement, du moins c'est ce qu'on dit. Par contre, pour ces personnes, combien de temps faudra-t-il pour que cette disposition soit modifiée dans le bon sens ou invalidée? Nous espérons qu'elle sera éliminée. Les personnes qui protestent contre cette décision ont déjà perdu un an. La période d'appel était de trois ans. Cela devrait être modifié. Il faudrait pour cette raison prolonger la période.

En ce qui a trait au titre des Métis, nombre d'entre eux pensent qu'ils n'ont pas le droit d'être inscrits. On dit que les descendants des Métis n'ont pas ce droit. J'ai découvert aujourd'hui qu'ils peuvent l'avoir. Si un jeune demande à être inscrit et que son père ait pris une concession dans les années 1900, mais que les parents de son père ne l'avaient pas fait, cette personne a le droit d'être inscrit, même si elle est d'origine métisse. Cette disposition de la Loi est déroutante ou encore, ceux qui l'expliquent disent faussement à ces personnes que les descendants des Métis n'ont pas droit au statut d'Indien, car j'ai découvert aujourd'hui qu'ils y ont droit. Il existe nombre de façons de déterminer le droit d'une personne en vertu de cet article.

En ce qui a trait aux droits et avantages, en août dernier, un certain nombre de personnes qui venaient juste d'être réinscrites sont venues me voir. Elles s'étaient adressées à leur bande et au ministère des Affaires indiennes pour s'inscrire à l'enseignement postsecondaire mais, subitement, il n'y avait plus d'argent. On avait dit qu'il y avait de l'argent pour les postulants en vertu du projet de loi C-31, autre chose erronée. Puisque je recevais tant de gens qui se voyaient refuser des subventions de logement etc., de leur bande ou du ministère de l'Éducation, je me suis familiarisé avec le système de chaque article.

[Texte]

[Traduction]

• 1935

What I do in that way is to explain the system to the individual with that problem. They do say there is special money set aside for Bill C-31. However, the money was allotted according to the estimate of the number of people who were supposed to be reinstated.

Today, however, the real number of reinstates is way up here, and the money did not increase with that number. There is a much greater need than there is money allotted there. There is within our document further different examples of that.

Miscellaneous refers to procedural matters. For example, people come to me and they say they were recently reinstated, over the phone, so I basically memorize the reinstatement units confirmation letters. They ask what to do next, because the confirmation letter does not explain to an individual what they should do next, so I have to do that.

That is a job in itself, having to say what to do. I tell them apply for a band membership through whatever band you are affiliated with, and this is how you do it, and blah, blah, blah. Then, okay, the next step is to go for your Indian status card. This is how you do it, and these are the rights and benefits available to you. All right, now there is a very limited amount of money available in that section, therefore do not get your hopes up.

So I explain the different rights and benefits to individuals. They do go to the Department of Indian Affairs and Northern Development. They come back to me anyway, because they are very frustrated, for many reasons. One is that they are told very vaguely there is no money available. They ask me to explain that to them. Those people literally tell my clients they do not have the time of day to do that. I would highly recommend there be somebody in these respective programs to explain the system, and you will have fewer people very hostile, angry and upset, and all this mumbo-jumbo, and people pointing fingers at one another.

Clarifying the confirmation and acknowledgements letters is also a job in itself. I would suggest the department use layman terms when writing those letters, because I have clients who are in their eighties or whatever who have no education. They do not have a grade 8 level of education. They are not going to understand what you are saying to them.

When I read some of those letters and I ask them the background of how their status was lost, some incidents, as you will see in my report—they are getting wrongful entitlement. Therefore, there is a follow-up needed there as well with regards to whether these people are getting entitled to the right sections of the Indian Act.

That is a very, very slim example of what I do each day of the week, sometimes weekends. With that, I will pass it back.

J'explique le système à la personne qui a ce problème. Il paraît qu'on a réservé les fonds spéciaux pour le projet de loi C-31. Cependant, les crédits ont été affectés selon le nombre estimatif de personnes qui devaient être réinscrites.

Nous constatons maintenant que le nombre réel de réinscrits devient supérieur aux prévisions et que les budgets n'ont pas grossi en conséquence. Le besoin dépasse de beaucoup le budget prévu. Vous trouverez dans notre document d'autres exemples de cela, sous des aspects différents.

Le terme «divers» touche des questions de procédure. À titre d'exemples, on s'adresse à moi, on me dit par téléphone qu'on vient d'être réinscrit; je mémorise l'essentiel des lettres de confirmation. On me demande ce qu'il faut faire par la suite, car la lettre de confirmation n'explique pas aux gens ce qu'ils doivent faire par la suite; je dois donc m'occuper de cela.

En soi, c'est un travail que de dire aux gens quoi faire. Je leur dis: présentez une demande d'appartenance à une bande, quelle que soit la bande à laquelle vous êtes affilié; voici comment faire, etc., etc., et cela fait, la prochaine étape est de demander votre carte d'Indien inscrit. Voici comment procéder et voici les droits et avantages que cela vous donne. Et puis, il n'y a pas énormément d'argent dans cette section; n'allez pas vous faire trop d'illusions.

J'explique aux personnes leurs droits et avantages. Elles s'adressent au ministère des Affaires indiennes et du Nord, et me reviennent inévitablement, pour diverses raisons, mais toujours avec un sentiment d'extrême frustration. On leur dit, très vaguement, qu'il n'y a pas d'argent. Elles me demandent de leur expliquer cela. Littéralement, ces gens disent à mes clients qu'ils n'ont pas le temps de le faire. Si on confiait à quelqu'un, dans chacun de ces programmes, la tâche d'expliquer le système, il y aurait moins d'hostilité, de colère chez les gens, moins de fouillis et moins de menaces.

Expliquer les lettres de confirmation et les accusés de réception, c'est aussi un travail en soi. Je souhaiterais que le ministère rédige ces lettres dans des mots de tous les jours, car certains de mes clients de 80 ans ou davantage n'ont pas de scolarité, n'ont pas fait leur huitième année. Ils ne comprendront pas ce que vous leur aurez dit.

Lorsque je lis certaines de ces lettres et que je demande à ces gens les raisons pour lesquelles ils ont perdu leur statut, certains incidents, vous le constaterez dans le rapport... On leur accorde des droits erronés. Par conséquent, il faudrait un suivi sous ce rapport et en ce qui a trait à la question de savoir si ces droits leur sont accordés conformément aux articles pertinents de la Loi sur les Indiens.

C'est un exemple assez simplifié de ce que je fais toute la semaine, parfois même en fin de semaine. Voilà ce que j'avais à dire.

[Text]

Mr. George: Thank you, Sherry. I will just go over the summary, starting on page 25, and I will read it.

We have been involved with the Indian Act amendment since 1985, and I recall seeing many of you on the Hill during that time here. The amendments do not eliminate discrimination but create new divisions. Everybody knows that. The provision for enfranchisement is abolished, however the enfranchisement or the termination of status is continued with subsection 6.(2), the second-generation cut-off.

• 1940

The registration system must be reviewed, especially in terms of time delays in documentation. Legal and other data resources must be available to facilitate problems related to registration and band membership—for example, the protection of individual and collective rights. Some sections of the act are vague, thereby causing interpretational problems. Applicant follow-up must be a priority. Protest appeal stage should be given a longer period of time. Funding programs and policies for Bill C-31—i.e., education, housing subsidies—are not enough and are totally unrealistic.

An impact study needs to be conducted which comprehensively includes off-reserve communities and reviews all rights, program issues, in light of the changes. The impact of Bill C-31 has affected the social, psychological, emotional, political, and economic aspects of Indian peoples' lives. We have lived under the Indian Act—not of our making—for 120 years and it will take a great deal of time to straighten out the problems which the proposed legislation has generously brought upon us. However, we emphasize that we cannot take control when the government continues to create and complicate matters further. The Indian Act and the implementation process must be reviewed and acted upon in terms of barriers to equality and fairness, particularly as they emerge from law or government policy, or lack thereof.

Without further changes to the registration provisions, the registration system, the programs and processes involved in accessing rights and benefits and funding, the past decade of work towards change holds no meaning and Canada's apartheid policy towards aboriginal peoples continues unabated.

We have staff recommendations from the United Native Nations:

—The registration system must be reviewed, especially in terms of working on files together—i.e., as a family unit as opposed to individual files. For instance, some people have their status restored and other members of their

[Translation]

M. George: Merci beaucoup, Sherry. Je prendrai simplement le résumé, page 25, que je vous lirai.

Nous nous occupons de l'amendement de la Loi sur les Indiens depuis 1985; je me souviens avoir vu nombre d'entre vous sur la Colline depuis cette époque. Les modifications n'éliminent la discrimination, mais créent de nouvelles dissensions. Tout le monde sait cela. La disposition d'émancipation a été abolie, même si l'émancipation ou l'arrêt de l'inscription se poursuit en vertu du paragraphe 6.(2), la limite de la deuxième génération.

Le système d'enregistrement doit être revu, particulièrement en ce qui a trait aux retards liés à la documentation. Il faut mettre en place des sources d'information juridique ou autre pour régler les problèmes liés à l'inscription et à l'appartenance aux bandes, par exemple la protection des droits individuels et collectifs. Certains articles de la loi sont vagues, d'où des problèmes d'interprétation. Le suivi des candidats doit être une priorité. Le palier d'appel de protestation devrait être prolongé. Les programmes et lignes de conduite de financement touchant le projet de loi C-31, c'est-à-dire les subventions d'éducation et de logement, sont insuffisantes et tout à fait irréalistes.

Il faudra mener une étude de répercussion vraiment globale et touchant les collectivités extérieures aux réserves afin d'examiner toutes les questions touchant les droits et les programmes, à la lumière des changements. Le projet de loi C-31 a eu des répercussions sur les aspects sociaux, psychologiques, affectifs, politiques et économiques de la vie des autochtones. Nous avons vécu sous le régime de la Loi sur les Indiens, que nous n'avons pas commise, depuis 120 ans; il faudra beaucoup de temps pour corriger les problèmes que le projet de loi nous a si généreusement imposés. Cependant, je voudrais rappeler qu'il nous est impossible de maîtriser la situation si le gouvernement continue à créer des problèmes et à compliquer les choses encore davantage. La Loi sur les Indiens et le mécanisme de la mise en application doivent être révisés: on doit y corriger les barrières à l'égalité et à la justice, surtout en ce qu'elles découlent des lois ou lignes de conduite gouvernementales ou de leur absence.

En l'absence de modifications supplémentaires aux dispositions d'inscription, au système d'inscription, aux programmes et aux mécanismes d'évaluation des droits et avantages et du financement, la décennie de travail consacrée au changement n'a aucun sens: l'apartheid que le Canada entretient à l'égard de ses nations autochtones se poursuivra comme par le passé.

Voici quelques recommandations du personnel de la United Native Nations:

... Le système d'inscription doit être révisé, notamment en ce qui a trait au traitement des dossiers collectifs, c'est-à-dire en fonction d'une famille, et non pas en dossiers individuels. À titre d'exemple, certaines

[Texte]

family, daughters or brothers, end up waiting much longer to find out what their situation is.

—Reinstatement of officials to carry out one job per person—i.e., hot-line worker, person on applications, etc., as Sherry has already pointed out.

—Acknowledgement and confirmation letters should be written in layman's terms.

—UNN's Bill C-31 worker to have easy access to band membership lists, etc.

—UNN's Bill C-31 worker to be informed of any changes within a reinstatement unit's system.

—The reinstatement unit officers responsible for processing applications should have full knowledge of the former Indian Act, as well as the amendments of the Indian Act, Bill C-31. For instance, somebody applied for enfranchisement in 1949—the act was amended in 1951. In 1949 it was not required for the individual to list all members of the family, the siblings, to be enfranchised. If the process was still in place in 1951, when it was amended, it was required to have those members listed. We run into situations where some people got lost in the shuffle during that change. So if a worker in the reinstatement division is unaware of these types of problems, people are being reinstated with wrong classification.

—That is why our seventh recommendation is that the Registrar should be Indian. Obviously the Department of Indian Affairs makes sense.

—The Registrar's office must be separate from the office of the Minister of Indian Affairs' office—confidentiality, etc.

—Reinstatement applications must be confidential.

—INAC district offices across Canada must have one person employed to properly assist Bill C-31 reinstatement applications.

I will go back to recommendation number nine—reinstatement applications must be confidential.

The Chairman: Excuse me, Mr. George. I notice that there are quite a few more pages of recommendations. We can have them read into the record, but my concern is that there will not be any time left for questioning.

Mr. George: Okay.

The Chairman: It is up to you, but I think that is the reality for members. We will review all of this, of course, and it will be in the record.

[Traduction]

personnes se voient rendre leur statut, tandis que d'autres membres de leur famille, des frères ou des soeurs, attendent beaucoup plus longtemps pour savoir quelle est leur situation.

... Remise en poste de fonctionnaires affectés à un seul travail, c'est-à-dire ligne d'urgence, instruction des demandes, etc, comme le faisait remarquer Sherry.

... Les lettres d'accusé de réception et de confirmation devraient être rédigées en termes clairs.

... L'employé de l'UNN sur le projet de loi C-31 doit avoir facilement accès aux listes d'adhésion aux bandes, etc.

... Cette personne doit être informée de tout changement dans un système d'unité de réinscription.

... Les agents de l'unité de réinscription responsables du traitement des demandes devraient posséder une connaissance approfondie de l'ancienne Loi sur les Indiens ainsi que des amendements à la Loi sur les Indiens, le projet de loi C-31. Prenons l'exemple d'une personne qui a demandé son émancipation en 1949, la loi a été modifiée en 1951. En 1949, cette personne n'avait pas besoin de donner une liste de tous les membres de sa famille, ses enfants, pour être émancipée. Si le mécanisme était encore en place, en 1951, lorsque la loi a été modifiée, il fallait dresser cette liste. Nous avons des cas où certaines personnes se perdent dans le remue-ménage occasionné par le changement. En conséquence, si un employé de la division de la réinscription n'est pas au courant de ce type de problème, les gens seront réinscrits dans une classification erronée.

... Voilà pourquoi notre septième recommandation est la suivante: Que le registraire soit Indien. Bien sûr, le ministère des Affaires indiennes semble logique.

... Le Bureau du registraire doit être distinct du cabinet du ministre des Affaires indiennes, pour des raisons de confidentialité, etc.

... Les demandes de réinscription doivent être confidentielles.

... Chaque bureau de district du ministère au Canada doit avoir un employé capable d'aider les gens formulant des demandes de réinscription en vertu du projet de loi C-31.

Permettez-moi de revenir à la neuvième recommandation, celle voulant que les demandes de réinscription soient confidentielles.

Le président: Veuillez m'excuser, monsieur George, je remarque qu'il reste encore plusieurs pages de recommandations. Nous pouvons les faire verser au procès-verbal, mais il ne restera plus de temps pour les questions.

M. George: Très bien.

Le président: C'est à vous de choisir, mais c'est ainsi que les membres du Comité ont appris à fonctionner. Évidemment, nous étudierons toutes ces recommandations et elles figureront au procès-verbal.

[Text]

[Translation]

• 1945

Mr. George: I wanted to reiterate item nine. It has come to our attention just in the last week or two weeks that a questionnaire has been going around from the Department of Indian Affairs on the impact of Bill C-31 in which confidential information has been made available to people. It was brought to our attention by someone who had an unlisted number and telephoned us up and complained about that. We strongly protest this type of handling of confidential information.

The Chairman: Thank you very much, Mr. George.

Mr. Penner: I think we have really been handed a gift here in this document. It really is a marvelous piece of work. We really are going to make good use of it, because a lot of what we have been searching for and have not been able to get until now is here. So I begin by thanking you heartily for what you have done. You have really assisted us in what we are going to do in our report to Parliament.

Sherry, do you have regular and direct contact with this reinstatement unit in Ottawa?

Ms Clark: Yes, I do, just in updating client files and making changes of address—the simple things.

Mr. Penner: For the committee, could you just describe your working relationship with the reinstatement unit when you contact them?

Ms Clark: I lost all my good contacts on the firing and laying off. We were working really well together doing family research to support applications. Then all of a sudden—it was like a nightmare to me—a few of my clients were just left up in the air, because their file had been put aside until somebody was going to be put on that file to work on it. So right now I really have no contacts whatsoever on the reinstatement. But before Christmas I was starting to have a really good rapport with them and we were working really well together. Then all of a sudden these people I was working with were no longer there.

Mr. Penner: So you are talking about all these firings that took place, and the realignment of people and all of that mess.

Ms Clark: Yes, and even my communication with. . . I do not know if I should say this, but I am going to anyhow. The type of conversation I am having with the acting registrar right now is zooming over my head, and when I ask him to explain it to me, it just cannot be done. Either he cannot lower his vocabulary level or he just does not understand; I do not know which. He is very vague to me in explaining it. Because he has a new system in place right now too, I wanted to know what this new system is, so I could better prepare my clients to fit that system.

Mr. Penner: I want you both to know that one of the things this committee is going to do is to try to get a very

M. George: Je voulais reprendre le point 9. On nous a signalé que, depuis une ou deux semaines, un questionnaire du ministère des Affaires indiennes circule, au sujet des conséquences du projet de loi C-31; dans ce questionnaire, des renseignements confidentiels ont été divulgués. Le fait nous a été signalé par quelqu'un possédant un numéro confidentiel et qui nous a téléphoné pour se plaindre de cela. Nous nous élevons contre cette façon de traiter l'information confidentielle.

Le président: Merci beaucoup, monsieur George.

M. Penner: Je crois que ce document sera pour nous d'une très grande valeur. C'est un excellent travail. Nous allons en faire bon usage, car une bonne partie de ce que nous cherchions et n'avions pu trouver jusqu'à maintenant s'y trouve. Je commence donc par vous remercier vivement du travail accompli. Vous nous donnez vraiment de bons éléments pour notre rapport au Parlement.

Sherry, avez-vous des contacts directs et périodiques avec ce service de réinscription d'Ottawa?

Mme Clark: Oui, bien sûr, simplement pour la mise à jour des dossiers des clients, la modification des adresses, ce genre de choses.

M. Penner: Pour le bénéfice du comité, pourriez-vous décrire les rapports que vous entretenez avec les gens du service de réinscription, lorsque vous communiquez avec eux?

Mme Clark: J'ai perdu tous mes bons contacts dans la période de mises à pied. Nous faisons vraiment du bon travail: des recherches sur les familles, à l'appui des demandes. Subitement, c'était comme un cauchemar, quelques-uns de mes clients ont été simplement laissés en plan, parce que leur dossier avait été mis de côté jusqu'à ce que quelqu'un puisse s'en occuper. Ainsi, pour le moment, je n'ai plus de contact avec le service de réinscription. Avant les fêtes, cependant, j'avais fini par établir d'excellents rapports avec eux et nous étions parvenus à travailler efficacement. Ensuite, subitement, tous ces gens avec lesquels je travaillais ont disparu.

M. Penner: Il s'agit de toutes ces mises à pied qui ont eu lieu, de la restructuration, etc?

Mme Clark: Oui, et même mes communications avec. . . Je ne devrais peut-être pas, mais je vais le dire quand même. Le genre de conversation que je tiens actuellement avec le registraire par intérim me passe par-dessus la tête; quand je lui demande de me fournir des explications, il ne peut pas. Soit qu'il ne puisse adapter son vocabulaire au niveau approprié, soit qu'il ne comprenne pas, je ne sais pas. Il est très vague dans ses explications. De plus, il a mis en place un nouveau système et je voulais en savoir plus à ce sujet, afin de mieux préparer mes clients en conséquence.

M. Penner: Je voudrais que vous sachiez tous deux que, parmi les choses que le comité souhaite vraiment

[Texte]

good understanding of what the problems are in that reinstatement unit and make some recommendations. This is not something the bureaucracy likes Parliament to do, but we—I believe it is unanimous among all members—intend to find out what is wrong in there and make recommendations to improve it.

You make a recommendation that across the country at least one person should be employed to assist Bill C-31 reinstatement applications properly. Would you go further and say that perhaps the reinstatement unit itself should be decentralized? In other words, instead of having one headquarters operation, as we have now, remote as Ottawa is from the rest of the country, the regions should have smaller but efficient, more sensitized reinstatement units.

Ms Clark: I could see that working very well.

• 1950

Mr. George: As a matter of fact, as soon as Bill C-31 was enacted we had a resolution from our annual assembly to do just that, and it was substantiated by the former worker in Vancouver, Peggy MacHale, who has since passed on. But she supported that 100% as well, because she found her job complicated by the fact that it was not that way.

Mr. Penner: I will just say to my colleagues that I think we should test that and see whether it might be a recommendation.

Sherry, my office has been trying to determine how many students are being denied access to post-secondary institutions because of the capping. It took a long time to get an answer from the minister, but we finally did get an answer for six regions—Atlantic, Quebec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, and Alberta. But they noted that in Manitoba the bands administer the post-secondary program, and so those figures were not helpful to us there at all. They just gave us dollar figures. We were looking for the number of students who actually were not able to get into post-secondary institutions. The same applied to British Columbia, where the minister said that the bands administered 95% of the program.

So far, just taking Ontario, Saskatchewan, and Alberta, we have been able to determine that about 633 students were not able to access post-secondary institutions. Can you help us, Sherry, with respect to British Columbia? In your records somewhere, would you have figures as to how many students applied and planned and were denied because of funding?

Ms Clark: I sure can go through my records, because I do keep monthly stats on exactly how I got this report done, and the number of rights and benefits is totalled,

[Traduction]

éclaircir, c'est de découvrir ce qui ne va pas au service de réinscription et de formuler certaines recommandations. Ce n'est pas le genre de choses que les bureaucrates attendent du Parlement, mais je crois que, à l'unanimité, les membres comptent découvrir ce qui ne va pas dans ce service et formuler des recommandations pour corriger la situation.

Vous avez demandé que, dans l'ensemble du pays, au moins une personne devrait être affectée au traitement adéquat des demandes de réinscription en vertu du projet de loi C-31. Iriez-vous jusqu'à dire qu'il faudrait peut-être même décentraliser le service de réinscription? En d'autres termes, au lieu d'avoir un grand service à l'administration centrale, ce qui est le cas actuellement, à un endroit aussi éloigné que l'est Ottawa du reste du pays, les régions devraient avoir des services de réinscription plus modestes, mais plus efficaces et plus sensibilisés.

Mme Clark: Je crois que cela fonctionnerait très bien.

M. George: Soit dit en passant, dès que le projet de loi C-31 est entré en vigueur, notre assemblée annuelle a adopté une résolution en ce sens, appuyée par l'ancienne travailleuse de Vancouver, Peggy MacHale, qui depuis n'est plus là. Elle était entièrement d'accord avec cette idée, car elle constatait que son travail était plus compliqué, du fait que cela ne se faisait pas de cette façon.

M. Penner: Je dirai simplement à mes collègues qu'à mon avis, nous devrions en faire l'essai et voir si cela peut faire l'objet d'une recommandation.

Sherry, mon personnel a essayé de préciser le nombre d'étudiants qui se sont vu refuser l'accès aux établissements d'enseignement postsecondaire en raison du plafonnement. Il a fallu longtemps pour obtenir une réponse du ministre, mais nous avons enfin reçu les réponses de six régions, à savoir l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. On nous a signalé pourtant qu'au Manitoba, les bandes administrent le programme postsecondaire, de sorte que les chiffres, dans ce cas, ne nous étaient pas utiles. On nous a tout simplement communiqué les montants en dollars. Nous voulions connaître le nombre d'étudiants qui n'avaient pu s'inscrire à des établissements postsecondaires. La même chose s'appliquait à la Colombie-Britannique, où le ministre nous a dit que les bandes administraient 95 p. 100 du programme.

Jusqu'à maintenant, en tenant compte simplement de l'Ontario, de la Saskatchewan et de l'Alberta, nous avons pu établir qu'environ 633 étudiants n'ont pu avoir accès aux maisons d'enseignement postsecondaires. Pouvez-vous nous aider en ce qui a trait à la Colombie-Britannique? Auriez-vous, dans vos dossiers, des données sur le nombre d'étudiants qui ont formulé des demandes et qu'on a dû refuser en raison des budgets?

Mme Clark: Bien sûr, je peux vérifier mes dossiers, car je tiens des statistiques mensuelles sur ce que je fais, le total des droits et des avantages, le total de clients par

[Text]

the total incoming clients per month. Then I separate it; for example, rights and benefits—how many people have that concern. Yes, I sure can. I could get it to you at a later date.

Mr. Penner: We do not want to add to your workload, because from what you told us you are already an extraordinarily hard-working person with no end to the matters you have to look at. But if it could be done without putting hours and hours onto your shoulders, if you could give us that figure at some time in the future then it would be appreciated.

Mr. Manly: I thank Ron George and Sherry Clark and the UNN for their excellent presentation. Maybe the most helpful thing to do with the bit of time would be to ask you to walk through some of the letters. You said that there is a need for clarification, for more lay language in these letters, and also that there needs to be additional clarification in some of the letters. It might be helpful if we could just turn to the back of the book and have you illustrate that, if you would be willing to do that, Sherry.

Ms Clark: Sure. In appendix D, the first one is just an acknowledgement letter. People read this as they have received our application in the reinstatement unit; they are working on it. Months down the line they phone me and say that they still do not have anything. So they are reading it wrong, and I understand that what it is saying is the fact that until they reach that applicant they will proceed with the application itself.

Mr. Manly: So people think when they receive this that they have been registered?

Ms Clark: They are understanding that their application is actually in the process, is actually being worked on, whereas it is not.

Mr. Manly: It is just put in a file.

Ms Clark: Yes, it is put on the shelf until heaven knows when.

Number two, September 23: poor girl; she was in a journalism program. She received this letter. She needs a statutory declaration form. She does not even know what a statutory declaration form is. Neither did I until I read this; then I educated myself. Looking at the application to fill out a statutory declaration form to prove the father is the father of this child, it is still vague to me. I still cannot understand it. So that is another problem. They should explain what is a statutory declaration form, where can they get it and exactly what the purpose is.

• 1955

Another client has a list of all these different documentations needed. The client does not know why these documents are needed. So I explain why it is needed and where they could obtain it, and exactly how much money do they need.

[Translation]

mois. Par la suite, je répartis les données, par exemple les droits et les prestations, le nombre de personnes ayant telle ou telle préoccupation. Je puis vous préparer cela pour une date ultérieure.

M. Penner: Je ne voudrais pas vous imposer un surcroît de travail car, d'après ce que vous nous avez dit, vous travaillez déjà beaucoup et sans compter. Par contre, si cela peut se faire sans vous imposer des heures et des heures de travail, si vous pouvez nous fournir ces chiffres ultérieurement, nous vous en serions reconnaissants.

M. Manly: Je remercie Ron George et Sherry Clark, ainsi que l'UNN, de leur excellent exposé. La chose la plus utile serait peut-être, dans le peu de temps qui reste, de vous demander de revoir quelques lettres. Vous nous avez dit qu'il existe un besoin de clarification, d'un langage plus clair dans ces lettres, et de plus, que certaines lettres doivent faire l'objet d'éclaircissements supplémentaires. Il serait peut-être utile que vous nous en fassiez l'illustration, Sherry, si cela vous convient.

Mme Clark: Très bien. À l'annexe D, la première lettre est un accusé de réception. Pour les gens, cela veut dire: le service de réinscription a reçu la demande et s'en occupe. Des mois plus tard, ils me téléphonent pour me dire qu'ils n'ont encore rien reçu. Et ici, ils comprennent mal ce qu'ils lisent; d'après moi, ce qu'on y dit en fait, c'est que jusqu'à ce qu'ils aient atteint le candidat, ils utiliseront la demande elle-même.

M. Manly: Ainsi, lorsque les gens reçoivent cette lettre, ils croient qu'ils sont inscrits?

Mme Clark: Ils croient que leur demande est en traitement et qu'on y travaille, tandis que ce n'est pas le cas.

M. Manly: Elle a été simplement versée au dossier.

Mme Clark: Oui, mise sur la tablette jusqu'à Dieu sait quand.

Numéro deux, le 23 septembre: pauvre fille; elle était dans un programme de journalisme. Elle a reçu cette lettre. Elle a besoin d'une formule de déclaration statutaire. Elle ne sait même pas ce qu'est une formule de déclaration statutaire. Je ne le savais pas non plus, avant de lire cette lettre; par la suite, je me suis informée. J'ai examiné la demande pour remplir une formule de déclaration pour prouver que le père est bien le père de l'enfant, cela reste encore vague pour moi. Je ne comprends pas encore. Voilà un autre problème. On devrait expliquer ce qu'est une formule de déclaration statutaire, où la trouver et à quoi elle sert.

Un autre client a une liste de tous les documents nécessaires, mais il ne sait pas pourquoi ils sont nécessaires. Je lui explique donc les raisons, lui précise l'endroit où il peut les obtenir et de combien d'argent exactement il aura besoin.

[Texte]

Mr. Manly: In connection with this, are there not alternate routes available if these documents are not available?

Ms Clark: No. They are just going to deny them status if they do not attach these documents.

Mr. Manly: So there is no other way apart from these documents.

Ms Clark: No. They are going to deny the applicants reinstatement and further advise them to protest and appeal it. That is where the affidavits come in handy. You see, some people cannot get this because in the 1800s they were not documented.

Mr. Manly: So affidavits can be used.

Ms Clark: The affidavits cannot be used the first time around. They have to wait until they are rejected before they get accepted, which is kind of. . . I do not know.

Mr. Manly: This letter does not explain those other possibilities.

Ms Clark: No, it does not.

Mr. Manly: Right. That is what I was trying to suggest.

Ms Clark: The other one is a correction that was made. This lady applied for band membership because according to the first letter she received she was entitled under paragraph 61(c), which gives her status and automatic band membership. She was wondering when she first got her first confirmation letter why she was not getting band membership, and the band were saying this and that and that. Then a month later she got a letter stating that they had made an error. She was entitled to paragraph 61(d), which does not give her entitlement to band membership unless she meets the codes of the band. So she was having a problem not only with band membership, but she could not obtain her Indian status card. She could not obtain medical services because you need an Indian status card before they give you your a medical card. So that causes those kinds of nightmares.

The other one does not advise the person to apply for a band membership. It does not even tell what band they may be affiliated with. It just says that they you are entitled to section 62. They should explain what 62 is. Number one, they cannot pass on status unless the other spouse of this person's children is also status or entitled to it. They should also explain what band they should be applying for band membership with. Maybe this person comes from parents of two different bands. In this case it was only one, but they do not advise this person to apply for band membership anywhere.

Mr. Manly: Are there not pamphlets they send out with this material that give additional explanations?

[Traduction]

M. Manly: À ce propos, n'existe-t-il pas d'autres solutions, si cette personne ne peut se procurer ces documents?

Mme Clark: Non. On lui refusera tout simplement le statut, s'il ne joint pas ces documents.

M. Manly: Il n'y a donc pas d'autres moyens.

Mme Clark: Non. On refusera de réinscrire le candidat et de plus, on lui conseillera d'en appeler. Voilà où les affidavits sont utiles. Je m'explique: certaines personnes ne peuvent obtenir cela car, dans les années 1800, ils n'étaient pas conservés.

M. Manly: On peut donc utiliser les affidavits.

Mme Clark: On ne peut utiliser d'abord les affidavits. Il faut attendre que la demande soit rejetée, avant que les affidavits soient acceptés, ce qui est un peu. . . Je ne sais pas.

M. Manly: Dans cette lettre, on n'explique pas ces autres possibilités.

Mme Clark: Non, en effet.

M. Manly: Très bien. C'est tout ce que j'essayais de faire ressortir.

Mme Clark: L'autre lettre est une correction qui a été apportée. Cette dame a demandé l'appartenance à une bande parce que, selon la première lettre reçue, elle y avait droit en vertu de l'alinéa 61c), qui lui accorde le statut d'Indienne inscrite et l'appartenance automatique à une bande. Parce qu'elle a reçu sa première lettre de confirmation, elle s'est demandé pourquoi elle n'obtenait pas l'appartenance à une bande; la bande lui disait ceci et cela. Un mois plus tard, elle recevait une lettre précisant qu'il y avait eu erreur. Elle avait un droit en vertu de l'alinéa 61d) qui ne lui donne pas le droit d'appartenance à une bande, sauf si elle répond aux codes de la bande. Aussi, non seulement elle avait des difficultés en ce qui a trait à l'appartenance à une bande, mais elle ne pouvait pas obtenir sa carte d'inscription. Elle ne pouvait obtenir de services médicaux, car il faut avoir la carte d'Indien inscrit avant de recevoir la carte d'assurance-maladie. Voilà le genre de cauchemar que cela provoque.

Dans l'autre lettre, on ne conseille pas à la personne de demander l'appartenance à une bande. On ne lui dit même pas à quelle bande elle pourrait appartenir. On lui dit tout simplement qu'elle a un droit en vertu de l'article 62, sans lui expliquer ce qu'est l'article 62. Tout d'abord, on ne peut transmettre le statut à moins que l'autre conjoint ait le statut ou y ait droit. Il faudrait aussi leur expliquer à quelle bande ils devraient demander leur appartenance. Il est possible que certaines personnes descendent de parents de deux bandes différentes. Dans le cas présent, c'était de la même bande, mais on ne conseille pas à cette personne de présenter une demande d'appartenance à telle ou telle bande.

M. Manly: Ne joint-on pas des dépliants à ces documents, afin de fournir des explications supplémentaires?

[Text]

Ms Clark: I have not seen any. The only thing I know is that they do attach an Indian status card form. But to my knowledge that is all. Other than that I do not know if they explain it, because they are coming to me asking me, so. . .

Mr. Manly: It is interesting that whenever they pass a law there is always a great long communications strategy attached by which they are going to communicate with the press or so on, but they seem to have forgotten about communicating with the people most concerned.

Thank you very much. I think that is helpful.

Mr. Wenman: I also want to compliment you on your brief. I am pretty proud that I happen to come from British Columbia and that you have brought such an excellent brief. I am proud of you. Thank you very much. This has been so much on the mark.

• 2000

I agree with those staff recommendations. I cannot believe they are not in place, but I know they are not. Then again I know you appreciate that difficulty in them not being there, because I am really glad to see you did all of those. . . You went all over British Columbia, everywhere that you could think of, including into the prisons. You held all those wonderful hearings, but then when you went into prisons not everybody came. When you went to every other meeting, not everybody came.

When you try to find Mr. Penner's information, you are only going to be scratching the surface, because of the many people who are still out there who still do not know. I know I find them in my own community. I go and meet them. We need pathfinders to get through this maze. I do not think that even for the department to send a pamphlet or with a letter is enough, because the pamphlet is too complicated to read. Many people cannot read. Even if they could, I have tried to read them myself and I have not understood them. I would not understand letters like this myself, and I would get just frustrated and bogged down, let alone the many people we meet.

It almost requires a one-to-one oral communication. It requires somebody like you in almost every case. There are very, very few cases that would not require someone like yourself in the middle there. It is going to be very, very important that we do maintain some sort of system where people can get a one-to-one contact at a regional basis, whether it is through you, or whatever the system is.

We need to have a system clearly in place where people know to come to you. I know many that do not know to come to you, or even members of your own organization whom I have spoken to who asked me the most simple questions. I cannot understand why they have not heard.

[Translation]

Mme Clark: Je n'en ai pas vu. Tout ce que je sais, c'est qu'on y joint une formule de demande de carte d'Indien inscrit mais, à ma connaissance, c'est tout. Je ne sais pas si on leur explique, mais ils viennent me voir et me demander des renseignements. . .

M. Manly: C'est étrange que, chaque fois qu'une loi est adoptée, on prépare toujours une magnifique stratégie de communication avec la presse etc, mais on semble avoir oublié la communication avec les personnes les plus immédiatement touchées.

Je vous remercie. Voilà qui nous renseigne.

M. Wenman: J'en profite pour vous féliciter de votre exposé. C'est avec fierté que, originaire de la Colombie-Britannique, vous nous avez fait un exposé d'une telle qualité. Je suis fier de vous. Merci beaucoup. C'est un document très précieux.

Je suis d'accord avec ces recommandations du personnel. Je n'arrive pas à croire qu'elles ne sont pas en place, même si je le sais. Vous savez à quel point leur absence cause des problèmes; je suis très heureux de constater que vous avez pris toutes ces mesures. . . Vous avez parcouru la Colombie-Britannique et que vous êtes allés partout, même dans les prisons, vous avez organisé d'extraordinaires audiences, mais quand vous êtes allés dans les prisons, tous ne sont pas venus. Quand vous êtes allés aux autres réunions, ils ne sont pas tous venus.

Si vous essayez de trouver l'information de M. Penner, vous ne ferez qu'égratigner la surface, car nombre de personnes là-bas ne savent pas encore. J'en trouve même dans ma propre collectivité. Je vais les rencontrer. Nous avons besoin de pisteurs pour nous retrouver dans ce fouillis. Je ne crois pas qu'il suffise au ministère d'envoyer un dépliant ou une lettre, car un dépliant, c'est trop difficile à lire. Nombre de personnes ne savent pas lire. Et même si elles savaient, j'ai essayé moi-même de lire ces documents et je n'ai rien compris, moi-même je ne comprendrais pas si je recevais des lettres de ce genre; cela ne ferait que m'irriter davantage, comme les nombreuses personnes que nous rencontrons.

Il faudrait presque une communication verbale de personne à personne. Dans presque tous les cas, il faut quelqu'un comme vous. Ils sont extrêmement rares, les cas n'exigeant pas la présence d'une personne comme vous. Il sera extrêmement important que nous maintenions un système où les gens pourront avoir un contact régional de personne à personne, que ce soit par vous ou non, quel que ce soit le système.

Il faut, en place, un système où les gens savent qu'ils doivent aller vous voir. J'en connais beaucoup qui ne savent pas encore, même des membres de votre propre organisation, avec lesquels je me suis entretenu et qui m'ont posé les questions les plus élémentaires. Je ne comprends pas les raisons de ce problème de communication.

[Texte]

Where do you think we are in all of this? I asked the last person if all people or most people will know in three or four years and will have applied. Have most people applied now?

Ms Clark: No.

Mr. George: I think your statement just before this is that some people have no idea, even some of UNN's members. I cannot see everyone knowing about Bill C-31. A lot of people just are not interested in how they are being treated. I mean people down on skid row in Vancouver, they are surviving. They do not really understand that Bill C-31 is affecting their lives or not affecting it one way or another, whatever the case may be.

Mr. Wenman: They are surviving and they maybe just need simple medical care and they have not got a medical card. They do not even know what to do, how to get a medical card, so they do not even go to see the doctor, because they have no money to pay the doctor.

Mr. George: Well, that brings us right down to the basics, you know. We have been saying for years we have got to run our own lives. Self-government is the key to this whole thing. The correct utilization of our resources is the key to this whole thing. The administering of our resources and the removal of the colonialism that caused this whole thing is the key to the whole thing. If that were done, we would not be sitting here complaining about the lack of education, the lack of medical. . .

It would be our problem and we would be the ones to have to address it. As it is now, that is not the case. And we find ourselves sitting before you saying that so and so cannot apply for status, so and so is not an Indian because he does not have a number. It is very humiliating. It is very degrading to sit before someone and say I am an Indian but I am not, or whatever the case may be. Until self-government allows us to be the people who determine our own outcome, then we are humiliated into this kind of a process.

Mr. Wenman: You said in one of your statements that people were denied their educational funding either by the department or the band. If the band controls 95%, yet 30% of the people are not on the reserve, what is going to happen as that transfers more and more, for example, in British Columbia as it is? As it transfers more and more, what is going to happen? Who is going to speak for and to and with the 30% who are urban status Indians who do not want to go back to the reserve? They do not care about and are not interested in their band, but they would like to access their right as a status Indian. Who will speak for them, and how will we access them administratively?

[Traduction]

Où en sommes-nous, dans tout cela? J'ai demandé à la dernière personne si tous les gens ou la plupart seront au courant, dans trois ou quatre ans et si elles auront fait une demande. Est-ce que la plupart des gens ont rempli une demande?

Mme Clark: Non.

M. George: Vous avez dit, je crois, que certaines personnes n'en ont pas la moindre idée, même certains membres de l'UNN. Je ne crois pas que tous puissent savoir au sujet du projet de loi C-31. Beaucoup de gens ne sont tout simplement pas intéressés à la façon dont ils sont traités; par exemple ceux du bidonville de Vancouver: ils survivent. Ils ne savent pas vraiment en quoi le projet de loi C-31 touche leur vie ou ne la touche pas, d'une façon ou d'une autre, mais quelle importance?

M. Wenman: Ces gens survivent, ils ont peut-être tout simplement de soins médicaux et n'ont pas de carte d'assurance-maladie. Ils ne savent même pas quoi faire, de quelle façon obtenir une carte d'assurance-maladie, de sorte qu'ils n'iront même pas voir le médecin, faute d'argent pour acquitter les honoraires.

M. George: Cela nous amène à l'essentiel de la question. Depuis des années que nous le disons; nous devons vivre notre propre vie. Autonomie politique, voilà la clef de tout cela. L'utilisation adéquate de nos ressources est la clef de toute cette affaire. Administrer nos ressources et éliminer le colonialisme qui est la cause de tout cela, voilà la clef. Si cela voyait le jour, nous ne serions pas ici à nous plaindre d'un manque d'éducation, d'un manque de soins médicaux. . .

Ce serait notre problème et il nous incomberait de le régler. Pour le moment tel n'est pas le cas; voilà pourquoi nous sommes ici à dire qu'un tel ou un tel ne peut demander à être inscrit ou que tel autre n'est pas Indien parce qu'il n'a pas de numéro. C'est très humiliant. C'est dégradant que de s'asseoir devant quelqu'un et dire je suis un Indien, mais je n'en suis pas un, etc. Jusqu'à ce que l'autodétermination nous permette de déterminer nous-mêmes nos propres destins, nous devons nous résoudre à ce genre de processus humiliant.

M. Wenman: Vous avez dit dans l'une de vos déclarations que certains se voyaient refuser une aide financière à l'éducation soit par le ministère, soit par la bande. Si la bande contrôle 95 p. 100, il reste que 30 p. 100 des personnes ne vivent pas sur les réserves; que se produira-t-il, à mesure que s'accéléreront les transferts, par exemple en Colombie-Britannique? Que se produira-t-il avec cette accélération des transferts? Qui sera le porte-parole interlocuteur de ces 30 p. 100 d'Indiens inscrits et citoyens qui ne veulent pas retourner dans les réserves. Ces gens ne s'intéressent absolument pas à leur bande, mais ils voudraient obtenir leurs droits d'Indien inscrit. Qui parlera pour eux et de quelle façon les traiterons-nous, administrativement?

[Text]

[Translation]

• 2005

Mr. George: Our annual assembly is from June 30 to July 3. Indications are that the problems you just outlined are becoming more frequent as people learn that the band code excludes them because they are off-reserve or whatever. They are advocating that there be an off-reserve delivery service. They are gravitating towards the United Native Nations because we have an open membership policy. At least, there are no exclusions to any memberships. You can be any type of aboriginal person under paragraphs 6.(1)(a), (b), (c), (d), (e) or (f), or subsection 6.(2) or section 7. You can be whatever you want to be, as long as God made you an aboriginal person and you belong to the UNN.

Mr. Wenman: What option is there? What percentage of the urban status native people are you in contact with, or are members now? Who would have more or less?

Mr. George: I really cannot answer that question in terms of statistics, but given the fact that we have been in existence since 1969 as the only provincial organization that represents urban Indian people, for instance—at least off-reserve Indian people—I would say our mere existence indicates we are the organization that can be depended on. I do not know if that answers your question.

Mr. Wenman: We will talk again soon.

The Chairman: You wanted to conclude with a statement?

Ms Clark: Because there is a First United Church in the skid row area, they are very concerned because they talk with these native people on skid row. These people want to get out but do not know how. Therefore, they connected with our organization, and we are starting a system where we have a connecting group there. Then we can better facilitate these people. A lot of them have their status and do not know it, and that can be worked out.

The Chairman: Thank you very much. We really appreciate your evidence, and as the members indicated it will be a very important part of our report. Have a safe trip home.

Ms Clark: Thank you.

The Chairman: This portion of the meeting is now adjourned, and we will go into a short in camera meeting.

M. George: Notre assemblée annuelle se tient du 30 juin au 3 juillet. D'après nos renseignements, les problèmes que vous venez de mentionner deviennent de plus en plus fréquents à mesure que les gens apprennent que le code de bande les exclut parce qu'ils ne vivent pas sur la réserve ou pour quelque autre raison. Ils préconisent la mise en place d'un service à l'extérieur des réserves. Ils gravitent autour de la United Native Nations parce que notre ligne de conduite en matière d'appartenance est une ligne d'ouverture. Du moins, il n'y a pas exclusion sur quelque rapport que ce soit. Que vous soyez un autochtone de telle ou telle catégorie correspondant à tel ou tel des alinéas a), b), c), d), e) ou f) du paragraphe 6.(1) ou au paragraphe 6.(2) ou encore à l'article 7. Qui que vous souhaitiez être, aussi longtemps que le Créateur vous a fait autochtone, vous appartenez à l'UNN.

M. Wenman: Quelle est l'option? Avec quel pourcentage d'autochtones inscrits et citoyens êtes-vous en contact, combien sont membres actuellement? Combien l'auraient été, approximativement?

M. George: Je ne peux pas répondre à cette question par des chiffres précis, mais puisque nous existons depuis 1969 et que nous sommes le seul organisme provincial représentant les Indiens citoyens, par exemple, du moins les Indiens vivant à l'extérieur des réserves, je dirais que le simple fait que nous existions signifie que nous sommes l'organisme auquel on peut se fier. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

M. Wenman: Nous en reparlerons bientôt.

Le président: Si je ne me trompe, vous vouliez terminer par une déclaration?

Mme Clark: Il existe un temple de l'Église unie dans le quartier défavorisé; ces gens sont très inquiets, car ils s'entretiennent avec les autochtones qui vivent dans la rue. Ce sont des gens qui veulent en sortir, mais qui ne savent pas comment. En conséquence, ils ont pris contact avec nous et nous mettons en place un système grâce auquel nous aurons un groupe de relais dans le milieu. Nous pourrions ainsi plus facilement les aider. Beaucoup d'entre eux sont inscrits et ne le savent pas; nous pouvons régler ces questions.

Le président: Merci beaucoup. Nous apprécions vraiment votre témoignage et, comme les membres du Comité l'ont mentionné, ce sera une partie très importante de notre rapport. Je vous souhaite un bon voyage de retour.

Mme Clark: Merci beaucoup.

Le président: Cette partie de la réunion est terminée. Nous allons brièvement nous réunir à huis clos.

APPENDIX "AUTO-20"

HONOURABLE CHAIRMAN, MEMBERS OF THE STANDING COMMITTEE ON
ABORIGINAL AFFAIRS:

MY PRESENTATION TODAY WILL FOCUS ON THE AREA OF EDUCATION CAPITAL FOR SCHOOL CONSTRUCTION. I REALIZE THAT SOME OF THE TESTIMONY I WILL PRESENT TODAY IS CONTROVERSIAL; HOWEVER, IT IS TRUE. I ALSO REALIZE THAT SOME INDIAN AFFAIRS REPRESENTATIVES WILL NOT APPRECIATE THE SCOPE AND NATURE OF MY TESTIMONY; HOWEVER, FOR THE SAKE OF THE MICMAC YOUTH I REPRESENT AND OTHER INDIAN STUDENTS IN BAND-OPERATED SCHOOLS, THE TRUTH MUST BE TOLD. I SIMPLY ASK FOR YOUR EMPATHY, FAIRNESS, AND UNDERSTANDING IN ASSISTING US TO FACILITATE A SOLUTION TO SOME VERY REAL EDUCATION CONCERNS AND DILEMMAS WE FACE WHILE ATTEMPTING TO EDUCATE INDIAN YOUTH. THE REALITY OF OUR SITUATION DOES NOT REST IN BRIEFING NOTES FROM SENIOR INDIAN AFFAIRS MANAGEMENT. ON THE CONTRARY, THEIR PERCEPTION OF WHAT BAND OPERATED SCHOOLS OUGHT TO BE IS FAR FROM THE TRUTH.

IF YOU CAN BE MOVED BY THE CONCERNS, DILEMMAS, AND RECOMMENDATIONS WE EXPRESS HERE TODAY WITH YOU, WE ARE CONFIDENT OUR COMMUNITY-CONTROLLED SCHOOLS AND INDIAN STUDENTS WILL, AT ONE POINT IN THE FUTURE, ACHIEVE A FAIR MEASURE OF SUCCESS IN DEVELOPING THE SELF-RELIANCE AND SKILLS NECESSARY FOR THEM TO MEET ANY FUTURE SOCIO-ECONOMIC CHALLENGES. EQUALLY, WE BELIEVE THAT AN INDIAN CONTRIBUTION TO THE DEVELOPMENT OF INDIAN EDUCATION WILL BENEFIT ALL INDIAN STUDENTS, THEREBY HELPING TO BUILD A HEALTHY PERCEPTION OF NATIONALITY, CULTURE, AND LANGUAGE. MOST IMPORTANTLY, WE HOPE OUR VIEW OF THE CURRENT DILEMMAS FACING INDIAN EDUCATION, AND THE ENORMOUS POTENTIAL OF OUR STUDENTS, WILL INSPIRE YOU AND YOUR COLLEAGUES TO STRIVE TO ADDRESS OUR CONCERNS FAIRLY AND OBJECTIVELY.

THE DILEMMA OF EDUCATION CAPITAL FOR SCHOOL CONSTRUCTION ON RESERVES IS A COMPLEX MATTER. CURRENTLY, EDUCATION CAPITAL FUNDING FOR SCHOOL CONSTRUCTION IS NOT GIVEN ANY PRIORITY OR UNIQUENESS -- ESSENTIALLY, IT IS CONSIDERED BY THE DEPARTMENT AS PART OF A BAND'S CAPITAL PLAN. BANDS ARE REQUIRED TO PRIORIZE THEIR EDUCATION CAPITAL NEEDS WITH ALL OTHER CAPITAL REQUIREMENTS ON A FIVE-YEAR PLAN. SO, EDUCATION CAPITAL FOR SCHOOL CONSTRUCTION IS FORCED TO COMPETE FOR A POSITION ON A COMMUNITY'S FIVE-YEAR PLAN WITH OTHER CAPITAL AREAS SUCH AS, HOUSING, SEWER AND WATER, AND ROADS. BANDS ARE TOLD TO PLACE SCHOOL CONSTRUCTION ON THE FIVE-YEAR CAPITAL PLAN, BUT THAT THERE ARE NO GUARANTEES OF SCHOOL CONSTRUCTION ACTUALLY TAKING PLACE BECAUSE OF LIMITS ON A REGION'S CAPITAL BUDGET. CONSEQUENTLY, BAND COUNCILS ARE MAKING THE RIGHT DECISION TO FOCUS ON OTHER CAPITAL NEEDS OF THE COMMUNITY, BECAUSE SCHOOL CONSTRUCTION IS IN A NEBULOUS STATE. IN OTHER WORDS, YOU CAN PUT THE SCHOOL CONSTRUCTION PROJECT ON THE CAPITAL PLAN, BUT IF THERE ARE NOT SUFFICIENT DOLLARS IN THE REGION, THE SCHOOL WILL NOT BE BUILT. WITH THIS IN MIND, BANDS ARE PLACED IN A PRECARIOUS SITUATION -- WHY BOTHER PUTTING THE SCHOOL CONSTRUCTION ON A FIVE-YEAR PLAN WHEN THERE IS NO GUARANTEE THAT THE MONIES WILL BE THERE. BANDS MUST CHOOSE BETWEEN SCHOOL CONSTRUCTION OR WATER AND SEWER OR HOUSING FOR THE RESERVE. THE INCLUSION OF EDUCATION CAPITAL FOR SCHOOL CONSTRUCTION ON A COMMUNITY'S FIVE-YEAR CAPITAL PLAN NEGATES THE IMPORTANCE OF BUILDING A SCHOOL FACILITY TO EDUCATE CHILDREN AND FORCES THE COMMUNITY TO MAKE AN UNFAIR CHOICE AS TO WHAT SHOULD BE BUILT. I SUBMIT TO YOU THAT, SCHOOLS AND SCHOOLING IS A BASIC RIGHT THAT ALL INDIAN CHILDREN SHOULD HAVE, JUST AS BASIC AS THE RIGHT TO PROPER AND ADEQUATE HOUSING. THE FACT THAT THE DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS INCLUDES EDUCATION CAPITAL FOR SCHOOL

CONSTRUCTION ON A LOCAL BAND'S CAPITAL PLAN SUGGESTS THAT INDIAN AFFAIRS DOES NOT CONSIDER EDUCATION A PRIORITY PROGRAM AND THAT THE SCOPE OF INDIAN-CONTROLLED PROGRAMS WILL BE DEPENDENT UPON THE AVAILABILITY OF CAPITAL FUNDING TO BUILD SCHOOLS, AND NOT ON THE EDUCATION NEEDS EXPRESSED BY THE LOCAL INDIAN COMMUNITY. THE CURRENT POLICY OF THE DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS TO INCLUDE EDUCATION CAPITAL FOR SCHOOL CONSTRUCTION ON A FIVE-YEAR CAPITAL PLAN IS A MOCKERY OF THE PRIORITY VESTED WITH THE DEPARTMENT TO PROVIDE SUFFICIENT FUNDING TO BANDS TO OPERATE EDUCATION PROGRAMS. FOR US TO DELIVER A QUALITY EDUCATION PROGRAM, WE REQUIRE ADEQUATE SCHOOL FACILITIES. YET, THE DEPARTMENT CONTINUES TO DENY US FUNDING TO CONSTRUCT SCHOOLS WHICH MEET LOCAL NEEDS.

THE LIMITED EDUCATION CAPITAL THE DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS PROVIDES TO REGIONS IS DIVIDED INTO THREE CATEGORIES: (A) EDUCATION EQUIPMENT, (B) RENOVATIONS TO EXISTING FACILITIES, AND (C) DESIGN AND CONSTRUCTION FOR NEW FACILITIES. THESE CAPITAL FUNDS ARE EXPENDED IN CONSULTATION WITH THE DEPARTMENT'S REGIONAL EDUCATION AND TECHNICAL SERVICE STAFF. AT NO POINT DO THE BAND COUNCILS HAVE ANY INPUT INTO HOW THIS EDUCATION CAPITAL SHOULD BE EXPENDED. PERHAPS, THE MOST SERIOUS AND CONTROVERSIAL ISSUES RAISED BY THE LACK OF BAND INPUT AND REPRESENTATION BY THE DEPARTMENT OFFICIALS IN DETERMINING HOW EDUCATION CAPITAL SHOULD BE EXPENDED IS DEPARTMENTAL SUBJECTIVITY. DISTRICT AND REGIONAL DEPARTMENT STAFF HAVE COMMENTED TO ME THAT "YOU ARE NOT GOING TO GET THIS CAPITAL PROJECT APPROVED BECAUSE (THIS INDIVIDUAL) DOES NOT LIKE YOU." IN FACT, ONE DEPARTMENT REPRESENTATIVE TOLD ME THAT "THE CAPITAL MANAGEMENT COMMITTEE IN THE REGION IS NOT INTERESTED IN HELPING BANDS TO CONSTRUCT OR RENOVATE SCHOOLS UNLESS IT IS AN EMERGENCY SITUATION."

I SUBMIT TO YOU THAT THE DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS MAKES THE DECISIONS AS TO WHAT THE EDUCATION CAPITAL PRIORITIES WILL BE IN ANY GIVEN FISCAL YEAR AND THAT PERSONALITY COMPLIANCE TO DEPARTMENTAL POLICY AND PRACTICE IS A MAJOR INFLUENCING FACTOR TOWARD MAKING DECISIONS. SIMPLY PUT, IF THE DEPARTMENT STAFF LIKE YOU, AND IF YOUR LOCAL EDUCATION CAPITAL NEED IS IN KEEPING WITH THEIR (DEPARTMENTAL) VISION, THEN YOU ARE ASSURED THE CAPITAL MONIES. IF NOT, YOU'RE OUT OF LUCK, AND YOUR CAPITAL PROJECT IS DEFERRED.

SEVERAL YEARS AGO, THE DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS INITIATED A PROCESS TO REVISE THE SCHOOL SPACE ACCOMMODATION STANDARDS CURRENTLY USED TO DETERMINE SCHOOL SIZE FOR SCHOOL CONSTRUCTION. THIS PROCESS WAS INITIATED BY THE HEADQUARTERS EDUCATION DIRECTORATE OF THE INDIAN AND INUIT AFFAIRS PROGRAM IN CONSULTATION WITH THE REGIONAL EDUCATION STAFF, CAPITAL MANAGEMENT, TECHNICAL SERVICES, AND CONTRACTS AND FINANCES. THE RESULTS OF THIS DEPARTMENT EFFORT ARE CONTAINED IN A MARCH 11, 1988, DRAFT PAPER ENTITLED, "SCHOOL SPACE ACCOMMODATION STANDARDS (PROPOSED)." IT IS INTERESTING TO NOTE THAT THESE NEW SPACE ACCOMMODATION STANDARDS WERE DEVELOPED TO BE USED IN THE CONSTRUCTION OF FEDERAL ELEMENTARY AND SECONDARY SCHOOLS FOR INDIAN STUDENTS. AS I RECALL, THERE ARE FEWER AND FEWER FEDERAL SCHOOLS ON RESERVES THESE DAYS, BUT YET, THE DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS HAS DEVELOPED THESE REVISED SCHOOL SPACE ACCOMMODATION STANDARDS TO SERVE THEIR OWN NEEDS AND NOT THE SCHOOL FACILITY REQUIREMENTS OF BAND-OPERERATED SCHOOLS.

ESSENTIALLY, THE NEW SCHOOL SPACE ACCOMMODATIONS STANDARDS PROPOSE TO DOUBLE THE SPACE USED FOR INSTRUCTION CURRENTLY UNDER THE EXISTING STANDARDS. THESE PROPOSED STANDARDS ARE A MORE REALISTIC GUIDE FOR THE DESIGN AND CONSTRUCTION OF SCHOOLS.

HOWEVER, THIS DEPARTMENTAL EXERCISE APPEARS TO HAVE BEEN INITIATED FOR NOTHING. THE RESULTS CAN ONLY BE MEASURED BY GOVERNMENT DOCUMENTS PRODUCED FOR DISCUSSION PURPOSES ONLY. WE WERE ADVISED THAT THE NEW SCHOOL SPACE ACCOMMODATION STANDARDS WERE TO BE GIVEN FINAL APPROVAL BY BOTH CABINET AND TREASURY BOARD IN 1986 AND THEN IN 1987. THE ACTUAL PROCESSING OF THE PROPOSED STANDARDS WAS PUT ON HOLD BY THE EDUCATION BRANCH, PENDING THE DEVELOPMENT OF A GENERAL POLICY ON SCHOOL CONSTRUCTION. EDUCATION WAS NOW QUESTIONING WHERE, WHEN, AND WHY SHOULD SCHOOLS BE BUILT ON RESERVES TODAY? TO MY KNOWLEDGE, THIS GENERAL POLICY ON SCHOOL CONSTRUCTION FROM THE EDUCATION BRANCH IS NOT FINALIZED, NOR HAS IT BEEN VIEWED BY THE INDIAN COMMUNITIES. THE POINT OF THIS DISCUSSION IS THAT THE DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS HAS DEVELOPED THE PERCEPTION THAT THEY ARE GENUINELY INTERESTED IN DEVELOPING NEW SCHOOL SPACE ACCOMMODATION STANDARDS BUT, THAT IN REALITY, THE EXERCISE WAS JUST ANOTHER MIDGUIDED PROJECT FOR SENIOR MANAGEMENT. THE EDUCATION BRANCH IS THE MAIN ARCHITECT IN HELPING TO STALL THE SUBMISSION OF THE NEW STANDARDS FOR APPROVAL BY INSISTING ON THE DEVELOPMENT OF A POLICY TO GUIDE THE STANDARDS. I HAVE MADE NUMEROUS INQUIRIES AT BOTH THE HEADQUARTERS AND REGIONAL LEVELS ON THE STATUS OF THE NEW SCHOOL SPACE ACCOMMODATION STANDARDS. THE CAPITAL MANAGEMENT DIRECTORATE POINT THE FINGERS FOR DELAY AT THE EDUCATION DIRECTORATE, AND THEY IN TURN POINT THE FINGERS FOR DELAY AT THE CAPITAL MANAGEMENT DIRECTORATE, EACH BLAMING THE OTHER FOR THE FIASCO ASSOCIATED WITH THIS PROCESS. PERHAPS, THE MOST CRITICAL INFORMATION RELATED TO THIS EXERCISE IS THE CONFIRMATION BY TWO SENIOR HEADQUARTERS STAFF THAT "THE SCHOOL SPACE ACCOMMODATION STANDARDS WILL NEVER BE APPROVED BECAUSE THE EDUCATION BRANCH DOES NOT SEE THE NEED TO HAVE NEW SCHOOL STANDARDS NOW." THIS INFORMATION WAS CONFIRMED BY ONE SENIOR REGIONAL OFFICIAL IN THE ATLANTIC REGION.

THIS IS A VERY SERIOUS SITUATION, AS IT POINTS TO A GROSS MISUSE OF FEDERAL FUNDING AND WASTE OF INDIAN PROGRAM MONIES. WHEN SENIOR DEPARTMENT OFFICIALS ADMIT TO YOU THAT THEY BELIEVE THE "PROJECT WAS NOT SERIOUS" AND "WAS A WASTE OF TIME," YOU HAVE TO WONDER HOW SERIOUS THE DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS REALLY IS IN DEVELOPING PROGRAM POLICIES TO SUPPORT INDIAN-CONTROLLED SCHOOL INITIATIVES. IT IS INTERESTING TO NOTE THAT MANY DEPARTMENT OFFICIALS REMIND US AT THE BAND LEVEL THAT THEY ARE RESPONSIBLE AND ACCOUNTABLE FOR THE EXPENDITURE OF TAXPAYERS' MONIES ON RESERVE EDUCATION PROGRAMS. WHO WILL THEY ACCOUNT TO FOR THIS WASTE OF TAXPAYERS' DOLLARS? WHERE DOES THIS PROJECT LEAVE US AT THE RESERVE LEVEL WITH UNFINISHED AND UNCONSTRUCTED SCHOOL FACILITIES? WOULD THOSE INDIVIDUALS WHO WERE RESPONSIBLE FOR DEVELOPING THE NEW SCHOOL SPACE ACCOMMODATION STANDARDS HAVE WAITED SO LONG TO CONDUCT THE PROCESS IF THEIR CHILDRENS' EDUCATION WAS AT STAKE? ANOTHER AREA OF CONCERN WE HAVE WITH THE ISSUE OF CAPITAL EDUCATION FUNDING FOR SCHOOL CONSTRUCTION RESTS IN THE FACTORS RELATED TO PROJECTING ENROLLMENT FOR A SCHOOL. IN 1986, INDIAN AND NORTHERN AFFAIRS PUBLISHED A REPORT ENTITLED, ASSESSMENT OF STUDENT ENROLLMENT PROJECTIONS. THE REPORT LISTED ELEVEN FACTORS TO CONSIDER IN PROJECTING ENROLLEMENTS FOR A SCHOOL WHICH ARE IMPORTANT BECAUSE A PROJECTED STUDENT POPULATION WILL DETERMINE A BAND'S ELIGIBILITY FOR SCHOOL SIZE USING THE CURRENT SCHOOL SPACE ACCOMMODATION STANDARDS. RECENTLY, OUR COMMUNITY OF WAGMATCOOK MADE A DETAILED REPRESENTATION TO THE ATLANTIC REGIONAL INDIAN AFFAIRS OFFICE, USING THE DEPARTMENT 1986 REPORT, ASSESSMENT OF STUDENT ENROLLMENT, TO MAKE A CASE FOR RENOVATION FUNDING FOR OUR UNFINISHED BASEMENT. I RECEIVED THE FOLLOWING RESPONSE FROM THE REGIONAL DIRECTOR OF EDUCATION:

"I MUST REITERATE THAT WAGMATCOOK SCHOOL WAS CONSTRUCTED BASED ON A PUPIL PROJECTION OF 90 STUDENTS, WHICH FALLS COMFORTABLY WITHIN THE 87 TO 112 STUDENT LEVEL ON THE SCHOOL ACCOMMODATION GRID. THEREFORE, ALTHOUGH I APPRECIATE YOUR COMPREHENSIVE PUPIL FORECAST FOR THE FUTURE, YOUR ACTUAL STUDENT POPULATION WOULD HAVE TO SIGNIFICANTLY EXCEED THE PRESENT MAXIMUM DESIGN FIGURE OF 112 STUDENTS BEFORE A RECOMMENDATION FOR CAPITAL EXPANSION COULD BE LEGITIMATED."

THE DEPARTMENT'S 1986 STUDY OUTLINED ELEVEN FACTORS TO CONSIDER FOR PROJECTING ENROLLMENTS FOR A SCHOOL. IN MY SUBMISSION, I APPLIED EIGHT OF THOSE FACTORS. THE DIRECTOR OF EDUCATION DENIED OUR REQUEST USING ONE FACTOR -- OUR CURRENT STUDENT POPULATION. THIS IS VERY IMPORTANT BECAUSE IT REFLECTS A COVER-UP BY DEPARTMENT OFFICIALS OF LOCAL INDIAN COMMUNITY NEEDS. IT ALSO SUGGESTS THAT THE DEPARTMENT DOES NOT CONSIDER ITS OWN FACTORS AS VALID FOR BANDS TO USE IN MAKING A CASE FOR EDUCATION CAPITAL. THESE SAME INDIAN AFFAIRS EDUCATION STAFF KNOW WE ARE WORKING OUT OF A FACILITY THAT IS UNFINISHED, WITH EIGHT-FOOT PLYWOOD WALLS THAT HOUSE CLASSROOMS, BUT YET, THEY SAY WE WOULD HAVE TO HAVE ALL THE STUDENTS WE ARE PROJECTING IN THE SCHOOL BEFORE THEY ARE PREPARED TO RECOMMEND A "LEGITIMATE CAPITAL EXPANSION." THIS IS NOT A REASONABLE RESPONSE. I OFTEN WONDER IF THE DEPARTMENT HAS THE MOTTO -- "DON'T WORRY ABOUT THE WATER UNTIL THE WELL GOES DRY." AT THE RESERVE LEVEL, WE CANNOT AFFORD TO LET THE WELL GO DRY BECAUSE WE DEAL WITH STUDENTS, TEACHERS, AND PARENTS ON A DAILY BASIS. CONSEQUENTLY, WHEN OUR EFFORTS TO HAVE OUR LOCAL CAPITAL EDUCATION NEEDS OBJECTIVELY REPRESENTED ARE MET WITH THE RESPONSE I JUST QUOTED, IT BECOMES VERY HARD TO VIEW THE INDIAN AFFAIRS STAFF WE DEAL WITH, SERIOUSLY. DEPARTMENT SUBJECTIVITY TEARS AWAY AT THE FABRIC OF SCHOOL DEVELOPMENT ON RESERVES EVERY DAY.

SCHOOL FACILITIES ARE AN IMPORTANT PART OF ALL INDIAN COMMUNITIES. WITHOUT ADEQUATE FACILITIES, BAND-OPERATED PROGRAMS TEND TO BE VIEWED BY THE LOCAL PARENTS AS SECOND BEST TO THE SURROUNDING PROVINCIAL SCHOOLS. CONSEQUENTLY, WITHOUT ADEQUATE FACILITIES TO SUPPORT BAND-OPERATED PROGRAMS, WE LOOSE STUDENTS TO PROVINCIAL SCHOOLS. PARENTS WORK THE BEST FOR THEIR CHILDREN'S EDUCATION TODAY INCLUDING A COMPLETE SCHOOL FACILITY AND QUALITY PROGRAM. THE DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS AGREES WITH THIS ASSUMPTION, AND IN 1986 CONCLUDED THAT:

"OCCUPANCY RATE IN THE MORE ESTABLISHED BAND-OPERATED SCHOOLS MAY INCLUDE THE PERIOD OF TIME ASSOCIATED WITH ESTABLISHING EDUCATIONAL PROGRAMS ONCE THE SCHOOL FACILITY IS IN PLACE, AND THE DEGREE OF CONFIDENCE IN THE PROGRAM BY PARENTS AND STUDENTS."

IN THE CASE OF CHAPEL ISLAND, FOR EXAMPLE, THE MIKMAWEY SCHOOL CURRENTLY OPERATES OUT OF TEMPORARY TRAILERS IN POOR CONDITION. WHAT DEGREE OF CONFIDENCE DO YOU THINK PARENTS THERE HAVE WITH THEIR SCHOOL IN THAT CONDITION?

THE INDIAN EDUCATION CAPITAL FOR SCHOOL CONSTRUCTION DILEMMA IS A MAJOR AND SERIOUS ISSUE WHICH CONTINUES TO RESULT IN THE DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS CONSTANTLY SHOOTING THEMSELVES IN THE FOOT. UNFORTUNATELY, INDIAN COMMUNITIES ARE LEFT WITHOUT ADEQUATE SCHOOL FACILITIES AND TEMPORARY SCHOOL TRAILERS TO DELIVER PROGRAMS. WHAT MAKES THIS SITUATION TRAGIC IS THAT OUR STUDENTS CONTINUE TO GET AN INFERIOR EDUCATION. BUILDING SCHOOLS REQUIRES A LOT OF MONEY TODAY, BUT WITHOUT ADEQUATE AND PROPER SCHOOL FACILITIES, BAND-OPERATED PROGRAMS WILL NOT BE DELIVERED AS THEY WERE INTENDED.

UNTIL THE DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS BEGINS TO ACCEPT THE RESPONSIBILITY FOR CONSTRUCTING SCHOOLS MORE QUICKLY TO MEET THE GROWING EXPECTATIONS AND DEMANDS FOR A QUALITY INDIAN EDUCATION, OUR STUDENTS' ACHIEVEMENTS AND SUCCESS RATES WILL NOT IMPROVE.

IN SUMMARY, I BELIEVE THE FOLLOWING CASE WILL BEST ILLUSTRATE THE FRUSTRATION AND ANGER WE AT THE RESERVE LEVEL FEEL WHEN DEALING WITH THE DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS ON THE EDUCATION CAPITAL FOR SCHOOL CONSTRUCTION ISSUE.

The MicMac community of Wagmatcook in Cape Breton, Nova Scotia, initiated discussions with the Department of Indian Affairs in January, 1984, in order to facilitate the transfer of the Wagmatcook Federal School to Band control. In September, 1985, the Band Council started a process to obtain control of the education program. A community-wide education needs assessment was completed. A Master Development Plan For Local Control of Education at Wagmatcook indicated that if the community was to be successful with a Band-operated program, the final decision on what the Band program should be ought to be vested with the parents and not the Department of Indian Affairs. In November, 1985, in Wagmatcook, the Band presented a copy of it's Education plan of action to the then Minister of Indian and Northern Affairs, David Crombie. The plan identified three essential components for a school program to ensure success with MicMac control. Support was required for a local MicMac administration and teaching staff, long-term curriculum development, and school facilities. A new school facility was opened in September, 1985, but it was unfinished; the basement would require extensive renovations and the addition of a gymnasium was required.

Throughout the school transfer negotiations with Department staff, the issue over school capital was always addressed. Initially, the Band was told to forget about funding for the basement and the gym. The District and Regional staff told the

Band to get the program transferred and then deal with the education capital requirements in the Band's five-year capital plan. The Band resisted this because it felt that adequate school facilities were necessary in order to achieve a measure of success quickly with the Band-operated school.

The Band contracted a private architect to develop a concept design and cost estimate for the education facility requirements. On April 14, 1986, in Halifax, a presentation was made to both District and Regional Indian Affairs staff for Wagmatcook's education facility requirements. The Regional Director General was supposed to be in attendance at this meeting as per direction from the Minister's office. He did not attend.

A few days later, the Chief of Wagmatcook received a call from the Minister's office to inquire about the results of the meeting. When informed that the Regional Director General was not present, the Minister's aides promised to follow up and direct that another meeting take place.

On May 15, 1986, the MicMac Council of Wagmatcook and several other attendees, including our consulting architect and attorney, held a meeting with the Regional Director General and one assistant. The Regional Director General, personally and as an agent of the Minister of Indian and Northern Affairs, made a solid commitment to the Chief and Council to assist in the drafting of

a separate, special Treasury Board submission for education capital funding to complete the existing school facilities in Wagmatcook. The Regional Director General also agreed that the Band should incorporate an Education capital section in the Comprehensive Education Transfer Arrangement. The Regional Director General agreed that major education capital was required in order to ensure that the Band's goals for education could be achieved.

In early June, the Band's Comprehensive Education Contribution Arrangement was presented to Regional officials. In spite of opposition by a couple of senior Regional staff to the Band including capital requirements in the arrangement, the Regional Director General continued to show support to his May 15 commitment to the Chief and Council. He did not deny making the commitment to us in our presence and left. In fact, the Band received words of congratulations from a senior Regional official that day for acquiring the support of the Regional Director General.

The following week, the Band Council traveled to Ottawa to hold meetings with some Headquarters staff. At one meeting with an Assistant Deputy Minister, with the Atlantic Region Director General present, the Band Council described the commitment made by the Regional Director General. The Assistant Deputy Minister commented, "Good--you work that out with the Regional Director General.".

The Band relied upon the Regional Director General's commitment and representation for the development of a special Treasury Board submission. From June until November, 1986, several attempts were made to contact the Regional Director General for an update on the status of the Treasury Board submission. In return, the Band Council Resolutions were returned simply "noted".

Out of frustration and because the Band Council was misled, a decision was made to file a Statement of Claim against the Minister of Indian and Northern Affairs because the Atlantic Region Director General breached an agreement and commitment with the Wagmatcook people. The Band Council believes that the verbal agreement is binding and because the Regional Director General breached the agreement, the Department of Indian Affairs is seriously undermining the success of the Band-operated school program.

What makes this action so frustrating is the position the Department of Indian Affairs has taken. They will not negotiate a settlement out of court in spite of the Band Council's attempt to reduce the claim. They continue to deny the Band objective representation in dealing with the current lack of space at the Wagmatcook School. They are forcing the Band Council to go to court over this matter in spite of a weak Statement of Defense, and internal Department authorities which allow the Regional Director General to approve a project and the Band's eligibility for litigation funding from the Department.

In conclusion, the dilemmas we face in Wagmatcook with no education capital for school construction and the current Statement of Claim against the Department of Indian Affairs are symptomatic of a large and serious problem: an uncaring, out of touch Federal bureaucracy which view services to Indian people and programs as a matter of financial inconvenience. The fact that the Wagmatcook Band Council has taken court action typifies the frustration of trying to acquire adequate facilities to educate local Indian children. It is a shame that a Statement of Claim had to be filed but since the Band is dependent on the Department to represent their interests, this court action was deemed the last resort to force the Department to act on their commitment. If, in fact, this case does go to court, the taxpayers of Canada will bear this burden of paying for the legal and court fees. It is ironic that for a Government agency like Indian Affairs, which prides itself on protecting the taxpayers' money, can take such a flippant and couldn't care less attitude about this action. We wonder if the Canadian taxpayers will be told the truth about who is wasting money to protect the integrity of the Department. In all of this, the Department of Indian Affairs has not considered what their broken commitment means to our Indian youth. We haven't forgotten.

Mr. Chairman and members of the Standing Committee, we extend a sincere invitation to you to visit our Band operated schools.

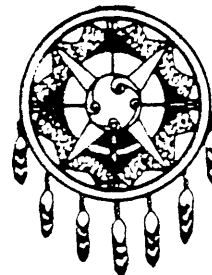
Thank you for the opportunity to meet with you today.

APPENDIX "AUTO-21"



UNITED NATIVE NATIONS

*"Working Together
For Our Children"*



REPORT TO THE STANDING COMMITTEE

ON

ABORIGINAL AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT

RE: IMPACT OF BILL C-31

UNITED NATIVE NATIONS (UNN)

MARCH, 1988

Suite 300 - 33 East Broadway
Vancouver, B.C.
V5T 1V4

Phone:
Area Code 604
879-2420

TABLE OF CONTENTS

PART	DESCRIPTION
I.	INTRODUCTION
II.	OVERVIEW
	A. REGISTRATION APPLICATIONS
	B. FOLLOW-UP/REINSTATEMENT CONCERNS
	C. RIGHTS AND BENEFITS
	D. PROCEDURAL MATTERS
	E. SEXUAL DISCRIMINATION
	F. GENERATIONAL DISCRIMINATION
	G. HALF BREED SCRIP
	H. THOSE WHO WERE NEVER REGISTERED
	I. THE REGISTRATION PROCESS
	J. TIME DELAYS
	K. APPLICATION OUTCOMES
	L. BAND MEMBERSHIP CODES
	M. THE CONTINUING STRUGGLE
	N. FUNDING CONSIDERATIONS
III.	SUMMARY
IV.	STAFF RECOMMENDATIONS
V.	MEMBERSHIP RECOMMENDATIONS
VI.	RECOMMENDATIONS OF OTHER INDIVIDUALS & GROUPS

APPENDICES

- A. UNITED NATIVE NATIONS BILL C-31 WORKSHOP LIST, 1986
-1987.
- B1. THE LAW FOUNDATION OF BRITISH COLUMBIA GRANT FOR
\$15,000.
- B2. POTENTIAL TEST CASE.
- C. UNITED NATIVE NATIONS PETITION.
- D. SAMPLE LETTERS REGARDING ACKNOWLEDGEMENT AND
CONFIRMATION LETTERS.

I. INTRODUCTION

The United Native Nations Society represents 60,000 Aboriginal people living in British Columbia. Our membership is open to everyone of Aboriginal ancestry. Our Society maintains all Aboriginal people are EQUAL in terms of status and Band Membership rights. We view Aboriginal ancestry as a birth right which cannot be taken away except by the Creator.

Our major concern is to properly represent the interests of those Aboriginal people who presently have no political voice on matters affecting their lives and affairs. One example is the Act to Amend the Indian Act (Bill C-31), which Parliament passed June 28, 1985, retroactive to April 17, 1985. This Bill was intended to remove discriminatory provisions of the Indian Act, 1951 to comply with the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

The Amendments in the Indian Act are:

To correct past injustices created by the discriminatory sections of the Indian Act in determining status, thereby affecting the equity of access to rights and benefits. It also allows Bands to define their own membership rules.

In January 1986, the United Native Nations (UNN) received a one-time grant of \$216,315 from Indian and Northern Affairs Canada (INAC) to inform the people most likely to be eligible for registration as status Indians under the reinstatement provisions of the Indian Act.

Subsequently, the UNN hired two full-time staff who conducted 74 workshops to Native communities and organizations throughout British Columbia (see Appendix A). These workshops dealt with the meaning and implications of the Amendments. Twenty-one workshops were held with Indian Bands within the province (7 of which were specifically on Band Membership Codes).

We estimate 3,000 persons were informed through presentations, media interviews and workshops. Approximately 500-600 applications for status were distributed through the workshops and our office.

The INAC grant expired in March 1987. Despite continued need by applicants, INAC refused to continue Federal financial assistance.

For April, May, and June 1987 the UNN carried the salary of one staff person to continue the implementation process to:

- a. Assist in disseminating information about the Amendments to individuals, communities and Native organizations.
- b. Assist individuals to apply for status, including the securing of information, i.e., birth records, family histories to support applications where appropriate.
- c. Maintain files and statistical data regarding trends in awareness and reaction to the new legislation.

As of April 1987, two hundred and seventy-eight requests for assistance had been received at UNN Head Office. Over 50% of the requests (160) concerned assistance in the application process. Of the applicants, 30% did not have the basic information to determine eligibility. Approximately one-third of staff time was spent assisting applicants search for documentation.

While disseminating information and application assistance were our two primary concerns, many more issues demanded staff attention and services. Assistance was requested for:

- a. Determining where in the system specific applications were, and how long it would take to process;
- b. Prioritizing applications for urgent cases, i.e., health or education problems;
- c. Determining retroactivity of benefits, i.e., if benefits were retroactive to the date of Amendment or date of notification of status. If the decision is for the date of notification (in some cases processing may take up to 5 years), are there legal grounds for appeal?
- d. Correcting applications to the appropriate registration section.
- e. Obtaining legal determination regarding access to specific rights and benefits, Band Membership access and benefits off-reserve.

The manpower required to fulfill this type of need was beyond the resource capabilities of the UNN, however, given its importance, we applied in April 1987 to the Law Foundation of B.C. for a challenge grant of \$15,000.00. The Law Foundation granted the funds in June 1987 which enabled us to continue employing one staff person to provide Bill C-31 assistance from July to December 1987 (see Appendix B1).

II. OVERVIEW

In the past 2 years, UNN assistance has been specifically requested in 4 major areas:

- A. Registration applications;
- B. Follow-up/Reinstatement concerns;
- C. Rights and Benefits, and
- D. Miscellaneous.

Each of these items is discussed below. Examples referred to in the descriptions are taken from real case scenarios.

A. REGISTRATION APPLICATIONS

Assistance to individuals under this category ranged in activities from providing forms to researching background information. Mrs. A., for example, did not know her mother's maiden name for certain or the name of her mother's Band. Without this basic data, it becomes difficult to assess eligibility.

We provided assistance by asking INAC to do a record search, then isolated possible Band names, asking them if members recalled Mrs. A's family, and, provided appropriate addresses for genealogy resource contacts.

RECOMMENDATION

1. UNN BILL C-31 WORKER HAVE EASIER ACCESS TO BAND MEMBERSHIP LISTS.

Another type of assistance is establishing referrals for various issues. In the case of Mrs. B., INAC's records indicated she married an Indian who was classified as a non-Indian. Based on this error, Mrs. B's children were wrongly classified, i.e., 6(2) rather than 6(1)(f). A similar situation happened to Mr. C. Because his mother couldn't speak or write English, she unknowingly signed a form which denied him registration as a status Indian at birth. He wished to pursue the fact that he has always been entitled to status.

Some people contact the UNN from the United States seeking help in assessing their right or children's right to apply for status. Some of these people were identified as being adopted, in the care of the government or wanting to register their adopted children. They face more paperwork and frustrations than the average applicant.

Questions about eligibility to status and Band Membership were among the most commonly asked questions in the Bill C-31 workshops. Some individuals were hesitant to apply because they thought they were not eligible due to the "second generation cut-off rules". In some cases, they were in fact eligible.

In dealing with applications for status, the UNN staff provide appropriate forms, assess eligibility chances by drawing out family trees to see if the eligibility 'works down' to the individual, and give advice and assistance regarding documentation.

RECOMMENDATIONS

1. THE REINSTATEMENT UNIT OFFICERS RESPONSIBLE FOR PROCESSING APPLICATIONS SHOULD HAVE FULL KNOWLEDGE OF THE FORMER INDIAN ACT, AND ALL ITS AMENDMENTS.
2. REINSTATEMENT APPLICATIONS MUST BE CONFIDENTIAL.
3. THE REGISTRAR'S OFFICE MUST BE SEPARATE FROM THE INDIAN AFFAIRS MINISTER'S OFFICE.
4. THE DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS DISTRICT OFFICES ACROSS CANADA SHOULD HAVE ONE PERSON EMPLOYED TO PROPERLY ASSIST BILL C-31 REINSTATEMENT APPLICANTS.

B. FOLLOW-UP/REINSTATEMENT CONCERNS

Reinstatement questions tended to fall into four areas.

First, people commonly want to know why they must wait so long to hear if their status is confirmed. They are anxious for many reasons, including the need to know if they can access programs for business and employment purposes.

The second question involves how to prioritize forms before or after they are sent to the Registrar. Mr. J. sent his application in and wanted to know if anything could be done to speed up the registration process because he wanted to continue his college education and did not have the funding.

Others want to up-grade their application to a priority for Medical reasons.

The third concern involves determining the correctness of steps INAC has taken. Mrs. H. didn't feel it was necessary to apply for status since she thought her mother was never enfranchised. Her mother once received annuity monies of \$10.00. Mrs. H. didn't understand her mother was a "red ticket holder", which means she retained the ability to receive monies upon enfranchisement.

The fourth concern consists of clarification of confirmation letters. Mrs. M.J. received, for example, registered Indian status under paragraph 6(1)(c) of the Indian Act for marrying a non-status Indian and her six children were registered under paragraph 6(2). Mrs. M.J. felt her children should have been

entitled under paragraph 6(1)(f) of the Act for having both parents entitled to be registered. The technical language INAC used in their letter to Mrs. M.J. only complicated her understanding of her status.

Ms. T. contacted the UNN for clarification of her conversation with the Reinstatement Unit who advised her that due to the "Death Rule", her application was being held until further instruction from a supervisor.

When dealing with questions about the reinstatement process, the UNN staff contacted appropriate persons, such as the Reinstatement Officers in Ottawa or Membership clerks at the Regional, District and Band levels to clarify further steps for individuals.

RECOMMENDATION

1. ACKNOWLEDGEMENT AND CONFIRMATION LETTERS SHOULD BE WRITTEN IN LAYMAN'S TERMS (see Appendix D).

C. RIGHTS AND BENEFITS

People who contact the UNN about rights and benefits are interested in such areas as medical services, post-secondary funding, treaty rights, fishing, housing, working in the United States and general information about government programs. Questions about retroactivity regarding the date to which rights and benefits apply has frequently arisen.

For example, Mrs. E.M. was working on the reserve when she received her reinstatement. She believes her exemption from income tax should be retroactive to April 17, 1985 when Bill C-31 was deemed to be law. She wants to clarify the validity of Revenue Canada's policy in which income tax exemption is retroactive to the date an individual applies for status.

Mrs. H. also questioned retroactivity in terms of the date of entitlement to Band distributions. Her Band distributed monies to Band members six months prior to her reinstatement to the Band and she finds herself not entitled to those monies.

Mrs. H's lawyer applied for Bill C-31 funds from the INAC Indian Test Case "C-31" Litigation Funds. This fund is intended to cover court costs from the start of the case (at the trial level), and not just appeals from lower court rulings. However, it is not clear how the rules governing the C-31 Litigation Fund operates. Therefore, Mrs. H. and her lawyer are still awaiting a response to their request.

Within the past year requests have arisen about funding for post-secondary education. Mr. D. received his status and was attending a College. He applied for post-secondary educational assistance and was told there was no money.

The UNN has gathered as much information as possible about rights and benefits, especially in relation to how they may be affected or changed by Bill C-31.

This includes such information as medical services, post-secondary assistance, VIA Rail Discounts for status Indians, Consumer Taxation Branch and Information on Native Indian Rights in the United States.

The UNN is also in the process of researching materials pertaining to "Half Breed Scrip", due to the fact that we have one possible test case in reference to this particular issue (see Appendix B2).

RECOMMENDATIONS

1. ONE PERSON BE EMPLOYED WITHIN THE RESPECTIVE PROGRAMS FOR RIGHTS/BENEFITS TO EXPLAIN THE SYSTEM OF THE RESPECTIVE PROGRAMS TO INDIVIDUAL REQUESTS.
2. CHANGES TO RIGHTS/BENEFITS MUST BE FORMULATED BASED ON CONCLUSION OF AN IMPACT STUDY ON THE ON/OFF RESERVE COMMUNITIES.

3. GIVEN THE FACT THE INDIAN ACT WAS NOT OF OUR MAKING, FUNDING SHOULD BE AVAILABLE FOR COURT CASE COSTS TO RESOLVE LEGAL PROBLEMS WHICH AFFECT ABORIGINAL PEOPLE.

D. PROCEDURAL MATTERS

The activity under this category involves a wide range of topics. The questions asked include:

1. How to apply for band membership;
2. How to transfer to a different band;
3. How to obtain a status card or to up-date information on a status card;
4. How to register children born after Bill C-31, i.e., through 'normal process.'

To deal with the above-noted requests, the UNN explains to the clients how the system works. For example with Band Membership requests, UNN explains that:

Bill C-31, "an Act to Amend the Indian Act", now allows Bands to define their own membership rules. Therefore, should the client(s)' Band have their own membership code in place and have the official okay from the Minister of INAC of the code taking effect (at which time the code becomes law), then the client(s) must meet the code of their Band in order to be entitled to Band Membership.

Further to this, the UNN explains to the client that within B.C. alone, there are 197 Bands - each holding a different Membership Code (if all were submitted and accepted). Therefore, the client is advised to write a letter to their respective Band to request membership which the Band is obligated to acknowledge in terms of a response to the request.

The UNN members and Locals volunteer their time and effort to networking and building strong Aboriginal Committees in implementing the goals of the Society.

The UNN's major goal is to represent and protect the interests of those Aboriginal people who presently have no political voice on matters affecting their lives.

The UNN Head Office staff is responsible for bringing the UNN membership together at an Annual Assembly, at which time each Program Coordinator gives an Annual Report on their respective projects for the purpose of open discussions and recommendations from the membership.

The irregularities regarding Bill C-31, can be broken down into the following categories:

E. SEXUAL DISCRIMINATION

1. Women who lost status through marriage cannot pass status and Band Membership rights through successive generations in the same way as their brothers.

2. Sisters and brothers born to a status father out of marriage pre-1985, are treated differently.

The brothers can pass status to their children no matter whom they marry, while the sisters cannot do so unless the other parent is also status. Further, brothers are automatic Band Members, while their sisters' Band Membership is conditional upon the development of membership rules.

F. GENERATIONAL DISCRIMINATION

This major concern is with respect to the so-called Section 6(2) cut-off rule. If a person has only one parent eligible for registration under Section 6, he/she is classified under Section 6(2). This means he/she cannot transmit status to children unless the other parent is also status.

The conclusion of our membership and other individuals is that:

The cut-off rule is just another form of enfranchisement or a way of eliminating the number of Aboriginal People with status in the future.

RECOMMENDATION

1. SECTION 6(2) OF THE INDIAN ACT SHOULD BE AMENDED OR ABOLISHED.

The "Death Rule" affects the second generation persons' entitlement on the basis of his/her parents (1st generations) date of death, rather than on the basis of eligibility. This is viewed as passing down the Former Indian Act to future generations.

RECOMMENDATION

1. THE "DEATH RULE" PROVISION OF THE INDIAN ACT BE ABOLISHED.

THE UNITED NATIVE NATIONS' PETITION: UNN MEMBERS RESOLVED THE CONTINUED DISCRIMINATORY PROVISIONS OF THE INDIAN ACT (BILL C-31) BE PUT INTO A FORM OF A PETITION (see Appendix C).

G. HALF BREED SCRIP

It appears all persons who were subject to enfranchisement in the past are entitled to reinstatement to status, except for those linked to the half-breed scrip system. Individuals in this situation must have at least one eligible parent in order to become registered, rather than being eligible by virtue of taking scrip. Many individuals have pointed out the unfairness of this, particularly because the scrip system may go several generations back thus descendants find themselves not eligible.

H. THOSE WHO WERE NEVER REGISTERED

There is no clear cut provision for descendants of those who were never registered to gain entitlement under Bill C-31. Some individuals and families were simply missed in the original registration of Aboriginal People. This continued discrimination is not acceptable. The descendants of these people must be entitled to reinstatement, with the process and criteria clearly legislated.

RECOMMENDATION

1. THE PROCESS AND CRITERIA MUST BE CLEARLY LEGISLATED FOR INDIVIDUALS WHO WERE NEVER REGISTERED, AND THEIR DESCENDANTS.

The real conflict is Bill C-31 provisions continue to divide our people, including families. In Ms. C's family, for example, some siblings have status under Section 6(1)(a) and automatic Band Membership. Others have status under Section 6(2). This means they do not have the ability to pass on status, nor do they have automatic Band Membership rights. Not only is sexual discrimination not removed, but further categories and divisions have been created.

I. THE REGISTRATION PROCESS

Despite the difficulties in interpretation and understanding of Bill C-31, there is still the problem of documentation. Furthermore, some people have the basic information but no official records to back them up. There are a number of problems in obtaining records:

1. census records are incomplete;
2. records are destroyed (e.g., fire);
3. records are in another country;
4. records reflect change without explaining those changes (e.g., change of last names).

In some cases, people have to be expert in history, anthropology, and linguistics to retrieve useful information from Band/Departmental records. In one family, for example, descendants were given their father's first name as a surname, rather than his own surname. When the applicants researching eligibility do not know these details, they run into many unnecessary difficulties.

RECOMMENDATION

1. ORAL TESTIMONY FROM RELATIVES OF COMMUNITY MEMBERS BE CONSIDERED VALID FROM THE STAGE OF INITIAL APPLICATIONS FOR INDIVIDUALS WHO CANNOT PROVIDE OFFICIAL RECORDS.

The question arises - is this practice common to the particular family, or to the particular Indian Agent in the region?

Many people simply run into "dead ends" in attempting to trace the history of status entitlement in their family. Others have the information but not the documents. Unfortunately, individuals in this situation cannot use any affidavit information obtained from community members until they reach the Protest/Appeal stage. In other words, they must apply through a lengthy registration system and wait to be rejected before being able to utilize the information they do possess.

RECOMMENDATION

1. THE PROTEST/APPEAL STAGE SHOULD BE GIVEN A LONGER PERIOD OF TIME.

J. TIME DELAYS

Currently a person's application takes at least 14+ months to be processed, unless there are priority reasons. We understand some steps have been taken to shorten this time frame. The question is - has it been shortened on the basis of quality or quantity of work? Mrs. M.J. and her family of three children applied at the same time. Mrs. M.J. received her status a year ago. However, her three children are still waiting to hear the results of their applications.

RECOMMENDATION

1. THE DEPARTMENT SHOULD WORK ON FAMILY FILES TOGETHER.

K. APPLICATION OUTCOMES

As of March 31, 1987, 17,326 people in British Columbia applied for registration; 1,395 resulted in registration rejection; and the total potential registration pending is 11,191.

What are the reasons for those who were rejected? What type of assistance may be necessary? How can applicant follow-up be facilitated to ensure correct registration entitlement? Despite the importance of this area, the UNN has not been able to follow-up with these individuals we have assisted. We do know there are extensive bureaucratic problems.

One man was rejected entitlement by INAC. However, his blood brother's application resulted in registration.

One woman was reinstated to her Band then told a month later by INAC that there was an error and her Band Membership rights were removed.

In another example, six persons were incorrectly registered under Section 6(2) in spite of the fact both of their parents were entitled to status.

The number of applicants to date is not a way to measure the successful dissemination of information or successful registration/restoration of rights. From making an application to the final outcome, there are numerous problems and barriers. The documentation process must be examined. The issue of the numbers who have not applied and may wish to do so must also be addressed.

Finally, follow-up is important to ensure accurate registration and to facilitate needed assistance. Consideration must be given to the development of a Special Genealogical Service in each province or region, to properly implement and review whether at the INAC or Bill C-31 level.

RECOMMENDATIONS

1. REINSTATEMENT UNIT OFFICERS RESPONSIBLE FOR PROCESSING APPLICATIONS SHOULD HAVE FULL KNOWLEDGE OF THE FORMER INDIAN ACT, AS WELL AS THE AMENDMENTS TO THE INDIAN ACT (BILL C-31).
2. REINSTATEMENT OFFICIALS SHOULD CARRY OUT ONE JOB PER PERSON (E.G., HOT LINE WORKER, PERSON ON APPLICATIONS, ETC.).
3. INAC'S NEW PRODUCTION STRATEGY MUST CEASE TO COMPROMISE THE RIGHTS OF INDIVIDUALS BEING REINSTATED TO THE PROPER SECTION FOR THE SAKE OF QUANTITY RATHER THAN QUALITY. QUALITY MUST BE RESTORED.

L. BAND MEMBERSHIP CODES

Bands were given two years to develop Band Membership Codes, and the right to pass By-Laws with respect to residency.

Women who lost status upon marriage are given automatic Band Membership, as are their illegitimate children. However, other children born outside of the marriage are Section 6(2) which means they must meet the criteria of their Band's Codes (if their Band has developed a Code). If that particular Band does not have a Code in place, it is the responsibility of INAC to report to that Band who is given Band Membership.

In British Columbia of a total of 197 Indian Bands, we understand 82 Bands submitted Band Membership Codes; 71 Bands implemented rules and two Codes are outstanding.

However, individuals given status and automatic Band Membership are not being advised of what is available to them in terms of rights and benefits. Other people applying for Band Membership are not being acknowledged for many reasons. One is, Bands which have their Codes approved are facing hardship because they do not have a system in place to process applications for determining eligibility for Membership. Another reason is that most have Membership Clerks who are in the process of learning the system.

It was one thing to have Bands submit their Band Membership Codes by June 28, 1987. However, intentionally or unintentionally, there was no action toward providing funds to the Bands to implement the processing of applications to individuals applying for Band Membership. Therefore, this has caused another long delay for the individuals affected.

RECOMMENDATION

1. THAT INAC ALLOT MONIES FOR BANDS TO PROPERLY IMPLEMENT THEIR BAND MEMBERSHIP CODES SO THAT INDIVIDUALS AFFECTED RECEIVE PROPER AND EQUAL BENEFITS.

M. THE CONTINUING STRUGGLE

In conclusion, Aboriginal People began with the struggle to remove the false distinctions of "status" and "non-status." Now Aboriginal Peoples' access to rights and benefits are categorized according to the following:

- a. Status Indians on-reserve;
- b. Status Indians off-reserve;
- c. Status Indian Band members on-reserve;
- d. Status Indian Band members off-reserve;
- e. Non-status Indian Band members on-reserve;
- f. Non-status Indian Band members off-reserve;
- g. Treaty Indians with no Band membership;
- h. Non-status Indian descendants from treaty;
- i. Aboriginal people without status or band membership.

Our new struggle, added to the old, includes several types of problems. For example, people who become registered status Indians with Band Membership off-reserve and wish to up-grade their education cannot receive Occupational Skills Training Allowance because they do not live on reserve.

Due to our limited financial situation for implementation and review activity, we are unable to document the information for this issue further.

However, we do know many people who have gained status and Band Membership are facing problems in obtaining certain rights and benefits such as housing on-reserve. Many Bands have stated clearly they lack the resources to meet the needs of the reinstated individuals.

RECOMMENDATION

1. INAC'S APARTHEID POLICY MUST CEASE AND THE FEDERAL GOVERNMENT MUST BROADEN THEIR INTERPRETATION OF SECTION 91(24) OF THE BRITISH NORTH AMERICA ACT TO INCLUDE ALL ABORIGINAL PEOPLE.

N. FUNDING CONSIDERATIONS

The special funds set aside for Bill C-31 Reinstatementees has not met the need and therefore, causes hardship for communities and confusion for the individuals affected. Mrs. D.J., for example, applied for housing with her Band in 1986. To date, she has not received a reply to her application. It is our understanding the funds set aside for Bill C-31 Reinstatementees are not sufficient to meet the needs.

RECOMMENDATIONS

1. ADEQUATE FUNDS SHOULD BE AVAILABLE TO BANDS AND/OR ORGANIZATIONS TO DEVELOP SERVICES TO INDIVIDUALS LIVING ON/OFF RESERVE.

2. HOUSING SUBSIDIES UNDER THE BILL C-31 INCREMENTAL FUNDING PROGRAMS SHOULD BE EXTENDED AS OPPOSED TO KEEPING TO THE INITIAL DEADLINE FOR 1989/90.

On June 26, 1986 the Minister of INAC'S Report to Parliament covered what his department did to implement Bill C-31 since it was passed on June 28, 1985. Also, he based his report on statistics. He stated, "It is still too early for the full impact of the 1985 amendments on reserve lands and band resources to be felt." In reality, bands were already feeling the hardships of lack of resources to meet the needs of their returning band members.

The UNN demands the Minister's promise to report to Parliament by 1990 on the impact of the 1985 Amendments regarding reserve lands and Band resources be based on the reality of the situation.

III. SUMMARY

In conclusion, the UNN has been involved with the amended Indian Act since 1985. The following points are the UNN's major concerns:

1. The Amendments do not eliminate discrimination but create new divisions;
2. The provision for enfranchisement is abolished, however, enfranchisement or the termination of status is continued with Section 6 (2).
3. The registration system must be reviewed, especially in terms of time delays and documentation.
4. Legal and other data resources must be available to facilitate problems related to registration and Band Membership, e.g., the protection of individual and collective rights.
5. Some sections of the Act are vague, thereby causing interpretational problems.
6. Applicant follow-up must be a priority.
7. Protest/Appeal stage should be given a longer period of time.
8. Funding programs and policies for Bill C-31, e.g., education and housing subsidies, are not enough and totally unrealistic.

9. An Impact Study needs to be conducted which comprehensively includes off-reserve communities and reviews all rights/program issues in light of the changes.

The impact of Bill C-31 has affected the social, psychological, emotional, political and economic aspects of Indian Peoples' lives. We have lived under the Indian Act, not of our making, for 120 years. It will take a great deal of time to straighten out the problems which the proposed legislation has generously brought upon us. However, we emphasize that we cannot take control when the government continues to create and/or complicate matters further. The Indian Act and the implementation process must be reviewed and acted upon, in terms of barriers to equality and fairness, particularly as they emerge from law or government policy or lack thereof.

Without further changes to the registration provisions, the registration system, the programs and processes involved in accessing rights and benefits, and funding, the past decade of work toward change holds no meaning and Canada's Apartheid Policy toward Aboriginal Peoples continues unabated.

IV. STAFF RECOMMENDATIONS

The Registration system must be reviewed, especially in terms of:

1. WORKING ON FILES TOGETHER, I.E., AS A FAMILY UNIT AS OPPOSED TO INDIVIDUAL FILES.
2. REINSTATEMENT OFFICIALS TO CARRY OUT ONE JOB PER PERSON (I.E., HOT-LINE WORKER, PERSON ON APPLICATIONS, ETC.).
3. ACKNOWLEDGEMENT AND CONFIRMATION LETTERS SHOULD BE WRITTEN IN LAYMAN'S TERMS (SEE APPENDIX D).
4. UNN'S BILL C-31 WORKER TO HAVE EASY ACCESS TO BAND MEMBERSHIP LISTS, ETC.
5. UNN'S BILL C-31 WORKER TO BE INFORMED OF ANY CHANGES WITHIN THE REINSTATEMENT UNIT'S SYSTEM.
6. THE REINSTATEMENT UNIT OFFICERS RESPONSIBLE FOR PROCESSING APPLICATIONS SHOULD HAVE FULL KNOWLEDGE OF THE FORMER INDIAN ACT, AS WELL AS THE AMENDMENTS OF THE INDIAN ACT (BILL C-31).
7. THE REGISTRAR SHOULD BE AN INDIAN.
8. THE REGISTRAR'S OFFICE MUST BE SEPARATE FROM THE INAC'S MINISTER'S OFFICE.
9. REINSTATEMENT APPLICATIONS MUST BE CONFIDENTIAL.
10. INAC'S DISTRICT OFFICES ACROSS CANADA MUST HAVE ONE PERSON EMPLOYED TO PROPERLY ASSIST BILL C-31 REINSTATEMENT APPLICATIONS.

11. THAT INAC RECONSIDER THEIR CODING SYSTEM IN TERMS OF ATTACHING A CODE NUMBER TO OFF-RESERVE INDIVIDUALS AND A DIFFERENT NUMBER TO ON-RESERVE INDIVIDUALS CAUSING FURTHER DIVISION WITH ABORIGINAL PEOPLE THUS PERPETUATING ITS APARTHEID POLICY.

V. MEMBERSHIP RECOMMENDATIONS

1. PROTEST/APEAL STAGE SHOULD BE GIVEN A LONGER PERIOD OF TIME.
2. THE ORIGINAL PROMISE FOR NEW LANDS/NEW BANDS AND ACCOMPANYING RESOURCES, MADE BY THE FORMER MINISTER, DAVID CROMBIE, BE KEPT.
3. FUNDING PROGRAMS AND POLICIES FOR BILL C-31 SHOULD MEET THE NEED OF THE REAL NUMBER OF PEOPLE REINSTATED, RATHER THAN ON THE GOVERNMENT'S INITIAL ESTIMATE.
4. APPLICATION FOLLOW-UP MUST BE A PRIORITY TO GET A 'REAL' PICTURE OF THE IMPACT OF BILL C-31.
5. SECTION 6(2), OF THE INDIAN ACT SHOULD BE AMENDED OR ABOLISHED.
6. THE DEATH RULE PROVISION OF THE INDIAN ACT BE ABOLISHED.
7. THAT ONE PERSON BE EMPLOYED WITHIN THE RESPECTIVE PROGRAMS FOR RIGHTS/BENEFITS TO EXPLAIN THE SYSTEM OF THE RESPECTIVE PROGRAMS TO INDIVIDUAL REQUESTS.

8. CHANGES TO RIGHTS/BENEFITS MUST BE FORMULATED AT THE CONCLUSION OF AN IMPACT STUDY FOR ON/OFF RESERVE COMMUNITIES.
9. ORAL TESTIMONY FROM RELATIVES OR COMMUNITY MEMBERS BE CONSIDERED VALID FROM THE STAGE OF INITIAL APPLICATIONS FOR INDIVIDUALS WHO CANNOT PROVIDE OFFICIAL RECORDS.
- 10 THE PROCESS AND CRITERIA MUST BE CLEARLY LEGISLATED FOR INDIVIDUALS WHO WERE NEVER REGISTERED AND THEIR DESCENDANTS.
11. HOUSING SUBSIDIES UNDER THE BILL C-31 INCREMENTAL FUNDING PROGRAM SHOULD BE EXTENDED AS OPPOSED TO KEEPING TO THE INITIAL DEADLINE FOR 1989/90.

VI. RECOMMENDATIONS OF OTHER INDIVIDUALS & GROUPS

The United Native Nations support the Native Council of Canada's (NCC) recommendations that:

1. A SPECIAL JOINT COMMITTEE ON THE INDIAN ACT BE STRUCK FORTHWITH, WITH EX OFFICIO REPRESENTATION OF BANDS, STATUS INDIANS, NON-STATUS INDIANS AND INDIAN WOMEN'S INTERESTS, TO CONDUCT A THOROUGH REVIEW OF THE INDIAN ACT.

2. BILL C-31, ITS IMPLEMENTATION, AND RELATED POLICY AND PROGRAM ISSUES BE REPORTED TO PARLIAMENT NO LATER THAN ONE YEAR FROM THE DATE OF THE COMMITTEE'S ESTABLISHMENT.
3. IN FUTURE ALL LEGISLATIVE COMMITTEES OF EITHER THE HOUSE OR SENATE CONSIDERING LEGISLATION DIRECTED TOWARDS ABORIGINAL PEOPLES INCLUDE EX OFFICIO ABORIGINAL MEMBERS, SELECTED IN CONSULTATION WITH THE PEOPLE CONCERNED.
4. THE STANDING COMMITTEE ON ABORIGINAL AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT HAVE ITS MEMBERSHIP EXPANDED TO REFLECT THE PRINCIPLE OF NON-PARTISAN CONSIDERATION OF ABORIGINAL AFFAIRS, AND, ITS CAPACITY AND DUTY TO CALL MINISTERS AND OFFICIALS AS WITNESSES AND INVESTIGATE ESTIMATES BE CLARIFIED TO ENSURE ALL RELEVANT MINISTRIES ARE INCLUDED.
5. STANDING ORDERS OF THE HOUSE BE AMENDED TO REQUIRE ANY LEGISLATIVE REQUIREMENT ON THE GOVERNMENT OR A MINISTER TO TABLE A REPORT ON PREVIOUSLY PASSED LEGISLATION MUST BE TABLED WITH A SPECIAL LEGISLATIVE REVIEW COMMITTEE ESTABLISHED FOR THAT PURPOSE, AS WELL AS BEING DIRECTED TO RELEVANT STANDING COMMITTEES.
6. ALL REGULATIONS AND OTHER STATUTORY INSTRUMENTS PURSUANT TO THE ACT (OTHER THAN BAND MEMBERSHIP CODES AND BY-LAWS) BE TABLED AUTOMATICALLY WITH THE APPROPRIATE STANDING COMMITTEES FOR REVIEW AND RECOMMENDATION PRIOR TO APPROVAL AND/OR PROMULGATION.

7. CONSISTENT WITH HIS STATUTORY OBLIGATIONS, THE REGISTRAR BE REQUIRED TO REPORT INDEPENDENTLY TO PARLIAMENT ON AN ANNUAL BASIS AS TO ANY AND ALL DUTIES CONDUCTED PURSUANT TO THE ACT AND CONDITIONS OF EMPLOYMENT OF THE REGISTRAR. INsofar AS HE CARRIES OUT QUASI-JUDICIAL FUNCTIONS, INCLUDE A REQUIREMENT THAT THE PERSON HOLD A LAW DEGREE AND HAVE BEEN CALLED TO A PROVINCIAL OR TERRITORIAL BAR.
8. CONSISTENT WITH HIS OBLIGATIONS UNDER THE DEPARTMENT OF JUSTICE ACT, THE JUSTICE MINISTER REVIEW ALL BAND CODES AS TO THEIR CONFORMITY TO THE CANADIAN CHARTER OF RIGHTS AND FREEDOMS AND REPORT ANY INCONSISTENCY TO PARLIAMENT.
9. THE INDIAN ACT BE AMENDED TO REMOVE THE PROVISIONS IN SECTIONS 6 AND 11 THAT MAY BE CONSIDERED AS PROHIBITING THE REGISTRATION OF ENTITLEMENT TO MEMBERSHIP OF INDIVIDUALS DUE SOLELY TO THE DATE OF A PARENT'S DEATH.
10. IMPLEMENTATION OF THE ACT MUST NOT ALLOW PERSONS TO BE DENIED BENEFIT OF THEIR ENTITLEMENTS BY VIRTUE OF DELAYS IN APPLICATION PROCESSING AND BE CONSISTENT WITH THE EFFECTIVE DATES OF ENTITLEMENTS TO REGISTRATION, BEING APRIL 17, 1985.
11. THE REGISTRAR'S AND BAND'S OBLIGATIONS BE CLARIFIED TO ENSURE A PERSON'S ENTITLEMENT TO BE ADDED TO THE BAND LIST IS FULLY RESPECTED WHERE THAT PERSON'S ENTITLEMENT PRECEDES A BAND ASSUMING CONTROL OF ITS MEMBERSHIP (THE DATE BEING THE DATE THE BAND RECEIVES NOTICE ACCORDING TO SECTION 10(A)).

12. THE PROMULGATION BY GAZETTING OF CODES NOT BE SUBJECT TO EXEMPTION UNDER THE STATUTORY INSTRUMENTS ACT.
13. LEGISLATION BE INTRODUCED PROVIDING FOR AN OFFICIAL PUBLICATION OF ALL CODES, AMENDMENTS TO CODES, AND BY-LAWS DIRECTLY RELATED TO BAND CODES STYLED THE INDIAN GAZETTE AND CONSIDERATION BE GIVEN PROVIDING FOR A CONSOLIDATED ABORIGINAL GAZETTE RECORDING THE PROMULGATION OF ALL FEDERAL-ABORIGINAL AGREEMENTS HAVING THE FORCE OF LAW, FEDERAL LEGISLATION AND RELATED REGULATIONS AND BY-LAWS.
14. THE ACT BE AMENDED TO CLARIFY THAT "ELECTORS" FOR THE PURPOSES OF SECTION 10 CONSENTS INCLUDES ALL PERSONS ENTITLED TO BE MEMBERS OF THE BAND OVER 18 YEARS OF AGE, REGARDLESS OF ORDINARY RESIDENCE.
15. THE ACT BE CLARIFIED TO ENSURE SECTION 10 "ACQUIRED RIGHTS":
 - a) APPLY EQUALLY TO ALL PERSONS ENTITLED UNDER SECTION 6
 - b) ARE DEFINED WITH GREATER CERTAINTY, ESPECIALLY AS TO THE RIGHT OF RESIDENCE AND OCCUPATION OF RESERVE LAND.
16. ALL PERSONS CONNECTED TO A BAND WHO ARE ELIGIBLE FOR REGISTRATION ARE PROTECTED BY THE ACQUIRED RIGHTS PROVISION.
17. THE ACT BE CLARIFIED TO DETERMINE WHICH COURTS HAVE THE JURISDICTION TO HEAR APPEALS FROM DECISIONS ON MEMBERSHIP PURSUANT TO A MEMBERSHIP CODE OR, ALTERNATELY, PROVISIONS BE MADE FOR A UNIFORM SYSTEM OF APPEAL MECHANISMS INCORPORATING INDIAN CUSTOM LAW PROCEDURES & EVIDENCIARY RULES SIMILAR TO THOSE UNDER THE ACT FOR PROTESTS AND APPEALS.

18. AMEND SECTION 8(1)(P.1) OF THE ACT TO ENSURE THE RIGHT OF RESIDENCE IS NOT SEVERED FROM THE RIGHT OF MEMBERSHIP AND TO ENSURE BY-LAWS UNDER THIS SUB-PARAGRAPH CANNOT BE USED TO STRIP A PERSON'S MEMBERSHIP DIRECTLY OR INDIRECTLY.
19. THE ACT BE AMENDED IN SECTION 18 TO ENSURE THAT DEPENDENT ADULTS, INCLUDING THE IMPAIRED, ARE ASSURED OF THE RIGHT TO RESIDE WITH THEIR PARENT OR PARENTS ON RESERVE.
20. THE GOVERNMENT IMMEDIATELY REASSURE INDIAN NON-BAND COMMUNITIES THAT A POLICY ON THE RECOGNITION UNDER THE ACT AS BANDS WILL BE PREPARED AND ANNOUNCED ONLY AFTER FULL AND OPEN CONSULTATIONS WITH INDIAN PEOPLES.
21. A SPECIAL PARLIAMENTARY STUDY OR INQUIRY BE INITIATED TO INVESTIGATE BAND RECOGNITION REQUESTS.
22. THE ACT BE AMENDED TO REQUIRE THE MINISTER TO INVESTIGATE ANY REQUESTS FROM AN INDIAN COMMUNITY FOR RECOGNITION AS A BAND UNDER THE ACT AND TO TABLE A REPORT TO PARLIAMENT ON HIS INVESTIGATION INCLUDING RECOMMENDATIONS CONCERNING RECOGNITION WITHIN TWO YEARS OF ANY SUCH REQUEST.
23. THE GOVERNMENT IMMEDIATELY ASSURE INDIAN COMMUNITIES THAT A POLICY ON THE SETTING ASIDE OF NEW LANDS AS RESERVES WILL BE PREPARED AND ANNOUNCED ONLY AFTER FULL AND OPEN CONSULTATION WITH INDIAN PEOPLES IN ACCORDANCE WITH THE PRINCIPLES OF FEDERAL RESPONSIBILITY FOR OBLIGATIONS ACCORDING TO OUR ABORIGINAL AND TREATY RIGHTS OF INDIAN COMMUNITIES TO HAVE A LAND BASE.

24. NATIONAL HEALTH AND WELFARE IMMEDIATELY ADDRESS, IN CONJUNCTION WITH THE NCC'S AFFILIATES, THE HEALTH AND WELFARE NEEDS OF OFF-RESERVE INDIANS AND METIS.
25. POST-SECONDARY EDUCATION BENEFITS BE PROVIDED ON AN EQUAL BASIS TO ALL ABORIGINAL PEOPLE AND GRADUALLY EXPANDED TO COVER ALL ABORIGINAL PEOPLES.
26. THE OFF-RESERVE HOUSING PROGRAM EXISTENT PRIOR TO C-31 BE RE-ESTABLISHED IN CONSULTATION WITH NATIVE HOUSING DELIVERY AGENCIES TO AVOID OVER-LAPS WITH CANADA MORTGAGE AND HOUSING CORPORATION PROGRAMS FOR NON-STATUS AND METIS PEOPLE.
27. INAC ASSIST IN THE DEVELOPMENT OF TRIPARTITE CHILD WELFARE AGREEMENTS FOR NON-RESERVE INDIANS.

THIS CONCLUDES OUR PRESENTATION TO THE STANDING COMMITTEE AT THIS TIME. WE WISH TO THANK THE HONORABLE MEMBERS FOR YOUR TIME AND ATTENTION TO HEARING OUR CONCERNS. AS YOU MIGHT WELL AND ALL APPRECIATE, THERE IS NOTHING MORE FUNDAMENTAL OR PRECIOUS TO HUMAN BEINGS THAN TO HAVE A DISTINCT IDENTITY AND TO HAVE THIS RECOGNIZED AND RESPECTED BY ALL WHOM WE ENCOUNTER. THIS IS A SIMPLE PRINCIPLE ACKNOWLEDGED BY ALL NATIONS IN LAWS, WITHIN THE NATIONAL BOUNDS AND BETWEEN NATIONS. WE FEEL THE COLONIALISM OF THE PAST IS BEING ADDRESSED AND ELIMINATED IN EVERY PART OF THE WORLD THROUGH WHATEVER MEANS IS AVAILABLE TO COLONIZED PEOPLES. WE SAY TO YOU, THIS IS YOUR TIME TO BRING CANADA INTO A NEW ERA OF GENEROSITY IN ACCOMMODATING THE LEGITIMATE ABORIGINAL RIGHTS AND RIGHTS UNDER CANADIAN LAW OF ALL ABORIGINAL PEOPLE.

THANK YOU!

Appendix A

UNITED NATIVE NATION'S
BILL C-31
WORKSHOP LIST
1986

<u>City</u>	<u>Date Given</u>	<u>Place Held</u>
Clinton	Feb. 5	Royal Canadian Legion
Kamloops	Feb. 6	Friendship Centre
Vernon	Feb. 7	Friendship Centre
Invermere	Feb. 10	Columbia Lake Band Hall
Cranbrook	Feb. 11	Inn of the South
Keremeos	Feb. 13	Cawston Community Hall
Kelowna	Feb. 14	Friendship Centre
Merrit	Feb. 24	Sumac Gardens
Princeton	Feb. 25	Mrs. McIvor's home
Salmon Arm	Feb. 26	The Hut
Kelowna	Feb. 27	Friendship Centre
Victoria	Mar. 10	Friendship Centre
Duncan	Mar. 11	Friendship Centre
Comox	Mar. 13	Lion's Den
Mission	Mar. 13	(In conjunction with Indian Homemaker's of B.C.)

Port Alberni	Mar. 18	U.N.N. Office
Vancouver	Mar. 24	Aboriginal People's Program - Statistics Canada
Vancouver	Mar. 26	Native Education Centre
New Westminster	Mar. 27	Douglas College
Port Hardy	Apr. 2	Tsulquate Reservation (In conjunction with Indian Homemakers)
Kelowna	Apr. 18	Friendship Centre
Williams Lake	Apr. 19	U.N.N. Office
North Vancouver	Apr. 21	Squamish Band Office
Squamish	Apr. 22	Upper Squamish Reserve
Campbell River	Apr. 27	St. Peter's Anglican Church
Houston	Apr. 27	Midway Conference Room
Surrey	Apr. 28	Kwantlen College/Local 103
Fraser	Apr. 29	Nautley Band Office
Prince George	May. 1	Friendship Centre
Alert Bay	May. 13	Whe-la-la-u Area Council (in conjunction with Indian Homemakers Association)

Agassiz	Jun. 12	Mountain Prison Institute
Misssion	Jun. 24	Mission Prison Institute
Vancouver	Aug. 15	UBC Law Faculty Band Code Workshop
Vancouver	Sept. 10	Medical Sevices Branch
Vancouver	Sept. 14	Urban Images for Native Women
Skidegate	Sept. 21	Elder's Home
Vancouver	Oct. 1	Vancouver Indian Centre
North Vancouver	Oct. 5	Squamish Band Community Forum
Salmon Arm	Oct. 14	The Hut
Salmon Arm	Oct. 14	Senior Secondary Class
Oliver	Oct. 15	U. N. N. Office
Invermere	Oct. 21	Columbia Lake Band
Cranbrook	Oct. 22	Sandman Inn
Golden	Oct. 23	Royal Canadian Legion Hall
Good Hope Lake	Oct. 26	Community Hall
Vancouver	Oct. 27	AIMS Job Development Project
Powell River	Nov. 10	Sliammon Band
Victoria	Nov. 12	Family Services
Victoria	Nov. 15	Victoria Friendship Centre

Chetwynd	Nov. 20	Recreation Centre
Fort St. John	Nov. 21	Friendship Centre
Mount Currie	Nov. 22	Band Community Hall
Dawson Creek	Nov. 23	U. N. N. Office
Fort Nelson	Nov. 25	Catholic Church Basement
Enderby	Nov. 25	Spallumcheen Band
North Vancouver	Nov. 29	Queen Mary School/Squamish Band
Surrey	Nov. 29	Surrey Local(Kwantlen College)
Williams Lake	Dec. 1	Canoe Creek Band
Williams Lake	Dec. 2	Canoe Creek Band - Dog Creek
Mission	Dec. 5	Mission Prison Institute
North Vancouver	Dec. 7	Capilano Reserve - Squamish Band
Hazelton	Dec. 16	Gitanmaax Band

1987

<u>City</u>	<u>Date Given</u>	<u>Place Held</u>
Duncan	Jan. 27	Friendship Centre
Greenville	Jan. 28	Lakalzap (Chief & Council)
Greenville	Jan. 29	Lakalzap Band
Matsqui	Feb. 4	Prison Institute
Vancouver	Feb. 5	Urban Images for Native Women
Matsqui	Feb. 11	Prison Institute
Prince Rupert	Feb. 17	Highliner Hotel
Smithers	Feb. 19	Hudson's Bay Lodge
North Vancouver	Feb. 19	Squamish Band Councilors
Mount Currie	Feb. 24	Mount Currie Band Council
Rivers Inlet	April 23	Oweekeno Band

Appendix B i.

June 17, 1987

Ron A. George
President
United Native Nations
300 - 1682 West 7th Avenue
Vancouver, B.C.
V6J 4S6

Dear Mr. George:

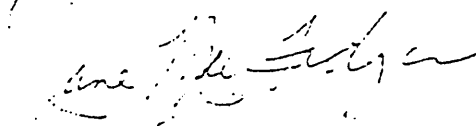
RE: Bill C-31 Reinstatement Legal Assistance
Program - Grant Payment Schedule

Thank you for the revised budget which you submitted reflecting your current revenue for this project. I propose that the grant be paid in four equal instalments of \$3,750. payable on the first of the month, commencing July 1, 1987.

I request that at the end of the four months, you submit a report on the project, outlining the number of persons assisted by telephone, in person or via workshops. I enclose a copy of the project evaluation form which I would ask that you complete at the end of the project. I understand that Sharlene will be speaking with Barbara Murphy to explore ways of utilizing the Legal Services Society's network of community law offices around the province. Given that Sharlene is only one person, that may be a useful network for front-line legal assistance around the province.

I trust the above payment schedule will be suitable. If not, please contact me. I wish you the best of luck in securing additional funding to continue this project for another year.

Yours truly,



Jane MacFadgen
Program Director



410-1190 Hornby Street, Vancouver, B.C.
V6Z 2K5 Canada Telephone 604/688-2337

August 24, 1987

cc. RG
DS
EW
SC
WC
RT
P.H.

Sandy Wong
Secretary-Treasurer
United Native Nations
Suite 300 - 1682 West 7th Avenue
Vancouver, B.C.
V6J 4S6

Dear Sandy:

Thank you for your letter with the attached statement of expenditures and revised budget.

As you know, \$7,500. of the \$15,000. grant has been paid to date. In accordance with your revised budget, I suggest the following schedule of payments:

September 8	\$ 930.
October 1	\$3,630.
November 1	\$2,940
	<u>\$7,500.</u>

The September cheque will be issued as soon in September as a second cheque-signer returns from holidays (he may be back before September 8). Please let me know if that schedule poses any problems for you.

It would be helpful if Sherry Clark could continue to provide me with the monthly statistics of the Bill C-31 clients assisted by means of this grant. Please ask Sherry or Rosalie to give me a call when the fall workshop schedule has been finalized.

Thanks for your help.

Yours truly,

Jane MacFadgen
Program Director

cc: Ron George

Appendix B ii.

Vancouver Community Legal Assistance Society

Community Lawyer Program

Please direct your reply to:
James F. Sayre257 East 11th Avenue
Vancouver, B.C. V5T 2C4
Telephone (604) 872-0271

March 24, 1988

Mrs. Arlene Talbourdet
6372 Commercial Drive
Vancouver, B.C.
V5P 3P3

Dear Mrs. Talbourdet:

RE: Reinstatement of Status

I am afraid that I have some bad news for you. I just spoke with Tom Maloch of the Department of Indian Affairs in Ottawa. The Bill C-31 Funding Committee apparently met last week and discussed your case at length. They decided that they would not agree to provide financial support for it, because, in effect, they did not want you to win (? !). Apparently the Committee agreed that in principle they would support a "clean" Death Rule case, which means a case that raises only the Death Rule, and not some other issue such as the scrip matter. The Department feels that the language of the Death Rule provisions does not really state what it intended to accomplish when Bill C-31 was enacted, and they are therefore in support of attempts to have the Rule declared void.

On the other hand, insofar as the scrip rule is concerned, the Department is quite happy with the way in which the present language affects people like you. In fact, Mr. Maloch told me that the Department's interpretation of Bill C-31 scrip repeal is such that, even if your great-grandfather or some other ancestor who accepted scrip were alive after April 17, 1985, he still could not regain his status because he had once accepted scrip. Mr. Maloch suggested that the Department considered it to be almost a matter of "contract", in which a person chose to accept scrip in return for giving up any possible claim to Indian status. Not only does this interpretation of the law seem unfair, sufficiently so that an application could be made to attack such a provision under Section 15 of the Charter of Rights, but I also suspect that a court may agree that the Department is simply wrong in a matter of interpreting the language of the law. Even though the Department may have meant Bill C-31 to result in such a situation, the court would interpret the effect of the law according to the language of the Indian Act, and general principles of statutory interpretation. However, because your ancestors who accept the scrip died prior to April 17, 1985, it would apparently still be necessary to attack the "Death Rule" in order to achieve entitlement to status for you via your mother's ancestors.

<hr/>				
<i>Barristers</i>		<i>&</i>	<i>Solicitors</i>	
<i>David W. Mossop</i>	<i>Peter J. Carver</i>		<i>James W.N. Pozer</i>	<i>Judith Mosoff</i>
<i>Gillian I. Andrew</i>	Disabled People's		Law Students' Legal	Mental Patients'
<i>James F. Sayre</i>	Advocacy Project		Advice Program	Advocate Project
Community Lawyers	(604) 872-0271		(604) 228-5791	(604) 525-2615

At least, we now have a much better idea how the Department itself interprets the relevant provisions of Bill C-31, than we had prior to applying for DIA financial support. For what it's worth, I will ask the Department to consider, and I would like you to approach your Member of Parliament and attempt to get his or her support in doing so. Since Parliament has apparently designated certain funds for test cases involving Bill C-31, I can see no reason why the Department should block a perfectly legitimate test case merely because it does not desire the result that the case might have.

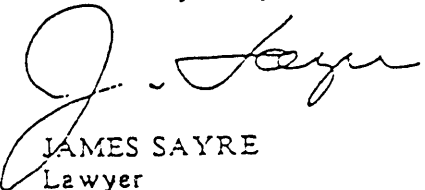
The better chance for getting funding, however, is to apply to the Charter Funding Committee, which will not meet for another month or two. I will submit further documentation to them as soon as possible, and will let you know when I get a result. In the meantime, you should give serious consideration to whether you have the resources to carry on the case if we cannot find anyone to financially support it. Aside from contributions for the time that our Society would spend on the matter, a great deal of historical research, long-distance telephone, courier, and at some point perhaps travel costs, will be necessitated. You cannot hope to obtain status without definite historical evidence that your mother's relatives are in fact native Indians, even if the court agrees completely with you regarding the unfairness of the Death Rule and scrip rule.

I will be on holidays during the week of March 28th, and our office is moving to:

Suite 404, 1128 Hornby Street
Vancouver, B.C.
Telephone: 68-LEGAL

during the following week. Please call me during the week of April 11th, if you wish to discuss any of these matters further.

Yours very truly,



JAMES SAYRE
Lawyer

**Indian and Northern
Affairs Canada**

April 5, 1988

cc RG
EC
PH
SC

Mr. James Sayre
Vancouver Community Legal
Assistance Society
257 East 11th Avenue
Vancouver, B.C.
V5T 2C4

Dear Sir:

Arlene Talbourdet

Pursuant to our telephone conversation of March 22, 1988 I wish to confirm that the Test Case Funding Review Committee met on March 15, 1988 and decided not to provide funding for the above referenced case. The committee judged that the determining factor in Ms Talbourdet's case was not the Death Rule in s. 6(1)(f), 6(2) and 6(3) of the amended Act but the "half-breed scrip" rule. Section 12(1) of the pre-1985 Indian Act read:

12.(1) The following persons are not entitled to be registered, namely,

(a) a person who

- (i) has received or has been allotted half-breed lands or money scrip,
- (ii) is a descendant of a person described in subparagraph (i),
- (iii) is enfranchised, or
- (iv) is a person born of a marriage entered into after the 4th day of September 1951 and has attained the age of twenty-one years, whose mother and whose father's mother are not persons described in paragraph 11(1)(a), (b) or (d) or entitled to be registered by virtue of paragraph 11(1)(e),

unless, being a woman, that person is the wife or widow of a person described in section 11, and

- (b) a woman who married a person who is not an Indian, unless that woman is subsequently the wife or widow of a person described in section 11.

The 1985 amendments did away with provisions regarding half-breed scrip. However the amendments did not entitle persons who fell under s. 12(1) (a) (i) and (ii) of the "old" Act to be registered under s. 6 of the new Act. The correspondence submitted with your application makes it clear that the Department of Indian Affairs, in its genealogical research on this case, has been unable to identify any ancestor of Ms Talbourdet through whom she would appear to be this fact, rather than the Death rule, that is precluding her registration under the amended Act.

I trust this is sufficient.

Yours truly,

(Original signed by)

T.A. Malloch

Thomas Malloch
Program Analyst

(Appendix c)

UNITED NATIVE NATIONS PETITION OF RIGHT
TO THE PARLIAMENT OF CANADA
RESPECTING THE INDIAN ACT, 1985

WE, THE UNDERSIGNED, ENTITLED TO EQUAL BENEFIT AND EQUAL PROTECTION OF THE LAW, DO HEREBY PETITION THE PARLIAMENT OF CANADA FOR JUSTICE TO DO RIGHT IN THE PREVENTION OF FURTHER DISORDER AND DISCRIMINATION BROUGHT ON BY THE ENACTMENT AND IMPLEMENTATION OF THE INDIAN ACT, 1985:

WE WISH TO VOICE OUR DISPLEASURE AND REQUEST TO THE PARLIAMENT OF CANADA TO GRANT US RELIEF IN THE MANNER IN WHICH THE POLICIES OF THE FEDERAL GOVERNMENT ARE BEING IMPLEMENTED WITH RESPECT TO THE INDIAN ACT, 1985:

MORE SPECIFICALLY, WE WISH YOU TO KNOW THE DISCRIMINATION WITHIN THE INDIAN ACT, 1985 HELDS OUT OUR CHILDREN AND ESPECIALLY THE FEMALE CHILDREN UNDER SECTION 6(2):

OUR POST-SECONDARY STUDENTS ARE BEING DENIED FINANCIAL AID FOR CONTINUING THEIR EDUCATION:

OUR SECONDARY STUDENTS ARE NOT BEING BOARDED OUT UNLESS THEY LIVE ON-RESERVE:

OUR PEOPLE ARE BEING DENIED ACCESS TO DECISION-MAKING ON THE RESERVE WHERE DECISIONS RESPECTING EDUCATION, HOUSING, POST-SECONDARY EDUCATION, SOCIAL ASSISTANCE, AND LANDS ARE BEING MADE:

OUR PEOPLE ARE NOT RECEIVING ASSISTANCE OFF-RESERVE IN SPITE OF THE FACT THERE IS NO IMMEDIATE HELPFOR THEM TO MOVE ON THE RESERVE:

OVERALL, OUR PEOPLE ARE BENEFITTING LESS THAN THOSE PEOPLE WHO LIVE ON-RESERVE WHO HAVE EQUAL STATUS:

OUR PROVINCIAL ORGANIZATION, THE UNITED NATIVE NATIONS, IS NOT RECEIVING ANY FUNDING TO ASSIST IN THE IMPLEMENTATION OF THE INDIAN ACT, 1985 IN A MORE ORDERLY MANNER:

IN SPITE OF THIS REFUSAL OF FUNDS BY THE DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS AND THE SECRETARY OF STATE, THE REGIONAL OFFICE OF INDIAN AFFAIRS IN VANCOUVER CONTINUES TO REFER CLIENTS TO US FOR ASSISTANCE WHILE THEY HAVE THE RESPONSIBILITY AND THE RESOURCES TO CARRY OUT THIS MANDATE ON BEHALF OF PARLIAMENT:

MORE THAN ANY OTHER PROVINCE OF CANADA RESPECTING DISTANCE AND NUMBER OF PEOPLE TO SERVE, WE MUST EXPEND MORE OF OUR RESOURCES TO LOBBY AND SERVE OUR MEMBERS WITH THE DISADVANTAGE OF WORKING WITH A POORLY CONSTRUCTED LEGISLATIVE ENACTMENT:

WE ARE THEREFORE REQUESTING RELIEF FROM THE PARLIAMENT OF CANADA TO REPEAL SECTION 6(2) OF THE INDIAN ACT, 1985:

WE REQUEST THE PARLIAMENT OF CANADA HEAR OUR CASE THROUGH THE UNITED NATIVE NATIONS APPEARING BEFORE THE STANDING COMMITTEE ON ABORIGINAL AFFAIRS TO PRESENT THE EVIDENCE TO SUCH INEQUALITY EXISTS IN ACCESSING RIGHTS AND BENEFITS:

WE REQUEST OUR PROVINCIAL ORGANIZATION, THE UNITED NATIVE NATIONS, RECEIVE ADEQUATE FINANCIAL ASSISTANCE FOR THE CONTINUED IMPLEMENTATION OF THE SAID INDIAN ACT, 1985:

WE DO HUMBLY SUBMIT THIS PETITION AND ATTACH OUR SIGNATURES THEREON:

NAME	ADDRESS	TELEPHONE
------	---------	-----------

**Indian and Northern
Affairs Canada**

Novembre 29, 1985

Appendix D

Dear

I have received your application for registration as an Indian.

Please be advised that your application will be dealt with as soon as possible. You will be contacted again when it has been processed.

Should you have any inquiries regarding your application(s) please quote the above file number.

Your sincerely,

(Original signed by)



for L.G. Smith
Registrar
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

CANADA

**Indian and Northern
Affairs Canada**

September 23, 1987

Dear

I refer to your application for Registration dated August 6, 1987.

In order to proceed with your application, please be advised that I require the following documents:

- (a) A Statutory Declaration completed by your mother,
() ...identifying the man who is your father;
- (b) A Statutory Declaration completed by your father admitting paternity.

Please quote our file number when you forward the documents to us.

Yours Sincerely,

(Original signed by)

S. Leclerc

for Larry Gilbert
Acting Registrar
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

**Indian and Northern
Affairs Canada**

October 22, 1987

Dear

I refer to your Application for Registration dated August 20, 1985.

Please be advised that I will require the following documentation prior to processing your registration.

- 1) A copy of your parents' marriage certificate.
- 2) Copies of your parents' death certificates.
- 3) A copy of your father's birth or baptismal certificate on which his parents' names are indicated.
- 4) A copy of his parents' marriage certificate indicating their date of marriage.

If you are unable to obtain these documents from Vital Statistics in British Columbia, you may have to conduct a search of the Church records in the area.

Please quote our file number when you send these documents to us.

Yours sincerely,

(Original signed by)

M Amos

for Larry Gilbert
Acting Registrar
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

CANADA

**Indian and Northern
Affairs Canada**

May 12, 1987

Dear

I refer to my letter dated March 30, 1987.

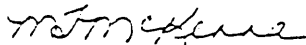
I regret to inform you that after further research, it has been determined your entitlement for registration should have been in accordance with paragraph 6(1)(d) of the Indian Act with entitlement to membership in the Parry Island Band being subject to the provisions of paragraph 11(2)(b) of the Act. This was based on the fact that you enfranchised by P.C. 1962-914 on June 28, 1962.

I must also now inform you, that based on the above, your daughter () is entitled to registration as an Indian in accordance with paragraph 6(2) of the Indian Act with entitlement to membership in the Parry Island being subject to the provisions of paragraph 11(2)(b) of the Act.

Unless the Band has assumed control of its membership by June 28, 1987, your name and your daughter's name will be added to the () Band List on that date. Should the band assume control of its Band List prior to that date, you and your daughter will have to apply to the band for membership.

Yours sincerely,

(Original signed by)



for L.G. Smith
Registrar
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

c.c. Band Administrator
Parry Island Band
Parry Island, Ontario
P2A 2X4

CANADA

**Indian and Northern
Affairs Canada**

February 13, 1987

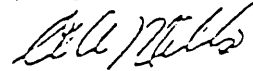
Dear

I refer to your Application for Registration dated October 13, 1985.

I am pleased to confirm that you are now registered as an Indian in the Indian Register maintained in this Department in accordance with paragraph 6(2) of the Indian Act under the name of ().

Yours sincerely,

(Original signed by)



for L.G. Smith
Registrar
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

c.c. Regional Director
Lands, Revenues and Trusts
Alberta Region

c.c. Regional Office
Medical Services Branch
Dept. of National Health & Welfare
4th Floor, 814 Richards Street
VANCOUVER, B.C. V6B 3A9
(604) 666-3235

CANADA

**Indian and Northern
Affairs Canada**

February 13, 1987

Dear

I refer to your Application for Registration dated September 30, 1985.

I am pleased to confirm that you are now registered as an Indian in the Indian Register maintained in this Department in accordance with paragraph 6(1)(c) of the Indian Act under the name of ().

(Original signed by)



for L.G. Smith
Registrar
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

c.c. Regional Director
Lands, Revenues & Trusts
Alberta Region

c.c. Regional Office
Medical Services Branch
Dept. of National Health & Welfare
4th Floor, 814 Richards Street
VANCOUVER, B.C. V6B 3A9
(604) 666-3235

APPENDICE «AUTO-20»

(TRADUCTION)

HONORABLES PRÉSIDENTS ET MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INDIENNES:

MON EXPOSÉ D'AUJOURD'HUI PORTERA SUR LES FONDS AFFECTÉS À LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES. JE SUIS CONSCIENT QUE CERTAINS DE MES PROPOS PRÊTENT À CONTROVERSE, MAIS ILS N'EN SONT PAS MOINS VRAIS. JE SAIS AUSSI QUE CERTAINS REPRÉSENTANTS DES AFFAIRES INDIENNES NE SERONT PAS HEUREUX D'ENTENDRE CE QUE J'AI À DIRE, MAIS POUR LE BIEN DES JEUNES MICMACS QUE JE REPRÉSENTE ET DES AUTRES ÉTUDIANTS INDIENS FRÉQUENTANT DES ÉCOLES ADMINISTRÉES PAR DES BANDES, JE ME DOIS DE DÉNONCER L'ACTUELLE SITUATION. JE FAIS SIMPLEMENT APPEL À VOTRE SYMPATHIE, À VOTRE SENS DE LA JUSTICE ET À VOTRE COMPRÉHENSION AFIN QUE VOUS NOUS AIDIEZ À TROUVER UNE SOLUTION À CERTAINES DES DIFFICULTÉS QUE NOUS ÉPROUVONS POUR OFFRIR À NOS JEUNES L'ÉDUCATION À LAQUELLE ILS ONT DROIT. LA PRÉCARITÉ DE NOTRE SITUATION DÉPASSE LES CONSIDÉRATIONS ABORDÉES DANS LES NOTES D'INFORMATION DE LA HAUTE DIRECTION DES AFFAIRES INDIENNES. AU CONTRAIRE, LEUR PERCEPTION DE CE À QUOI DOIVENT RESSEMBLER LES ÉCOLES ADMINISTRÉES PAR LES BANDES EST LOIN D'ÊTRE CONFORME À LA RÉALITÉ.

SI VOUS ÊTES SENSIBLES AUX PRÉOCCUPATIONS ET AUX RECOMMANDATIONS DONT NOUS ALLONS VOUS FAIRE PART AUJOURD'HUI, NOUS AVONS CONFIANCE QUE NOS ÉCOLES ET LES ÉTUDIANTS INDIENS QUI LES FRÉQUENTENT VONT FINIR PAR ACQUÉRIR L'AUTONOMIE ET LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES POUR POUVOIR RELEVER LES DÉFIS SOCIO-ÉCONOMIQUES DE L'AVENIR. DE MÊME, NOUS CROYONS QUE NOTRE CONTRIBUTION À L'ÉDUCATION DE NOS JEUNES PROFITERA À TOUS LES ÉTUDIANTS INDIENS ET LEUR PERMETTRA AINSI D'ACQUÉRIR UNE SAINTE PERCEPTION DE LEUR APPARTENANCE NATIONAL, DE LEUR CULTURE ET DE LEUR LANGUE. PLUS ENCORE, NOUS ESPÉRONS QU'EN VOUS FAISANT PART DE NOTRE POINT DE VUE SUR NOS DILEMMES ACTUELS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET EN VOUS SENSIBILISANT À L'ÉNORME POTENTIEL DE NOS JEUNES, NOUS VOUS INCITERONS VOUS ET VOS COLLÈGUES, À TROUVER UNE SOLUTION JUSTE ET OBJECTIVE À NOS PROBLÈMES.

LE DILEMME POSÉ PAR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES DANS LES RÉSERVES EST UNE QUESTION COMPLEXE. À L'HEURE ACTUELLE, LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES N'EST PAS CONSIDÉRÉ COMME PRIORITAIRE - POUR LE MINISTÈRE, IL N'EST ESSENTIELLEMENT QU'UNE PARTIE DES PLANS D'IMMOBILISATIONS DES BANDES. AINSI, LES BANDES DOIVENT ÉTABLIR LEURS PRIORITÉS EN MATIÈRE D'IMMOBILISATIONS, QU'IL S'AGISSE D'ÉCOLES OU AUTRES, DANS LE CADRE D'UN PLAN QUINQUENNAL. LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES EST DONC CONSIDÉRÉE SUR LE MÊME PLAN QUE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS, D'ÉGOUTS ET DE ROUTES. LES BANDES SONT OBLIGÉES D'INCLURE LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES DANS LEUR PLAN QUINQUENNAL D'IMMOBILISATION, MAIS RIEN NE LEUR GARANTIT QUE LES ÉCOLES EN QUESTION SERONT CONSTRUITES, ÉTANT DONNÉ LE PEU DE MARGE DE MANŒUVRE LAISSÉ PAR LES BUDGETS RÉGIONAUX D'IMMOBILISATIONS. LES CONSEILS DE BANDES PRÉFÈRENT DONC METTRE L'ACCENT SUR LES AUTRES BESOINS EN IMMOBILISATIONS DE LEUR COLLECTIVITÉ, ÉTANT DONNÉ QUE LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES EST SI PEU SÛRE. EN D'AUTRES TERMES, VOUS POUVEZ TOUJOURS PRÉVOIR LA

CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE DANS VOTRE PLAN D'IMMOBILISATIONS, MAIS SI LES FONDS AFFECTÉS À VOTRE RÉGION NE SONT PAS SUFFISANTS, L'ÉCOLE EN QUESTION NE SE CONSTRUIRA PAS. DANS CES CIRCONSTANCES, LES BANDES N'ONT GUÈRE LE CHOIX: POURQUOI, EN EFFET, PRÉVOIR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE DANS UN PLAN QUINQUENNAL ALORS QU'IL N'EST ABSOLUMENT PAS GARANTI QUE VOUS AUREZ LES FONDS POUR LA CONSTRUIRE? IL LEUR FAUT CHOISIR ENTRE LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES OU LA CONSTRUCTION D'ÉGOUTS OU DE LOGEMENTS POUR LA RÉSERVE. EN INCLUANT LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES DANS LES PLANS QUINQUENNAUX D'IMMOBILISATIONS, ON NIE L'IMPORTANCE DE L'ÉDUCATION POUR NOS ENFANTS ET ON NOUS OBLIGE INJUSTEMENT À SACRIFIER LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES POUR SATISFAIRE À D'AUTRES PRIORITÉS. POURTANT, J'ESTIME QUE LE DROIT À L'ÉDUCATION DEVRAIT ÊTRE RECONNU À TOUT ENFANT INDIEN, AU MÊME TITRE QUE LE DROIT À UN LOGEMENT DÉCENT. LE FAIT QUE LE MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ENGLOBE LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES DANS LES PLANS D'IMMOBILISATIONS DES BANDES MONTRE BIEN QU'IL NE CONSIDÈRE PAS L'ÉDUCATION COMME UNE PRIORITÉ ET QUE LA PORTÉE DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LES INDIENS EST TRIBUTAIRE DES FONDS AFFECTÉS À LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES ET NON DES BESOINS RÉELS DES COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION. LA POLITIQUE ACTUELLE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES D'INCLURE LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES DANS LES PLANS QUINQUENNAUX D'IMMOBILISATIONS FAIT FI DE L'ENGAGEMENT DU MINISTÈRE À FOURNIR AUX BANDES DE FONDS SUFFISANTS POUR ADMINISTRER ELLES-MÊMES LEURS PROGRAMMES D'ÉDUCATION. OR, POUR POUVOIR METTRE EN OEUVRE UN PROGRAMME D'ÉDUCATION DE QUALITÉ, IL SE TROUVE QUE NOUS AVONS BESOINS D'ÉCOLES DÉCENTES. POURTANT, LE MINISTÈRE CONTINUE À REFUSER DE FINANCER LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES SUSCEPTIBLES DE RÉPONDRE À NOS BESOINS.

LES FONDS QUE LE MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ACCORDE AUX RÉGIONS À DES FINS D'ÉDUCATION SE DIVISENT EN TROIS CATÉGORIES: A) MATÉRIEL D'ENSEIGNEMENT, B) RÉNOVATIONS DES INSTALLATIONS ACTUELLES ET C) CONCEPTION ET CONSTRUCTION DE NOUVELLES INSTALLATIONS. CES FONDS SONT RÉPARTIS EN CONSULTATION AVEC LE PERSONNEL RÉGIONAL DES SERVICES TECHNIQUES ET DES SERVICES D'ÉDUCATION DU MINISTÈRE. À AUCUN MOMENT, LES CONSEILS DE BANDES N'ONT LEUR MOT À DIRE DANS LA FAÇON DONT CES FONDS DOIVENT ÊTRE DÉPENSÉS. SANS DOUTE LA QUESTION LA PLUS GRAVE ET LA PLUS CONTROVERSÉE, SOULEVÉE PAR CE MANQUE DE PARTICIPATION DES BANDES AUX DÉCISIONS RELATIVES À L'UTILISATION DES FONDS EN QUESTION, RÉSIDE DANS LA SUBJECTIVITÉ DU MINISTÈRE. CERTAINS REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX DU MINISTÈRE M'ONT DIT TEXTUELLEMENT CECI: «VOUS NE RÉUSSIREZ PAS À FAIRE APPROUVER CE PROJET D'IMMOBILISATIONS PARCE QUE TELLE PERSONNE NE VOUS AIME PAS». UN AUTRE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE A MÊME AVOUÉ QUE: «LE COMITÉ DE GESTION DES IMMOBILISATIONS DE LA RÉGION N'EST PAS INTÉRESSÉ À AIDER LE BANDES À CONSTRUIRE OU À RÉNOVER DES ÉCOLES À MOINS QU'IL N'Y AIT URGENCE». C'EST DONC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES QUI DÉCIDE CHAQUE ANNÉE DES PRIORITÉS EN MATIÈRE DE FONDS CONSACRÉS À LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES, DE SORTE QUE LES DÉCISIONS PRISES EN LA MATIÈRE SONT LE PLUS SOUVENT FONCTION DE VOTRE CAPACITÉ À RESPECTER L'ORIENTATION DU MINISTÈRE. AUTREMENT DIT, SI LE PERSONNEL DU MINISTÈRE VOUS AIME ET SI VOS BESOINS EN ÉCOLES SONT CONFORMES À LA FAÇON DE VOIR DU MINISTÈRE, VOUS POUVEZ ÊTRE SÛR D'OBTENIR LES FONDS NÉCESSAIRES. DANS LE CAS CONTRAIRE, J'AI LE REGRET DE VOUS DIRE QUE VOTRE PROJET SERA REMIS AUX CALENDES GRECQUES.

IL Y A QUELQUES ANNÉES, LE MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES A ENTREPRIS DE RÉVISER LES NORMES UTILISÉES JUSQUE-LÀ POUR DÉTERMINER LA SUPERFICIE DES FUTURES ÉCOLES. CETTE MISSION A ÉTÉ CONFIEE À LA DIVISION DE L'ÉDUCATION DU PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT, EN CONSULTATION AVEC LE PERSONNEL RÉGIONAL DES SERVICES D'ÉDUCATION, DE LA GESTION DES IMMOBILISATIONS, DES SERVICES TECHNIQUES DE MÊME QUE DES CONTRATS ET FINANCES. LES RÉSULTATS DE CETTE ÉTUDE SONT CONSIGNÉS DANS UN DOCUMENT DE TRAVAIL, EN DATE DU 11 MARS 1988, INTITULÉ «NORMES RÉGISSANT LA SUPERFICIE DES ÉCOLES (ÉBAUCHE)». IL EST INTÉRESSANT DE NOTER QUE CES NOUVELLES NORMES DEVAIENT À L'ORIGINE RÉGIR LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET SECONDAIRES FÉDÉRALES POUR LES ÉTUDIANTS INDIENS. SI JE NE M'ABUSE, IL Y A DE MOINS EN MOINS D'ÉCOLES FÉDÉRALES DANS LES RÉSERVES DE NOS JOURS. LE MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES N'EN CONTINUE PAS MOINS D'ÉTABLIR SES NOUVELLES NORMES EN FONCTION DE SES PROPRES CRITÈRES ET NON DES BESOINS DES BANDES ELLES-MÊMES.

ESSENTIELLEMENT, LES NOUVELLES NORMES PROPOSENT DE DOUBLER LA SUPERFICIE DES ÉCOLES PRÉVUE EN VERTU DE LA GRILLE ACTUELLE. CES NORMES RÉGISSANT LA CONCEPTION ET LA CONSTRUCTION DES ÉCOLES SONT PLUS RÉALISTES. IL SEMBLE TOUTEFOIS QUE TOUTE L'OPÉRATION N'AURA SERVI À RIEN, SINON À PRODUIRE UN NOUVEAU RAPPORT DESTINÉ À RESTER SUR LES TABLETTES. DEPUIS 1986, ON NE CESSE DE REMETTRE L'APPROBATION DÉFINITIVE DES NOUVELLES NORMES PAR LE CABINET ET PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR. EN FAIT, LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION A DÉCIDÉ DE METTRE TOUTE CETTE QUESTION EN SUSPENS, EN ATTENDANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION D'ÉCOLES. LA DIRECTION GÉNÉRALE S'INTERROGE, SEMBLE-T-IL, QUANT À L'À-PROPOS DE CONSTRUIRE DE NOUVELLES ÉCOLES DANS LES RÉSERVES. À MA CONNAISSANCE, L'ÉTABLISSEMENT DE CETTE POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION D'ÉCOLES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION N'EST PAS ENCORE TERMINÉ, ET LES COLLECTIVITÉS INDIENNES N'EN ONT PAS EU VENT NON PLUS. TOUT SEMBLE INDiquer QUE LE MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES EST VÉRITABLEMENT INTÉRESSÉ À ÉTABLIR DE NOUVELLES NORMES POUR RÉGIR LA SUPERFICIE DES ÉCOLES MAIS QU'ENCORE UNE FOIS, LE PROJET A ÉTÉ SABOTÉ PAR DES ERREUR D'AIGUILLAGE DE LA HAUTE DIRECTION. LES DÉLAIS D'APPROBATION DES NOUVELLES NORMES SERAIENT, EN EFFET, SURTOUT IMPUTABLES À L'INSISTANCE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION SUR LA NÉCESSITÉ DE DÉFINIR UNE POLITIQUE POUR ORIENTER L'ÉTABLISSEMENT DESDITES NORMES. À MANTES REPRIS, JE ME SUIS INFORMÉ AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DES BUREAUX RÉGIONAUX POUR SAVOIR OÙ EN ÉTAIT L'APPROBATION DES NORMES. LA DIVISION DE LA GESTION DES IMMOBILISATIONS ET LA DIVISION DE L'ÉDUCATION NE CESSENT DE SE RENVOYER LA BALLE, CHACUNE BLÂMANT L'AUTRE POUR CET ÉCHEC MONUMENTAL. SANS DOUTE LE COMMENTAIRE LE PLUS ÉLOQUENT QUE J'AI ENTENDU EST LE SUIVANT: «LES NORMES NE SERONT JAMAIS APPROUVÉES PARCE QUE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION N'EN VOIT PAS LA NÉCESSITÉ POUR L'INSTANT». CE RENSEIGNEMENT, OBTENU AUPRÈS DE DEUX HAUTS FONCTIONNAIRES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE, M'A ÉTÉ CONFIRMÉ PAR UN HAUT FONCTIONNAIRE DU BUREAU DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE.

LA SITUATION EST TRÈS GRAVE, PUISQU'ELLE TÉMOIGNE D'UNE MAUVAISE UTILISATION FLAGRANTE DES DENIERS PUBLICS ET D'UN GASPILLAGE DES FONDS AFFECTÉS AU PROGRAMME DES INDIENS. LORSQUE DES HAUTS FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE VOUS AVOUENT CANDIDEMENT QU'À LEUR AVIS, «LE PROJET N'EST PAS SÉRIEUX» ET «N'EST QU'UNE PERTE

DE TEMPS», VOUS AVEZ TOUTES LES RAISONS DE VOUS DEMANDER DANS QUELLE MESURE LE MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES PREND AU SÉRIEUX L'ÉTABLISSEMENT DE POLITIQUES POUR APPUYER LES INITIATIVES TOUCHANT LES ÉCOLES ADMINISTRÉES PAR LES INDIENS. IL EST INTÉRESSANT DE NOTER QUE BON NOMBRE DE HAUTS FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE NOUS ONT RAPPELÉ QUE C'EST À EUX QU'INCOMBAIT LA RESPONSABILITÉ DE RENDRE COMPTE DE L'UTILISATION FAITE DE L'ARGENT DES CONTRIBUABLES AUX FINS DES PROGRAMMES D'ÉDUCATION DANS LES RÉSERVES. QUI ALORS DEVRA RÉPONDRE DE CE GASPILLAGE DES DENIERS PUBLICS? ET NOUS, QU'ALLONS-NOUS FAIRE AVEC NOS ÉCOLES EN CHANTIER OU ENCORE À L'ÉTAT DE PROJET? CEUX QUI SONT RESPONSABLES DE L'ÉTABLISSEMENT DES NOUVELLES NORMES RÉGISSANT LA SUPERFICIE DES ÉCOLES METTRAIENT-ILS AUTANT DE TEMPS À FAIRE LEUR TRAVAIL SI L'AVENIR DE LEURS PROPRES ENFANTS ÉTAIENT EN JEU? L'AUTRE ASPECT QUI NOUS PRÉOCCUPE CONCERNANT LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES A TRAIT À L'ÉVALUATION DES INSCRIPTIONS PRÉVUES. EN 1986, LE MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN A PUBLIÉ UN RAPPORT INTITULÉ «ÉVALUATION DES INSCRIPTIONS PRÉVUES DANS LES ÉCOLES». LE RAPPORT EN QUESTION FAIT ÉTAT DE ONZE FACTEURS À CONSIDÉRER POUR ÉVALUER LE NOMBRE D'INSCRIPTIONS PRÉVUES DANS UNE ÉCOLE DONNÉE. CES FACTEURS SONT IMPORTANTS PUISQU'ILS DÉTERMINENT LA TAILLE DE L'ÉCOLE AUQUELLE UNE BANDE A DROIT SELON LA GRILLE ACTUELLE RÉGISSANT LA SUPERFICIE DES ÉCOLES. RÉCEMMENT, NOTRE COLLECTIVITÉ DE WAGMATCOOK A PRÉSENTÉ UN MÉMOIRE DÉTAILLÉ AU BUREAU DES AFFAIRES INDIENNES DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE, EN SE SERVANT DU RAPPORT PUBLIÉ PAR LE MINISTÈRE EN 1986, POUR RÉCLAMER DES FONDS AFIN DE POUVOIR FINIR SON SOUS-SOL D'ÉCOLE. VOICI LA RÉPONSE QUE NOUS AVONS REÇUE DE LA PART DU DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ÉDUCATION:

«JE DOIS VOUS RAPPELER QUE L'ÉCOLE DE WAGMATCOOK ACCUEILLE 90 ÉLÈVES ET QU'ELLE A ÉTÉ CONTRUITE POUR POUVOIR EN ACCUEILLIR JUSQU'À 112, SELON LA NORME PRÉVUE À CET ÉGARD. PAR CONSÉQUENT, MÊME SI JE PRENDS BONNE NOTE DE VOS PRÉVISIONS DÉTAILLÉES POUR LES PROCHAINES ANNÉES, JE DOIS VOUS RAPPELER QUE LE NOMBRE RÉEL D'ÉLÈVES FRÉQUENTANT VOTRE ÉCOLE DEVRA DÉPASSER DE BEAUCOUP LE MAXIMUM ACTUEL DE 112 ÉLÈVES AVANT QUE L'AGRANDISSEMENT DE VOS INSTALLATIONS NE SOIT JUSTIFIÉ».

LE RAPPORT DE 1986 ÉNUMÉRAIT ONZE SECTEURS À CONSIDÉRER AU MOMENT DE PRÉVOIR L'EFFECTIF D'UNE ÉCOLE. DANS MA PRÉSENTATION, J'AI APPLIQUÉ HUIT DE CES FACTEURS. LE DIRECTEUR DE L'ÉDUCATION A REJETÉ NOTRE DEMANDE EN S'APPUYANT SUR UN SEUL FACTEUR, SOIT NOTRE POPULATION ÉTUDIANTE ACTUELLE. SON GESTE EST TRÈS RÉVÉLATEUR DE LA TENDANCE DES FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE À MASQUER LES BESOINS DES DIFFÉRENTES COLLECTIVITÉS INDIENNES. IL MONTRE AUSSI QUE LE MINISTÈRE NE RECONNAÎT PAS LA VALIDITÉ DES FACTEURS QU'IL A LUI-MÊME DÉTERMINÉS LORSQUE LES BANDES VEULENT DÉFENDRE LA CAUSE DES IMMOBILISATIONS SCOLAIRES. POURTANT, CES MÊMES FONCTIONNAIRES QUI TRAVAILLENT À LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION DES AFFAIRES INDIENNES SAVENT PERTINEMMENT QUE NOTRE ÉCOLE EST INACHEVÉE ET QUE LES CLASSES NE SONT SÉPARÉES QUE PAR DES PANNEAUX DE CONTRE-PLAQUÉ DE HUIT PIEDS, MAIS ÇA NE LES EMPÊCHE PAS D'AFFIRMER QUE L'ÉCOLE DEVRAIT RECEVOIR LE TOTAL DES ÉTUDIANTS PRÉVU AVANT QU'ILS ACCEPTENT DE RECOMMANDER UN «AGRANDISSEMENT DES INSTALLATIONS ACTUELLES QUI SOIT JUSTIFIÉ». CE N'EST PAS UNE RÉPONSE SENSÉE. JE PENSE SOUVENT QUE LE MINISTÈRE A POUR DEVISE DE LAISSER ALLER LA CRUCHE À L'EAU JUSQU'À CE QU'ELLE SE CASSE. DANS LA RÉSERVE, NOUS NE POUVONS NOUS PERMETTRE D'ATTENDRE QUE LA CRUCHE SE CASSE, PARCE QUE C'EST TOUS LES JOURS QUE NOUS AVONS AFFAIRE AUX

ÉTUDIANTS, AUX ENSEIGNANTS ET AUX PARENTS. QUAND NOUS TENTONS DE FAIRE VALOIR OBJECTIVEMENT NOS BESOINS AU CHAPITRE DES ÉCOLES ET QUE NOUS VOYONS NOS EFFORTS ACCUEILLIS DE TELLE FAÇON, NOUS POUVONS DIFFICILEMENT CONTINUER DE PRENDRE AU SÉRIEUX LE PERSONNEL DES AFFAIRES INDIENNES AVEC QUI NOUS TRAITONS. LA SUBJECTIVITÉ DU MINISTÈRE MINE CHAQUE JOUR DAVANTAGE LES POSSIBILITÉS D'AMÉLIORATION DES ÉCOLES DANS LES RÉSERVES.

LES ÉCOLES TIENNENT UNE PLACE IMPORTANTE DANS TOUTES LES COLLECTIVITÉS INDIENNES. FAUTE D'INSTALLATIONS SATISFAISANTES, LES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LES BANDES SONT MOINS ATTRAYANTS AUX YEUX DES PARENTS, QUI PRÉFÈRENT ALORS ENVOYER LEURS ENFANTS DANS LES ÉCOLES PROVINCIALES DES ENVIRONS. AINSI, NOUS PERDONS DES ÉTUDIANTS QUI VONT FRÉQUENTER LES ÉCOLES PROVINCIALES PARCE QUE NOUS N'AVONS PAS LES INSTALLATIONS QU'IL FAUT. AUJOURD'HUI, LES PARENTS VEULENT QUE LEURS ENFANTS REÇOIVENT LE MEILLEUR ENSEIGNEMENT POSSIBLE, CE QUI COMPREND AUSSI BIEN UNE ÉCOLE DOTÉE DE TOUTES LES RESSOURCES VOULUES QU'UN PROGRAMME DE QUALITÉ. LE MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES, QUI RECONNAÎT CE FAIT, CONCLUAIT EN 1986 QUE:

«LE TAUX D'OCCUPATION DES ÉCOLES MIEUX ÉTABLIES QUI SONT ADMINISTRÉES PAR DES BANDES PEUT TENIR COMPTE DE LA PÉRIODE CONSACRÉE À L'ÉTABLISSEMENT DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT UNE FOIS L'ÉCOLE CONSTRUITE, AINSI QUE DU DEGRÉ DE CONFIANCE DES PARENTS ET DES ÉTUDIANTS À L'ÉGARD DU PROGRAMME.»

POUR CITER LE CAS DE CHAPEL ISLAND, L'ÉCOLE MIKMAWEY EST INSTALLÉE TEMPORAIREMENT DANS DES ROULOTTES DÉLABRÉES. DANS DE TELLES CONDITIONS, QUELLE CONFIANCE CROYEZ-VOUS QUE LES PARENTS PEUVENT AVOIR DANS LEUR ÉCOLE?

LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES POUR LES INDIENS POSE UN PROBLÈME DE TAILLE MAIS AU LIEU DE S'ATTAQUER À CETTE GRAVE QUESTION, LE MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES NE RÉUSSIT QU'À SE TIRER DANS LE PIED. MALHEUREUSEMENT, PENDANT CE TEMPS, LES COLLECTIVITÉS INDIENNES SONT PRIVÉES D'INSTALLATIONS SCOLAIRES ACCEPTABLES ET DOIVENT RÉALISER LEURS PROGRAMMES DANS DES ROULOTTES TEMPORAIRES. LE CÔTÉ TRAGIQUE DE CETTE SITUATION, C'EST QUE NOS ÉTUDIANTS CONTINUENT DE RECEVOIR UN ENSEIGNEMENT DE MOINDRE QUALITÉ. DE NOS JOURS, IL FAUT BEAUCOUP D'ARGENT POUR CONSTRUIRE DES ÉCOLES ET EN L'ABSENCE D'INSTALLATIONS CONVENABLES ET ADAPTÉES À NOS BESOINS, NOS PROGRAMMES NE POURRONT ÊTRE RÉALISÉS DE LA FAÇON PRÉVUE. TANT QUE LE MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES NE VOUDRA PAS PRENDRE LA RESPONSABILITÉ DE CONSTRUIRE DES ÉCOLES PLUS RAPIDEMENT POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES ET AUX EXIGENCES SANS CESSER CROISSANTES DE NOTRE POPULATION, QUI VEUT UN ENSEIGNEMENT INDIEN DE QUALITÉ, LE TAUX DE PROGRESSION ET DE RÉUSSITE DE NOS ÉTUDIANTS NE POURRA QUE STAGNER.

L'EXEMPLE QUI SUIT ILLUSTRE TRÈS BIEN LES SENTIMENTS DE FRUSTRATION ET DE COLÈRE QUE NOUS ÉPROUVONS LORSQUE NOUS DEVONS DISCUTER DU FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES.

Les MicMacs de Wagmatcook, au Cap-Breton (Nouvelle-Écosse), ont entamé des pourparlers avec le ministère des Affaires indiennes en janvier 1984 en vue de faciliter le transfert de l'école de Wagmatcook, que la bande devait reprendre du gouvernement fédéral. En septembre 1985, le Conseil de bande a lancé une série de mesures visant à prendre en charge le programme d'éducation. On a alors évalué les besoins de l'ensemble de la collectivité en matière d'éducation. Selon le plan directeur de prise en charge de l'éducation à Wagmatcook, un programme administré par la bande ne peut connaître de succès que si la décision finale concernant son contenu revient aux parents plutôt qu'au ministère des Affaires indiennes. En novembre 1985, à Wagmatcook, la bande a présenté son plan d'action en matière d'éducation au ministre des Affaires indiennes et du Nord de l'époque, M. David Crombie. D'après ce plan, le succès d'un programme d'enseignement administré par les MicMacs devait comporter trois éléments essentiels: l'aide à la constitution d'un corps enseignant et administratif composé de MicMacs de Wagmatcook, le perfectionnement à long terme et des installations scolaires. Une nouvelle école a ouvert ses portes en septembre 1985 mais elle était inachevée; il fallait encore apporter des rénovations majeures au sous-sol et construire un gymnase.

Tout au long des négociations tenues avec le personnel du Ministère relativement au transfert de l'école, il a été question du financement des immobilisations. Au début, la bande s'est fait dire d'oublier le financement des rénovations et la construction du gymnase. Les fonctionnaires de district et les fonctionnaires régionaux lui ont indiqué de procéder d'abord au transfert du programmes et d'intégrer ensuite le financement des immobilisations scolaires à son plan quinquennal d'immobilisations. La bande s'y est opposée, jugeant qu'elle devait avoir des installations convenables pour que son école fonctionne rapidement avec succès.

La bande a demandé à un architecte privé de faire une étude de concept et d'estimer le coût des travaux nécessaires. Le 14 avril 1986, les représentants de la bande ont rencontré les fonctionnaires du bureau de district et du bureau régional des Affaires indiennes à Halifax pour leur faire part de leurs besoins relativement à l'école de Wagmatcook. Le directeur général de la région devait assister à cette réunion, conformément aux directives du cabinet du ministre, mais il n'est pas venu.

Quelques jours plus tard, quelqu'un du cabinet du ministre a téléphoné au chef de Wagmatcook pour connaître l'issue de la rencontre. Quand les adjoints du ministre ont appris que le directeur général de la région n'était pas présent, ils ont promis de s'occuper de cette affaire et d'ordonner la tenue d'une nouvelle réunion.

Le 15 mai 1986, le Conseil MicMac de Wagmatcook et plusieurs autres personnes, y compris notre architecte-conseil et notre avocat, se sont réunis avec le directeur général de la région et un de ses adjoints. En son nom personnel et en sa qualité d'agent du ministre des Affaires indiennes et du Nord, le directeur général s'est engagé fermement devant le chef et le Conseil à aider à la rédaction d'une présentation spéciale au Conseil du Trésor afin

d'obtenir les fonds nécessaires à l'achèvement de l'école de Wagmatcook. Le directeur général a également convenu que la bande devrait incorporer les immobilisations scolaires à l'accord sur le transfert des programmes d'éducation. Il a reconnu qu'il fallait engager des fonds importants dans les immobilisations scolaires pour que les objectifs de la bande au chapitre de l'éducation puissent être atteints.

Au début de juin, la bande a présenté aux fonctionnaires régionaux son accord sur les contributions à l'éducation. Malgré les réticences de quelques hauts fonctionnaires régionaux à l'endroit de la bande et des besoins en immobilisations visés par l'accord, le directeur général a réitéré l'engagement qu'il avait pris le 15 mai devant le chef et le Conseil. Il a quitté la réunion sans avoir renié son engagement. En fait, la bande a reçu le jour même des félicitations de la part d'un haut fonctionnaire de la région pour avoir obtenu l'appui du directeur général.

La semaine suivante, le Conseil de bande est allé à Ottawa rencontrer quelques fonctionnaires de l'administration centrale. Au cours d'une réunion avec un sous-ministre adjoint à laquelle assistait le directeur général de la région de l'Atlantique, le Conseil a fait état de l'engagement pris par le directeur général. Le sous-ministre adjoint a alors répondu: «Très bien, entendez-vous avec le directeur général».

La bande s'est fiée à l'engagement du directeur général et à l'intention qu'il avait exprimée de faire rédiger une présentation spéciale au Conseil du Trésor. De juin à novembre 1986, elle a tenté plusieurs fois de communiquer avec le directeur général pour savoir où en était cette présentation. Toutefois, les résolutions de Conseil de bande ont simplement été retournées avec la mention que l'on en avait pris «bonne note».

Frustré et vexé d'avoir été berné, le Conseil de bande a décidé de déposer une demande introductive d'instance contre le ministre des Affaires indiennes et du Nord pour bris de parole et manquement à un engagement pris par le directeur général de la région envers la population de Wagmatcook. De l'avis du Conseil de bande, cette entente verbale est exécutoire et du fait que le directeur régional ne l'a pas respectée, la ministère des Affaires indiennes entrave sérieusement le succès du programme d'enseignement de la bande.

Dans toute cette affaire, l'attitude du ministère des Affaires indiennes est des plus frustrantes. Les fonctionnaires du ministère ne veulent pas négocier un règlement hors cours en dépit de la volonté du Conseil de réduire ses exigences. Ils continuent de refuser à la bande la possibilité d'exposer objectivement ses vues quant à l'actuel manque d'espace à l'école de Wagmatcook. Ils forcent le Conseil à porter cette affaire devant les tribunaux malgré la faiblesse des conclusions de la défense, malgré que le Ministère a le pouvoir d'autoriser le directeur général de la région à approuver des projets et malgré que la bande ait droit à l'aide financière du Ministère dans cette poursuite.

En conclusion, le dilemme dans lequel nous enferment le manque de capitaux pour la construction d'une école et la poursuite intentée contre le Ministère est symptomatique d'un problème d'une ampleur et d'une gravité considérables. Ce problème tient à l'indifférence et au manque de réalisme d'une bureaucratie fédérale qui voit dans les services et programmes destinées aux populations indiennes une source de tracas financier. Les poursuites judiciaires entamées par le Conseil de bande témoignent de la vanité des efforts déployés en vue de donner aux enfants indiens des écoles convenables. C'est une honte d'avoir dû déposer un recours, mais comme la bande dépend du Ministère pour la défense de ses intérêts, elle a jugé que ce recours était un moyen de dernier ressort pour forcer le Ministère à donner suite à son engagement. Si l'affaire se rend effectivement devant les tribunaux, ce sont les contribuables canadiens qui devront assumer le fardeau des frais juridiques. Quelle ironie de voir le ministère des Affaires indiennes se vanter de protéger l'argent des contribuables, alors qu'il considère cette poursuite avec une telle désinvolture. Nous nous demandons si les contribuables canadiens sauront qui gaspille autant d'argent pour protéger l'intégrité du Ministère. Dans tout cela, le ministère des Affaires indiennes ne tient pas compte de ce que le manquement à son engagement signifie pour nos jeunes. Nous, nous ne l'oublions pas.

Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, nous vous invitons sincèrement à visiter nos écoles.

Merci de m'avoir donné l'occasion de vous rencontrer aujourd'hui.

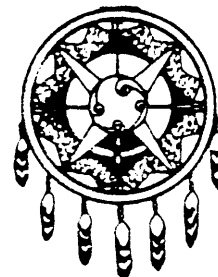
APPENDICE «AUTO-21»

(TRADUCTION)



UNITED NATIVE NATIONS

*"Working Together
For Our Children"*



RAPPORT AU COMITÉ PERMANENT

DES AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU NORD

OBJET: INCIDENCE DU PROJET DE LOI C-31

UNITED NATIVE NATIONS (UNN)

MARS 1988

Pièce 300, 33, Broadway-Est
Vancouver (C.-B.)
V5T 1V4

Téléphone:
Code régional 604
879-2420

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	DESCRIPTION
I.	INTRODUCTION
II.	APERÇU
	A. DEMANDES D'INSCRIPTION
	B. PRÉOCCUPATIONS RELATIVES AU SUIVI DES DEMANDES DE RÉINTÉGRATION
	C. DROITS ET AVANTAGES
	D. QUESTIONS DE PROCÉDURE
	E. DISCRIMINATION FONDÉE SUR LE SEXE
	F. DISCRIMINATION FONDÉE SUR LA GÉNÉRATION
	G. ATTRIBUTION DE TERRES OU DE CERTIFICATS D'ARGENT À DES MÉTIS
	H. PERSONNES QUI N'ONT JAMAIS ÉTÉ INSCRITES
	I. PROCÉDURE D'INSCRIPTION
	J. DÉLAIS
	K. RÉSULTAT DES DEMANDES
	L. CODES D'APPARTENANCE AUX BANDES
	M. LA LUTTE SE POURSUIT
	N. FINANCEMENT
III.	RÉSUMÉ
IV.	RECOMMANDATIONS DU PERSONNEL
V.	RECOMMANDATIONS DES MEMBRES
VI.	RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR D'AUTRES GROUPES ET PARTICULIERS

ANNEXES

- A. ATELIERS SUR LE PROJET DE LOI C-31 ORGANISÉS PAR LES *UNITED NATIVE NATIONS*, 1986-1987.
- B1. SUBVENTION DE LA *LAW FOUNDATION OF BRITISH COLUMBIA* AU MONTANT DE 15 000\$.
- B2. CAUSE TYPE.
- C. PÉTITION DE LA *UNITED NATIVE NATIONS*.
- D. EXEMPLES DE LETTRES D'ACCUSÉ DE RÉCEPTION ET DE CONFIRMATION.

I. INTRODUCTION

La *United Native Nations Society*, représente 60 000 autochtones de la Colombie-Britannique et accueille toutes les personnes d'origine autochtone. Nous soutenons que tous les autochtones sont égaux en ce qui concerne leur statut et leurs droits d'appartenance à une bande. Nous estimons que l'origine autochtone est un droit inné, que seul le Créateur pourrait nous enlever.

Nous cherchons avant tout à bien défendre les intérêts des autochtones qui n'ont actuellement aucun représentant politique pour s'occuper des questions qui touchent leur vie et leurs affaires. Nous n'en voulons pour exemple que la Loi modifiant la *Loi sur les Indiens* (Loi C-31), adoptée par le Parlement le 28 juin 1985 et dont l'entrée en vigueur était rétroactive au 17 avril 1985. Cette loi visait à supprimer les dispositions discriminatoires de la *Loi sur les Indiens de 1951* pour la rendre conforme à la Charte canadienne des droits et libertés.

Les modifications à la *Loi sur les Indiens* visaient à :

Corriger les injustices passées, créées par les dispositions discriminatoires de la *Loi sur les Indiens* en ce qui concerne la détermination de leur statut, ce qui touchait par conséquent à l'égalité d'accès aux droits et aux avantages. La mesure permet également aux bandes indiennes de déterminer leurs propres règles d'appartenance.

En janvier 1986, la *United Native Nations (UNN)* a reçu une subvention non renouvelable de 216 315\$ du ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAIN) pour informer les personnes les plus susceptibles d'être admissibles à l'inscription sur les listes en vertu des dispositions de la *Loi sur les Indiens*.

Par la suite, la UNN a embauché deux employés à plein temps qui ont organisé 74 ateliers dans les collectivités et au sein des organismes autochtones de toute la Colombie-Britannique (voir Annex A). Ces ateliers portaient sur la signification et les conséquences des modifications. Vingt-et-un ateliers ont été offerts dans la province aux bandes indiennes (dont 7 portaient précisément sur les règles d'appartenance des bandes).

Nous avons estimé à 3 000 le nombre des personnes ainsi informées grâce à des exposés, aux entrevues réalisées par les médias et aux ateliers. De 500 à 600 formules de demandes d'inscription ont été distribuées par notre bureau et à l'occasion de ces ateliers.

La subvention du Ministère a pris fin en mars 1987. Bien que les requérants aient encore besoin d'aide, le Ministère a refusé de continuer à fournir une aide financière.

Pendant les mois d'avril, de mai et de juin 1987, la UNN a payé de sa poche le salaire d'un employé pour continuer à fournir les services suivants :

- a. Renseignements aux personnes, aux collectivités et aux organismes autochtones au sujet des modifications.
- b. Aide aux personnes désirant présenter une demande de status, notamment le rassemblement des renseignements nécessaires, c'est-à-dire les certificats de naissance, et des documents sur l'histoire de leur famille pour appuyer leur demande au besoin.
- c. Établissement de dossiers et compilation de données statistiques sur la connaissance de la nouvelle loi et les réactions qu'elle suscite.

En avril 1987, le bureau principal de l'UNN avait reçu 278 demandes d'aide dont plus de 50 p. 100 (160 cas) avaient trait au processus de demande. Trente pour cent des requérants ne possédaient pas les renseignements essentiels permettant de déterminer s'ils étaient admissibles. Le personnel a consacré environ un tiers de son temps à aider les requérants à trouver les documents nécessaires.

Nos deux principaux objectifs étaient de fournir des renseignements et d'aider à la présentation d'une demande, mais de nombreuses autres questions ont retenu l'attention et les services des employés. On a notamment demandé de l'aide pour:

- a. Savoir où en était le traitement de certaines demandes et pendant combien de temps il faudrait encore attendre;
- b. Faire étudier en priorité des demandes urgentes, en raison de problèmes de santé ou d'études;
- c. Déterminer la rétroactivité, c'est-à-dire si les avantages étaient rétroactifs à la date de l'adoption de la loi ou à celle de l'obtention du status. S'il s'agit de la date de l'obtention du status (dans certains cas le traitement d'une demande peut prendre jusqu'à cinq ans), existe-t-il des motifs juridiques permettant d'interjeter appel?
- d. Diriger les demandes vers les services d'enregistrement appropriés;
- e. Obtenir une décision juridique concernant l'accès à des droits et à des avantages précis, au droit de faire partie d'une bande et aux avantages accordés à ceux qui n'habitent pas dans les réserves.

L'UNN n'avait pas suffisamment d'employés pour répondre à ces besoins, vu leur importance, et nous avons donc demandé une subvention de 15 000\$ à la *Law Foundation of B.C.* en avril 1987. Les fonds qui nous ont été accordés par cet organisme en juin 1987 nous ont permis de garder un employé, de juillet à décembre 1987, pour continuer à fournir de l'aide en ce qui concerne le projet de loi C-31. (Voir Annex B1)

II. APERÇU

Au cours des deux dernières années, on a demandé l'aide de l'UNN dans quatre domaines principaux.

- A. Les demandes d'inscription;
- B. Les préoccupations relatives au suivi des demandes de réintégration;
- C. Les droits et les avantages;
- D. Questions diverses.

Nous abordons ci-après chacun de ces domaines. Les exemples fournis sont tirés de faits vécus.

A. DEMANDES D'INSCRIPTION

L'aide fournie dans ce domaine couvrirait diverses activités, allant des formules à fournir aux recherches pour obtenir des renseignements essentiels. M^{me} A. par exemple, ne connaissait pas avec certitude le nom de jeune fille de sa mère ou le nom de la bande à laquelle sa mère appartenait. Sans ces données fondamentales, il est difficile de déterminer l'admissibilité d'une personne.

Nous avons donc demandé au Ministère d'effectuer des recherches dans ses dossiers: ensuite, nous avons déterminé des bandes possibles et demandé aux membres de ces bandes s'ils se rappelaient de la famille de M^{me} A., et nous avons pu par la suite lui fournir l'adresse de personnes-ressources pour établir sa généalogie.

RECOMMANDATION

1. Que les employés de l'UNN aient plus facilement accès aux listes des membres des bandes.

Une autre forme d'aide consistait à déterminer quelles dispositions de la loi s'appliquaient à divers cas. Par exemple, les dossiers du Ministère indiquaient que M^{me} B. avait épousé un Indien considéré comme un non-indien. Étant donné cette erreur, les enfants de M^{me} B. n'avaient pas été inscrits en vertu de la bonne disposition, c'est-à-dire en vertu du paragraphe 6(2), plutôt que de l'alinéa 6(1)f). Un problème semblable s'est posé pour M. C. Parce que sa mère ne pouvait ni parler ni écrire l'anglais, elle avait sans le savoir signé une formule qui le privait du droit d'être considéré comme un Indien inscrit à sa naissance. Il désirait faire valoir le fait qu'il avait toujours eu droit au statut d'Indien.

Certaines personnes habitant aux États-Unis ont communiqué avec l'UNN pour demander de les aider à déterminer leur droit ou celui de leurs enfants de

présenter une demande de statut. On a pu déterminer que certaines de ces personnes avaient été adoptées, et que d'autres avaient été confiées aux soins du gouvernement ou désiraient faire enregistrer des enfants qu'elles avaient adoptées. Ces gens doivent fournir plus de documents et subir plus de frustrations que le requérant moyen.

Dans les ateliers sur le projet de loi C-31, les questions les plus fréquemment posées portaient sur l'admissibilité au statut et à l'appartenance à une bande. Certaines personnes hésitaient à présenter une demande parce qu'elles ne pensaient pas être admissibles en raison des règles excluant la deuxième génération. Dans certains cas, elles étaient en fait admissibles.

Lorsqu'ils se sont occupés des demandes de statut, les employés de l'UNN ont fourni les formules appropriées, ont évalué les chances d'admissibilité en établissant des arbres généalogiques pour voir si, au bout du compte, la personne concernée était admissible et ils ont donné des conseils et fourni de l'aide concernant les documents exigés.

RECOMMANDATIONS

1. Que les agents de la section des inscriptions qui sont chargés de traiter les demandes connaissent à fond l'ancienne *Loi sur les Indiens*, ainsi que toutes ses modifications.
2. Que les demandes de réintégration soient confidentielles.
3. Que le bureau du registraire soit indépendant du bureau du ministre des Affaires indiennes.
4. Que les bureaux de district du ministère des Affaires indiennes dans tout le Canada aient dans leur effectif un employé chargé d'aider adéquatement les personnes qui demandent d'être réintégrées en vertu de la loi C-31.

B. PRÉOCCUPATIONS RELATIVES AU SUIVI DES DEMANDES DE RÉINTÉGRATION

Les questions concernant la réintégration appartenaient en général à quatre domaines.

Premièrement, les gens veulent souvent savoir pourquoi ils doivent attendre aussi longtemps la confirmation de leur statut. Ils ont hâte pour de nombreuses raisons, en particulier parce qu'ils ont besoin de savoir s'ils ont accès à certains programmes pour des raisons d'affaires ou d'emploi.

La deuxième question en ordre d'importance portait sur la manière d'obtenir que la priorité soit accordée à certaines demandes avant ou après leur envoi au registraire. Après avoir envoyé sa demande M. J. désirait savoir s'il pouvait faire quelque chose pour accélérer le processus d'inscription parce qu'il désirait poursuivre des études collégiales et qu'il n'avait pas les fonds nécessaires.

D'autres désiraient que leur demande soit étudiée en priorité pour des raisons de santé.

La troisième préoccupation avait trait au bien-fondé des mesures prises par le Ministère. M^{me} H. ne pensait pas qu'il lui fallait présenter une demande parce que sa mère, à son avis, n'avait jamais été émancipée, étant donné qu'elle recevait à une certaine époque une rente de 10\$. M^{me} H. ne comprenait pas que sa mère était «une détentrice de coupons rouges», c'est-à-dire qu'elle avait conservé le droit de recevoir une rente après avoir été émancipée.

La quatrième catégorie comprend les demandes d'éclaircissements sur réception des lettres de confirmation. M^{me} M.J. avait reçu par exemple le statut d'Indienne en vertu de l'alinéa 6(1)c) de la *Loi sur les Indiens* parce qu'elle avait épousé un non-Indien, alors que ses six enfants ont été inscrits en vertu de l'alinéa du paragraphe 6(2). M^{me} M.J. estimait que ses enfants auraient dû être inscrits en vertu de l'alinéa 6(1)f) de la loi puisque leurs parents avaient tous deux le droit d'être inscrits.

Les termes techniques utilisés par le Ministère dans la lettre adressée à M^{me} M.J. n'ont réussi qu'à lui rendre plus difficile la compréhension de son statut.

M^{me} T. a communiqué avec l'UNN pour demander des éclaircissements au sujet de la conversation qu'elle avait eue avec la section des inscriptions; on l'avait en effet informé qu'en raison de la «règle de décès» sa demande serait retenue jusqu'à ce qu'un superviseur puisse donner des instructions plus précises.

Le personnel de L'UNN qui a répondu aux questions concernant le processus de réintégration a communiqué avec les responsables, comme les agents d'inscription à Ottawa ou les commis aux inscriptions dans les bureaux régionaux, de districts et de bandes, afin de déterminer si les personnes concernées devaient entreprendre d'autres démarches.

RECOMMANDATION

1. QUE LES ACCUSÉS DE RÉCEPTION ET LES LETTRES DE CONFIRMATION SOIENT ÉCRITS EN LANGAGE COURANT (voir l'Annexe D).

C. DROITS ET AVANTAGES

Les personnes qui ont communiqué avec l'UNN au sujet des droits et des avantages s'intéressaient en particulier aux services médicaux, au financement des études postsecondaires, aux droits accordés en vertu des traités, à la pêche, au logement, à la possibilité de travailler aux États-Unis et elles ont demandé des renseignements d'ordre général sur les programmes gouvernementaux. Des questions ont souvent été posées au sujet de la rétroactivité des droits et des avantages, à savoir la date à laquelle on y avait droit.

Par exemple, M^{me} E.M. travaillait sur la réserve lorsqu'elle a été réintégrée. À son avis, son exemption fiscale devrait être rétroactive au 17 avril 1985, date à laquelle la Loi C-31 est entrée en vigueur. Elle désire s'assurer de la validité de la politique de Revenu Canada, en vertu de laquelle l'exemption fiscale est rétroactive à la date à laquelle une personne a présenté une demande de statue.

M^{me} H. a également soulevé la question de la rétroactivité pour ce qui est de la date à laquelle elle a droit aux distributions faites par la bande. Sa bande a versé de l'argent à ses membres six mois avant sa réintégration et elle constate qu'elle n'a pas droit à cet argent.

L'avocat de M^{me} H. a présenté au ministère une demande de fonds en vertu du Fonds de financement des causes appelées à faire jurisprudence dans le cas du projet de loi C-31. Ce fonds a été créé pour payer les frais juridiques payables dès le début d'une cause (niveau de première instance) et non seulement ceux des appels interjetés à la suite d'une décision rendue par une cour de première instance. Toutefois, les règles qui régissent l'administration de ce fonds ne sont pas claires. Par conséquent, M^{me} H. et son avocat attendent toujours une réponse à leur demande.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, nous avons reçu des demandes de renseignements au sujet du financement des études postsecondaires. Le statut de M.D. a été confirmé pendant qu'il faisait des études collégiales. Il a demandé une aide financière pour poursuivre ses études postsecondaires, mais on lui a répondu qu'il n'y avait plus d'argent.

L'UNN a rassemblé autant de renseignements que possible sur les droits et les avantages, en particulier sur la façon dont la loi C-31 peut les toucher ou les modifier.

Il s'agit entre autres de renseignements sur les services médicaux, le financement des études postsecondaires, les rabais de VIA Rail pour les Indiens inscrits, les exemptions fiscales et les droits des Autochtones aux États-Unis.

L'UNN recueille actuellement des renseignements sur les «concessions de terres aux Métis», car il se peut que nous ayons une cause appelée à faire jurisprudence sur cette question particulière (voir Annexe B2).

RECOMMANDATIONS

1. Qu'une personne soit employée au sein des différents programmes accordant des droits et des avantages afin d'en expliquer le fonctionnement aux personnes qui en font la demande.
2. Que les changements qui seront apportés aux droits et aux avantages soient conçus à partir des résultats d'une étude de leur incidence sur les collectivités habitant dans les réserves et à l'extérieur des réserves.
3. Puisque la *Loi sur les Indiens* nous est imposée sans que nous ayons notre mot à dire, il faudrait débloquer des fonds pour couvrir les frais juridiques engagés par les autochtones qui s'adressent aux tribunaux pour régler leurs problèmes.

D. QUESTIONS DE PROCÉDURE

Cette rubrique regroupe l'aide apportée dans divers domaines. On nous a posé les questions suivantes:

1. Comment présenter une demande d'appartenance à une bande;
2. Comment changer de bande;
3. Comment obtenir un certificat de statut d'Indien ou le mettre à jour;
4. Comment faire inscrire les enfants nés après l'entrée en vigueur du C-31, c'est-à-dire suivant le «processus habituel».

Pour répondre aux demandes susmentionnées qui lui sont présentées, l'UNN explique à ses clients la façon dont le système fonctionne. Par exemple, dans le cas des demandes d'appartenance à une bande, l'UNN explique que:

Depuis l'adoption du projet de loi C-31, «Loi modifiant la *Loi sur les Indiens*», les bandes peuvent établir leurs propres règles d'appartenance. Par conséquent, si la bande du client possède déjà ses propres règles d'appartenance et que celles-ci ont été officiellement approuvées par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (et donc déclarées exécutoires) le client doit se conformer aux règles en vigueur pour faire partie des effectifs de la bande.

De plus, l'UNN explique au client qu'il y a 197 bandes différentes en Colombie-Britannique seulement et que chacune d'elles possède des règles d'appartenance différentes (si toutes ont été soumises et approuvées). Par

conséquent, on conseille aux clients d'écrire une lettre à leur bande respective pour demander de faire partie de ses effectifs. La bande est obligée d'accuser réception de la demande.

Les membres et les sections locales de l'UNN consacrent beaucoup de temps et d'énergie à établir des contacts et à mettre sur pied des comités autochtones puissants qui se chargeront d'assurer la réalisation des objectifs de la Société (c'est-à-dire la *United Native Nations Society*).

L'objectif premier de l'UNN est de défendre et de protéger les intérêts des peuples autochtones qui à l'heure actuelle n'ont aucun porte-parole qui agisse en leur nom sur le plan politique. Le personnel oeuvrant au siège social de l'UNN se charge de convoquer les membres à une assemblée annuelle au cours de laquelle chaque coordonnateur des programmes soumet un rapport annuel sur ses activités en vue d'en discuter librement et de recevoir des recommandations des membres.

Le texte du projet de loi C-31 présente plusieurs irrégularités qui peuvent être réparties comme suit:

E. DISCRIMINATION FONDÉE SUR LE SEXE

1. Les femmes qui ont perdu leur statut par le mariage ne peuvent, contrairement à leurs frères, transmettre leur statut et leur droit d'appartenance à une bande aux générations suivantes.
2. Les frères et soeurs naturels nés avant 1985 d'un père ayant le statut d'Indien inscrit sont traités différemment.

Les frères peuvent transmettre le statut à leurs enfants, indépendamment de la personne qu'ils épousent; leurs soeurs ne peuvent le faire, à moins que le père de leurs enfants ne soit également un Indien inscrit. En outre, les frères sont automatiquement considérés comme des membres de la bande tandis que l'appartenance des soeurs à une bande dépend des règles qui sont établies par celle-ci.

F. DISCRIMINATION FONDÉE SUR LA GÉNÉRATION

La clause limitative du paragraphe 6(2) constitue également une source de préoccupation majeure. Une personne peut être inscrite en vertu du paragraphe 6(2) si un seul de ses parents a le droit d'être inscrit aux termes de l'article 6. Cela signifie qu'elle ne peut transmettre le statut d'Indien à ses enfants, à moins que l'autre parent ne soit également un Indien inscrit.

Les personnes visées ainsi que nos membres ont conclu que:

Cette clause limitative est une forme déguisée d'émancipation ou constitue un moyen de diminuer le nombre de personnes ayant droit au statut d'Indien inscrit.

RECOMMANDATION

1. LE PARAGRAPHE 6(2) DE LA LOI SUR LES INDIENS DEVRAIT ÊTRE MODIFIÉ OU SUPPRIMÉ.

La «clause de décès» touche les droits des personnes de la deuxième génération; ces droits leur sont accordés en fonction de la date du décès des parents (première génération) plutôt qu'en vertu de leur admissibilité. Il semble donc que l'ancienne *Loi sur les Indiens* continue à s'appliquer aux générations futures.

RECOMMANDATION

1. LA «CLAUSE DE DÉCÈS» DE LA LOI SUR LES INDIENS DEVRAIT ÊTRE SUPPRIMÉE.

PÉTITION DE LA UNITED NATIVE NATIONS: LES MEMBRES DE L'UNN RECOMMANDENT QUE LES DISPOSITIONS DISCRIMINATOIRES DE LA LOI SUR LES INDIENS (PROJET DE LOI C-31) FASSENT L'OBJET D'UNE PÉTITION (voir Annexe C).

G. ATTRIBUTION DE TERRES OU DE CERTIFICATS D'ARGENT À DES MÉTIS

Il me semble que tous ceux qui, dans le passé, se sont émancipés peuvent maintenant recouvrer leur statut, à l'exception des Métis qui ont renoncé à leur statut en échange de terres ou de certificats d'argent. Les personnes qui se trouvent dans cette situation doivent avoir au moins un parent admissible pour pouvoir être inscrites, au lieu d'être automatiquement admissibles. Nombreux sont ceux qui ont fait remarquer l'injustice de ce procédé, d'autant plus que la renonciation au statut peut remonter à plusieurs générations et que les descendants se retrouvent privés de leur droit.

H. PERSONNES QUI N'ONT JAMAIS ÉTÉ INSCRITES

Aucune disposition claire n'est prévue à l'égard des descendants de personnes qui n'ont jamais été inscrites et qui veulent devenir admissibles en vertu du projet de loi C-31. Certaines personnes et même des familles entières ont tout simplement été oubliées au moment de la première inscription des Autochtones. Cette forme de discrimination est inacceptable. Les descendants de ces personnes devraient avoir le droit de recouvrer leur statut; la procédure et les critères à cet égard devraient être clairement établis dans la loi.

RECOMMANDATION

1. LA PROCÉDURE ET LES CRITÈRES DOIVENT ÊTRE CLAIREMENT ÉTABLIS DANS LA LOI QUANT À L'INSCRIPTION DES PERSONNES QUI N'ONT JAMAIS ÉTÉ INSCRITES ET DE LEURS DESCENDANTS.

Le texte de loi C-31 continue de diviser notre peuple, y compris nos familles. Dans la famille de M^{me} C., par exemple, certains frères et soeurs possèdent le statut d'Indien inscrit en vertu de l'alinéa 6(1)a) et sont automatiquement affiliés à une bande. D'autres ont le statut d'Indien inscrit en vertu du paragraphe 6(2). Cela signifie qu'ils ne peuvent transmettre le statut à leurs enfants et qu'ils n'ont pas le droit d'appartenir automatiquement à une bande. Non seulement la discrimination fondée sur le sexe n'a-t-elle pas été supprimée, mais d'autres catégories et divisions ont été créées.

I. PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Aux difficultés d'interprétation et de compréhension que pose le projet de loi C-31 vient s'ajouter le problème de la documentation. Certaines personnes possèdent des renseignements de base mais pas de documents officiels pouvant corroborer leurs dires. Il leur est difficile d'obtenir les documents requis, et ce pour diverses raisons:

1. les dossiers du recensement sont incomplets;
2. les documents ont été détruits (par exemple par le feu);
3. les documents se trouvent dans un autre pays;
4. les documents font état d'un changement sans en donner les raisons (par exemple dans le cas d'un changement de nom).

Les gens doivent parfois être des spécialistes d'histoire, d'anthropologie et de langues pour pouvoir extraire les renseignements utiles des documents de la bande et du ministère. Par exemple, on a déjà attribué comme nom aux descendants d'une même famille le prénom au lieu du nom de famille du père. Lorsque les personnes qui font des recherches en vue de présenter une demande d'inscription ne connaissent pas ces détails, elles font face à de nombreuses difficultés.

RECOMMANDATION

1. DANS LE CAS DES PERSONNES QUI NE SONT PAS EN MESURE DE FOURNIR DES DOCUMENTS OFFICIELS, QUE LES TÉMOIGNAGES DONNÉS DE VIVE VOIX PAR DES PARENTS DES MEMBRES DE LA COLLECTIVITÉ SOIENT CONSIDÉRÉS VALIDES DÈS LA PRÉSENTATION DE LA DEMANDE ORIGINALE.

Il convient de se poser la question suivante: cette pratique a-t-elle été appliquée dans une famille donnée, ou est-ce le fait d'un agent indien dans toute la région?

De nombreux Indiens aboutissent dans des impasses lorsqu'ils tentent de retracer l'histoire du droit d'inscription dans leur famille. D'autres possèdent les renseignements nécessaires, mais n'ont pas les documents officiels en main. Malheureusement, ces personnes ne peuvent invoquer les déclarations faites sous serment par les membres de leur collectivité avant d'avoir atteint le stade de la protestation et de l'appel. Autrement dit, elles doivent passer par un long processus d'inscription et attendre que leur demande soit rejetée avant de pouvoir utiliser des renseignements qu'elles possèdent dès le départ

RECOMMANDATION

1. IL FAUDRAIT ACCROÎTRE LA DURÉE DU PROCESSUS D'APPEL.

J. DÉLAIS

Actuellement, il faut au moins 14 mois pour traiter une demande, sauf en cas de priorité. Nous avons cru comprendre que certaines mesures ont été prises pour raccourcir ce délai. Reste à savoir si on a réduit, à cette fin, la qualité ou la quantité du travail effectué. M^{me} M.J. et ses trois enfants ont présenté leur demande en même temps. La demande de M^{me} M.J. a été approuvée il y a un an. Par contre, ses trois enfants attendent encore le résultat de leurs démarches.

RECOMMANDATION

1. LE MINISTÈRE DEVRAIT EXAMINER EN MÊME TEMPS LES DEMANDES PRÉSENTÉES PAR UNE MÊME FAMILLE.

K. RÉSULTAT DES DEMANDES

Au 31 mars 1987, 17 326 résidents de la Colombie-Britannique avaient présenté une demande d'inscription. Au total, 1 395 demandes ont été rejetées, et 11 191 sont en suspens.

Pourquoi ces demandes ont-elles été rejetées? Comment peut-on venir en aide à ceux qui ont essuyé un refus? Comment peut-on faciliter le suivi des demandes pour vérifier que la décision a été correcte? Malgré l'importance de cette question, l'UNN n'a pas été en mesure de suivre le cas des personnes qu'elle a aidées. Nous savons qu'elles font face à des problèmes administratifs énormes.

Par exemple, le ministère des Affaires indienne et du Nord Canadien a rejeté la demande d'un homme, bien qu'il ait approuvé celle de son frère de sang.

Une femme a été réintégrée dans sa bande pour être informée un mois plus tard par le ministère qu'il y avait eu erreur. On lui a retiré ses droits d'appartenance.

Dans un autre cas, six personnes ont été incorrectement inscrites en vertu du paragraphe 6(2) malgré le fait que leur père et leur mère avaient tous deux droits au statut d'Indien inscrit.

Jusqu'à maintenant, le nombre de demandeurs ne permet d'aucune façon de déterminer si les renseignements ont été bien diffusés ou si le processus d'inscription et de rétablissement des droits est valable. A partir du moment où il présente sa demande jusqu'à ce qu'il obtienne les résultats définitifs, le demandeur doit surmonter de nombreux obstacles. Il faut revoir le processus de documentation. Il faut également étudier le cas de ceux qui n'ont pas présenté de demande mais qui désirent le faire.

Enfin, il est important d'effectuer un suivi pour veiller à ce que les demandeurs soient inscrits en vertu des articles appropriés et pour leur offrir l'aide dont ils pourraient avoir besoin. Il faut aussi envisager de créer un service spécial de généalogie dans chacune des provinces ou des régions pour s'assurer que les dispositions du C-31 sont bien mises en application par le ministère des Affaires indiennes et du Nord.

RECOMMANDATIONS

1. LES AGENTS DE LA SECTION DU RÉTABLISSMENT DES INDIENS DANS LEURS DROITS QUI SONT CHARGÉS D'EXAMINER LES DEMANDES D'INSCRIPTION DEVRAIENT BIEN CONNAÎTRE LES DISPOSITIONS DE L'ANCIENNE *LOI SUR LES INDIENS* AINSI QUE LES MODIFICATIONS APPORTÉES À CELLE-CI (PROJET DE LOI C-31).
2. LES AGENTS NE DEVRAIENT AVOIR QU'UNE SEULE TÂCHE À REMPLIR (PAR EXEMPLE, RÉPONDRE AUX DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS, EXAMINER LES DEMANDES D'INSCRIPTION, ETC.).
3. LA NOUVELLE STRATÉGIE DE PRODUCTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD DEVRAIT CESSER DE COMPROMETTRE LES DROITS DES PERSONNES DE SE FAIRE RÉINSCRIRE EN VERTU DE L'ARTICLE APPROPRIÉ; IL FAUT À NOUVEAU METTRE L'ACCENT SUR LA QUALITÉ ET NON PAS SUR LA QUANTITÉ.

L. CODES D'APPARTENANCE AUX BANDES

On a accordé aux bandes indiennes deux ans pour élaborer des codes d'appartenance ainsi que le droit d'adopter des status administratifs en matière de résidence.

Les femmes ayant perdu leur statut par mariage ont automatiquement réintégré leur bande avec leurs enfants illégitimes. Toutefois, les enfants nés hors mariage sont visés par le paragraphe 6(2), ce qui signifie qu'ils doivent satisfaire aux critères des codes de leur bande (si leur bande a élaboré un code). Si la bande ne possède pas de code, il incombe aux agents du MAINC d'aviser la bande des nouveaux membres qui viennent grossir ses rangs.

En Colombie-Britannique, il y a en tout 197 bandes indiennes. Nous avons appris que 82 bandes ont présenté des codes d'appartenance, que 71 autres ont établi des règlements et que deux codes sont en suspens.

Toutefois, ceux qui obtiennent le statut d'Indien inscrit et qui sont automatiquement admis au sein d'une bande ne sont pas informés des droits et des avantages que cela comporte. D'autres n'obtiennent pas de réponse à leur demande d'admission pour de nombreuses raisons. Parmi les raisons invoquées, mentionnons le fait que les bandes ayant élaboré leur propre code connaissent certaines difficultés parce qu'elles ne possèdent pas de système de traitement des demandes leur permettant d'établir les critères d'admissibilité. De plus, dans la plupart des bandes, les préposés au traitement des demandes sont actuellement en formation et apprennent à appliquer le système.

Il était facile de demander aux bandes de soumettre leur code d'appartenance au plus tard le 28 juin 1987. Toutefois, que ce soit intentionnellement ou non, aucune mesure n'a été prise pour fournir aux bandes les fonds nécessaires leur permettant de mettre en oeuvre le système de traitement des demandes d'admission aux bandes. Cela ne fait qu'ajouter au long délai auquel doivent se soumettre les demandeurs.

RECOMMANDATION

1. QUE LE MAINC ACCORDE DES FONDS AUX BANDES AFIN QU'ELLES PUISSENT METTRE EN OEUVRE LEUR CODE D'APPARTENANCE DE FAÇON À CE QUE LES INDIENS CONCERNÉS EN RETIRENT DES AVANTAGES ÉGAUX ET APPROPRIÉS.

M. LA LUTTE SE POURSUIT

En conclusion, les Autochtones se battaient à l'origine pour éliminer la fausse distinction entre «Indiens inscrits» et «Indiens non inscrits». Désormais, les droits et les avantages sont accordés aux Autochtones selon les catégories suivantes:

- a) Indiens inscrits vivant dans la réserve;
- b) Indiens inscrits vivant hors de la réserve;
- c) Indiens inscrits membres d'une bande vivant dans la réserve;
- d) Indiens inscrits membres d'une bande vivant hors de la réserve;
- e) Indiens non inscrits membres d'une bande vivant dans la réserve;
- f) Indiens non inscrits membres d'une bande vivant hors de la réserve;
- g) Indiens assujettis à un traité non membres d'une bande;
- h) descendants d'Indiens non inscrits assujettis à un traité;

i) Autochtones non inscrits et non membres d'une bande.

De nos jours, nous devons également faire face à de nouveaux genres de problèmes. Par exemple, certains Indiens inscrits, membres d'une bande et résidant hors de la réserve, voudraient se perfectionner, mais ne peuvent toucher de prestations de formation professionnelle spécialisée parce qu'ils ne vivent pas dans la réserve.

Étant donné les ressources limitées dont nous disposons pour la mise en oeuvre de programmes et pour la recherche, nous ne pouvons obtenir plus de renseignements sur cette question.

Toutefois, nous savons que de nombreuses personnes qui ont acquis le statut d'Indien inscrit et qui ont été admises à une bande ont du mal à faire valoir certains droits et avantages, notamment en matière de logement dans la réserve. De nombreuses bandes ont indiqué qu'elles n'avaient pas les ressources nécessaires pour répondre aux besoins des Indiens réintégrés.

RECOMMANDATION

1. LA POLITIQUE D'APARTHEID DU MAINC DOIT CESSER ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DOIT ÉLARGIR SON INTERPRÉTATION DU PARAGRAPHE 91(24) DE L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE AFIN D'INCLURE TOUS LES AUTOCHTONES.

N. FINANCEMENT

Les fonds spéciaux réservés aux Indiens réintégrés aux termes du projet de loi C-31 n'ont pas suffi à la demande, ce qui n'a fait qu'engendrer des difficultés pour les collectivités et de la confusion chez les Indiens visés. Par exemple, M^{me} D.J. a présenté une demande de logement dans sa bande en 1986. Jusqu'à maintenant, elle n'a reçu aucune réponse. À notre avis, les fonds réservés aux Indiens réintégrés aux termes du projet de loi C-31 ne suffisent pas à répondre aux besoins.

RECOMMANDATIONS

1. DES SOMMES SUFFISANTES DEVRAIENT ÊTRE MISES À LA DISPOSITION DES BANDES OU DES ORGANISMES CONCERNÉS AFIN QU'ILS PUISSENT OFFRIR DES SERVICES AUX INDIENS VIVANT DANS LES RÉSERVES ET HORS DES RÉSERVES.
2. IL FAUDRAIT PROLONGER LA DURÉE D'APPLICATION DES SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE LOGEMENT ACCORDÉES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRES PRÉVUS DANS LE PROJET DE LOI C-31, OU LIEU DE S'EN TENIR À L'ÉCHANGE INITIALE DE 1989-1990.

Dans le rapport qu'il a présenté au Parlement le 26 juin 1986, le ministre des Affaires indiennes et du Nord décrivait les travaux effectués par son

ministère en vue de la mise en oeuvre du projet de loi C-31 depuis son adoption le 28 juin 1985. Son rapport était aussi fondé sur des statistiques. Le ministre y déclarait qu'il était encore trop tôt pour connaître toutes les répercussions de l'amendement de 1985 sur les terres des réserves et les ressources des bandes. En fait, les bandes étaient déjà éprouvées par le manque de ressources nécessaires pour répondre aux besoins des membres qui réintégraient leurs rangs.

L'UNN veut que le rapport sur l'incidence de l'amendement de 1985 sur les terres des réserves et les ressources des bandes, que le ministre a promis de présenter au Parlement d'ici 1990, soit fondé sur les faits.

III. RÉSUMÉ

En conclusion, signalons que l'UNN étudie depuis 1985 la *Loi sur les Indiens* modifiées. Voici une liste de nos principales préoccupations:

1. Les modifications n'éliminent pas la discrimination, mais créent de nouvelles divisions.
2. L'article portant sur l'émancipation est supprimé, mais l'émancipation ou l'annulation du statut est toujours prévue au paragraphe 6(2).
3. Le système d'inscription doit être révisé, surtout en ce qui a trait aux délais et à la documentation nécessaire.
4. Il faut obtenir plus d'avis juridiques ou d'autres renseignements en vue de l'étude de questions concernant l'inscription et l'appartenance aux bandes (par exemple, la protection des droits individuels et collectifs).
5. Certains articles de la Loi sont vagues et posent par conséquent des problèmes d'interprétation.
6. Il faut effectuer un suivi des demandes.
7. Une période plus longue devrait être prévue pour les étapes de protestation et d'appel.
8. Les programmes et politiques de financement prévus pour l'application du projet de loi C-31 (par exemple, les subventions en matière d'éducation et de logement) ne sont pas suffisants et sont loin d'être réalistes.
9. Il faut réaliser une étude d'impact exhaustive analysant entre autres les collectivités hors des réserves ainsi que les droits et tous les aspects des programmes à la lumière des changements apportés.

Le texte de loi C-31 a eu des répercussions sur les dimensions sociales, psychologiques, affectives, politiques et économiques de la vie des Autochtones.

Depuis 120 ans, nous sommes assujettis à la *Loi sur les Indiens*, qui n'est pas de notre propre cru. Il faudra encore beaucoup de temps pour régler les problèmes que nous lègue si généreusement le texte de loi. Toutefois, nous tenons à préciser que nous ne pouvons prendre en main nos destinées si le gouvernement persiste à nous créer des problèmes et à compliquer davantage la situation. Il faut revoir et modifier la *Loi sur les Indiens* ainsi que les modalités d'application, surtout en ce qui concerne les obstacles en matière d'égalité et d'équité, particulièrement, ceux qui découlent de l'adoption, ou de l'absence, de lois ou de politiques gouvernementales.

Si on ne modifie pas les articles régissant l'inscription, le système d'inscription, les programmes et les modalités de détermination des droits et des avantages ainsi que le financement, tout le travail axé sur le changement et effectué au cours des dix dernières années sera perdu et la politique canadienne d'Apartheid à l'égard des Autochtones n'en sera point diminuée.

IV. RECOMMANDATIONS DU PERSONNEL

Le système d'inscription doit être révisé, particulièrement à la lumière des recommandations suivantes:

1. TRAITER CERTAINS DOSSIERS, PAR EXEMPLE TOUS LES DOSSIERS D'UNE MÊME FAMILLE, EN BLOC PLUTÔT QU'INDIVIDUELLEMENT.
2. CONFIER UNE SEULE TÂCHE À CHAQUE AGENT DE RÉINTÉGRATION (RÉPONDRE AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENT, EXAMINER LES DEMANDES, ETC.).
3. RÉDIGER EN LANGAGE COURANT LES ACCUSÉS DE RÉCEPTION ET LES LETTRES DE CONFIRMATION (VOIR ANNEXE D).
4. LES AGENTS DE L'UNN DOIVENT AVOIR PLUS FACILEMENT ACCÈS AUX DOSSIERS, PAR EXEMPLE AUX LISTES DES MEMBRES DES BANDES.
5. L'AGENT DE L'UNN AFFECTÉ AU C-31 DOIT ÊTRE INFORMÉ DE TOUT CHANGEMENT APPORTÉ AU SYSTÈME DE RÉINTÉGRATION.
6. LES AGENTS DE RÉINTÉGRATION CHARGÉS D'Étudier LES DEMANDES DOIVENT CONNAÎTRE À FOND L'ANCIENNE *LOI SUR LES INDIENS* AINSI QUE LES MODIFICATIONS QUI Y ONT ÉTÉ APPORTÉES PAR LE PROJET DE LOI C-31.
7. LE REGISTRAIRE DOIT ÊTRE UN INDIEN.
8. LE BUREAU DU REGISTRAIRE DOIT ÊTRE INDÉPENDANT DU BUREAU DU MINISTÈRE.
9. LES DEMANDES DE RÉINTÉGRATION DOIVENT ÊTRE CONFIDENTIELLES.
10. LES BUREAUX DE DISTRICT DU MINISTÈRE DANS TOUT LE CANADA DOIVENT AVOIR DANS LEUR EFFECTIF UN EMPLOYÉ CHARGÉ D'AIDER LES GENS QUI FONT UNE DEMANDE AUX TERMES DU PROJET DE LOI C-31.

11. LE MAINC DOIT REVOIR SON SYSTÈME DE CODAGE QUI ATTRIBUE UN NUMÉRO DE CODE AUX INDIENS VIVANT HORS DES RÉSERVES ET UN NUMÉRO DIFFÉRENT AUX INDIENS VIVANT DANS LES RÉSERVES, DIVISANT AINSI DAVANTAGE LES AUTOCHTONES ET PERPÉTUANT SA POLITIQUE D'APARTHEID.

V. RECOMMANDATIONS DES MEMBRES

1. UNE PÉRIODE PLUS LONGUE DEVRAIT ÊTRE PRÉVUE POUR LES ÉTAPES DE PROTESTATION ET D'APPEL.
2. LA PROMESSE FAITE À L'ORIGINE PAR L'ANCIEN MINISTRE DAVID CROMBIE, AU SUJET DE NOUVELLES TERRES, DE NOUVELLES BANDES ET DE RESSOURCES CONNEXES, DOIT ÊTRE TENUE.
3. LES PROGRAMMES ET POLITIQUES DE FINANCEMENT ASSOCIÉS AU TEXTE DE LOI C-31 DEVRAIENT CORRESPONDRE AU NOMBRE RÉEL D'INDIENS RÉINTÉGRÉS, PLUTÔT QU'À L'ESTIMATION ÉTABLIE À L'ORIGINE PAR LE GOUVERNEMENT.
4. IL FAUT FAIRE EN PRIORITÉ UN SUIVI DES DEMANDES AFIN DE CONNAÎTRE LA VÉRITABLE INCIDENCE DU PROJET DE LOI C-31.
5. LE PARAGRAPHE 6(2) DE LA *LOI SUR LES INDIENS* DEVRAIT ÊTRE MODIFIÉ OU SUPPRIMÉ.
6. LA «CLAUSE DE DÉCÈS» DE LA *LOI SUR LES INDIENS* DOIT ÊTRE ABOLIE.
7. QU'UN EMPLOYÉ, AU SEIN DE CHAQUE PROGRAMME ACCORDANT DES DROITS ET DES AVANTAGES, SOIT CHARGÉ D'EN EXPLIQUER LE FONCTIONNEMENT À CEUX QUI EN FONT LA DEMANDE.
8. LES CHANGEMENTS QUI SERONT APPORTÉS AUX DROITS ET AUX AVANTAGES DOIVENT ÊTRE CONÇUS À PARTIR DES RÉSULTATS D'UNE ÉTUDE DE LEUR INCIDENCE SUR LES COLLECTIVITÉS HABITANT DANS LES RÉSERVES ET À L'EXTÉRIEUR DES RÉSERVES.
9. DANS LE CAS DES PERSONNES QUI NE SONT PAS EN MESURE DE FOURNIR DES DOCUMENTS OFFICIELS, QUE LES TÉMOIGNAGES DONNÉS DE VIVE VOIX PAR DES PARENTS DES MEMBRES DE LA COLLECTIVITÉ SOIENT CONSIDÉRÉS VALIDES DÈS LA PRÉSENTATION DE LA DEMANDE ORIGINALE.
10. LA PROCÉDURE ET LES CRITÈRES DOIVENT ÊTRE CLAIREMENT ÉTABLIS DANS LA LOI QUANT À L'INSCRIPTION DES PERSONNES QUI N'ONT JAMAIS ÉTÉ INSCRITES ET DE LEURS DESCENDANTS.

11. IL FAUDRAIT PROLONGER LA DURÉE D'APPLICATION DES SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE LOGEMENT ACCORDÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE PRÉVU DANS LE PROJET DE LOI C-31, AU LIEU DE S'EN TENIR À L'ÉCHÉANCE INITIALE DE 1989-1990.

VI. RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR D'AUTRES GROUPES ET PARTICULIERS

La *United Native Nations* appuie les recommandations ci-après du Conseil des autochtones du Canada (CAC):

1. QU'ON CRÉE IMMÉDIATEMENT UN COMITÉ MIXTE SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUDE LA *LOI SUR LES INDIENS*, COMPOSÉ DE REPRÉSENTANTS D'OFFICE DES BANDES, DES INDIENS INSCRITS, DES INDIENS NON INSCRITS ET DES GROUPES DE FEMMES INDIENNES, ET AYANT POUR MANDAT D'EXAMINER À FOND LA *LOI SUR LES INDIENS*.
2. QUE LE PROJET DE LOI C-31, SA MISE EN OEUVRE ET LES QUESTIONS CONNEXES EN MATIÈRE D'ORIENTATIONS ET DE PROGRAMMES SOIENT RENVOYÉS AU PARLEMENT AU PLUS TARD UN AN APRÈS LA CRÉATION DU COMITÉ.
3. QU'À L'AVENIR TOUS LES COMITÉS LÉGISLATIFS DE LA CHAMBRE OU DU SÉNAT QUI ÉTUDIENT DES PROJETS DE LOI VISANT LES AUTOCHTONES COMPRENNENT DES MEMBRES D'OFFICE ÉMANANT DE LA COLLECTIVITÉ AUTOCHTONE, ET CHOISIS AVEC LA COLLABORATION DES INTÉRESSÉS.
4. QU'ON ACCROISSE LE NOMBRE DES MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU NORD AFIN DE FAVORISER L'ÉTUDE NON PARTISANE DES AFFAIRES AUTOCHTONES, ET QU'ON CLARIFIE SON POUVOIR ET SON OBLIGATION DE CONVOQUER DES MINISTRES ET DES FONCTIONNAIRES À TÉMOIGNER AINSI QUE D'ÉTUDE LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, AFIN D'ASSURER LA PARTICIPATION DE TOUS LES MINISTÈRES INTÉRESSÉS.
5. QU'ON MODIFIE LE RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES AFIN QU'IL PRÉVOIE QUE TOUT RAPPORT DEVANT ÊTRE DÉPOSÉ PAR LE GOUVERNEMENT OU PAR UN MINISTRE AU SUJET D'UN PROJET DE LOI ANTÉRIEUREMENT ADOPTÉ SOIT DÉPOSÉ AU PRÉALABLE AUPRÈS D'UN COMITÉ SPÉCIAL D'EXAMEN CRÉÉ À CETTE FIN, ET QU'IL SOIT ÉGALEMENT ADRESSÉ AUX COMITÉS PERMANENTS INTÉRESSÉS.
6. QUE TOUS LES RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES ADOPTÉS CONFORMÉMENT À LA LOI (AUTRES QUE LES CODES D'APPARTENANCE À UNE BANDE ET LES STATUTS ADMINISTRATIFS SOIENT DÉPOSÉS D'OFFICE AUPRÈS DES COMITÉS PERMANENTS INTÉRESSÉS, QUI LES EXAMINERONT ET FERONT DES RECOMMANDATIONS AVANT LEUR APPROBATION OU LEUR PROMULGATION.
7. QUE, CONFORMÉMENT À SES OBLIGATIONS LÉGALES, LE REGISTRAIRE SOIT TENU DE FAIRE RAPPORT ANNUELLEMENT ET INDÉPENDAMMENT AU PARLEMENT DE TOUTES LES FONCTIONS QU'IL A EXERCÉES CONFORMÉMENT À LA LOI ET DE SES CONDITIONS D'EMPLOI. COMME LE REGISTRAIRE EXERCE DES FONCTIONS QUASI-

JUDICIAIRES, QU'IL SOIT TENU DE DÉTENIR UNE LICENSE EN DROIT ET DE FAIRE PARTIE D'UN BARREAU PROVINCIAL OU TERRITORIAL.

8. QUE, CONFORMÉMENT AUX OBLIGATIONS QU'IL DOIT HONORER EN VERTU DE LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE, LE MINISTRE DE LA JUSTICE EXAMINE TOUS LES CODES DE BANDE AFIN DE VEILLER À CE QU'ILS SOIENT CONFORMES À LA *CHARTRE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS* ET QU'IL SIGNALÉ TOUTE INCOHÉRENCE AU PARLEMENT.
9. QU'ON MODIFIE LA *LOI SUR LES INDIENS* AFIN DE SUPPRIMER LES DISPOSITIONS PRÉVUES AUX ARTICLES 6 ET 11 QUI PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME VISANT À INTERDIRE L'INSCRIPTION À UNE BANDE UNIQUEMENT EN RAISON DE LA DATE DU DÉCÈS DE L'UN DES PARENTS.
10. QUE LA MISE EN OEUVRE DE LA LOI NE PRIVE PAS DES PERSONNES DE LEURS DROITS EN RAISON DE RETARDS ACCUSÉS DANS LE TRAITEMENT DES DEMANDES, ET QU'ELLE SOIT CONFORME À LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU DROIT À L'INSCRIPTION, C'EST-À-DIRE LE 17 AVRIL 1985.
11. QU'ON CLARIFIE LES OBLIGATIONS DU REGISTRAIRE ET DE LA BANDE AFIN DE VEILLER À CE QUE LE DROIT D'UNE PERSONNE D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE DE BANDE SOIT PLEINEMENT RESPECTÉ LORSQUE LA DATE À LAQUELLE CE DROIT EST ACCORDÉ PRÉCÈDE CELLE À LAQUELLE UNE BANDE A DÉCIDÉ DE L'APPARTENANCE À SES EFFECTIFS (CETTE DATE ÉTANT CELLE À LAQUELLE LA BANDE REÇOIT UN AVIS CONFORMÉMENT À L'ALINÉA 10A).
12. QUE LA PROMULGATION DE CODES DANS LA *GAZETTE* NE FASSE PAS L'OBJET D'UNE EXEMPTION PRÉVUE DANS LA LOI SUR LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES.
13. QU'ON DÉPOSE UN PROJET DE LOI PRÉVOYANT L'ÉLABORATION D'UNE PUBLICATION OFFICIELLE INDIQUANT TOUS LES CODES, CODES MODIFIÉS ET STATUTS ADMINISTRATIFS DIRECTEMENT LIÉS AUX CODES DE BANDE, ET PORTANT LE TITRE DE *GAZETTE DES INDIENS*, ET QU'ON ENVISAGE DE PRÉVOIR LA CRÉATION D'UNE *GAZETTE DES AUTOCHTONES* CODIFIÉE DANS LAQUELLE ON CONSIGNERAIT TOUTES LES ENTENTES FÉDÉRALES-AUTOCHTONES PROMULGÉES AYANT UNE VALEUR LÉGALE, AINSI QUE LES LOIS FÉDÉRALES ET LES RÈGLEMENTS ET STATUTS ADMINISTRATIFS CONNEXES.
14. QU'ON MODIFIE LA LOI AFIN QU'ELLE INDIQUE CLAIREMENT QUE LES «ÉLECTEURS» VISÉS À L'ARTICLE 10 COMPRENNENT TOUTES LES PERSONNES AYANT LE DROIT D'ÊTRE MEMBRE DE LA BANDE ET ÂGÉES DE PLUS DE 18 ANS, INDÉPENDAMMENT DE LEUR LIEU DE RÉSIDENCE HABITUEL.
15. QU'ON CLARIFIE LA LOI AFIN DE S'ASSURER QUE LES «DROITS ACQUIS» PRÉVUS À L'ARTICLE 10:
 - A) S'APPLIQUENT SANS DISTINCTION À TOUTES LES PERSONNES ADMISSIBLES EN VERTU DE L'ARTICLE 6
 - B) SONT MIEUX DÉFINIS, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LE DROIT DE RÉSIDER DANS UNE RÉSERVE.

16. QUE TOUTES LES PERSONNES ASSOCIÉES À UNE BANDE QUI ONT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITS SOIENT PROTÉGÉES PAR LA DISPOSITION RELATIVE AUX DROITS ACQUIS.
17. QU'ON CLARIFIE LA LOI AFIN DE DÉTERMINER QUELS TRIBUNAUX POSSÈDENT LA COMPÉTENCE VOULUE POUR ENTENDRE LES APPELS DE DÉCISIONS SUR L'APPARTENANCE À UNE BANDE CONFORMÉMENT À UN CODE D'APPARTENANCE OU, SINON, QU'ON PRÉVOIE UN RÉGIME UNIFORME DE MÉCANISMES D'APPEL INCORPORANT DES PROCÉDURES LÉGALES CONFORMES À LA COUTUME INDIENNE ET DES RÈGLES DE LA PREUVE ANALOGUES À CELLES QUI SONT PRÉVUES DANS LA LOI À L'ÉGARD DES PROTESTATIONS ET DES APPELS.
18. QU'ON MODIFIE LE PARAGRAPHE 8(1)P.1) DE LA LOI AFIN DE VEILLER À CE QUE LE DROIT DE RÉSIDENCE NE SOIT PAS DISSOCIÉ DU DROIT À L'APPARTENANCE À UNE BANDE ET DE S'ASSURER QUE LES STATUTS ADMINISTRATIFS PRÉVUS EN VERTU DE CE PARAGRAPHE NE PEUVENT SERVIR À SUPPRIMER DIRECTEMENT OU NON CE DROIT.
19. QU'ON MODIFIE L'ARTICLE 18 DE LA LOI AFIN DE S'ASSURER QUE DES ADULTES À CHARGE, Y COMPRIS DES PERSONNES HANDICAPÉES, ONT LE DROIT DE RÉSIDER AVEC LEURS(S) PARENT(S) SUR LA RÉSERVE.
20. QUE LE GOUVERNEMENT DONNE IMMÉDIATEMENT AUX COLLECTIVITÉS INDIENNES NE FAISANT PAS PARTIE D'UNE BANDE L'ASSURANCE QU'UNE POLITIQUE PRÉVOYANT LA RECONNAISSANCE DE CES COLLECTIVITÉS EN TANT QUE BANDES, EN VERTU DE LA LOI, SERA PRÉPARÉE ET ANNONCÉE UNIQUEMENT APRÈS UNE CONSULTATION COMPLÈTE ET OUVERTE AVEC LES INDIENS.
21. QU'ON LANCE UNE ÉTUDE OU UNE ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SPÉCIALE AFIN D'EXAMINER LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE BANDES.
22. QU'ON MODIFIE LA LOI AFIN QU'ELLE PRÉVOIE QUE LE MINISTRE EXAMINE TOUTE DEMANDE PRÉSENTÉE PAR UNE COLLECTIVITÉ INDIENNE QUI DÉSIRE ÊTRE RECONNUE COMME BANDE EN VERTU DE LA LOI, ET QU'IL DÉPOSE UN RAPPORT À CET ÉGARD AU PARLEMENT, Y COMPRIS DES RECOMMANDATIONS CONCERNANT CETTE RECONNAISSANCE, DANS LES DEUX ANS QUI SUIVENT LE DÉPÔT DE CETTE DEMANDE.
23. QUE LE GOUVERNEMENT ASSURE IMMÉDIATEMENT LES COLLECTIVITÉS INDIENNES QU'UNE POLITIQUE SUR LA MISE DE CÔTÉ DE NOUVELLES TERRES DEVANT CONSTITUER DES RÉSERVES SERA PRÉPARÉE ET ANNONCÉE UNIQUEMENT APRÈS UNE CONSULTATION COMPLÈTE ET OUVERTE AVEC LES INDIENS, CONFORMÉMENT AUX PRINCIPES DE LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE VEILLER À CE QUE LES COLLECTIVITÉS INDIENNES DISPOSENT D'UNE ASSISE TERRITORIALE, EN VERTU DE LEURS DROITS ANCESTRAUX ET ISSUS DE TRAITÉS.
24. QUE LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL ÉTUDIE IMMÉDIATEMENT, DE CONCERT AVEC LES GROUPES AFFILIÉS AU CAC, LES BESOINS DES INDIENS ET DES MÉTIS HORS RÉSERVE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE.

25. QUE DES SUBVENTIONS AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES SOIENT OFFERTES SUR UNE BASE ÉQUIVALENTE À TOUS LES AUTOCHTONES ET SOIENT GRADUELLEMENT ÉTENDUES À TOUS LES AUTOCHTONES.
26. QU'ON RÉTABLISSE LE PROGRAMME DE LOGEMENT HORS RÉSERVE QUI EXISTAIT AVANT L'ADOPTION DU PROJET DE LOI C-31, AVEC LA COLLABORATION DES ORGANISMES CHARGÉS DE TROUVER DES LOGEMENTS POUR LES AUTOCHTONES, AFIN D'ÉVITER DES CHEVAUCHEMENTS AVEC LES PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT QUI SONT DESTINÉS AUX INDIENS NON INSCRITS ET AUX MÉTIS.
27. QUE LE MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN CONTRIBUE À L'ÉLABORATION D'ENTENTES TRIPARTITES D'AIDE À L'ENFANCE, À L'INTENTION DES INDIENS HORS RÉSERVE.

VOILÀ QUI TERMINE L'EXPOSÉ QUE NOUS AVIONS À PRÉSENTER DEVANT LE COMITÉ PERMANENT. NOUS TENONS À REMERCIER LES HONORABLES DÉPUTÉS D'AVOIR BIEN VOULU ENTENDRE NOS PRÉOCCUPATIONS. COMME VOUS POUVEZ TOUS VOUS EN RENDRE COMPTE, RIEN N'EST PLUS INDISPENSABLE À DES ÊTRES HUMAINS QU'UNE IDENTITÉ DISTINCTE QUI SOIT RECONNUE ET RESPECTÉE PAR TOUS CEUX QUI LES ENTOURENT. C'EST UN PRINCIPE SIMPLE QUE RECONNAISSENT TOUTES LES NATIONS DANS LEURS LOIS, À L'INTÉRIEUR DE LEURS FRONTIÈRES ET D'UN PAYS À L'AUTRE. NOUS ESTIMONS QUE LE COLONIALISME QUI RÉGNAIT DANS LE PASSÉ EST APPELÉ À DISPARAÎTRE DANS TOUTES LES PARTIES DU MONDE, PAR TOUS LES MOYENS DONT DISPOSENT LES PEUPLES COLONISÉS. IL EST DONC GRAND TEMPS QUE LE CANADA ENTRE LUI AUSSI DANS UNE NOUVELLE ÈRE DE GÉNÉROSITÉ, EN RESPECTANT LES DROITS LÉGITIMES DES AUTOCHTONES ET CEUX QUI LEUR ONT ÉTÉ CONFÉRÉS EN VERTU DE LA LÉGISLATION CANADIENNE.

JE VOUS REMERCIE.

ANNEXE A

ATELIERS SUR LE PROJET DE LOI C-31
ORGANISÉS PAR LES
UNITED NATIVE NATIONS
1986

<u>Ville</u>	<u>Date</u>	<u>Lieu</u>
Clinton	5 février	Légion royale canadienne
Kamloops	6 février	Centre d'accueil
Vernon	7 février	Centre d'accueil
Invermere	10 février	Centre de la bande indienne de Columbia Lake
Cranbrook	11 février	Inn of the South
Keremeos	13 février	Centre communautaire Cawston
Kelowna	14 février	Centre d'accueil
Merrit	24 février	Sumac Gardens
Princeton	25 février	Domicile de M ^{me} McIvor
Salmon Arm	26 février	The Hut
Kelowna	27 février	Centre d'accueil
Victoria	10 mars	Centre d'accueil
Duncan	11 mars	Centre d'accueil
Comox	13 mars	Lion's Den
Mission	13 mars	(De concert avec l' <i>Indian Homemakers Association</i> de la C.-B.)
Port Alberni	18 mars	Bureaux des UNN
Vancouver	24 mars	Programme sur les Autochtones - Statistiques Canada
Vancouver	26 mars	<i>Native Education Centre</i>

New Westminster	27 mars	Collège Douglas
Port Hardy	2 avril	Réserve de Tsulquate (de concert avec l' <i>Indian Homemakers Association</i>)
Kelowna	18 avril	Centre d'accueil
Williams Lake	19 avril	Bureaux des UNN
North Vancouver	21 avril	Bureaux de la bande indienne de Squamish
Squamish	22 avril	Réserve Upper Squamish
Campbell River	27 avril	Église anglicane St. Peter's
Houston	27 avril	Midway Conference Room
Surrey	28 avril	Collège Kwantlen/pièce 103
Fraser	29 avril	Bureaux de la bande indienne de Nautley
Prince-George	1 ^{er} mai	Centre d'accueil
Alert Bay	13 mai	Conseil de la région Weh-la-la-u (de concert avec l' <i>Indian Homemakers Association</i>)
Agassiz	12 juin	<i>Mountain Prison Institute</i>
Mission	24 juin	<i>Mission Prison Institute</i>
Vancouver	15 août	Atelier sur les codes de bande de la faculté de Droit de l'UBC
Vancouver	10 septembre	Direction des services médicaux
Vancouver	14 septembre	<i>Urban Images for Native Women</i>
Skidegate	21 septembre	Foyer pour personnes âgées
Vancouver	1 ^{er} octobre	Centre indien de Vancouver
North Vancouver	5 octobre	Forum communautaire de la bande indienne de Squamish
Salmon Arm	14 octobre	The Hut
Salmon Arm	14 octobre	Classe de secondaire de 2 ^e cycle
Oliver	15 octobre	Bureaux des UNN

Invermere	21 octobre	Bande indienne de Columbia Lake
Cranbrook	22 octobre	Sandman Inn
Golden	23 octobre	Légion royale canadienne
Good Hope Lake	26 octobre	Centre communautaire
Vancouver	27 octobre	Projet de création d'emplois AIMS
Powell River	10 novembre	Bande indienne de Sliammon
Victoria	12 novembre	Services familiaux
Victoria	15 novembre	Centre d'accueil de Victoria
Chetwynd	20 novembre	Centre récréatif
Fort St. John	21 novembre	Centre d'accueil
Mount Currie	22 novembre	Centre communautaire de la bande
Dawson Creek	23 novembre	Bureaux des UNN
Fort Nelson	25 novembre	Sous-sol d'une église catholique
Enderby	25 novembre	Bande indienne de Spallumcheen
North Vancouver	29 novembre	École Queen Mary/bande indienne de Squamish
Surrey	29 novembre	Salle Surrey (collège Kwantlen)
Williams Lake	1 ^{er} décembre	Bande indienne de Canoe Creek
Williams Lake	2 décembre	Bande indienne de Canoe Creek - Dog Creek
Mission	5 décembre	<i>Mission Prison Institute</i>
North Vancouver	7 décembre	Réserve Capilano - Bande indienne de Squamish
Hazelton	16 décembre	Bande indienne de Gitanmaax

1987

<u>Ville</u>	<u>Date</u>	<u>Lieu</u>
Duncan	27 janvier	Centre d'accueil
Greenville	28 janvier	Lakalzap (chef et conseil)
Greenville	29 janvier	Bande indienne de Lakalzap
Matsqui	11 février	<i>Prison Institute</i>
Prince-Rupert	17 février	Hôtel Highliner
Smithers	19 février	Hudson's Bay Lodge
North Vancouver	19 février	Conseillers de la bande indienne de Squamish
Mount Currie	24 février	Conseil de la bande indienne de Mount Currie
Rivers Inlet	23 avril	Bande indienne d'Oweekeno

Appendix B i.

Le 17 juin 1987

Monsieur Ron A. George
Président
United Native Nations
1682, 7^e avenue ouest, pièce 300
Vancouver (C.-B.)
V6J 4S6

Monsieur,

OBJET: Programme d'aide juridique à la réintégration en vertu
du projet de loi C-31 - Calendrier des versements

Je vous remercie de nous avoir fait parvenir votre budget révisé faisant état de vos revenus actuels pour ce projet. Je propose de vous faire parvenir la subvention en quatre versements égaux de 3 750\$, payables le 1^{er} du mois, à compter du 1^{er} juillet 1987.

Je vous demanderais de nous faire parvenir à la fin de ces quatre mois un rapport sur le projet, indiquant le nombre de personnes qui ont reçu de l'aide par téléphone, en personne ou au moyen d'ateliers. Vous trouverez ci-joint une formule d'évaluation de projet que vous voudrez bien remplir lorsque le projet sera terminé. J'ai cru comprendre que Sharlene communiquera avec Barbara Murphy en vue de trouver des moyens de recourir à la *Legal Services Society* et à son réseau de bureaux d'aide juridique dans la province. Étant donné que Sharlene est seule, il pourrait s'agir d'un moyen utile pour obtenir de l'aide juridique dans toute la province.

J'espère que ce plan de versements vous conviendra, sinon, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Je vous souhaite bonne chance dans vos efforts pour obtenir d'autres fonds pour poursuivre ce projet pendant une autre année.

Veillez agréer, monsieur, mes salutations distinguées.

La directrice du programme
Jane MacFadgen

Le 24 août 1987

M^{me} Sandy Wong
Secrétaire-trésorière
United Native Nations
1682, 7^e avenue ouest, pièce 300
Vancouver (C.-B.)
V6J 4S6

Madame,

Je vous remercie de votre lettre et de l'état des dépenses et du budget révisé qui l'accompagnaient.

Comme vous le savez, de la subvention de 15 000\$ qui vous a été accordée, 7 500\$ vous ont déjà été versés. Conformément à votre budget révisé, je propose le calendrier de versements suivant:

8 septembre	930\$
1 ^{er} octobre	3 630\$
1 ^{er} novembre	<u>2 940\$</u>
	7 500\$

Le chèque du mois de septembre vous sera envoyé aussitôt qu'un deuxième signataire des chèques reviendra de vacances (il pourrait revenir avant le 8 septembre). Veuillez m'avertir si ce calendrier vous cause des difficultés.

Il me serait utile que Sherry Clark continue à me fournir des statistiques mensuelles sur les personnes qui ont reçu de l'aide dans leurs démarches entreprises en vertu du projet de loi C-31, au moyen de cette subvention. Veuillez demander à Sherry ou à Rosalie de me téléphoner lorsque le calendrier d'automne des ateliers aura été établi.

Je vous remercie de votre aide et vous prie d'agréer, madame, mes salutations distinguées.

La directrice du programme
Jane MacFadgen

c.c. Ron George

Appendix B ii

Madame Arlene Talbourdet
6372, Commercial Drive
Vancouver (C.-B.)
V5P 3P3

OBJET: Réinscription

Madame,

J'ai bien peur d'avoir de mauvaises nouvelles pour vous. Je viens tout juste de m'entretenir avec Tom Maloch du ministère des Affaires indiennes à Ottawa. Semble-t-il que le comité de financement relatif à la loi C-31 s'est réuni la semaine dernière pour discuter longuement de votre cas et qu'il a décidé de ne pas vous accorder d'aide financière parce que, en l'espèce, il ne voulait pas vous voir obtenir gain de cause! Il appert que les membres du Comité étaient d'accord en principe pour accorder de l'aide financière dans les dossiers mettant en cause la règle de décès seulement, et non d'autres éléments comme le papier-monnaie officieux. Le ministère estime que le libellé de la clause de décès n'a pas eu les effets qu'il avait escomptés au moment de l'adoption du projet de loi C-31. Il est par conséquent en faveur de l'annulation de cette clause.

D'autre part, en ce qui concerne la règle qui porte sur le papier-monnaie officieux, le ministère est très heureux de l'effet que semble avoir le libellé de la loi sur des personnes comme vous. En fait, M. Maloch m'a dit que l'interprétation que fait le ministère de la disposition de la loi C-31 sur l'abrogation de la clause du papier-monnaie officieux est telle que, même si votre arrière-grand-père ou quelque autre ancêtre ayant accepté du papier-monnaie officieux vivait encore après le 17 avril 1985, il ne pourrait toujours pas recouvré son status pour avoir justement accepté du papier-monnaie officieux. M. Maloch est d'avis qu le ministère considère le versement de papier-monnaie officieux comme un contrat en vertu duquel la personne a choisi de toucher du papier-monnaie officieux en contrepartie de ses droits au status d'Indien. À mon sens, cette interprétation de la loi semble injuste, suffisamment pour qu'on puisse la contester en vertu de l'article 15 de la *Charte des droits et libertés*; de plus, je crois que les tribunaux pourraient statuer que le ministère a tout simplement tort dans son interprétation du libellé de la loi. Même s'il se peut que le ministère ait voulu que le projet de

loi C-31 ait cet effet, les tribunaux pourraient l'interpréter à la lumière de la *Loi sur les Indiens* et des principes généraux d'interprétation législative. Cependant, étant donné que vos ancêtres qui ont accepté du papier-monnaie officieux sont morts avant le 17 avril 1985, il serait probablement nécessaire de contester la règle de décès pour que vous ayez droit à la réinscription de par les ascendants de votre mère.

À tout le moins, nous avons maintenant une meilleure idée de l'interprétation que le ministère fait des dispositions pertinentes du projet de loi C-31 que nous n'en avons avant de faire auprès de lui une demande d'aide financière. À toutes fins utiles, je demanderai au ministère de reconsidérer votre demande. Je vous prie de contacter votre député et d'essayer d'obtenir son appui en cette matière. Étant donné que le Parlement a, semble-t-il, réservé des fonds pour des dossiers types relevant du projet de loi C-31, je ne vois pas pourquoi le ministère refuserait d'accorder son aide financière à un demandeur qui y a légitimement droit, sous prétexte qu'il refuse au départ l'issue de l'enquête.

Le meilleur moyen cependant d'obtenir des fonds est de s'adresser au comité de financement des causes invoquant la *Charte* qui ne se réunira pas avant un mois ou deux. Je vais lui transmettre de la documentation supplémentaire le plus tôt possible et vous ferez savoir quand j'aurai une réponse. Entre-temps, vous devriez déterminer si vous avez suffisamment de ressources financières pour aller plus loin advenant que nous ne trouvions aucun soutien financier. Outre notre rémunération, il vous faudra consacrer des fonds à la recherche historique, aux interurbains, aux messageries et à des déplacements. En outre, vous ne pouvez espérer obtenir le status sans avoir de très solides preuves que les parents de votre mère étaient en fait nés Indiens, même si le tribunal est d'accord avec vous sur l'iniquité des règles de décès et du papier-monnaie officieux.

Je serai en vacances pendant la semaine du 28 mars. De plus, nous déménagerons au:

1128, Hornby Street
Bureau 404
Vancouver (C.-B.)
Téléphone: 68-LEGAL

la semaine suivante. Veuillez donc me téléphoner pendant la semaine du 11 avril si vous désirez de plus amples renseignements.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

JAMES SAYRE
Avocat

Le 5 avril 1988

Monsieur James Sayre
Vancouver Community Legal
Assistance Society
257 est, 11^e avenue
Vancouver (C.-B.)
V5T 2C4

Objet: Arlene Talbourdet

Monsieur,

Comme suite à notre conversation téléphonique du 22 mars 1988, je désire confirmer que le Comité de révision du financement des causes appelées à faire jurisprudence s'est réuni le 15 mars 1988 et a décidé de ne pas fournir de fonds dans le cas susmentionné. Le Comité a jugé que le facteur déterminant dans le cas de M^{me} Talbourdet n'était pas la règle de la transmission décrite à l'alinéa 6(1)f), et aux paragraphes 6(2) et (3) de la Loi modifiée, mais bien la règle du métissage. En effet, le paragraphe 12(1) de la l'ancienne *Loi sur les Indiens* se lit comme suit:

12.(1) Les personnes suivantes n'ont pas le droit d'être inscrites, savoir:

a) une personne qui

(i) a reçu, ou à qui il a été attribué, des terres ou certificats d'argent de métis,

(ii) est un descendant d'une personne décrite au sous-alinéa (i),

(iii) est émancipée, ou

(iv) est née d'un mariage contracté après le 4 septembre 1951 et a atteint l'âge de vingt un ans, dont la mère et la grand-mère paternelle ne sont pas des personnes décrites à l'alinéa 11(1)a),b) ou d) ou admises à être inscrites en vertu de l'alinéa 11(1)e),

sauf si, étant une femme, cette personne est l'épouse ou la veuve de quelqu'un décrit à l'article 11, et

- b) une femme qui a épousé un non-Indien, sauf si cette femme devient subséquemment l'épouse ou la veuve d'une personne décrite à l'article 11.

Les modifications apportées en 1985 ont permis de retrancher les dispositions relatives au métissage, mais non pas d'inscrire les personnes visées par les sous-alinéas 12(1)a)(i) et (ii) de l'ancienne Loi, sous le régime de l'article 6 de la nouvelle Loi. D'après la lettre qui accompagne votre demande, il est clair que le ministère des Affaires indiennes, en fouillant la généalogie de M^{me} Talbourdet, a été incapable de lui trouver un ancêtre qui lui aurait transmis le statut énoncé à l'article 6 de la Loi. Il semblerait que nous soyons devant un cas de métissage où la règle de la transmission, ne joue nullement en faveur d'une inscription aux termes de la Loi modifiée.

J'espère vous avoir répondu à votre satisfaction et je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Thomas Malloch
Analyste de programme

(Appendix c)

UNITED NATIVE NATIONS PETITION OF RIGHT
TO THE PARLIAMENT OF CANADA
RESPECTING THE INDIAN ACT, 1985

WE, THE UNDERSIGNED, ENTITLED TO EQUAL BENEFIT AND EQUAL PROTECTION OF THE LAW, DO HEREBY PETITION THE PARLIAMENT OF CANADA FOR JUSTICE TO DO RIGHT IN THE PREVENTION OF FURTHER DISORDER AND DISCRIMINATION BROUGHT ON BY THE ENACTMENT AND IMPLEMENTATION OF THE INDIAN ACT, 1985:

WE WISH TO VOICE OUR DISPLEASURE AND REQUEST TO THE PARLIAMENT OF CANADA TO GRANT US RELIEF IN THE MANNER IN WHICH THE POLICIES OF THE FEDERAL GOVERNMENT ARE BEING IMPLEMENTED WITH RESPECT TO THE INDIAN ACT, 1985:

MORE SPECIFICALLY, WE WISH YOU TO UNDO THE DISCRIMINATION WITHIN THE INDIAN ACT, 1985 REGARDING AND SINGLE OUT OUR CHILDREN AND ESPECIALLY THE FEMALE CHILDREN UNDER SECTION 6(2):

OUR POST-SECONDARY STUDENTS ARE BEING DENIED FINANCIAL AID FOR CONTINUING THEIR EDUCATION:

OUR SECONDARY STUDENTS ARE NOT BEING HOUSED OUT UNLESS THEY LIVE ON-RESERVE:

OUR PEOPLE ARE BEING DENIED ACCESS TO DECISION-MAKING ON THE RESERVE WHERE DECISIONS RESPECTING EDUCATION, HOUSING, POST-SECONDARY EDUCATION, SOCIAL ASSISTANCE, AND LOANS ARE BEING MADE:

OUR PEOPLE ARE NOT RECEIVING ASSISTANCE OFF-RESERVE IN SPITE OF THE FACT THERE IS NO IMMEDIATE HELP FOR THEM TO MOVE ON THE RESERVE:

OVERALL, OUR PEOPLE ARE BENEFITTING LESS THAN THOSE PEOPLE WHO LIVE ON-RESERVE WHO HAVE EQUAL STATUS:

OUR PROVINCIAL ORGANIZATION, THE UNITED NATIVE NATIONS, IS NOT RECEIVING ANY FUNDING TO ASSIST IN THE IMPLEMENTATION OF THE INDIAN ACT, 1985 IN A MORE ORDERLY MANNER:

IN SPITE OF THIS REFUSAL OF FUNDS BY THE DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS AND THE SECRETARY OF STATE, THE REGIONAL OFFICE OF INDIAN AFFAIRS IN VANCOUVER CONTINUES TO REFER CLIENTS TO US FOR ASSISTANCE WHILE THEY HAVE THE RESPONSIBILITY AND THE RESOURCES TO CARRY OUT THIS MANDATE ON BEHALF OF PARLIAMENT:

MORE THAN ANY OTHER PROVINCE OF CANADA RESPECTING INSTANCE AND NUMBER OF PEOPLE TO SERVE, WE MUST EXPEND MORE OF OUR RESOURCES TO LOBBY AND SERVE OUR MEMBERS WITH THE DISADVANTAGE OF WORKING WITH A POORLY CONSTRUCTED LEGISLATIVE ENACTMENT:

WE ARE THEREFORE REQUESTING RELIEF FROM THE PARLIAMENT OF CANADA TO REPEAL SECTION 6(2) OF THE INDIAN ACT, 1985:

WE REQUEST THE PARLIAMENT OF CANADA HEAR OUR CASE THROUGH THE UNITED NATIVE NATIONS APPEARING BEFORE THE STANDING COMMITTEE ON ABORIGINAL AFFAIRS TO PRESENT THE EVIDENT TO SUCH INEQUALITY EXISTS IN ACCESSING RIGHTS AND BENEFITS:

WE REQUEST OUR PROVINCIAL ORGANIZATION, THE UNITED NATIVE NATIONS, RECEIVE ADEQUATE FINANCIAL ASSISTANCE FOR THE CONTINUED IMPLEMENTATION OF THE SAID INDIAN ACT, 1985:

WE DO HUMBLY SUBMIT THIS PETITION AND ATTACH OUR SIGNATURES THEREON:

NAME	ADDRESS	TELEPHONE
------	---------	-----------

Le 29 novembre 1985

Annexe D

M...,

Nous accusons réception de votre demande d'inscription en tant qu'Indien.

Soyez assuré(e) que nous traiterons votre demande dès que possible. Nous communiquerons de nouveau avec vous pour vous informer des résultats.

Si vous devez nous contacter pour obtenir des renseignements au sujet de votre demande, veuillez mentionner le numéro de dossier indiqué ci-dessus.

Veuillez agréer, M..., l'expression de nos sentiments distingués.

Le registraire
L.G. Smith
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4

Le 23 septembre 1987

M...,

La présente fait suite à votre demande d'inscription datée du 6 août 1987.

Pour pouvoir traiter votre demande, nous avons besoin des documents suivants:

- a) une déclaration solennelle de votre mère,
() identifiant l'homme qui est votre père;
- b) une déclaration solennelle de votre père reconnaissant la paternité.

Lorsque vous nous ferez parvenir ces documents, veuillez mentionner notre numéro de dossier.

Veillez agréer, M..., l'expression de nos sentiments distingués.

Le registraire par intérim
Larry Gilbert
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4

Le 22 octobre 1987

M...,

La présente fait suite à votre demande d'inscription datée du 20 août 1985.

Pour pouvoir traiter votre demande, j'aurai besoin des documents suivants:

- 1) une copie du certificat de mariage de vos parents;
- 2) une copie des certificats de décès de vos parents;
- 3) une copie du certificat de naissance ou du baptistaire de votre père sur lequel figure le nom de ses parents;
- 4) une copie du certificat de mariage de ses parents sur lequel est indiqué la date du mariage.

Si vous ne pouvez obtenir ces documents du bureau de l'état civil de la Colombie-Britannique, vous devrez peut-être consulter les dossiers des églises de la région.

Lorsque vous nous ferez parvenir ces documents, veuillez mentionner notre numéro de dossier.

Veuillez agréer, M..., l'expression de nos sentiments distingués.

Le registraire par intérim
Larry Gilbert
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4

Le 12 mai 1987

M...,

La présente fait suite à ma lettre du 30 mars 1987.

J'ai le regret de vous informer que nos recherches ont indiqué que votre droit d'être inscrit aurait dû se conformer à l'alinéa 6(1)d) de la *Loi sur les indiens*, le droit d'appartenir à la bande indienne de Parry Island étant régi par les dispositions de l'alinéa 11(2)b) de ladite loi. Cette décision est fondée sur le fait que vous avez été émancipé(e) le 28 juin 1962 en vertu du C.P. 1962-914.

Je dois également vous informer que, en vertu de la décision susmentionnée, votre fille () a le droit d'être inscrite conformément au paragraphe 6(2) de la *Loi sur les indiens*, le droit d'appartenir à la bande indienne de Parry Island étant régi par les dispositions de l'alinéa 11(2)b) de ladite loi.

À moins que la bande n'accepte, d'ici le 28 juin 1987, d'exercer le pouvoir de décision en matière d'appartenance à ses effectifs, votre nom et celui de votre fille seront ajoutés à la () liste de bande à cette date. Si la bande accepte le pouvoir de décision avant cette date, vous et votre fille devrez présenter une demande d'adhésion à la bande.

Veuillez agréer, M..., mes salutations distinguées.

Le registraire
L.G. Smith
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4

c.c.: Administrateur de réserve indienne
Bande indienne de Parry Island
Parry Island (Ontario)
P2A 2X4

Le 13 février 1987

M...,

La présente fait suite à votre demande d'inscription datée du 13 octobre 1985.

Je suis heureux de vous confirmer que vous êtes maintenant inscrit(e) à titre d'indien sur le registre des Indiens que tient le Ministère conformément au paragraphe 6(2) de la Loi sur les indiens sous le nom de ().

Veuillez agréer, M..., l'expression de mes sentiments distingués.

Le registraire
L.G. Smith
Ottawa (Ontario)
K1A 0HA

c.c.: Direction régional
Terres, revenus et fiducie
Région de l'Alberta

c.c.: Bureau régional
Direction générale des services médicaux
Ministère de la Santé nationale
et du Bien-être social
4^e étage, 814, rue Richards
Vancouver (C.-B.) V6B 3A9
(604) 666-3235

Le 13 février 1987

M...,

La présente fait suite à votre demande d'inscription datée du 30 septembre 1985.

Je suis heureux de vous confirmer que vous êtes maintenant inscrit(e) à titre d'indien sur le registre des Indiens que tient le Ministère conformément au paragraphe 6(2) de la Loi sur les indiens sous le nom de ().

Veuillez agréer, M..., l'expression de mes sentiments distingués.

Le registraire
L.G. Smith
Ottawa (Ontario)
K1A 0HA

c.c.: Direction régional
Terres, revenus et fiducie
Région de l'Alberta

c.c.: Bureau régional
Direction générale des services médicaux
Ministère de la Santé nationale
et du Bien-être social
4^e étage, 814, rue Richards
Vancouver (C.-B.) V6B 3A9
(604) 666-3235